



1988

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, dont le vingt-sixième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept États de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA).

L'Union Monétaire Ouest Africaine, maintenant établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques suivantes :

BÉNIN

MALI

BURKINA

NIGER

CÔTE D'IVOIRE

SÉNÉGAL

TOGO

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées en francs dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

CONSEIL DES MINISTRES

AU 30 SEPTEMBRE 1988

*PRÉSIDENT : M. Abdoulaye KONÉ
Ministre de l'Économie et des Finances
de la République de Côte d'Ivoire*

République Populaire du Bénin

- M. le Colonel Didier DASSI, Ministre des Finances.
- M. Ifédé Simon OGOUMA, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique.

Burkina Faso

- Mme Bintou SANOGHO, Ministre des Finances.
- M. Issoufou OUÉDRAOGO, Ministre du Plan et de la Coopération.

République de Côte d'Ivoire

- M. Abdoulaye KONÉ, Ministre de l'Économie et des Finances, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
- M. Maurice SÉRI GNOLÉBA, Ministre d'État.

République du Mali

- M. Tiéna COULIBALY, Ministre des Finances et du Commerce.
- M. Anthioumane N'DIAYE, Ministre du Plan.

République du Niger

- M. L'intendant militaire Hamadou BEÏDARI, Ministre d'État, chargé des Finances.
- M. Yahaya TOUNKARA, Ministre d'État, Ministre du Plan et de la Planification régionale.

République du Sénégal

- M. Serigne Lamine DIOP, Ministre de l'Économie et des Finances.
- M. Djibo KA, Ministre du Plan et de la Coopération.

République togolaise

- M. Komla ALIPUI, Ministre de l'Économie et des Finances.
- M. Barry Moussa BARQUE, Ministre du Plan et des Mines.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 SEPTEMBRE 1988

PRÉSIDENT : M. Abdoulaye FADIGA
Gouverneur de la Banque centrale

République Populaire du Bénin

M. Sylvain LADIKPO, Directeur de la Monnaie et du Crédit au Ministère des Finances.
M. Raphaël BONOU, Directeur du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Finances.

Burkina Faso

M. Henri Bruno BESSIN, Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération.
M. Hamadé OUÉDRAOGO, Directeur du Trésor au Ministère des Finances.

République de Côte d'Ivoire

M. N'Golo COULIBALY, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor au Ministère de l'Économie et des Finances.
M. Jean-Baptiste GOMIS, Directeur de la Gestion des Dépôts à la Caisse Autonome d'Amortissement.

République du Mali

M. Bounafou TOURÉ, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances et du Commerce.
M. Garaba SISSOKO, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Finances et du Commerce.

République du Niger

M. Mamadou ABDOULAYE, Directeur des Finances extérieures et du Contrôle des Assurances.
M. Saïdou SOULEYMANE, Secrétaire général du Ministère du Plan.

République du Sénégal

M. Hady Mamadou LY, Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération.
M. Prosper Aliou YOUM, Directeur de la Prévision et de la Conjoncture au Ministère de l'Économie et des Finances.

République togolaise

M. Batcham Ségoun TIDJANI-DOURODJAYE, Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances.
M. Blèza SOGOYOU, Directeur général des Douanes au Ministère de l'Économie et des Finances.

République Française

M. Jean-Claude TRICHET, Directeur du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.
M. Jean-Claude FAURE, Directeur du Développement au Ministère de la Coopération et du Développement.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

Gouverneur : M. Abdoulaye FADIGA
Vice-Gouverneur : M. Boubakar Amadou HAMA
Secrétaire Général : M. Jacques DIOUF
Secrétaire Général Adjoint : M. Komlanvi KLOUSSEH

DIRECTIONS CENTRALES

Direction Centrale des Affaires Administratives : Intérim assuré par M. Komlanvi KLOUSSEH
Directeur Central de la Comptabilité et du Budget : M. Marcel Mensah KODJO
Directeur Central du Crédit : M. Papa Ousmane SAKHO
Directeur Central des Études : M. Lansina BAKARY
Directeur Central de la Formation Professionnelle : M. Mamadou Boubacar N'DIAYE
Directeur Central de l'Inspection : M. Oumarou SIDIKOU
Directeur Central des Opérations Financières : M. N'Goran NIAMIEN
Directeur Central du Personnel et des Affaires Sociales : M. Fidèle HIEN
Directeur Central des Relations Internationales : M. Mandé SIDIBÉ

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin : M. Gilbert MEDJE
Directeur National pour le Burkina : M. Moussa KONÉ
Directeur National pour la Côte d'Ivoire : M. Charles Konan BANNY
Directeur National pour le Mali : M. Younoussi TOURÉ
Directeur National pour le Niger : M. Mamadou DIOP
Directeur National pour le Sénégal : M. Djibril SAKHO
Directeur National pour le Togo : M. Yao Messan AHO

SIÈGE SOCIAL

Dakar, avenue du Barachois
Boîte Postale : 3108
Téléphone : 23.16.15, 23.10.42 et 23.45.01
Télex : 21530, 21597, 21653, 21815, 21817 et 21833 BCEAO SG
Téléfax : 23 93 35

BUREAUX A L'EXTÉRIEUR DE L'UNION FRANCE

Paris, 29, rue du Colisée (75008)
Téléphone : 42.25.71.60
Adresse télégraphique : Instemafof Paris
Télex : BECEAO 650087 F
Téléfax : 42 56 00 37

N.B. Liste des Membres du Gouvernement ainsi que des Directeurs Centraux et Nationaux au 30 septembre 1988.

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

BÉNIN

Cotonou, Route de Lomé
Boîte Postale : 325
Téléphone : 31.24.66 et 31.24.67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : 5211 BCEAO CTNOU
Téléfax : 31.24.65
Parakou (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 201
Téléphone : 61.21.04 et 61.21.05
Télex : 5099 BCEAO PKOU

BURKINA

Ouagadougou, avenue Gamal Abdel Nasser
Boîte Postale : 356
Téléphone : 30.60.15 et 30.60.16
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : 31 01 22
Bobo-Dioulasso (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 603
Téléphone : 98.02.29, 98.02.30 et 98.02.32
Adresse télégraphique : Instemafoc Bobo
Télex : BCEAO 8228 BF

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale : 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : 32.04.66 et 32.90.70
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : 23761 BCEAO-CI, 23474 BCABJ-CI
Téléfax : 22 28 52

Abengourou, (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 905
Téléphone : 91.37.15, 91.38.15 et 91.39.15
Télex : 59103 BCEAO CI

Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 773
Téléphone : 63.33.13 et 63.33.14
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké
Télex : 69109 BCEAO-CI

Korhogo (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 54
Téléphone : 86.01.10 et 86.01.11
Télex : 63106 BCEAO-CI

Man (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 1017
Téléphone : 79.02.67
Télex : 89106 BCEAO-CI

San Pedro (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 387
Téléphone : 71.21.74 et 71.26.08
Télex : 99130 BCEAO-CI

MALI

Bamako
Boîte Postale : 206
Téléphone : 22.37.56, 22.37.57, 22.41.26 et 22.47.86
Télex : BCEAO 2574 MJ
Téléfax : 22 47 86

Mopti (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 182
Téléphone : 43.01.02 et 43.05.65
Télex : BCEAO MPT 8001 MJ

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale : 487
Téléphone : 72.24.91, 72.24.92, 72.24.94 et 72.24.95
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : 73 47 43

Maradi (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 265
Téléphone : 41.00.96
Télex : BCEAO M 8244 NI

Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 133
Téléphone : 51.00.92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder
Télex : BCEAO Z 8226 NI

SÉNÉGAL

Dakar, avenue Georges Pompidou
Boîte Postale : 3159
Téléphone : 22.13.30, 23.53.84 et 22.13.85
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : 21839 BCEAO SG
Téléfax : 23 57 57

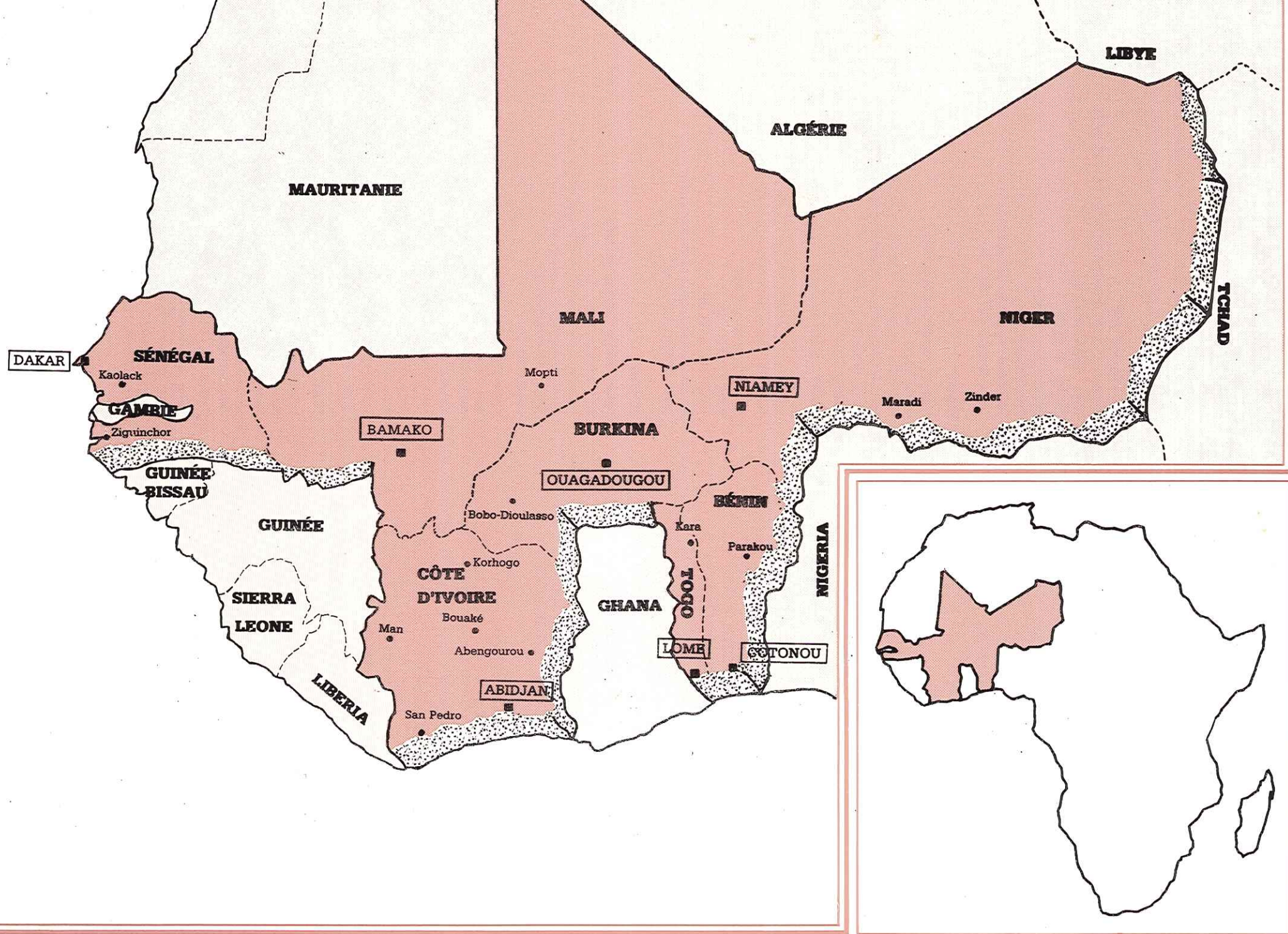
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 79
Téléphone : 41.13.86 et 41.13.87
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack
Télex : 74071 BCEAO SG

Ziguinchor (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 317
Téléphone : 91.10.39
Télex : 73027 BCEAO SG

TOGO

Lomé, avenue de Sarakawa
Boîte Postale : 120
Téléphone : 21.25.12, 21.53.84, et 21.53.85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : 5216 BCEAO
Téléfax : 21 76 02

Kara, (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 75
Téléphone : 60.60.79 et 60.61.37
Télex : 7202 BCEAO





Nouvelle Industrié des Oléagineux du Togo (NIOTO).

SOMMAIRE

LETTRE INTRODUCTIVE DU GOUVERNEUR DE LA B.C.E.A.O.	13
L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	17
LA MONNAIE ET LE CRÉDIT	43
LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA BANQUE CENTRALE	85
L'ADMINISTRATION ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE	105
ANNEXE STATISTIQUE	129

AVANT - PROPOS

Le présent rapport annuel de la B.C.E.A.O., que j'ai l'honneur d'introduire, retrace, après un survol de l'environnement international et une analyse de la situation économique des États membres de l'U.M.O.A., l'action de l'Institut d'émission au cours de l'exercice 1987-1988. Cet exercice correspond, il convient de le rappeler, à la dernière année d'activité de mon regretté prédécesseur, le Gouverneur FADIGA, premier Responsable africain de la Banque centrale. A cet homme hors pair qui a marqué d'une empreinte indélébile l'histoire monétaire des pays de l'Union et de l'Afrique, je tiens à rendre un vibrant hommage, à travers cette publication à laquelle il accordait un intérêt tout particulier.

LETTRE INTRODUCTIVE DU GOUVERNEUR DE LA B.C.E.A.O.

Les principaux pays industrialisés ont enregistré en 1988 d'excellentes performances économiques. La vigueur de l'expansion économique, associée à la maîtrise des pressions inflationnistes, a favorisé l'essor du commerce mondial. Cependant, l'environnement international demeure toujours marqué par le maintien d'importants déséquilibres des paiements courants, l'instabilité des marchés des changes et des taux d'intérêt. A la longue, la persistance de ces difficultés et celle de la crise de la dette constituent des rigidités structurelles qui fragilisent l'économie mondiale et rendent de plus en plus incertaine son évolution future.

Cette vigueur retrouvée de l'économie mondiale a peu profité aux pays en développement, à l'exception des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique. En particulier, les performances économiques et financières des États membres de l'Union ont été relativement limitées, nonobstant les actions d'ajustement menées pour accroître la production et, partant, l'emploi et le niveau de vie des populations. L'un des principaux goulots à une réelle relance de l'activité économique dans l'Union réside dans l'insuffisance du niveau de l'investissement productif. Cette situation semble essentiellement imputable aux trois facteurs ci-après :

1 - L'épargne financière nationale demeure particulièrement réduite, voire inexistante, au regard des besoins considérables du processus d'ajustement-croissance-développement. Cette situation s'explique, en grande partie, par l'érosion continue des cours des produits de base agricoles et miniers exportés par les pays de l'Union.

2 - La détérioration prononcée des termes de l'échange, exacerbée par l'effritement d'ensemble des cours des produits de base exportés, se traduit par des transferts de ressources, comme en témoignent les importants manques à gagner enregistrés sur leurs recettes d'exportation.

3 - La réduction des apports nets de ressources extérieures représente également un handicap majeur pour le redressement de la situation économique et financière de nos pays, dont la plupart sont déjà « asphyxiés par le service de la dette ».

Dans cette conjoncture de raréfaction de ressources financières, les moyens monétaires ont été vivement sollicités. Grâce à la mise en œuvre d'une politique monétaire modératrice, l'évolution de la liquidité intérieure a cependant pu être contenue à 4,7 %, soit un niveau proche du taux de croissance nominal du produit intérieur brut.

Au plan des contreparties de la masse monétaire, la relative amélioration constatée dans l'évolution de la position extérieure nette de l'Union résulte essentiellement de l'ampleur des financements exceptionnels. A ce titre, celle-ci serait plutôt source d'une dégradation future de la balance des paiements si une structure plus viable du compte courant n'était pas rétablie et si des solutions satisfaisantes n'étaient pas trouvées pour le traitement de la dette extérieure.

S'agissant de l'évolution du crédit intérieur, son expansion a été contenue à 1,1 % en 1988 au lieu de 3,7 % un an auparavant. Cependant, cette maîtrise de la progression des concours intérieurs masque une rigidité préoccupante à la baisse des crédits de campagne, induite notamment par les conditions difficiles d'écoulement de certains produits agricoles. Par ailleurs, les engagements des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires se sont accrus, en liaison avec la persistance des tensions de la trésorerie publique résultant en particulier de la charge excessive du service de la dette. Ces deux traits caractéristiques soulignent l'impact prépondérant de l'environnement international sur l'orientation des agrégats monétaires de l'Union. Il conviendra donc de veiller à réduire progressivement la vulnérabilité de nos économies et de notre politique monétaire aux chocs extérieurs.

Dans ce contexte, il importe de poursuivre avec détermination, l'exécution des politiques et programmes d'ajustement actuellement mis en œuvre, en vue de renforcer l'efficacité de nos économies et à terme d'améliorer le niveau de vie de nos populations. Il n'en reste pas moins que ces courageuses actions d'ajustement risquent de demeurer vaines, sans un appui approprié de la communauté internationale. A cet égard, la contribution des partenaires extérieurs de l'Union apparaît essentielle dans les domaines ci-après :

1 - La création d'un environnement international sain, stable et plus propice à la croissance, par une coordination plus étroite des politiques économiques et une répartition plus équitable des charges de l'ajustement.

2 - La redynamisation du commerce mondial, par l'élimination des subventions et des barrières protectionnistes.

3 - L'allègement substantiel du fardeau de la dette extérieure des pays les moins avancés et de ceux à revenu intermédiaire.

4 - L'accroissement des financements à l'appui du processus d'ajustement-croissance-développement.

Telles sont, me semble-t-il, les conditions essentielles d'une reprise durable de l'économie mondiale. En effet, le syndrome d'une crise économique internationale profonde dans les années à venir ne pourra être conjuré que si des solutions coopératives sont trouvées au marasme économique et financier qui prévaut dans la plupart des pays en développement.

Alassane D. OUATTARA
Gouverneur de la B.C.E.A.O.
Président du Conseil d'Administration

Barrage de NANGBETO (Togo).



**L'environnement économique
et financier**

SOMMAIRE

1 — ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

1. Conjoncture économique internationale	19
2. Marchés des changes	21
3. Marchés des matières premières	25
4. Financements extérieurs	27

2 — ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

1. Généralités	32
2. Production	32
3. Revenus et prix	35
4. Finances publiques et dette extérieure	35

1. ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

1.1 Conjoncture économique internationale

Amorcée sous des auspices peu favorables, en raison de l'impact dépressif initialement redouté de la crise boursière d'octobre 1987, l'année 1988 s'est, en définitive, révélée satisfaisante pour les économies des pays industrialisés. En lieu et place de la récession prévue par la plupart des instituts de conjoncture, ces pays ont enregistré leur meilleure performance en matière de croissance depuis quatre ans, dans un contexte de maîtrise relative des pressions inflationnistes.

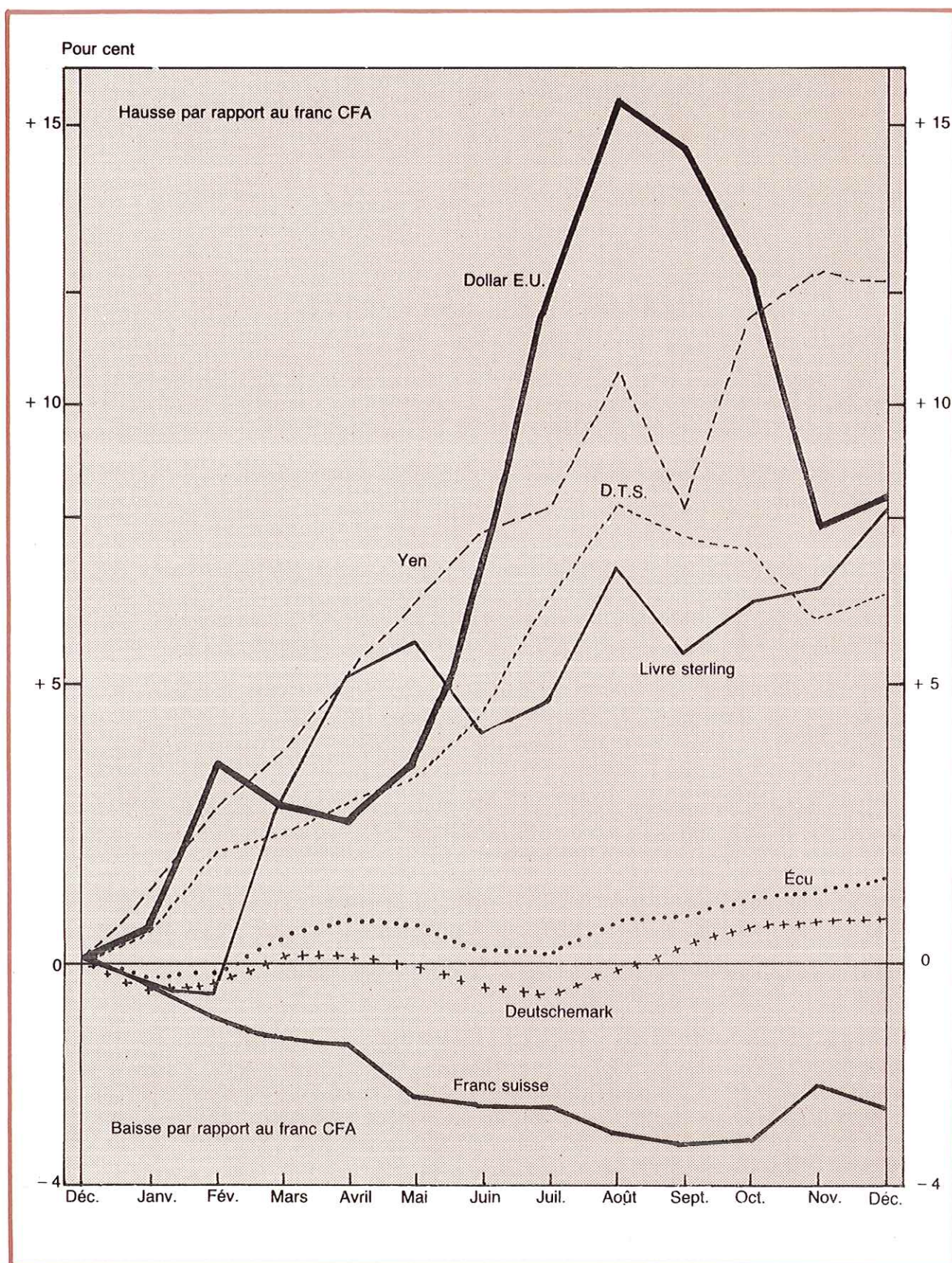
Cette vigueur de la conjoncture dans les pays industrialisés résulte, dans une large mesure, d'une prompte restauration de la confiance tant des consommateurs que des entreprises, favorisée par l'assouplissement rapide et concerté des politiques monétaires au lendemain du krach boursier. Il en a découlé le maintien d'un niveau élevé de la consommation et une réhabilitation des investissements productifs au détriment des placements spéculatifs, dont le développement au cours de ces dernières années, accéléré par la vague des innovations et de la déréglementation financières, a conduit à l'explosion de la bulle financière en octobre 1987.

Des facteurs d'incertitude demeurent cependant, quant à la poursuite d'une telle conjoncture, en raison de la persistance d'importants déséquilibres, que les tentatives de concertation entre les grands pays industriels ne sont pas parvenues à réduire de manière significative. Il s'y ajoute la tendance au renforcement du protectionnisme et à une bilatéralisation croissante des échanges, ainsi que la permanence des risques inhérents au poids excessif de la dette des pays du Tiers monde. Sur ce sujet, une approche plus novatrice que par le passé a été esquissée par la communauté internationale et matérialisée notamment par les initiatives prises dans ce domaine lors du sommet de Toronto de juin 1988.

Dans les pays membres de l'*Organisation de Coopération et de Développement Économiques* (O.C.D.E.), la croissance impulsée par la vigueur de la consommation et des investissements, est estimée à 4,0% pour l'année 1988, soit une amélioration significative par rapport à celle de 3,3% obtenue en 1987. Le volume des investissements, en particulier, a enregistré sa meilleure progression depuis un quinzaine d'années, à la faveur du net redressement de la situation financière des entreprises.

La vigueur de l'expansion de l'économie de ces pays a favorisé une décrue sensible du chômage, dont le taux a été ramené à 7,25% à la fin de l'année sous revue, soit à son niveau le plus bas depuis six ans. Cette amélioration d'ensemble recouvre cependant des situations diverses, les progrès les plus significatifs ayant été localisés aux États-Unis et en Grande-Bretagne, tandis que dans les autres pays, des résultats plus modestes étaient obtenus.

VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE PAR RAPPORT AU FRANC CFA*



* Variations des taux moyens mensuels par rapport à décembre 1987.

En dépit d'une certaine accélération, perceptible notamment au second semestre, les pressions inflationnistes ont pu être contenues dans des limites acceptables. Ainsi, pour l'ensemble de la zone O.C.D.E., le taux d'inflation, apprécié à travers le déflateur du produit national brut, est évalué à 3,5% pour 1988, soit un taux sensiblement voisin de celui de 3,4% constaté en 1987.

La bonne conjoncture économique dans les pays industrialisés a stimulé les échanges internationaux dont la croissance s'est relevée de 5,7% en 1987 à 9,0% en 1988, du fait essentiellement des produits manufacturés. Cette accélération du commerce mondial s'est cependant accompagnée de la persistance d'importants déséquilibres entre les pays. Par ailleurs, au plan des paiements courants, la lente résorption du déficit des États-Unis et l'aggravation de celui du Royaume-Uni ont contribué à la dégradation du solde des transactions courantes de la zone O.C.D.E., dont le déficit est évalué à 61,0 milliards de dollars en 1988 au lieu de 49,1 milliards en 1987.

Les pays en voie de développement (P.V.D.) ont été peu nombreux à tirer profit du dynamisme du commerce mondial. Selon le *Fonds Monétaire International* (F.M.I.), la croissance de 3,6% qu'ils ont enregistrée en 1988, au lieu de 3,4% en 1987, recouvre des réalités très contrastées selon les continents. En effet, alors que les pays asiatiques se sont de nouveau singularisés par des performances remarquables avec une croissance de 7,3% de leur produit intérieur brut, les pays africains et latino-américains ont enregistré une expansion modeste, évaluée respectivement à 2,6% et à 1,4%.

Nonobstant la stabilité relative observée dans les pays asiatiques et africains en matière d'évolution des prix, les dérapages sensibles constatés dans les pays latino-américains ont contribué à porter le taux d'inflation pour le groupe des P.V.D. au niveau exceptionnellement élevé de 59,0%, soit une nette aggravation par rapport à celui de 40,0% enregistré en 1987.

Au plan des paiements extérieurs, la réduction de l'excédent courant des pays asiatiques et l'alourdissement du déficit de la plupart des autres pays, en liaison avec la détérioration de leurs termes de l'échange ou le poids du service de leur dette extérieure, se sont traduits, selon le F.M.I., par l'apparition en 1988 d'un déficit de 17,6 milliards de dollars pour l'ensemble des P.V.D., au lieu d'un excédent de 0,3 milliard l'année précédente.

1.2. Marchés des changes

Au cours de l'année 1988, les marchés des changes ont enregistré à nouveau des fluctuations sensibles, en dépit de la coopération monétaire qui s'est développée entre les principaux pays industrialisés, en vue d'une stabilisation des taux de change.

Après la crise boursière d'octobre 1987, le dollar des États-Unis s'était inscrit en net repli par rapport à la plupart des principales monnaies, atteignant à la fin du mois de décembre 1987 ses niveaux les plus bas depuis le mois de mai 1981. La réaffirmation par les pays signataires, fin décembre 1987, de leur attachement à l'accord du Louvre, portant sur les interventions concertées de soutien au dollar, a permis d'inverser la tendance à la baisse de cette monnaie et de la stabiliser durant les cinq premiers mois de l'année 1988. Par la suite, la devise américaine a amorcé une reprise, soutenue par la vigueur de l'économie aux États-Unis et par l'adoption, par les autorités américaines, d'une politique monétaire plus restrictive. Les mauvais résultats persistants du commerce extérieur et les incertitudes sur la politique monétaire de la nouvelle administration américaine ont toutefois entraîné une baisse du dollar au cours du dernier trimestre. En outre, au lendemain de l'élection présidentielle, le problème du déficit budgétaire a de nouveau retenu l'attention des milieux financiers.

U.M.O.A. – VARIATION DES TAUX DE CHANGE

	1987	1988	Variations*
	Francs CFA par unité monétaire		Pour cent
	moyenne sur la période		
Droit de Tirage Spécial	386,79	399,96	+ 3,4
Unité de Compte Européenne	346,41	351,78	+ 1,6
Dollar des États-Unis	300,54	297,85	– 0,9
Deutschemark	167,25	169,60	+ 1,4
Lire italienne (1 000 unités)	231,86	228,87	– 1,3
Franc suisse	201,72	203,62	+ 0,9
Livre sterling	491,98	529,89	+ 7,7
Florin hollandais	148,42	150,70	+ 1,5
Franc belge (100 unités)	805,20	810,22	+ 0,6
Yen japonais (100 unités)	208,10	232,14	+ 11,6
N.B. – Données calculées par la B.C.E.A.O. à partir des cours en francs français des devises concernées, publiés par la Banque de France.			
* Le signe – traduit une dépréciation de la devise vis-à-vis du franc CFA, le signe + une appréciation.			

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE

Année 1987				
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
	Francs CFA par unité monétaire : moyenne par période			
Droit de Tirage Spécial	386,28	389,88	386,73	385,25
Unité de Compte Européenne	344,37	346,43	345,99	348,85
Dollar des États-Unis	306,39	301,28	306,80	287,70
Deutschemark	166,55	166,87	166,78	168,81
Lire italienne (1 000 unités)	234,47	231,86	230,55	230,55
Franc suisse	198,15	202,17	201,12	205,44
Livre sterling	472,27	495,09	495,88	504,56
Florin hollandais	147,55	148,04	148,06	150,01
Franc belge (100 unités)	803,58	805,60	803,51	808,10
Yen japonais (100 unités)	200,00	211,29	208,81	212,30
Année 1988				
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
	Francs CFA par unité monétaire : moyenne par période			
Droit de Tirage Spécial	387,71	395,04	410,04	407,07
Unité de Compte Européenne	349,59	351,59	351,74	354,19
Dollar des États-Unis	283,44	288,94	315,95	303,07
Deutschemark	169,12	169,25	169,28	170,73
Lire italienne (1 000 unités)	229,41	227,84	228,09	230,12
Franc suisse	206,19	203,71	201,98	202,62
Livre sterling	509,75	531,86	535,63	542,34
Florin hollandais	150,58	150,81	150,03	151,37
Franc belge (100 unités)	808,72	809,56	807,99	814,59
Yen japonais (100 unités)	221,51	229,81	235,32	241,92
N.B. - Données calculées par la B.C.E.A.O. à partir des cours, en francs français, des devises concernées publiés par la Banque de France.				

En définitive, le dollar s'est apprécié entre les mois de décembre 1987 et 1988 de 8,3% par rapport au franc français, de 7,5% face au deutschemark, de 1,7% vis-à-vis du D.T.S. et de 0,2% à l'égard de la livre sterling. Par contre, il s'est dévalorisé de 3,9% face au yen japonais. Cependant, en moyenne, la devise américaine s'est dépréciée en 1988 de 0,9% par rapport au franc français.

S'agissant du *Système Monétaire Européen*, le dernier réaménagement des parités remonte à deux ans. Des spéculations non confirmées sur un éventuel réajustement ont par moments animé les transactions sur les monnaies du Système, mais ni le krach boursier d'octobre 1987, ni les accès de faiblesse du dollar n'ont sérieusement affecté le fonctionnement du S.M.E.

Dans ces conditions, la valeur du franc CFA n'a que faiblement varié, en 1988, par rapport aux monnaies du Système. Ainsi, le franc CFA s'est déprécié en moyenne de 1,4% face au deutschemark, de 1,5% à l'égard du florin hollandais et de 0,6% vis-à-vis du franc belge. Il s'est par contre apprécié de 1,3% face à la lire italienne.

En ce qui concerne les autres principales devises, le franc CFA s'est inscrit en recul. La dépréciation vis-à-vis du franc suisse, avec 0,9%, apparaît assez faible. Elle est par contre sensible face à la livre sterling et surtout au yen, puisqu'elle est ressortie respectivement à 7,7% et 11,6%. A l'égard du Droit de Tirage Spécial, le franc CFA s'est dévalorisé en moyenne de 3,4% en 1988 par rapport à 1987.

Enfin, le taux de change effectif nominal du franc CFA à l'importation est demeuré relativement stable au cours de l'année 1988, ne fléchissant que de 0,86% par rapport à celui de l'année 1987.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE

	Huile			Cacao	Café	Coton fibre
	Arachide	Palmiste	Palme	Cours	Moy. O.I.C.	
	(a)	(b)	(c)	O.I.C.C.	(d)	(e)
	Dollars E.U./tonne métrique			Cents E.U./livre poids		
Moyenne mensuelle						
- Décembre 1987	530	528	432	86,05	103,40	75,30
- Décembre 1988	562	535	411	68,21	101,69	61,25
Cours en 1988						
- Maximum	769	609	517	89,50	102,97	72,50
	Juillet	Juillet	Juillet	Janvier	Février	Janvier
- Minimum	501	489	381	56,21	81,65	56,65
	Mars	Mars	Mars	Septembre	Août	Septembre
Moyenne annuelle						
- 1987	500	426	343	90,63	102,00	74,81
- 1988	590	539	437	72,13	94,41	63,57
	Pour cent					
Variation des						
moyennes annuelles	+ 18,0	+ 26,5	+ 27,4	- 20,4	- 7,4	- 15,0
(a) Toutes origines, CAF Rotterdam. - (b) Origine : Malaisie, CAF Rotterdam. - (c) Origine : Malaisie, Sumatra, CAF ports européens.						
(d) I.C.A. Robustas, ex-dock New York et le Havre/Marseille. - (e) Indice A Liverpool, ML-3/32.						
Source : Huiles : Oil World. - Cacao : O.I.C.C. - Café : O.I.C. - Coton : C.N.U.C.E.D.						

1.3. Marchés des matières premières

La reprise sensible des cours des matières premières, notamment ceux des métaux non ferreux, sur les marchés internationaux n'a guère profité aux pays de l'U.M.O.A. dont le panier des exportations est essentiellement composé de produits d'origine agricole. *L'indice des cours mondiaux, exprimés en francs CFA, des produits de base exportés par les pays de l'U.M.O.A.*, calculé par la B.C.E.A.O., a ainsi fléchi de 7,4% en 1988 après un recul de 13,8% en 1987.

CACAO

Les marchés internationaux de cacao ont été, en 1988, déprimés par l'excédent persistant de la production et l'abondance des stocks mondiaux, évalués à près de 6 mois de consommation. Dans ce contexte, les achats du Stock Régulateur ont atteint très vite leur plafond, conduisant à une paralysie du fonctionnement de l'Accord International. Par conséquent, les cours des fèves se sont repliés de 20,4%, la moyenne des prix quotidiens de l'*Organisation Internationale du Cacao* (O.I.C.C.) régressant de 90,63 cents E.U. en 1987 à 72,13 cents E.U. par livre en 1988, en dépit du retrait du marché de la Côte d'Ivoire, principal producteur mondial.

CAFÉ

Les cours du café sont demeurés faibles durant l'année 1988 sur les marchés internationaux, en liaison avec l'abondance des stocks mondiaux et les bonnes conditions climatiques qui ont prévalu au Brésil durant la période traditionnelle de gelées.

Ainsi, nonobstant la reprise intervenue au cours du quatrième trimestre 1988 en relation avec les tensions sur le rapproché, consécutives aux difficultés d'acheminement rencontrées par certains pays producteurs et la révision à la baisse des estimations de la production brésilienne, les cours moyens du robusta se sont établis en dessous de leurs niveaux déjà peu élevés de 1987. Ils sont en effet ressortis à 94,41 cents E.U. en moyenne en 1988 contre 102,00 cents E.U. par livre en 1987, soit une diminution de 7,4%.

COTON

Après avoir connu une relative stabilité durant le premier semestre de l'année, les cours du coton ont amorcé une tendance à la baisse en raison de la morosité de la demande et de l'impact limité des mauvaises conditions climatiques sur la production aux États-Unis. En s'inscrivant à 63,57 cents E.U. en 1988 contre 74,81 cents E.U. l'année précédente, la moyenne des cotations de l'indice "A" de Liverpool a accusé un recul de 15,0%.

OLÉAGINEUX

Les cours mondiaux des produits oléagineux exportés par l'Union ont poursuivi leur redressement en 1988, en liaison avec le dégonflement des stocks mondiaux de matières grasses durant l'année précédente et la grave sécheresse qui a sévi aux États-Unis à partir du mois de juin, notamment dans les zones de production du soja. Ainsi, les cotations moyennes des huiles de palme et de palmiste ont enregistré des progressions de 27,4% et de 26,5%, en s'élevant respectivement de 343 à 437 dollars E.U. et de 426 à 539 dollars E.U. par tonne entre 1987 et 1988. Les prix de l'huile d'arachide, en se fixant à 590 dollars E.U. contre 500 dollars E.U. par tonne un an plus tôt, ont bénéficié d'une hausse plus modeste de 18,0%.

PHOSPHATE

Après avoir fléchi de 10,8% en 1987 en raison des politiques agressives de vente pratiquées par certains pays exportateurs, les cours du phosphate se sont mieux tenus en 1988. Le prix de référence pour l'origine Khourigba est en effet passé de 31 dollars E.U. à 36 dollars E.U. par tonne, soit une progression de 16,1%.

URANIUM

L'essoufflement de la demande mondiale, constaté durant les années précédentes, s'est poursuivi en 1988. Cette situation s'est traduite par un recul des prix négociés par le Niger, lesquels se sont établis en moyenne à 27 600 francs le kilo contre 29 300 francs en 1987, soit une baisse de 5,8%.

OR

Les cours de l'once d'or ont évolué, en 1988, en dents de scie, autour d'une tendance orientée à la baisse, entre une limite supérieure de 484,10 dollars E.U. l'once atteinte en début d'année et un plancher de 389,05 dollars E.U. enregistré à fin septembre. En définitive, la limitation de la hausse des prix de détail dans les pays industrialisés ainsi que l'importance des ventes effectuées par certains pays producteurs, notamment nord-américains, brésiliens et australiens, se sont conjuguées pour favoriser une dépréciation de l'or de 1,8%. En effet, l'once d'or s'est négociée sur le marché de Londres à 437 dollars E.U. en moyenne en 1988 contre 445 dollars E.U. l'année précédente.

1.4. Financements extérieurs

La prise de conscience, par la Communauté internationale, de la nécessité d'enrayer les flux nets négatifs de ressources financières des pays en développement en direction des pays créanciers s'est traduite, au cours de ces deux dernières années, par une mobilisation sans précédent de tous les acteurs de la scène économique mondiale. Parmi les nombreuses initiatives enregistrées dans ce domaine, la plus significative aura été, sans conteste, l'accord du Sommet économique de Toronto, en juin 1988, sur le rééchelonnement des dettes publiques des pays à faible revenu, selon un menu à options. Les pays créanciers du Club de Paris se sont ainsi vu offrir la possibilité de traiter cette question en fonction de leurs contraintes propres. En adoptant cette proposition française, les pays riches ont admis, pour la première fois depuis l'éclatement de la crise de la dette, le principe d'une annulation partielle des obligations extérieures des pays débiteurs selon l'une des formules du plan d'allègement.

Parallèlement à ces efforts visant à améliorer le profil de la dette envers les Gouvernements, les institutions multilatérales se sont engagées à assurer, à travers de nouveaux mécanismes, le soutien des programmes de réforme économique mis en œuvre dans les pays en développement.

1.4.1. Évolution des apports nets de ressources

Les versements nets de ressources financières au profit des pays en développement ont enregistré un recul de 14,6% en s'inscrivant à 66,1 milliards de dollars en 1987. La part réservée à l'Afrique, estimée à 16,8 milliards de dollars, a légèrement fléchi en valeur mais, rapportée au total, elle s'est relevée de 2,2% à 2,5%. Cette évolution témoigne de la volonté des bailleurs de fonds, notamment officiels, de soutenir, conformément aux engagements souscrits, les efforts d'ajustement entrepris par de nombreux pays du continent, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne.

U.M.O.A. – VERSEMENTS NETS DE RESSOURCES DE TOUTES PROVENANCES

	1984	1985	1986	1987
Millions de dollars E.U.				
Pays en développement	80 507,2	46 097,8	77 379,1	66 149,8
dont : - Afrique	16 507,2	15 828,9	17 065,9	16 783,8
- U.M.O.A.	1 736,2	1 610,0	2 248,1	2 143,3
Milliards de francs CFA				
U.M.O.A.	758,8	723,4	778,5	644,2
- Pays du C.A.D.	468,1	472,8	455,7	312,6
dont : - France	224,9	209,6	237,3	104,6
- R.F.A.	61,2	52,2	50,0	48,7
- États-Unis	71,2	106,9	50,2	46,3
- Canada	32,6	34,2	24,7	29,9
- Italie	24,7	21,4	49,5	28,6
- Pays-Bas	19,2	17,7	15,9	25,2
- Japon	11,6	13,5	22,3	23,1
- Pays arabes	45,1	40,9	35,5	15,4
- Organisations multinationales	245,6	209,7	287,3	316,2
dont : - B.A.D.	2,5	1,1	7,4	7,4
- F.A.D.	5,0	16,9	25,5	25,0
- C.E.E.	55,1	40,5	61,9	56,2
- B.I.R.D.	83,0	12,4	21,7	85,5
- A.I.D.	46,5	65,8	103,5	84,9
- Fonds arabes	— 1,7	7,9	11,0	5,0
Sources : O.C.D.E. - B.C.E.A.O.				

Les apports nets de ressources aux pays de l'U.M.O.A. se sont globalement élevés à 2,1 milliards de dollars E.U. en 1987, soit 4,5% de moins que l'année précédente. Ce recul s'explique par l'ampleur des transferts nets négatifs au titre des capitaux privés, et la diminution des flux nets sur les concours officiels, notamment sur l'*Aide Publique au Développement* (A.P.D.). La contrevaletur en francs CFA de ces financements a accusé une baisse plus prononcée, évaluée à 17,3%, en se situant à 644,2 milliards, du fait de la dépréciation du dollar d'une année à l'autre.

Le montant net des concours extérieurs bilatéraux reçus en 1987 a diminué de près du tiers en s'inscrivant à 328,0 milliards, et son importance relative dans les versements globaux a été ramenée de 63,0% en 1986 à 50,9%. Les pays membres du *Comité d'Aide au Développement* (C.A.D.) ont maintenu leur position dominante avec 312,6 milliards, soit 95,3% du total.

Les conditions financières de l'aide des pays du C.A.D. se sont quelque peu détériorées en 1987, à en juger par la régression de 89% à 87% de l'élément moyen de libéralité, lequel est demeuré néanmoins supérieur à la norme de 86% admise au sein du groupe. Le profil de cette assistance s'est toutefois dans l'ensemble amélioré, en liaison avec les nouvelles orientations en la matière adoptées par certains pays, notamment l'option exclusive pour les dons dans les programmes d'aide et l'octroi d'une plus grande concessionnalité pour les prêts d'A.P.D.

Les principales sources des financements publics et privés ont été, en 1987, la France, la République Fédérale d'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Canada et l'Italie.

Les apports nets de la France ont chuté de plus de moitié pour se situer à 104,6 milliards de francs, soit 33,5% du total des contributions du C.A.D. en 1987, contre 52,1% en 1986. Cette contraction est liée aux opérations de désinvestissement du secteur privé français dans la zone. Il convient cependant de relever que la France a accru son effort global en matière d'A.P.D. en portant celle-ci de 0,49% du P.N.B. en 1986 à 0,51%.

Les versements nets reçus de la R.F.A., essentiellement sous forme d'A.P.D., se sont établis à 48,7 milliards de francs, en baisse de 1,3 milliard par rapport à l'année précédente. Toutefois, leur part relative dans les flux nets totaux en direction de l'Union s'est relevée de 6,4% à 7,1%. Malgré l'adoption de nouvelles mesures visant à améliorer ses mécanismes d'aide, la R.F.A. a enregistré en 1987 une diminution, en termes réels, de son A.P.D. globale, qui n'a représenté que 0,39% du P.N.B. contre 0,43% l'année précédente.

Les États-Unis d'Amérique ont fourni en 1987, au titre des financements publics et privés, un total net de 46,3 milliards de francs aux pays de l'Union contre 50,2 milliards un an plus tôt. La diminution observée provient exclusivement des moins-values de change, l'effort de ce pays s'étant accru de 6,2% en dollars courants. L'abandon progressif des prêts d'A.P.D. et le caractère sélectif de l'aide bilatérale, par ailleurs très liée, expliquent dans une large mesure l'érosion du ratio A.P.D. sur P.N.B., ramené de 0,23% à 0,20% en 1987.

Les contributions reçues du Canada ont atteint 29,9 milliards de francs en 1987 au lieu de 24,7 milliards l'année précédente, soit une hausse de 21,1%, due notamment à un accroissement des dons, principale composante de l'aide canadienne. Les versements d'A.P.D. ont globalement progressé en termes réels d'une année à l'autre, mais rapportés au P.N.B., ils ont fléchi de 0,48% à 0,46%.

Les apports nets en provenance de l'Italie, qui avaient enregistré une forte croissance pour s'inscrire au niveau record de 49,5 milliards de francs en 1986, ont fléchi en 1987 à 28,5 milliards, du fait notamment d'un recul sensible des dons. L'A.P.D. globale a régressé en termes réels d'une année à l'autre et son rapport au P.N.B. est tombé de 0,40% à 0,35%.

Pour l'année 1988, l'A.P.D. des pays du C.A.D. devrait enregistrer une augmentation sensible, en liaison avec la mobilisation accrue de la Communauté internationale face aux difficultés économiques des pays en développement, notamment de ceux de l'Afrique au sud du Sahara, et une croissance économique meilleure que prévu.

Les versements nets des organismes multilatéraux aux pays de l'Union ont progressé pour la deuxième année consécutive en se situant à 316,2 milliards de francs en 1987 contre 287,3 milliards en 1986. Le principal bailleur de fonds à ce titre est le groupe de la Banque mondiale qui a octroyé, à travers la B.I.R.D. et l'A.I.D., 170,4 milliards ou 53,9% des financements en 1987. Viennent ensuite la Communauté Économique Européenne (C.E.E.) et le groupe de la Banque Africaine de Développement (B.A.D.), avec respectivement 56,2 milliards ou 17,8% et 32,4 milliards ou 10,2%.

Sur la base des renseignements parcellaires disponibles et au regard de l'évolution notée dans l'approche du problème du développement à l'échelon international, l'on devrait s'attendre à un nouvel accroissement des concours multilatéraux en 1988.

1.4.2. Marchés des capitaux

Au cours de l'année 1988, l'évolution des marchés des capitaux dans les principaux pays industrialisés a été largement influencée par le resserrement des politiques monétaires, destiné à juguler les risques inflationnistes liés à la croissance économique plus soutenue que prévu. Aussi, après l'évolution contrastée observée en 1987, la hausse des taux a été générale en 1988, notamment sur le court terme.

Dans ce contexte, les banques centrales des principaux pays industrialisés ont été amenées, en cours d'année, à pratiquer une politique monétaire plus restrictive. Le *Federal Reserve System* et la *Bundesbank* ont réajusté leur taux d'escompte en le portant respectivement de 6,00% à 6,50% et de 2,50% à 3,50%. Au Royaume-Uni et en France, la tendance a d'abord été à une réduction du loyer de l'argent puis à un renchérissement, amorcé vers le milieu de l'année. Le taux d'intervention de la *Banque d'Angleterre* sur le marché monétaire a fléchi de 8,38% en janvier 1988 à 7,38% en mai, puis s'est nettement redressé pour atteindre 12,88% en décembre. De même, le taux d'intervention sur appel d'offres et le taux des prises en pension de 5 à 10 jours de la *Banque de France* ont suivi des mouvements similaires. Ils ont en effet évolué, pour le premier de 7,25% en janvier à 6,75% en juillet avant de remonter à 7,25% en octobre jusqu'à la fin de l'année, et pour le second, de 8,00% en janvier à 7,50% de mai à juillet pour finalement s'établir à 8,50% en décembre. Par contre, le taux directeur de la *Banque du Japon* est demeuré inchangé à 2,50% tout au long de l'année.

Le relèvement des taux directeurs des principales banques centrales a été la conséquence d'une nette tension sur les marchés monétaires nationaux et internationaux.

Aux États-Unis, le mouvement de détente observé au lendemain de la crise boursière du 19 octobre 1987 a fait place à une volonté manifeste des autorités monétaires de resserrer le crédit. Le *Federal Reserve System* a fait passer le taux de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire de 6,50% en février à près de 9,00% en décembre 1988. Le mouvement a été suivi par les banques commerciales qui, après avoir réduit leur taux de base de 8,75% en janvier à 8,50% en mars, l'ont porté, par paliers successifs à partir de mai, à 10,50% en décembre. Au Royaume-Uni où la hausse a été la plus sensible, le taux de base bancaire a d'abord évolué de 8,50% en janvier à 7,50% en mai avant d'atteindre 13,00% en novembre 1988. En Allemagne, le renchérissement du crédit s'est produit à partir du mois de juin, parallèlement au raffermissement du dollar. Le taux applicable aux prises en pension de titres par la *Bundesbank* et le taux moyen de l'argent à très court terme ont été portés respectivement de 3,25% et 3,30% à 5,50% et 4,95%. Au Japon et en France, les coûts moyens des prêts au jour le jour qui étaient au plus bas, respectivement à 3,24% en mai et 7,07% en juin, ont atteint 4,11% et 8,16% en décembre 1988 contre 3,54% et 7,81% en janvier.

Sur les marchés monétaires internationaux, le processus de renchérissement du loyer de l'argent a été similaire à celui observé sur les marchés monétaires nationaux, les taux d'intérêt des eurodevises ont augmenté sensiblement dans les mêmes proportions.

La hausse généralisée des taux d'intérêt sur les marchés monétaires nationaux et internationaux et la vigueur de la croissance économique dans les pays industrialisés ont été les principaux éléments qui ont influencé les marchés financiers.

Ainsi, au cours de l'exercice sous revue, les taux d'intérêt à moyen et long terme ont suivi des mouvements différenciés suivant les pays. Ils ont fléchi en France, au Royaume-Uni et au Japon, alors qu'ils augmentaient aux États-Unis et en République Fédérale d'Allemagne.

D'après l'O.C.D.E., les taux d'intérêt réels auraient diminué de 6,20% à 4,60% pour l'ensemble des pays de la Communauté Économique Européenne. Aux États-Unis et au Japon, les taux correspondants seraient demeurés inchangés respectivement à 4,70% et 3,30%. Ce mouvement de convergence des taux d'intérêt réels, sur les principaux marchés, découle de l'intégration accrue des marchés financiers internationaux qui favorise une plus grande mobilité des capitaux.

Ainsi, le volume des opérations sur les marchés internationaux des capitaux a progressé de 20,50% en 1988, après un léger recul de 4,30% en 1987, en dépit de la montée des taux d'intérêt, du fait des incertitudes sur le rendement des actifs libellés en dollars E.U. et sur l'évolution des cours des principales devises. Les émissions sur le marché des euro-obligations, qui avaient accusé une forte baisse, se sont redressées, tandis que les crédits consortiaux à moyen terme poursuivaient, mais à un rythme moins soutenu, leur progression entamée en 1987. Cependant, cette nette reprise des opérations n'a pas profité aux pays en développement dont la part des appels aux marchés internationaux des capitaux s'est rétrécie de 8,34% en 1987 à 6,26% en 1988.

L'analyse de la répartition des émissions par devises confirme la place prépondérante de la monnaie américaine sur les marchés des obligations. En effet, sur un total d'émissions de 85,11 milliards de dollars E.U. contre 65,49 milliards en 1987, le dollar E.U. a été utilisé dans les transactions à concurrence de 37,87% contre 36,23% en 1987. Les parts du yen et du franc suisse ont fléchi respectivement de 14,73% à 9,88% et de 13,44% à 11,85%. Les émissions en deutschemarks ont représenté 10,53% contre 8,31% en 1987 et celles libellées en livres sterling, 9,71% au lieu de 8,33% un an plus tôt. Le dollar canadien et l'ECU ont également enregistré une évolution favorable, les obligations en ces devises ayant atteint 5,72% pour le premier et 5,04% pour le second, alors qu'elles n'étaient que de 3,32% et 4,09% en 1987.

2. ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

2.1 Généralités

La tendance persistante à la dépréciation des marchés des principaux produits d'exportation de l'Union a continué, durant l'année 1988, de limiter les performances économiques et financières des pays membres de la zone. Victimes une fois de plus de l'effet de King, ils n'ont pu tirer pleinement profit des bons résultats des principales productions agricoles, la plupart des filières ayant même accusé des déficits plus prononcés que l'année précédente.

En termes nominaux, la croissance du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) des pays de l'U.M.O.A. est cependant ressortie à 4,5% en 1988 au lieu de seulement 0,7% en 1987.

2.2. Production

2.2.1. Production agricole

La campagne agricole 1987-1988 a été dans l'ensemble satisfaisante pour les productions de rente. La production vivrière a par contre fléchi, notamment dans la zone sahélienne, du fait de l'irrégularité des pluies et de l'invasion acridienne.

CULTURES D'EXPORTATION

La commercialisation de l'**arachide** s'est établie à 722 600 tonnes en 1987-1988 contre 708 000 tonnes la campagne précédente, soit une progression de 2,1% imputable à l'accroissement de 15,8% enregistré au Sénégal. Dans les autres pays producteurs, la collecte, déjà modeste, a diminué au cours de l'exercice sous revue.

Les achats de **cacao** se sont élevés au niveau record de 685 000 tonnes, en augmentation de 8,3% comparés à ceux de la saison précédente. En relation avec la politique commerciale menée par le principal pays producteur de la zone, la Côte d'Ivoire, le volume des stocks de ce produit a plus que doublé, en se chiffrant à 169 784 tonnes au 30 septembre 1988.

La collecte de **café** a fléchi de 28,6% pour tomber à 197 400 tonnes. Cette évolution, conjuguée à la reprise de 65,7% des exportations, a permis de réduire de 27,3% le niveau des stocks, ramenés à 136 847 tonnes à la fin de l'exercice.

Les contre-performances relevées au Bénin et au Burkina se sont traduites par un repli de 5,1% de la commercialisation globale de **coton graine**, qui est ressortie à 787 500 tonnes.

En raison du désengagement de certains offices de commercialisation et de la réduction des prix au producteur, la collecte de **karité** s'est révélée relativement modeste, au regard des potentialités. Elle s'est située à 22 500 tonnes, en expansion certes de 64,2% par rapport à la saison précédente qui coïncidait avec le creux du cycle de production, mais nettement en retrait des 112 100 tonnes atteintes en 1985-1986.

L'érosion persistante des cours sur les marchés extérieurs a contribué à une aggravation préoccupante du déficit des principales filières agricoles et motivé, dans certains cas, un ajustement à la baisse des prix au producteur. Les quatre principales filières agricoles de l'Union ont, en effet, enregistré un déficit évalué à 140 milliards de francs pour la campagne 1987-1988 contre 52 milliards en 1986-1987.

CULTURES VIVRIÈRES

Le bilan alimentaire de l'Union s'est dégradé en 1987-1988, contrairement aux deux saisons précédentes où les besoins vivriers avaient été relativement bien couverts. Le recul de la production s'est soldé par un déficit vivrier de l'ordre de 542 000 tonnes, localisé essentiellement dans la zone sahélienne.

Les baisses les plus marquées ont concerné le **haricot**, le **manioc** et le **maïs** dont les récoltes ont régressé, sur la base des données disponibles, respectivement de 25,7%, de 18,5% et de 15,4%. Les productions de **riz paddy** et de **mil et sorgho** ont diminué de 10% environ et celle d'**igname** de 6,9%.

La collecte officielle de céréales a été particulièrement faible, du fait de la réduction de la production ainsi que de la politique de libéralisation du commerce des produits vivriers menée dans l'ensemble des États. Les achats effectués par les offices céréaliers sont ainsi ressortis à 94 141 tonnes, en recul de 45,4% par rapport à la saison précédente.

2.2.2. Élevage

La reconstitution du cheptel, consécutive à l'amélioration des conditions climatiques au cours des deux saisons précédentes, a été affectée durant l'année 1988 par la baisse de la pluviométrie et la dégradation des pâturages dans la zone sahélienne, victime de l'invasion acridienne. Les estimations disponibles font cependant état, pour le Mali, d'un croît de 2,9% de l'effectif des bovins et de 2,6% de celui des ovins et caprins. En Côte d'Ivoire, la concurrence des importations, en provenance notamment des pays de la C.E.E., s'est traduite par une baisse de 4,4% de la production locale de viande bovine.

2.2.3. Pêche

Le développement de la production halieutique reste limité par la pauvreté relative du plateau continental des pays du Golfe de Guinée et, d'une manière générale, par l'insuffisance des équipements nécessaires. Au Sénégal, la valeur de la production est cependant estimée à 53 milliards de francs en 1988, soit une hausse de 10,4% par rapport à l'année 1987. De même au Mali, les prises auraient atteint 100 000 tonnes en 1988 contre 80 000 tonnes en 1987, soit un accroissement de 25,0%. L'organisation de l'activité halieutique au niveau de la zone pourrait, à terme, tirer profit de la constitution récente d'une compagnie de pêche pour les pays membres de la *Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest* (C.E.A.O.).

2.2.4. Bois

La politique de préservation des équilibres écologiques s'est traduite, dans la zone sahélienne, par la poursuite des programmes de reboisement et de lutte contre la désertification et, dans les pays du Golfe de Guinée, par une rationalisation accrue de l'exploitation forestière. En Côte d'Ivoire, les exportations de grumes ont ainsi été réduites de 11,9% à fin octobre 1988 pour se chiffrer à 415,0 milliers de mètres cubes. Celles de bois sciés ont, par contre, progressé de 12,2% pour s'établir à 460,0 milliers de mètres cubes.

2.2.5. Mines

L'activité minière a connu, au cours de l'année 1988, une évolution contrastée selon les produits. L'extraction de phosphate a augmenté de 26,7% en s'élevant à 5 383 100 tonnes à fin novembre 1988. La production d'or au Burkina s'est établie à 3 380 kilos en 1988 contre 3 573 kilos en 1987. Au Mali, 650 kilos d'or ont été extraits de la mine de Kalana, soit une hausse de 30,0%. La production d'uranium au Niger est, par contre, restée quasi stable avec 2 964 tonnes contre 2 970 tonnes l'année précédente.

2.2.6. Énergie

L'instabilité des cours mondiaux du pétrole a contribué au gel des investissements, notamment en Côte d'Ivoire où la production a poursuivi son tassement. Au Bénin, l'extraction de pétrole brut a également régressé à en juger par l'évolution des exportations. Celles-ci se sont, en effet, établies à 1,66 million de barils en 1988, en recul de 12,0% par rapport à l'année précédente.

Les statistiques de production d'électricité pour l'année 1988 ne sont pas encore établies dans tous les États. Toutefois, d'après les diverses données disponibles, la production d'énergie électrique aurait progressé en 1988 de 3,8% au Sénégal, de 4,3% au Mali, de 5,1% au Niger et de 9,0% au Bénin. Dans les autres pays, selon des renseignements partiels, la consommation d'électricité serait en hausse de 13,6% sur la base des données des six premiers mois de 1988 pour le Burkina, de 2,4% à fin septembre pour la Côte d'Ivoire et de 5,0% à fin novembre pour le Togo.

2.2.7. Production industrielle

D'une manière générale, l'évolution de la production agricole a permis aux unités agro-industrielles de bénéficier d'un niveau d'activité adéquat. Le secteur manufacturier de l'Union a toutefois continué d'éprouver de sérieuses difficultés, consécutives au marasme des marchés extérieurs et à la concurrence accrue des produits similaires importés.

Les indices disponibles sur la production industrielle traduisent, pour le Mali, une contraction de 3,5% à fin septembre 1988 et, pour le Sénégal, une hausse légère de 0,8% à fin mars 1988.

La branche des industries alimentaires semble avoir été bien orientée durant l'année sous revue. La production sucrière, en particulier, a progressé de 62,3% au Burkina, de 19,7% au Mali et de 3,5% en Côte d'Ivoire. Les ventes des minoteries ont doublé au Bénin à fin octobre 1988 et augmenté de 32,8% au Togo pour l'ensemble de l'année.

Les industries textiles sont restées, par contre, confrontées à de sérieuses difficultés. Ainsi au Burkina et Niger, les principales unités de cette branche ont accusé une chute de leurs chiffres d'affaires, respectivement de 10,9% et de 20,5%. Il en a été de même pour les cimenteries, particulièrement au Bénin et au Niger. Dans ce dernier pays, la production s'est inscrite en baisse de 15,4% en 1988.

2.3. Revenus et prix

2.3.1. Revenus

Les revenus versés aux producteurs ont légèrement diminué en 1988, en liaison avec le recul de certaines productions et la réduction de quelques prix au producteur. Au titre des principales cultures de rente, à savoir l'arachide, le cacao, le café, le coton et le karité, une somme globale de 510 milliards de francs a été distribuée au monde rural en 1988, au lieu de 515 milliards de francs en 1987.

S'agissant des salaires, un relèvement de 14,6% du *Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti* (S.M.I.G.) a été décidé au Burkina à compter du premier janvier 1988, le taux horaire passant de 114,00 francs à 130,69 francs.

2.3.2. Prix

D'une manière générale, les pressions inflationnistes sont restées modérées dans l'U.M.O.A., en dépit d'une légère recrudescence provoquée par la dégradation alimentaire dans certains pays. L'indice des prix à la consommation familiale africaine a progressé de 0,2% à Lomé contre 0,1% en 1987 et de 6,9% à Abidjan, taux identique à celui de l'année précédente. A Niamey et à Dakar, le mouvement de désinflation déjà observé l'année précédente s'est poursuivi en 1988, mais à un rythme moins soutenu, la baisse des prix ressortant à 1,4% et 1,9% au lieu de 6,7% et 4,3%. A Ouagadougou, un relèvement de 4,3% de l'indice fait suite à un recul de 2,8% enregistré un an plus tôt. Le même mouvement a été observé à Bamako où l'indice des prix du groupe "Alimentation" a augmenté de 10,8% en 1988 alors qu'il avait baissé de 16,0% en 1987.

2.4. Finances publiques et dette extérieure

2.4.1. Finances publiques

Les budgets des États de l'Union pour la gestion 1988 se sont inscrits dans le cadre de la poursuite des politiques de rigueur et d'austérité, adoptées depuis quelques années en vue de redresser les finances publiques et d'asseoir les bases d'une croissance saine et durable.

Ainsi, les masses budgétaires ont été arrêtées globalement à 1 539,5 milliards de francs pour les ressources et à 1 582,3 milliards pour les dépenses, montants correspondant à des accroissements de 5,8% et 8,3%.

L'évolution des ressources est marquée en 1988 par une augmentation des contributions internes, dont la part relative a été portée de 74,9% en 1987 à 76,8%.

Les prévisions de recettes fiscales ont progressé de 5,7% pour s'inscrire à 1 093,7 milliards de francs, mais leur part relative dans le total des ressources a été maintenue autour de 71%. L'amélioration prévue devait provenir d'une part, des nouvelles mesures introduites dans les lois de finances 1988 et, d'autre part, du plein effet des réaménagements du dispositif fiscal opérés dans la plupart des États au cours de la gestion précédente.

Les recettes non fiscales sont attendues à 88,4 milliards de francs, en hausse de 67,4%, du fait notamment de la consolidation, dans certains pays, des budgets annexes et des comptes spéciaux avec le budget général.

Les financements extérieurs, malgré une hausse de 5,7% prévue pour les dons, ont été fixés en léger recul, avec 357,4 milliards de francs au lieu de 388,1 milliards l'exercice précédent.

En ce qui concerne les dépenses, les prévisions ont tenu compte de deux contraintes majeures : faire face aux obligations de l'État, d'une part, et assurer un fonctionnement minimum des services publics, d'autre part.

Les crédits de fonctionnement ont été arrêtés à 1 191,4 milliards de francs, en augmentation de 10,2%, compte tenu de la budgétisation, dans certains États, des charges de remboursement de la dette. Après une accélération en 1987, imputable à l'inclusion dans le budget des dépenses d'investissement auparavant comptabilisées dans les comptes annexes, le rythme d'expansion des opérations en capital a été ramené de 44,3% à 2,8% l'exercice budgétaire sous revue.

U.M.O.A. – BUDGETS DES ÉTATS

	1985	1986 (b)	1987 (b)	1988 (b)
Milliards de francs CFA				
Ressources	1 159,3	1 273,7	1 455,6	1 539,5
- Recettes fiscales	905,8	949,2	1 036,7	1 093,7
dont : <i>Douanes</i>	414,3	434,4	479,1	486,0
- Autres recettes	90,2	111,9	53,8	88,4
- Financements extérieurs	163,3	212,6	365,1	357,4
Dépenses	1 158,5	1 273,7	1 461,5	1 582,3
- Budget de fonctionnement	945,2	1 010,2	1 081,3	1 191,4
dont : <i>Service de la dette</i> (a)	55,4	58,2	74,4	117,5
- Budget d'investissement	213,3	263,5	380,2	390,9
Déficit (–) ou excédent (+)	+ 0,8	–	– 5,9	– 42,8
N.B. - Exercices : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali et Togo : 1er janvier - 31 décembre ; Niger : 1er octobre - 30 septembre ; Sénégal : 1er juillet - 30 juin.				
(a) Concerne le Burkina, le Mali, le Niger et le Togo dont les charges de remboursement sont inscrites au budget de fonctionnement.				
(b) Y compris lois de finances rectificatives dans certains États.				
Source : Trésors nationaux.				

Les renseignements disponibles sur l'exécution des budgets de la gestion 1988 font apparaître, dans la plupart des États, une lenteur aussi bien dans l'encaissement des recettes que dans le règlement des dépenses.

Au **Bénin**, les données provisoires sur l'exécution du budget de fonctionnement font ressortir, pour les neuf premiers mois, un excédent de 4,2 milliards de francs, qui contraste avec les tensions persistantes de la trésorerie publique tout au long de la période. Les recettes, recouvrées à hauteur de 31,0 milliards, dont près des deux tiers au titre des prélèvements fiscaux, ont atteint 59,6% des prévisions. Un taux de réalisation de l'ordre de 80% a été enregistré pour les dépenses, réglées à concurrence de 26,8 milliards.

Au **Burkina**, les opérations budgétaires se sont soldées, au terme des neuf premiers mois de l'année, par un léger excédent, les réalisations s'étant établies à 53,2 milliards de francs pour les recettes et à 52,9 milliards pour les dépenses. Les recouvrements de recettes fiscales se sont situés à 61,8% des prévisions, avec 50,5 milliards. Les décaissements, en raison de la lenteur dans les règlements au titre de l'amortissement de la dette publique et des dépenses en capital, n'ont représenté à fin septembre 1988 que 54,9% des ouvertures de crédit.

En **Côte d'Ivoire**, les informations disponibles sur l'exécution du budget font état d'un déficit de 92,3 milliards de francs. Les ressources se sont élevées à 788,0 milliards et ont été, en majeure partie, d'origine intérieure. Les tirages sur emprunts extérieurs ont porté sur 177,9 milliards. Les dépenses effectives ont atteint 880,3 milliards, dont 542,5 milliards au titre du budget de fonctionnement.

Au **Mali**, un excédent de 8,9 milliards de francs a été dégagé au terme des neuf premiers mois de l'année 1988. Les recettes, en se chiffrant à 61,0 milliards, accusent un taux de réalisation de 53,9% contre seulement 35,2% pour les dépenses, les règlements effectifs ne portant que sur 52,1 milliards. Le faible taux de consommation des crédits est imputable au retard dans l'exécution des paiements de certaines charges, notamment de fonctionnement.

Au **Niger**, l'exercice 1987-1988 s'est clôturé sur un déficit provisoire de 4,6 milliards de francs, résultant de 90,2 milliards de recettes recouvrées et de 94,8 milliards de paiements. Les encaissements de recettes fiscales, avec 53,2 milliards, ont représenté 79,5% des prévisions. Les dépenses au titre du budget de fonctionnement, qui se sont élevées à 91,4 milliards, ont été exécutées à raison de 82,6% des crédits autorisés, contre seulement 22,7% pour les dépenses en capital, réglées pour 3,4 milliards.

Au **Sénégal**, la gestion 1987-1988 s'est soldée, d'après les données provisoires, par un déficit de 3,5 milliards de francs, les recettes s'étant situées à 252,9 milliards et les dépenses à 256,4 milliards. Les ressources fiscales se sont chiffrées à 208,4 milliards, soit légèrement moins que le montant prévu. Le budget de fonctionnement, exécuté en dépassement de 13,0%, a enregistré des règlements de 244,7 milliards alors que les crédits d'investissement budgétisés n'ont connu qu'un taux de consommation de 78%.

Au **Togo**, le budget 1988 a été exécuté en quasi-équilibre, les comptes définitifs faisant apparaître, à la clôture de l'exercice, 84,9 milliards de francs de recettes et 85,0 milliards de dépenses. Les recettes fiscales ont été réalisées à concurrence de 78,6 milliards ou 95,5% des prévisions. Les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 82,2 milliards, montant correspondant à 95,1% des crédits votés à ce titre dans la loi de finances.

U.M.O.A. – EXÉCUTION DES BUDGETS DES ÉTATS EN 1988*

	Côte						
	Bénin	Burkina	d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
	(a)	(a)	(b)	(a)	(b)	(b)	(b)
	Milliards de francs CFA						
Ressources	31,0	53,2	788,0	61,0	90,2	252,9	84,9
- Recettes fiscales	20,5	50,5	461,9	...	53,5	208,4	78,6
dont : <i>Douanes</i>	12,0	19,9	215,4	...	22,0	81,5	34,7
- Autres recettes	10,5	2,7	118,9	...	36,7	44,5	6,3
- Financements extérieurs	–	–	207,2	–	–	–	–
Dépenses	26,8	52,9	880,3	52,1	94,8	256,4	85,0
- Budget de fonctionnement	26,8	49,9	542,5	...	91,4	244,7	82,2
- Budget d'investissement	–	3,0	337,8	...	3,4	11,7	2,8
Déficit (–) ou excédent (+)	+ 4,2	+ 0,3	– 92,3	+ 8,9	– 4,6	– 3,5	– 0,1
* Chiffres provisoires.							
(a) 9 mois d'exécution. - (b) 12 mois d'exécution.							
Sources : Trésors nationaux.							

2.4.2. Dette extérieure

En matière d'endettement extérieur, la politique des États de l'Union s'est inscrite, en 1988, dans le cadre général de programmes d'ajustement volontaristes ou conclus avec les partenaires multilatéraux. Les efforts ont de nouveau été orientés vers la recherche de financements extérieurs à des conditions concessionnelles, pour soutenir la mise en œuvre des mesures de restructuration du potentiel de production, et la poursuite du dialogue avec les créanciers des divers Clubs, en vue d'obtenir un réaménagement pluri-annuel de la dette extérieure pour alléger les charges de la trésorerie publique.

Conformément aux directives du Conseil des Ministres de l'Union, une attitude de prudence a été observée en 1988 dans tous les États en matière de signature de nouveaux engagements. Ainsi, ceux-ci devraient, d'après les renseignements disponibles, être ramenés de près de 500 milliards de francs en 1987 à quelque 420 milliards, dont l'essentiel auprès de sources officielles. Parallèlement, les renégociations de dettes par les pays sous programme avec le F.M.I. ont abouti à des accords avec les créanciers réunis au sein des Clubs de Paris et/ou de Londres, pour un rééchelonnement global de 332,0 milliards d'échéances, dont environ 25% selon les modalités arrêtées par le Sommet de Toronto.

Les tirages sur emprunts extérieurs s'établiraient à 408,5 milliards de francs, en retrait de 7,4% par rapport à ceux de 1987. Ils seraient consacrés principalement à la poursuite de projets entamés les années précédentes.

Le service prévisionnel de la dette extérieure au titre de l'année 1988 est évalué, pour l'ensemble des États de l'Union, à 809,5 milliards de francs, répartis entre les amortissements du principal et les charges d'intérêt à concurrence respectivement de 492,6 milliards et 316,9 milliards. Il s'inscrit en réduction de 12,5% par rapport à 1987, mais représente toujours plus de la moitié des ressources budgétaires. Toutefois, compte tenu des importants allègements obtenus et de l'accumulation d'arriérés, liée surtout au maintien, par un État, des mesures de suspension partielle des paiements décidée en 1987, les règlements se situeraient légèrement en dessous de 300 milliards.

Embarquement de produits sur un bateau.



La monnaie et le crédit

SOMMAIRE

1 — POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

1. Objectifs généraux	45
2. Moyens	46

2 — ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

1. Avoirs extérieurs et balances des paiements	51
2. Crédit intérieur	55
3. Masse monétaire	63
4. Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées	66
5. Concours de la Banque centrale	68
6. Base monétaire	81

1. POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

1.1. Objectifs généraux

Le souci de rétablir les bases saines et durables d'un processus de croissance-développement a amené le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa séance du 19 septembre 1987, à placer la conduite de la politique monétaire pour l'année 1988 sous le double sceau de la rigueur et de la qualité. L'action monétaire devait viser d'une part, à reconstituer les réserves de change de l'Union et à relever le taux de couverture de l'émission monétaire par les avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale. Elle devait, d'autre part, rechercher l'assainissement du crédit et la réhabilitation du système bancaire, ébranlé par les déséquilibres de nombreux établissements, particulièrement des ex-banques de développement. Compte tenu d'un environnement international toujours hostile, le Conseil des Ministres a fixé à chaque pays, un objectif d'excédent ou d'équilibre de sa balance des paiements, selon sa position dans le compte des disponibilités extérieures de l'Union.

Dans le cadre d'une politique modératrice du crédit et d'une réduction des pressions sur les interventions monétaires de l'Institut d'émission, le financement de l'activité économique devait être assuré principalement sur des ressources financières. Ainsi, la collecte et le maintien de l'épargne dans l'Union par des moyens appropriés, notamment à travers la poursuite d'une politique flexible et incitative des taux d'intérêt, revêtaient une importance toute particulière, de même que la mobilisation de concours extérieurs. Par ailleurs, les ressources disponibles devaient être affectées en priorité au financement du renforcement des bases productives, soit pour la réhabilitation des unités existantes, soit pour la réalisation de nouveaux investissements productifs et rentables.

Pour assurer la réalisation des objectifs monétaires, l'accent a été mis sur la nécessité de mettre en œuvre, dans chaque pays et avec une détermination plus marquée que par le passé, les indispensables mesures d'accompagnement dans le domaine du budget, de l'endettement, des prix, du commerce extérieur, de la production et de la réglementation des changes.

1.2. Moyens

1.2.1. Concours autorisés

Le dispositif de contrôle, mis en place pour contenir l'évolution des agrégats monétaires dans des limites compatibles avec les objectifs d'avoirs extérieurs, est demeuré basé sur la maîtrise des interventions de l'Institut d'émission en faveur du système bancaire, par le biais d'une mensualisation des refinancements de crédits ordinaires et d'une surveillance renforcée des contreparties physiques des crédits de campagne, ainsi que sur la fixation de normes mensuelles de progression des crédits ordinaires. En ce qui concerne les plafonds des concours aux Trésors nationaux, ils ont été, à l'instar des exercices antérieurs, maintenus dans tous les États au niveau du maximum statutaire, en raison des tensions généralisées sur les trésoreries publiques.

Conformément aux directives du Conseil des Ministres de l'Union, le Conseil d'Administration de la Banque centrale, sur proposition des Comités Nationaux du Crédit, a arrêté pour l'année 1988 les maximums d'intervention de l'Institut d'émission dans chacun des États comme suit :

U.M.O.A. - CONCOURS MAXIMAUX AUTORISÉS DE LA BANQUE CENTRALE

	Concours à		Concours aux banques		Total
	l'État		et établissements financiers		
	Article 16 (a)	Article 12 (a)	Campagne (b)	Ordinaires	
Milliards de francs CFA					
Bénin	14,0	-	2,0	40,2	56,2
Burkina	16,5	-	4,0	6,0	26,5
Côte d'Ivoire	136,3	-	176,0	173,9	486,2
Mali	14,8	-	5,0	14,4	34,2
Niger	13,7	-	11,5	20,0	45,2
Sénégal	40,9	-	20,0	107,2	168,1
Togo	16,7	1,5	4,0	6,0	28,2
Total	252,9	1,5	222,5	367,7	844,6
(a) Articles des Statuts de la B.C.E.A.O. - (b) Plafonds indicatifs.					
Source : B.C.E.A.O.					

Par rapport à l'exercice monétaire précédent, les plafonds de refinancement des crédits ordinaires se situent en retrait de 10,2 %, en liaison avec la nécessité de maintenir une politique modérée de la monnaie et du crédit. Les montants indicatifs de refinancement de crédits de campagne sont prévus en hausse de 2,5 % pour tenir compte de l'accroissement de la production agricole de l'Union, tandis que les plafonds des concours aux Trésors, calculés sur la base des dernières recettes fiscales nationales connues, enregistrent une augmentation de 4,5 %.

Pour assurer la réalisation de ces objectifs, le système des plafonds normatifs mensuels de refinancement de crédits ordinaires a été reconduit. Il vise soit à contenir, tout au long de l'année, les concours de l'Institut d'émission dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, soit à résorber progressivement les dépassements éventuels de début de période.

1.2.2. Politique des taux de la Banque centrale

Au cours de l'exercice sous revue, la Banque centrale n'a modifié ni ses taux d'escompte ni les conditions de banque. Par contre, les taux applicables aux opérations du marché monétaire ont varié en fonction de l'orientation générale des taux à l'étranger, spécialement en France. Ils ont d'abord été relevés le 10 novembre 1987, pour ensuite suivre une tendance à la baisse à partir du 25 janvier 1988. Entre le début de l'exercice et le 15 novembre 1987, le taux des avances au jour le jour sur le marché monétaire s'est situé à un niveau inférieur au T.E.N. Il a été constamment supérieur à celui-ci par la suite, malgré le mouvement de baisse, pour l'égaliser à compter du 29 février 1988. Une reprise à la hausse des taux des opérations sur le marché monétaire, à compter du 5 septembre 1988, portait à nouveau le taux des avances au jour le jour légèrement au-dessus du T.E.N.

Date de changement	Jour le jour		Un mois		Trois mois	
	Dépôts	Avances	Dépôts	Avances	Dépôts	Avances
Pour cent l'an						
12/01/87	8,000	8,250	8,125	8,375	8,250	8,500
16/11/87	8,500	9,250	8,625	9,375	8,750	9,500
25/01/88	8,000	9,000	8,125	9,125	8,250	9,250
08/02/88	7,750	8,750	7,875	8,875	8,000	9,000
29/02/88	7,500	8,500	7,625	8,625	7,750	8,750
05/09/88	7,750	8,750	7,875	8,875	8,000	9,000

La rémunération des **dépôts à terme des banques publiques à statut spécial** a suivi une évolution similaire à celle des taux du marché monétaire.

Date de changement	Dépôts		Retraits anticipés	
	1 mois	3 mois	Pendant le 1er mois	Après le 1er mois
Pour cent l'an				
12/01/87	8,125	8,250	8,000	8,125
16/11/87	8,625	8,750	8,500	8,625
25/01/88	8,125	8,250	8,000	8,125
08/02/88	7,875	8,000	7,750	7,875
29/02/88	7,625	7,750	7,500	7,625
05/09/88	7,875	8,000	7,750	7,875

1.2.3. Politique sectorielle du crédit

La politique sectorielle du crédit a pour but d'orienter les crédits non saisonniers vers des secteurs économiques bien définis et considérés comme prioritaires. Sa mise en œuvre, selon les orientations de politique économique déterminées par les Autorités nationales, est du ressort des *Comités Nationaux du Crédit* (C.N.C.).

Au **Bénin**, la *Banque Commerciale du Bénin* (B.C.B.) et la *Banque Béninoise de Développement* (B.B.D.) devaient affecter chacune au moins 68 % de leurs crédits aux secteurs prioritaires, définis comme étant l'ensemble des branches d'activités économiques, à l'exception du commerce. Afin de faciliter l'application de cette politique, le C.N.C. a recommandé la mise en place d'un système d'incitations, reposant sur un fonds de garantie ou un dispositif de promotion de sociétés mutuelles.

Au **Burkina**, la politique sectorielle pour l'année 1988 a été définie au cours de la réunion du C.N.C. du 5 avril 1988. L'agriculture, l'élevage et la pêche devaient ainsi bénéficier d'au moins 7 % des crédits à court terme, 17 % des concours à moyen terme et 1 % des crédits à long terme. Les pourcentages minimaux réservés aux mines, à l'industrie et à l'artisanat étaient fixés à 32 % des concours à court terme, 36 % des crédits à moyen terme et 70 % des crédits à long terme. L'hydraulique, l'énergie et les transports devaient recevoir au minimum 13 % des concours à court et moyen termes et 10 % des crédits à long terme. Les parts dévolues aux secteurs non prioritaires étaient plafonnées à 48 % pour les crédits à court terme, 34 % pour les crédits à moyen terme et 19 % pour les crédits à long terme.

En **Côte d'Ivoire**, les objectifs de politique sectorielle pour l'année 1988 ont été fixés par le C.N.C. lors de sa séance du 7 juillet 1988. Les coefficients de 1987 ont été reconduits en 1988 pour le secteur primaire, l'industrie ainsi que la location et gestion du bâtiment, soit respectivement des minimums de 7,5 % et 37,0 % et un maximum de 9,5 %. Le seuil à ne pas dépasser pour le secteur tertiaire a été fixé à 27,0 % au lieu de 21,7 % précédemment et celui des autres secteurs à 19,0 % au lieu de 24,3 %.

Au **Mali**, les orientations arrêtées depuis 1985 n'ont pas été modifiées. Ainsi, les secteurs prioritaires devaient bénéficier d'un minimum de 80 % des crédits bancaires, répartis à hauteur de 25 % pour la production agricole et la pêche, 12 % pour la commercialisation intérieure et extérieure des produits agricoles, 27 % pour l'industrie, 8 % pour les transports et communications et 8 % pour le bâtiment et les travaux publics. Les crédits au commerce général et aux services divers, classés secteurs non prioritaires, ne devaient pas excéder respectivement 15 % et 5 %.

Au **Niger**, sur la base des orientations retenues par le Plan de Développement Économique et Social, des coefficients sectoriels avaient été fixés en 1985. Par la suite, le C.N.C. a décidé, en juillet 1986, de suspendre la fixation d'objectifs quantitatifs pour les prochaines années, tout en invitant la Banque centrale à soutenir, par le biais des autorisations préalables, les secteurs prioritaires, à savoir l'agriculture, les mines, l'industrie et l'énergie. Par ailleurs, le Comité a souhaité que de nouvelles réflexions sur l'opportunité de la fixation d'objectifs sectoriels quantitatifs soient menées.

Au **Sénégal**, le C.N.C., après examen des propositions de politique sectorielle pour l'année 1988, a recommandé la constitution d'un groupe de travail, chargé de réfléchir sur les instruments de politique monétaire et fiscale les plus appropriés pour orienter les financements bancaires vers les secteurs prioritaires de l'économie. Dans l'attente des résultats des travaux de ce groupe, les objectifs de la politique sectorielle du crédit définis en 1987 ont été reconduits pour l'année 1988. Ainsi, 69 % au moins des crédits bancaires devaient être réservés à des financements privilégiés, soit un minimum de 30 % à l'industrie, de 10 % à l'habitat social, de 9,5 % au secteur des bâtiment et travaux publics, de 6 % à l'agriculture, de 5 % aux transports et communications, de 4 % à la pêche, de 3,5 % au tourisme et de 1 % aux rachats d'actifs étrangers par les nationaux. La part des crédits allouée aux financements non prioritaires ne devait pas excéder 31 %, dont 20 % au commerce et 2 % au transit et à la manutention.

Au **Togo**, le C.N.C., au cours de sa séance du 8 décembre 1987, a fixé de nouveaux coefficients minimums pour les secteurs prioritaires, en se basant sur les réalisations antérieures. Un minimum de 33 % des crédits bancaires devait être affecté à ces secteurs. Ainsi, l'agriculture devait recevoir au moins 12 % des concours, répartis à hauteur de 5 % pour la production et 7 % pour la commercialisation, et les Petites et Moyennes Entreprises 15 %, ventilés à concurrence de 10 % pour les P.M.E. industrielles et de 5 % pour les P.M.E. nationales de service et de tourisme. Le secteur de l'élevage et de la pêche, ainsi que l'habitat social devaient bénéficier chacun de 3 %.

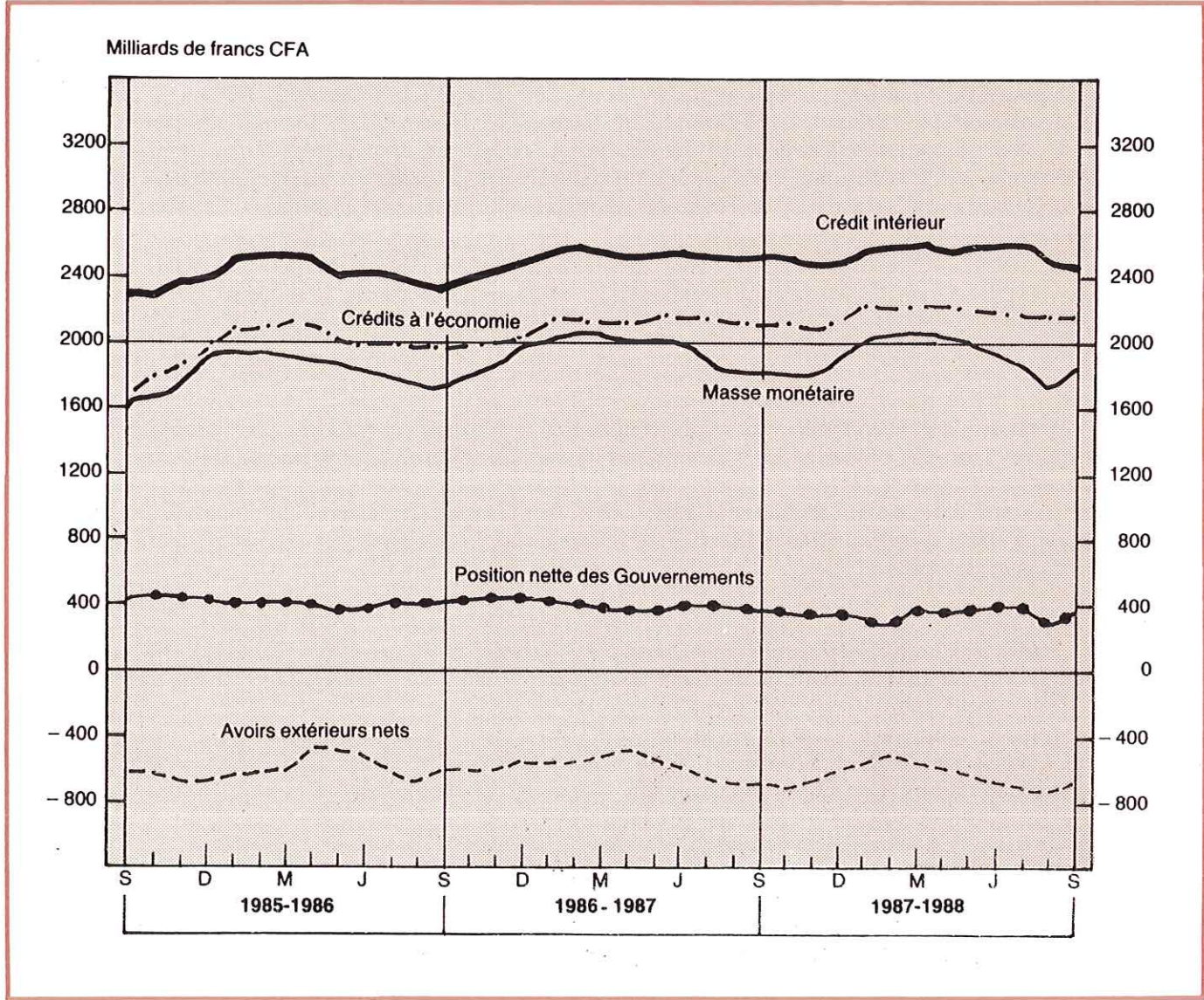
1.2.4. Autorisations préalables

Le régime des autorisations préalables permet à la Banque centrale d'influer directement sur la répartition des crédits entre les différents secteurs de l'activité économique, de surveiller leur qualité et accessoirement, d'agir sur leur montant. Le seuil au-delà duquel tout crédit bancaire doit être autorisé, préalablement à son octroi, par l'Institut d'émission est resté fixé à 100 millions de francs pour la Côte d'Ivoire, à 70 millions pour le Sénégal et à 30 millions pour les autres pays de l'Union.

La répartition des autorisations préalables en cours au 30 septembre, suivant les grandes rubriques de la Centrale des risques, est disponible pour tous les États, sauf la Côte d'Ivoire. La comparaison de la structure de l'encours à la fin des deux derniers exercices fait apparaître, au niveau de l'Union, le renforcement de la prépondérance des autorisations préalables en faveur du commerce, dont la part est passée de 49,1 % à 55,4 %. Cette évolution s'est opérée au détriment surtout des activités industrielles, deuxième bénéficiaire en importance des autorisations de crédit. Le commerce occupe la première place dans tous les pays. La position dominante de cette branche d'activité est liée notamment au financement de la commercialisation des produits agricoles. Cette orientation d'ensemble est induite principalement par les mouvements constatés au Burkina, au Sénégal et au Togo. Au Bénin, par contre, la part consacrée aux activités industrielles s'est accrue alors que celle du commerce diminuait. Aucune variation significative n'a été observée au Mali et au Niger.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, la ventilation des autorisations préalables accordées au cours de l'exercice est effectuée suivant la classification utilisée pour la définition des objectifs de la politique sectorielle de ce pays. La comparaison de la structure des autorisations préalables délivrées au cours des deux derniers exercices fait apparaître un accroissement de la part du secteur tertiaire, dont le commerce constitue l'élément principal, et un amenuisement de celle du secteur industriel, qui ont varié respectivement de 78,4 % à 82,1 % et de 16,2 % à 14,6 %. Le secteur primaire n'a bénéficié que de 1,4 % des autorisations accordées en 1987-1988, en augmentation substantielle toutefois par rapport au taux de 0,2 % de l'exercice précédent.

U.M.O.A. - SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



2. ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

L'évolution de la situation monétaire de l'Union au cours de l'exercice 1987-1988 a été caractérisée par une amélioration de la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires, accompagnée d'un accroissement du crédit intérieur, ce qui a contribué à une expansion de la masse monétaire.

U.M.O.A. - SITUATION MONÉTAIRE INTÉGRÉE

	30 septembre			
	1985	1986	1987	1988
	Milliards de francs CFA			
Avoirs extérieurs nets	- 652,1	- 603,5	- 711,3	- 681,9
- Banque centrale	- 486,6	- 338,6	- 402,6	- 385,6
- Banques	- 165,5	- 264,9	- 308,7	- 296,3
Crédit intérieur	2 294,6	2 378,4	2 515,1	2 543,1
- Gouvernements (net)	439,7	412,3	383,3	393,3
- Crédits à l'économie	1 854,9	1 966,1	2 131,8	2 149,8
Actif = Passif	1 642,5	1 774,9	1 803,8	1 861,2
Masse monétaire	1 647,3	1 742,8	1 793,7	1 877,5
- Circulation fiduciaire	442,5	500,3	485,2	505,0
- Dépôts en banque	1 179,9	1 216,1	1 286,1	1 350,4
- Dépôts en C.N.E. et C.C.P.	24,9	26,4	22,4	22,1
Autres éléments nets	- 4,8	32,1	10,1	- 16,3
Source : B.C.E.A.O.				

2.1. Avoirs extérieurs nets et balance des paiements

La position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est établie à 681,9 milliards de francs en septembre 1988 contre 711,3 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 29,4 milliards qui s'oppose à la détérioration de 107,8 milliards relevée au terme de l'exercice 1986-1987. Cette évolution résulte pour l'essentiel de la suspension, par un État de l'Union, de ses paiements au titre du service de la dette extérieure ainsi que de l'effet bénéfique des rééchelonnements obtenus par d'autres pays.

L'évolution des avoirs extérieurs nets de l'Union traduit le retournement du déficit des balances des paiements en un excédent généré par une réduction des importations, un renforcement du solde positif des transferts sans contrepartie et surtout l'importance des financements exceptionnels. Le redressement de la position extérieure nette débitrice a principalement concerné la situation de la Banque centrale qui s'est améliorée de 17,0 milliards de francs, malgré l'aggravation du solde débiteur en compte d'opérations. Cette évolution favorable a résulté surtout d'une augmentation des avoirs extérieurs bruts de 12,1 milliards, liée essentiellement à la hausse des avoirs en or.

En ce qui concerne les banques, leurs engagements nets se sont réduits de 12,4 milliards de francs, alors qu'ils s'étaient alourdis de 43,8 milliards un an auparavant. Cette évolution s'explique par la constitution de dépôts auprès de certains correspondants extérieurs et le maintien, hors U.M.O.A., d'une partie des recettes d'exportation.

Les réserves officielles de change de la Banque centrale se sont renforcées au cours de l'exercice sous revue de 22,1 milliards de francs. Cette progression s'est opérée sous la double influence d'une appréciation des cours et des acquisitions d'or. Dans le même temps, les engagements monétaires à vue se sont accrus de 8,3 %. Le taux de couverture de l'émission monétaire s'est ainsi modestement relevé de 7,1 % en septembre 1987 à 7,8 % un an plus tard.

Par État, l'évolution fort différenciée des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se présente comme suit :

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Bénin	- 39,5	- 43,7	- 63,4	- 64,1
Burkina	28,1	32,6	48,9	72,6
Côte d'Ivoire	- 467,3	- 433,3	- 550,6	- 549,7
Mali	- 53,5	- 64,1	- 67,0	- 43,5
Niger	- 19,5	- 17,8	- 3,0	- 6,6
Sénégal	- 262,3	- 256,5	- 249,6	- 278,3
Togo	55,9	63,4	46,0	53,2
U.M.O.A.*	- 652,1	- 603,5	- 711,3	- 681,9
*Y compris les avoirs non répartis de la B.C.E.A.O.				
Source : B.C.E.A.O.				

Au **Bénin**, les avoirs extérieurs nets négatifs se sont établis à 64,1 milliards de francs, en recul de 0,7 milliard seulement comparé à la dégradation de 19,7 milliards enregistrée en septembre 1987. Cette quasi-stabilité masque une détérioration continue de la situation des paiements extérieurs au cours du premier semestre, avec une pointe maximale de 73,8 milliards atteinte en mai 1988, suivie d'un redressement partiel les mois suivants. La position extérieure nette débitrice de l'Institut d'émission s'est aggravée de 7,9 milliards en 1988 pour ressortir à 46,2 milliards. En particulier, la position débitrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union s'est dégradée de 8,9 milliards pour s'établir à 41,9 milliards en septembre 1988. Dans le même temps, les banques réduisaient leurs engagements extérieurs nets de 7,2 milliards.

L'évolution des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires a résulté de l'aggravation du déficit des transactions courantes, induite à la fois par la reprise des importations et la baisse en valeur des exportations de coton et de pétrole brut, en liaison avec le niveau encore peu élevé des cours sur les marchés internationaux de produits de base. L'impact de cette dégradation du compte courant a été cependant contenu par l'ampleur des financements exceptionnels.

Corrélativement, les réserves officielles de change sont demeurées très faibles autour de 1,0 milliard de francs. Le taux de couverture de la monnaie, sous l'influence d'une progression de 10 % des engagements monétaires à vue, a fléchi de 1,7 % à 1,3 %.

Au **Burkina**, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont renforcés, pour le cinquième exercice consécutif, en se hissant de 48,9 milliards de francs en septembre 1987 à 72,6 milliards douze mois plus tard. Cette augmentation de 23,7 milliards s'explique essentiellement par l'amélioration de 21,8 milliards de la position extérieure nette créditrice de la Banque centrale. Les banques primaires se sont faiblement désengagées vis-à-vis de l'extérieur, à concurrence de 1,9 milliard.

Cette performance est imputable uniquement à la hausse des entrées nettes de capitaux non monétaires. En effet, le déficit courant s'est fortement aggravé, en liaison avec la faiblesse de l'excédent des transferts sans contreparties.

Les avoirs officiels de change se sont consolidés, en passant de 79,2 milliards de francs en septembre 1987 à 100,4 milliards un an plus tard, confortant ainsi de 21,3 milliards la position créditrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union. Dans ces conditions, le taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque centrale par ces réserves s'est relevé de 79,8 % à 83,3 %.

En **Côte d'Ivoire**, la position débitrice nette des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur est demeurée pratiquement stable en ressortant à 549,7 milliards de francs, en faible amélioration de 0,9 milliard qui s'oppose à la dégradation de 117,2 milliards relevée au terme de l'exercice précédent. La résorption du déficit des paiements extérieurs s'est opérée nonobstant la chute sensible des recettes d'exportation, l'accélération des reprises de billets émis en Côte d'Ivoire et le ralentissement des entrées de capitaux étrangers. Elle s'explique par l'importance des ressources de financement exceptionnel.

Les réserves officielles de change se sont accrues légèrement, permettant ainsi une augmentation marginale du taux de couverture des engagements monétaires à vue à hauteur de 0,7 % contre 0,4 % douze mois plus tôt.

Au **Mali**, l'évolution de la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires contraste avec celle constatée depuis septembre 1985. En effet, les avoirs extérieurs nets négatifs sont ressortis à 43,5 milliards de francs au terme de l'exercice sous revue au lieu de 67,0 milliards un an auparavant. Cette amélioration significative de 23,5 milliards a concerné principalement l'Institut d'émission, qui a bénéficié du rapatriement du produit des recettes d'exportation et de l'afflux de concours extérieurs à l'appui du programme d'ajustement structurel et du plan de réhabilitation des entreprises publiques, mais surtout de la forte réduction des engagements vis-à-vis du *Fonds Monétaire International*.

Le niveau déjà modeste des réserves officielles de change s'est cependant légèrement contracté, en revenant de 4,5 milliards de francs en septembre 1987 à 4,1 milliards au terme de l'exercice sous revue. La couverture des engagements monétaires à vue par ces avoirs extérieurs bruts a été assurée à hauteur de 4,5 % contre 4,9 % un an plus tôt.

Au **Niger**, les excédents habituellement dégagés par la balance des paiements, depuis l'exercice 1983-1984, ont fait place à un déficit au terme de la période sous revue, la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'étant dégradée de 3,6 milliards de francs. Cette détérioration a été exclusivement concentrée sur les banques primaires dont les engagements extérieurs nets se sont alourdis de 6,9 milliards, tandis que les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale augmentaient de 3,3 milliards. Elle résulte, pour l'essentiel, du recul des recettes tirées des ventes d'uranium, de la reprise des importations de produits céréaliers et de la diminution des entrées de capitaux non monétaires.

Les réserves officielles de change ont régressé de 0,8 milliard de francs pour ressortir à 63,3 milliards en septembre 1988, alors que les engagements monétaires à vue demeuraient stables. En conséquence, le taux de couverture de l'émission monétaire s'est replié de 62,8 % à 62,0 %.

Au **Sénégal**, l'amélioration de la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires, amorcée au cours des deux derniers exercices, ne s'est pas poursuivie en 1988 puisque les avoirs extérieurs nets négatifs se sont dégradés de 28,7 milliards de francs, pour ressortir à 278,3 milliards.

Le déficit dégagé par la balance globale des paiements s'explique surtout par une importante réduction de l'excédent des capitaux non monétaires. Le financement de ce déficit a été supporté par les banques primaires à hauteur de 7,7 milliards de francs, mais surtout par la Banque centrale, à concurrence de 21,0 milliards. En particulier, la position débitrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union s'est aggravée de 6,1 milliards, en évoluant de 75,6 milliards à 81,7 milliards.

Les réserves officielles de change se sont cependant légèrement renforcées de 0,8 milliard de francs pour s'inscrire à 2,1 milliards. Compte tenu d'une faible réduction des engagements monétaires à vue, le taux de couverture de l'émission monétaire s'est relevé marginalement de 0,7 % à 0,9 %.

Au **Togo**, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont progressé de 46,0 milliards de francs en septembre 1987 à 53,2 milliards en septembre 1988. Cette hausse de 7,2 milliards s'inscrit en rupture avec la dégradation constatée au cours du précédent exercice. L'excédent dégagé a servi en partie à conforter les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale à hauteur de 3,9 milliards. En particulier, le solde positif du pays dans le compte des disponibilités extérieures de l'Union s'est accru de 4,3 milliards pour ressortir à 82,0 milliards. Ce surplus des paiements extérieurs trouve son origine dans une réduction du déficit du compte courant, induite par le fléchissement des importations de biens d'équipement, combinée à une croissance des exportations de coton et de phosphate, tandis que le solde positif de la balance des capitaux non monétaires diminuait.

L'évolution similaire des réserves officielles de change et des engagements monétaires à vue, en hausse respectivement de 4,4 milliards de francs et 5,6 milliards, s'est traduite par un léger recul de 0,2 point du taux de couverture de l'émission monétaire qui s'est fixé à 80,8 %.

2.2. Crédit intérieur

L'encours du crédit intérieur a progressé de 2 515,1 milliards de francs en septembre 1987 à 2 631,5 milliards en mars 1988, pour retomber à 2 543,1 milliards en septembre 1988. La hausse de 1,1 % qui en découle se situe en retrait par rapport aux taux d'expansion de 5,7 % et 3,7 % enregistrés au cours des deux exercices antérieurs. Elle recouvre une progression des crédits de campagne et des concours à l'État, dont l'impact a été atténué par la baisse des crédits ordinaires.

2.2.1. Position nette des Gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements a subi d'amples fluctuations au cours de la période sous revue, pour ressortir à 393,3 milliards de francs en septembre 1988 contre 383,3 milliards un an plus tôt. Cette dégradation de 10,0 milliards trouve en partie son origine dans l'accroissement des dettes des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires. Les concours bancaires aux États ont augmenté de 24,6 milliards, tandis que ceux de la Banque centrale progressaient de 19,1 milliards. L'augmentation concomitante des dépôts des Gouvernements auprès des banques et leurs remboursements au titre des concours du F.M.I. mis à leur disposition ont cependant limité l'ampleur de la détérioration des engagements nets des États vis-à-vis des institutions monétaires.

Au **Bénin**, la position débitrice nette du Gouvernement s'est réduite de 4,6 milliards pour ressortir à 6,2 milliards de francs à fin septembre 1988. Cette évolution s'est opérée sous l'effet d'un accroissement des créances de l'État sur le système bancaire qui a largement compensé ses engagements additionnels, en particulier auprès de la Banque centrale. En effet, les avances monétaires de l'Institut d'émission ont progressé de 14,2 milliards à 14,9 milliards d'une fin d'exercice à l'autre.

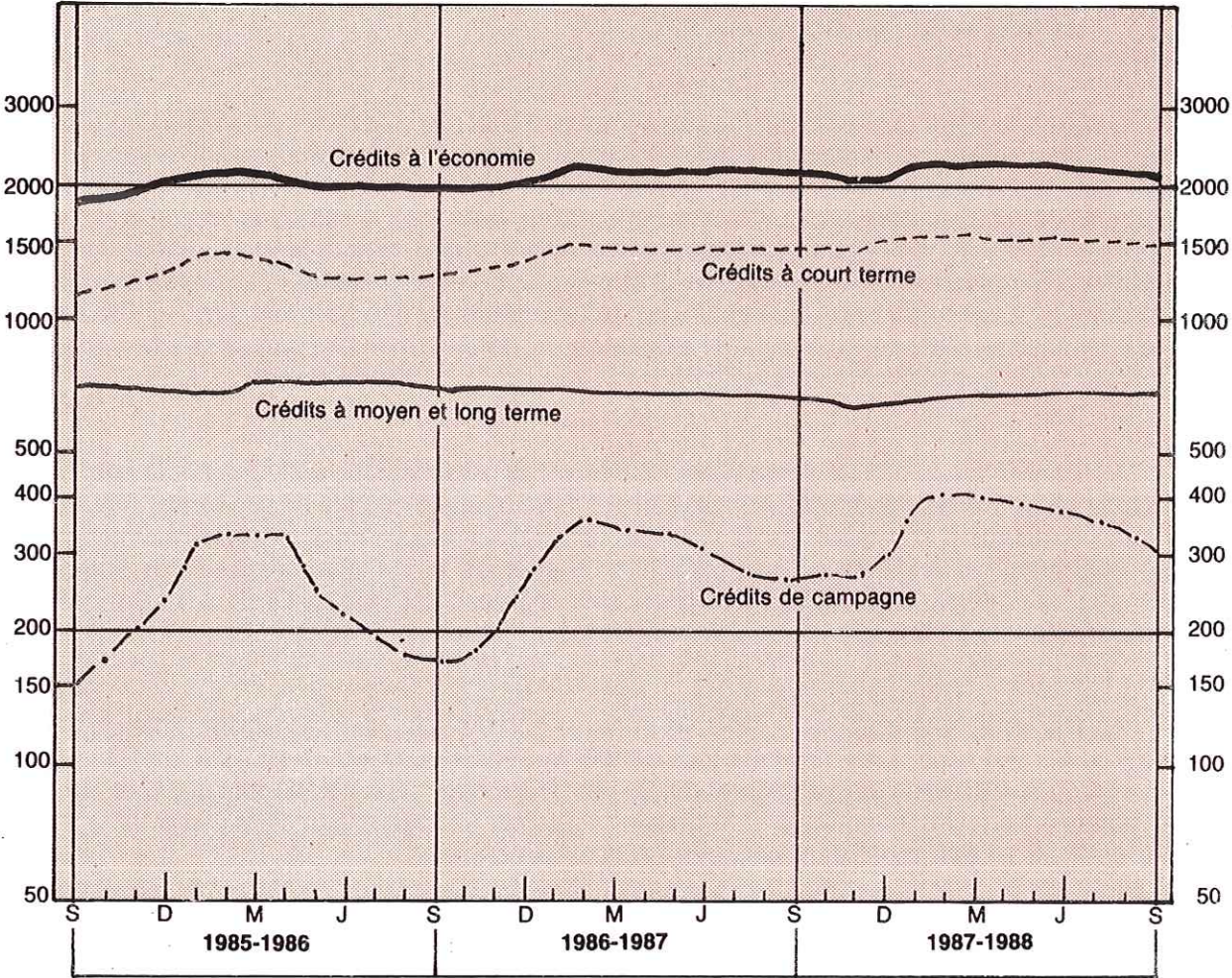
Au **Burkina**, la tendance au renforcement continu de la position créditrice nette du Gouvernement s'est accentuée, les créances nettes de l'État s'étant accrues de 24,2 milliards de francs à 31,4 milliards. Cette amélioration est liée à l'augmentation des dépôts de l'État auprès du système bancaire. Ce mouvement masque toutefois une hausse des concours de la Banque centrale à l'État au titre du découvert en compte courant.

En **Côte d'Ivoire**, la position débitrice nette du Gouvernement s'est dégradée de 18,2 milliards de francs pour s'établir à 227,6 milliards. Cette évolution, qui reflète l'acuité des difficultés de trésorerie de l'État, s'est traduite par une baisse de 27,6 milliards des dépôts auprès des banques, conjuguée à un recours accru aux concours de ces dernières. Cependant, l'endettement net du Gouvernement vis-à-vis de l'Institut d'émission, nonobstant une progression de 7,6 milliards des avances monétaires au Trésor, s'est contracté de 14,1 milliards en raison d'une diminution de 15,7 milliards des engagements vis-à-vis du F.M.I.

Au **Mali**, les engagements nets de l'État se sont contractés en revenant de 41,4 milliards de francs en septembre 1987 à 31,8 milliards en septembre 1988. Cet allègement de 9,6 milliards procède d'un renforcement des dépôts de l'État auprès des institutions monétaires et d'une réduction des concours du F.M.I. mis à sa disposition. Ce désengagement a été cependant réalisé en contrepartie d'un recours accru du Trésor malien au découvert en compte courant de la Banque centrale.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Milliards de francs CFA



Au **Niger**, la position nette débitrice du Gouvernement s'est alourdie de 12,3 milliards de francs en s'établissant à 15,2 milliards en septembre 1988. Cette dégradation a résulté exclusivement de la forte réduction des avoirs du Trésor auprès du système bancaire, qui a plus que compensé le désengagement partiel vis-à-vis des banques et la baisse des concours du F.M.I. mis à la disposition de l'État.

Au **Sénégal**, les engagements nets de l'État ont accusé une détérioration progressive et régulière, pour atteindre 156,5 milliards de francs en septembre 1988 contre 139,3 milliards au terme du précédent exercice. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des avoirs de l'État auprès de l'Institut d'émission, conjuguée à un recours accru aux concours des banques.

Au **Togo**, la position nette du Gouvernement, débitrice de 7,9 milliards à fin septembre 1987, s'est retournée pour devenir créditrice de 9,2 milliards de francs. Cette amélioration de 17,1 milliards est due en grande partie à l'accroissement des dépôts dans les banques, par suite de transferts au profit de l'État, de fonds reçus par la Caisse de stabilisation des produits pétroliers. En outre, des apports de ressources extérieures, au titre du financement du programme d'ajustement structurel, ont contribué à cette évolution.

2.2.2. Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie s'est relevé de 2 131,8 milliards de francs en septembre 1987 à 2 149,8 milliards en septembre 1988, enregistrant ainsi une hausse modérée de 0,8 % contre 8,4 % un an plus tôt. Cette décélération du rythme de croissance a été induite par la baisse des concours ordinaires et un ralentissement du taux de progression des financements de campagne.

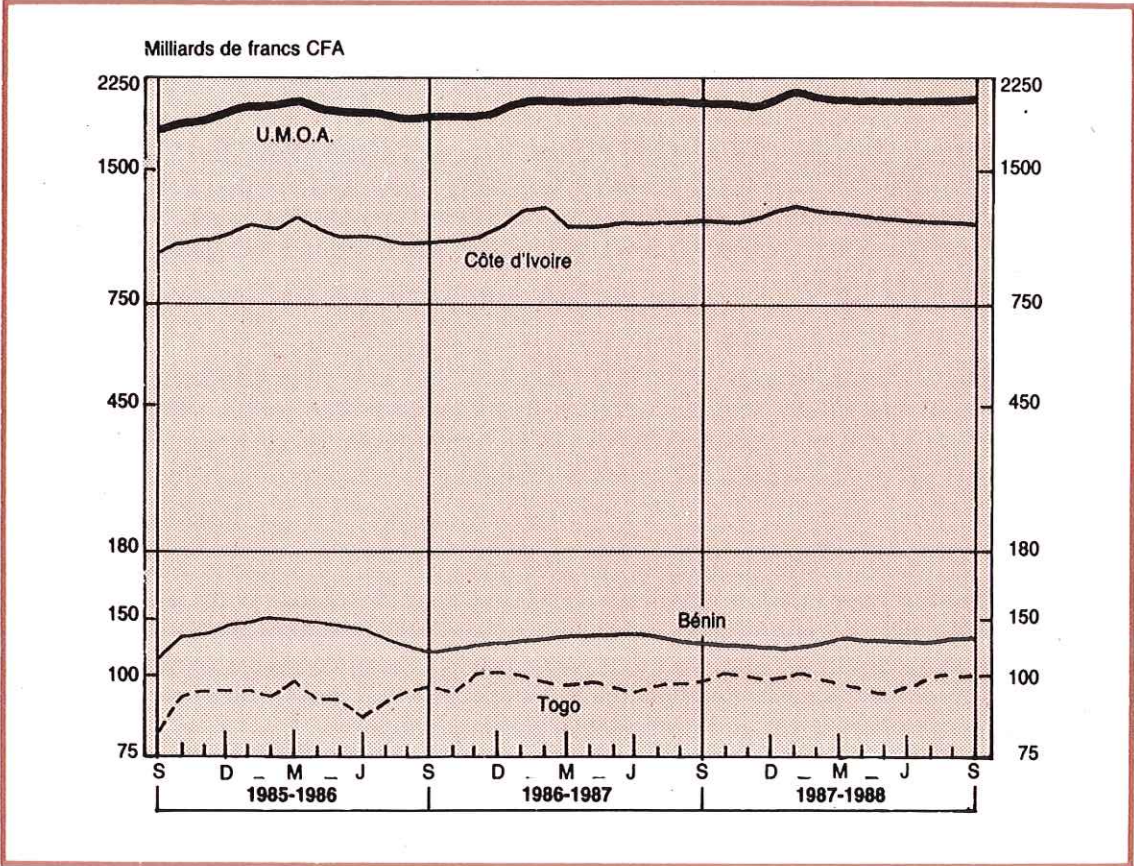
CRÉDITS DE CAMPAGNE

Pour le troisième exercice consécutif, le cycle saisonnier des crédits de campagne a été perturbé par la rigidité à la baisse des crédits de l'espèce, qui traduit les difficultés d'écoulement de certains produits agricoles. De 263,0 milliards de francs en septembre 1987, ces concours ont atteint un maximum de 413,7 milliards en février 1988 pour retomber à 311,0 milliards au terme de l'exercice sous revue.

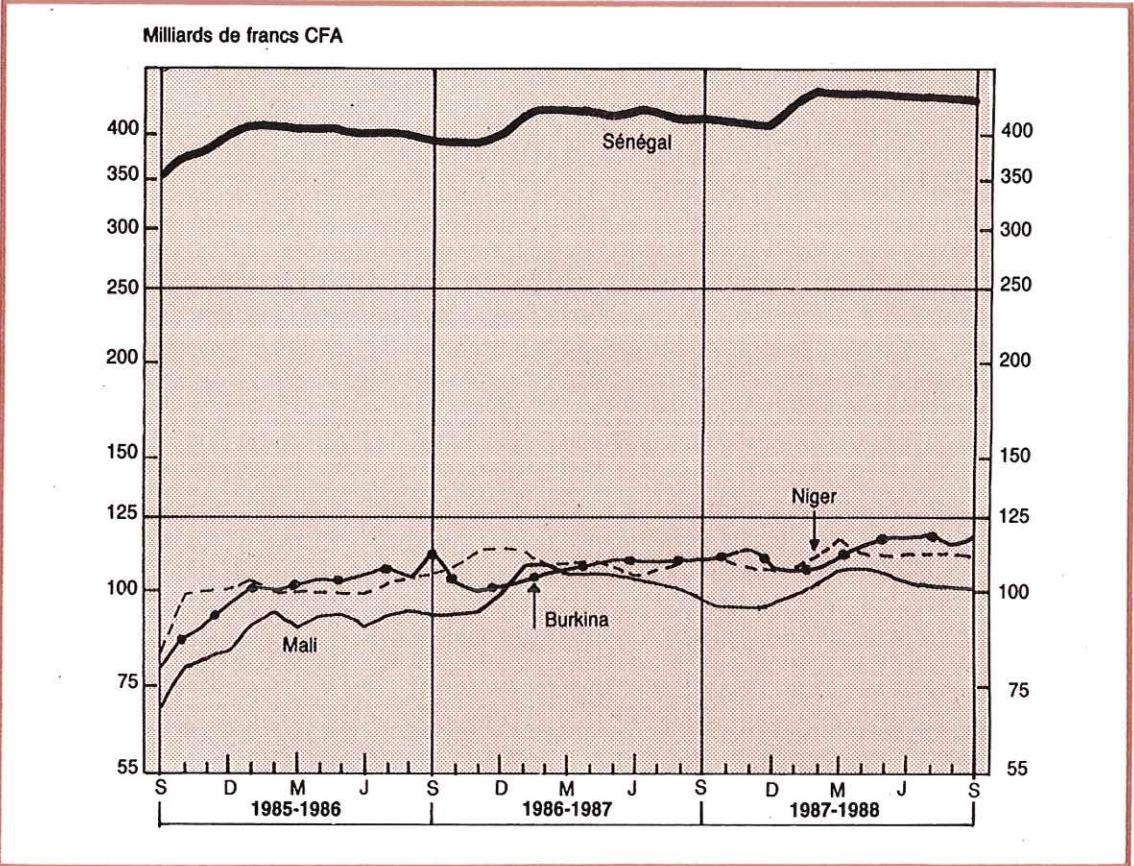
Au **Bénin**, les crédits de campagne ont évolué de 7,2 milliards de francs en septembre 1987 pour atteindre leur maximum saisonnier de 11,7 milliards en avril 1988 et se chiffrer à 10,9 milliards en septembre 1988. La chute des cours sur les marchés internationaux de matières premières, l'importance des stocks et les déficits des filières sont les facteurs explicatifs de la lenteur de la résorption des crédits de campagne.

Au **Burkina**, le volume des crédits de campagne s'est accru de 15,0 milliards de francs en septembre 1987 à 18,2 milliards en mai 1988, avant de revenir à 13,8 milliards en septembre 1988. Le dégonflement constaté entre mai et septembre 1988 s'explique essentiellement par les remboursements effectués par la SOFITEX, sur des concours reçus notamment de la C.C.C.E. dans le cadre de l'assainissement de la filière cotonnière.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



En **Côte d'Ivoire**, les crédits de campagne, qui ressortaient à 173,4 milliards de francs en septembre 1987, se sont progressivement accrus pour culminer à 271,9 milliards en février 1988 avant de fléchir à 203,0 milliards à fin septembre 1988. Leurs encours, particulièrement élevé au terme de l'exercice sous revue, reflète non seulement les difficultés de placement des principaux produits d'exportation liées au tassement de la demande et au niveau encore bas des cours, mais aussi l'impact de la politique de rétention du cacao adoptée par les Autorités ivoiriennes pour tenter d'infléchir l'orientation baissière des cours mondiaux. Par rapport aux indicateurs mensuels, l'évolution des crédits de campagne s'est inscrite constamment en dépassement.

Au **Mali**, les crédits de campagne ont connu une croissance régulière jusqu'en avril 1988 où ils se sont élevés à 13,8 milliards de francs, avant d'entamer un repli progressif pour s'établir à 4,4 milliards au terme de l'exercice sous revue, contre 9,6 milliards au 30 septembre 1987. Le dégonflement constaté s'explique par une forte résorption des stocks-report de la saison précédente, conjuguée à un niveau moins important de commercialisation au titre de la campagne 1987-1988.

Au **Niger**, à l'inverse de l'exercice précédent, les crédits de campagne ont régressé de 11,2 milliards de francs en septembre 1987 à 7,4 milliards douze mois plus tard, après avoir atteint un maximum de 12,0 milliards en décembre 1987.

Au **Sénégal**, les crédits de campagne ont déterminé l'accroissement des crédits à l'économie. Ils ont progressé de 43,5 milliards de francs en septembre 1987 à 77,2 milliards en mai 1988, avant d'amorcer une décrue pour revenir progressivement à 65,6 milliards en septembre 1988. Cette augmentation est liée notamment aux performances exceptionnelles de la campagne agricole, caractérisée par une hausse des tonnages commercialisés de coton, d'arachide et de riz, mais aussi aux difficultés de dénouement régulier, résultant du niveau peu rémunérateur des cours mondiaux. Au regard des indicateurs mensuels, des dépassements ont été observés sur toute la période.

Au **Togo**, les crédits de campagne ont connu une croissance régulière jusqu'en février 1988 où ils se sont élevés à 14,4 milliards de francs, avant de décroître progressivement pour se fixer à 6,0 milliards en septembre 1988 au lieu de 3,2 milliards un an plus tôt. La forte hausse de ces concours s'explique par le gonflement des stocks. Par rapport aux indicateurs mensuels, les crédits de campagne ont enregistré des dérapages au cours de l'exercice.

CRÉDITS ORDINAIRES

L'encours des crédits ordinaires a régressé de 1,6 % en fléchissant de 1 868,8 milliards de francs à 1 838,8 milliards en septembre 1988, alors qu'il avait enregistré une hausse de 4,1 % l'exercice précédent. Cette baisse a été exclusivement induite par la diminution des concours ordinaires à court terme, ceux à moyen et long terme s'étant accrus de 3,3 %.

Au **Bénin**, les crédits ordinaires ont progressé de 122,8 milliards de francs en septembre 1987 à 124,4 milliards douze mois plus tard. Cette hausse est liée à celle des financements ordinaires à court terme, puisque ceux à moyen et long terme sont demeurés stables. Cependant, en terme de crédits sains, les concours d'investissement ont diminué de 1,9 milliard. Au regard des plafonds normatifs arrêtés pour chaque mois, les crédits ordinaires se sont situés à l'intérieur des limites prévues sur toute la période.

Au **Burkina**, l'accroissement de 9,1 milliards de francs des concours ordinaires a résulté de l'évolution de ses deux composantes. Les crédits à court terme ont augmenté de 2,2 milliards, tandis que ceux à moyen et long terme se sont accrus de 6,9 milliards. Tout au long de l'exercice sous revue, les financements ordinaires se sont situés en deçà des normes mensuelles retenues.

En **Côte d'Ivoire**, les concours ordinaires ont diminué de 47,1 milliards de francs pour s'établir à 939,0 milliards en septembre 1988. Les crédits à court terme se sont dégonflés de 39,6 milliards. Quant aux crédits d'investissement, ils se sont inscrits en recul de 7,5 milliards, en liaison avec la morosité de l'activité économique. En comparaison avec les normes mensuelles fixées, les réalisations au titre des concours ordinaires se sont inscrites à l'intérieur des limites, à l'exception de la période allant de novembre 1987 à janvier 1988.

Au **Mali**, les crédits ordinaires sont ressortis à 94,6 milliards de francs en septembre 1988 contre 88,0 milliards un an auparavant. Cette expansion de 6,6 milliards couvre en réalité une détérioration de la qualité du portefeuille des banques, puisque les créances douteuses et litigieuses ont progressé de 6,2 milliards d'un exercice à l'autre. Abstraction faite de ces créances compromises, les concours ordinaires ont très peu varié. Par rapport aux normes mensuelles, les réalisations de crédits ordinaires ont enregistré des dérapages tout au long de l'exercice.

Au **Niger**, les concours ordinaires ont progressé de 100,5 milliards de francs en septembre 1987 à 101,5 milliards en septembre 1988. Cet accroissement de 1,0 milliard a été impulsé par l'augmentation des crédits à moyen et long terme, ceux à court terme s'étant contractés de 1,9 milliard. Par rapport aux objectifs, les réalisations en matière de crédits ordinaires ont été tenues à l'intérieur des normes mensuelles.

Au **Sénégal**, les concours ordinaires se sont établis à 378,9 milliards de francs en septembre 1988 contre 375,4 milliards douze mois plus tôt. Cette hausse de 0,9 % a intéressé exclusivement les concours à court terme qui ont progressé de 5,7 %. Les crédits à moyen et long terme ont par contre accusé une baisse de 4,9 % au cours de la même période. Au plan qualitatif, la politique active de recouvrement a permis de réduire à hauteur de 9,6 % le montant des créances douteuses et litigieuses telles qu'elles apparaissent au bilan des banques. Au regard des plafonds mensuels, des dépassements ont été enregistrés entre janvier et mai 1988.

Au **Togo**, les crédits ordinaires ont fléchi de 100,7 milliards de francs à 95,3 milliards d'un exercice à l'autre. Cette diminution résulte exclusivement des crédits de trésorerie qui se sont dégonflés d'environ 9 milliards. Les concours à moyen et long terme ont en revanche progressé de 4,5 milliards. En terme de crédits sains, la hausse des crédits longs est plus marquée et s'élève à 6,1 milliards. Malgré la diminution des concours de trésorerie, la forte expansion des crédits d'investissement a entraîné des dépassements sur les normes mensuelles de progression.

CENTRALE DES RISQUES

Les risques recensés à la centrale se sont élevés à 1 797,5 milliards de francs en septembre 1988 contre 1 813,7 milliards un an plus tôt, soit une diminution de 0,9 % imputable aux risques à moyen et long terme. Quant aux risques à court terme, ils se sont accrus de 11,4 milliards ou 0,9 %, en liaison avec la hausse des utilisations du secteur commercial.

Au **Bénin**, l'encours des risques recensés a progressé de 81,6 milliards de francs à 85,8 milliards d'un exercice à l'autre, sous l'influence des risques à court terme. Cette hausse, impulsée au cours du deuxième trimestre de l'exercice sous revue, a bénéficié presque exclusivement aux entreprises opérant dans le secteur du commerce. S'agissant des risques à moyen et long terme, leurs encours n'a pas varié. Le coefficient de déclaration de l'ensemble des risques s'est amélioré en passant de 62,8 % à 63,4 %.

Les objectifs de la politique sectorielle du crédit n'ont pas été atteints, puisque les banques ont consacré l'intégralité de leurs concours additionnels au financement du secteur commercial.

Au **Burkina**, les risques recensés ont évolué de 90,8 milliards de francs en septembre 1987 à 95,6 milliards en septembre 1988, soit une hausse de 4,8 milliards. Cette augmentation est liée uniquement aux risques à court terme. Les financements supplémentaires ont bénéficié essentiellement aux industries manufacturières et au secteur du bâtiment et des travaux publics. Les entreprises du secteur commercial ont par contre réduit leurs engagements bancaires à court terme de 0,5 milliard. Quant aux risques à moyen et long terme, ils ont fléchi de 1,8 milliard en liaison avec les amortissements opérés par toutes les branches d'activité. Le rapport des risques recensés aux crédits à l'économie a accusé un repli, en revenant de 82,5 % à 81,6 %.

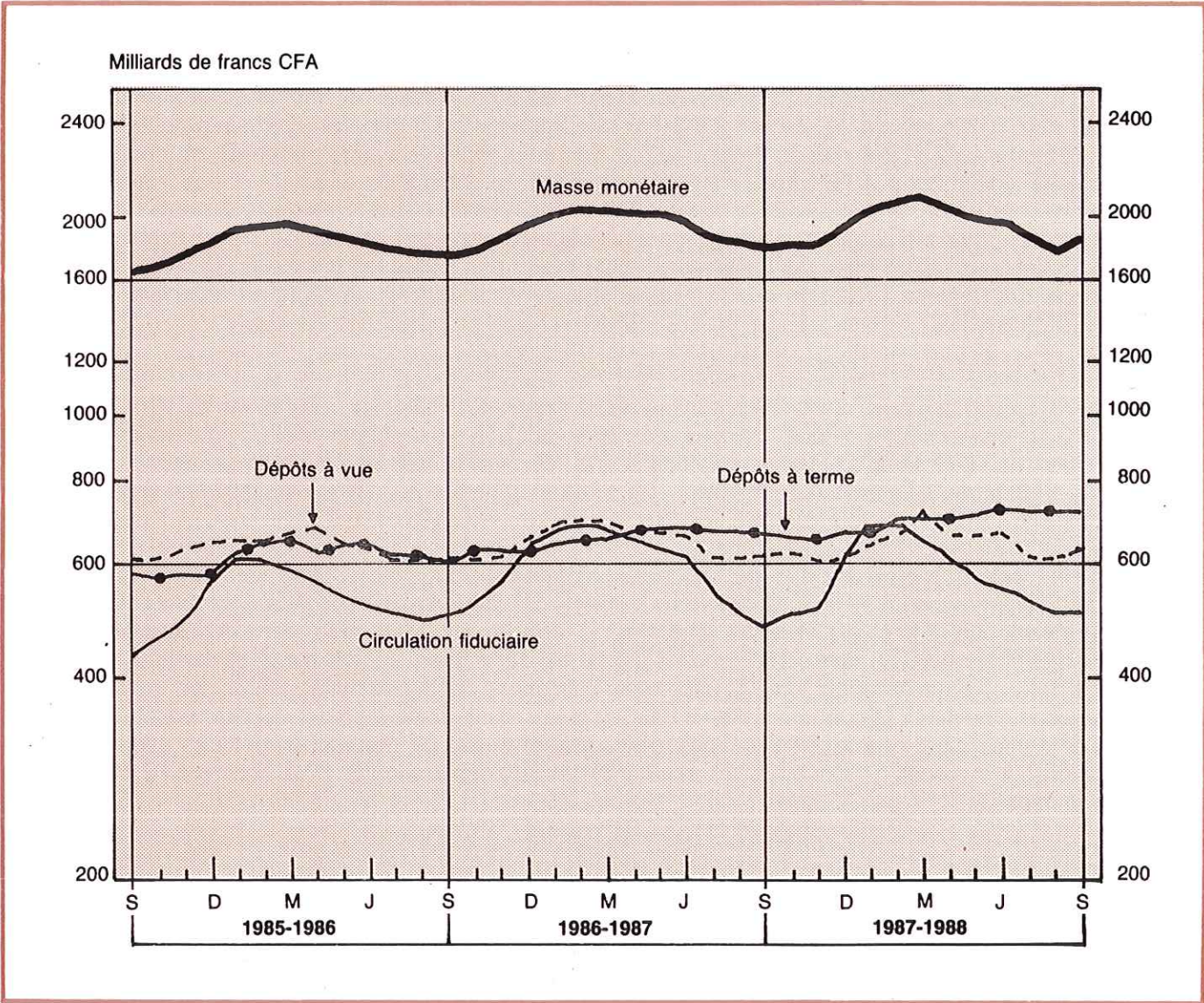
Au regard des objectifs fixés en matière de politique sectorielle, les réalisations se caractérisent par une insuffisance des financements en faveur des secteurs prioritaires, sauf pour les crédits à court terme au secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cette situation tient en grande partie à l'absence de mesures d'accompagnement à la politique sélective du crédit.

En **Côte d'Ivoire**, les risques bancaires déclarés en septembre 1988 sont ressortis à 883,1 milliards de francs, en baisse de 33,1 milliards par rapport au niveau de septembre 1987. Cette diminution s'explique essentiellement par le repli des risques à court terme. A l'exception des industries textiles, du secteur du commerce et, dans une moindre mesure, de celui de l'agriculture, pour lesquels une hausse des utilisations a été relevée, toutes les autres branches d'activité ont contribué à cette baisse, notamment les entreprises de bâtiment et travaux publics ainsi que le secteur «électricité, gaz et eau». Le rapprochement des risques recensés aux crédits à l'économie fait ressortir un taux de déclaration de 77,3 % contre 79,0 % un an plus tôt.

En ce qui concerne les objectifs de la politique sectorielle du crédit, les réalisations au 30 septembre 1988 montrent que les coefficients minimums fixés pour les secteurs prioritaires, secteur primaire et industries, n'ont pas été atteints. Par contre, les coefficients maximums ont été dépassés pour les secteurs non prioritaires, à l'exception de celui de la location et la gestion du bâtiment.

Au **Mali**, l'encours des risques recensés a régressé de 1,5 milliard de francs en baissant de 94,4 milliards à 92,9 milliards, par suite de la réduction de la demande de concours à court terme. L'analyse sectorielle révèle que les financements affectés à l'agriculture se sont contractés, tandis que ceux destinés au commerce, aux industries manufacturières et aux entreprises de transport ont légèrement progressé. En ce qui concerne les risques à moyen terme, ils se sont accrus de 1,9 milliard, sous l'impulsion des financements accordés au secteur «divers». Le rapport des risques recensés aux crédits à l'économie a fléchi de 96,7 % à 92,2 %.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



Par rapport aux objectifs fixés pour les secteurs prioritaires, les coefficients minimums n'ont pas été atteints.

Au **Niger**, les utilisations de crédits recensées à la Centrale des risques se sont accrues de 1,4 milliard de francs, sous l'influence des risques à court terme, ceux à moyen et long terme ayant baissé de 0,4 milliard. La hausse la plus significative, enregistrée par les risques à court terme, a concerné le secteur commercial. S'agissant des risques à moyen et long terme, leur réduction résulte des amortissements effectués en particulier par les industries manufacturières. Globalement le rapport des risques recensés aux crédits à l'économie s'est établi à 96,0 % contre 92,3 %.

Au **Sénégal**, l'encours des risques recensés a évolué de 446,9 milliards de francs à 455,5 milliards. Cette progression de 8,6 milliards a été déterminée exclusivement par la hausse des crédits à court terme, ceux à moyen et long terme ayant régressé de 21,3 milliard au cours de la période sous revue. A l'exception des industries manufacturières et extractives ainsi que des entreprises du secteur électricité, eau et gaz, toutes les autres branches d'activité ont contribué au développement des concours à court terme, principalement le commerce, le transport et les services divers.

Au regard de la politique sectorielle, les objectifs fixés ont été atteints pour le tourisme, les bâtiment et travaux publics ainsi que l'habitat social. Au niveau global, les financements prioritaires n'ont toutefois atteint que 61,1 % des crédits soumis à la politique sectorielle au lieu d'un objectif de 69,0 %. Les dépassements sur crédits non prioritaires sont essentiellement dus aux financements en faveur du commerce.

Au **Togo**, les risques recensés n'ont pas varié d'une année à l'autre puisqu'ils se sont établis à 80,5 milliards de francs. Cette stabilité masque cependant une diminution des crédits à court terme, compensée par une progression des concours à moyen et long terme. La contraction des premiers est liée aux remboursements effectués par les industries manufacturières et extractives ainsi que par les entreprises des secteurs du bâtiment et du commerce. Quant aux risques à moyen et long terme, leur hausse a profité notamment au secteur commercial et industriel. L'ensemble des risques recensés couvre 79,5 % des crédits à l'économie contre 77,5 % en septembre 1987.

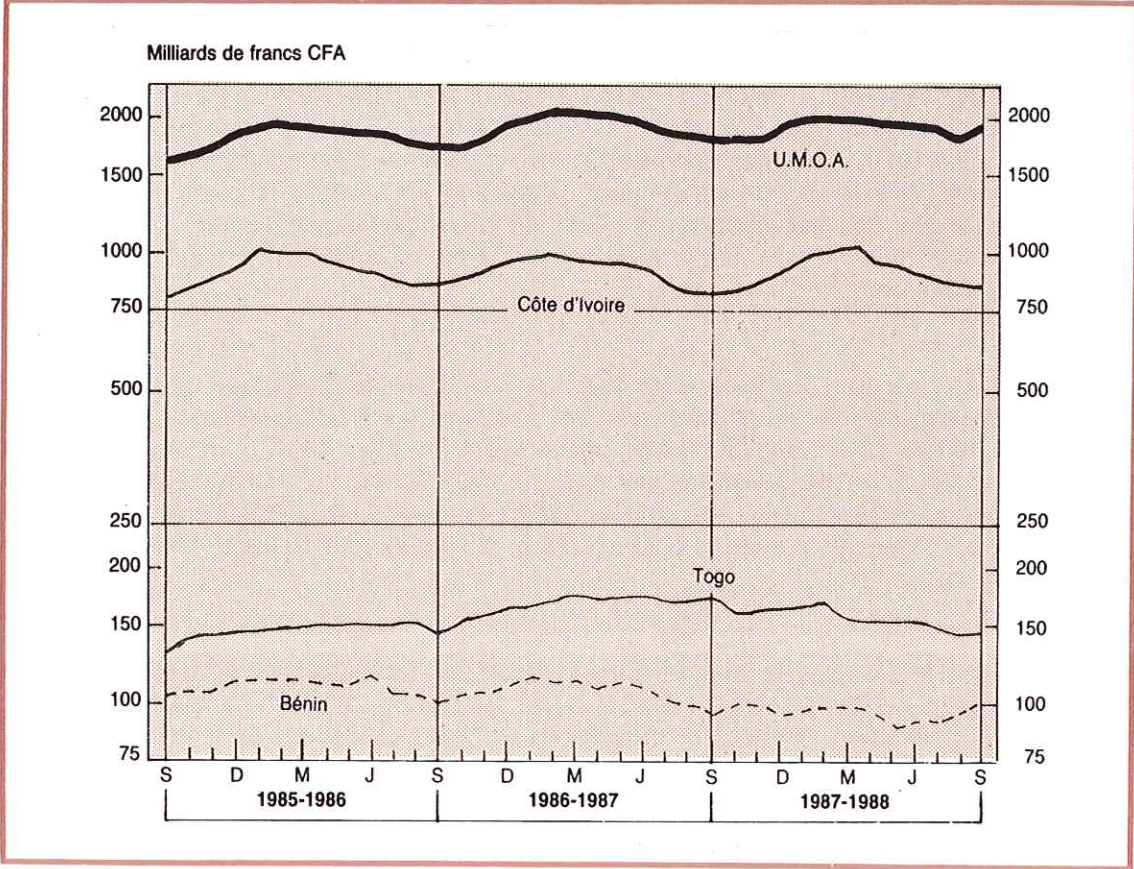
La comparaison des réalisations avec les objectifs de la politique sectorielle du crédit montre que les concours consentis aux secteurs prioritaires se sont situés globalement en deçà des seuils fixés. Les coefficients minimums ont toutefois été dépassés en ce qui concerne la commercialisation des produits agricoles et l'habitat social. Cette situation s'explique notamment par le fait que les mesures d'accompagnement envisagées pour favoriser un financement accru des secteurs prioritaires n'ont pas encore été mises en place.

2.3. Masse monétaire

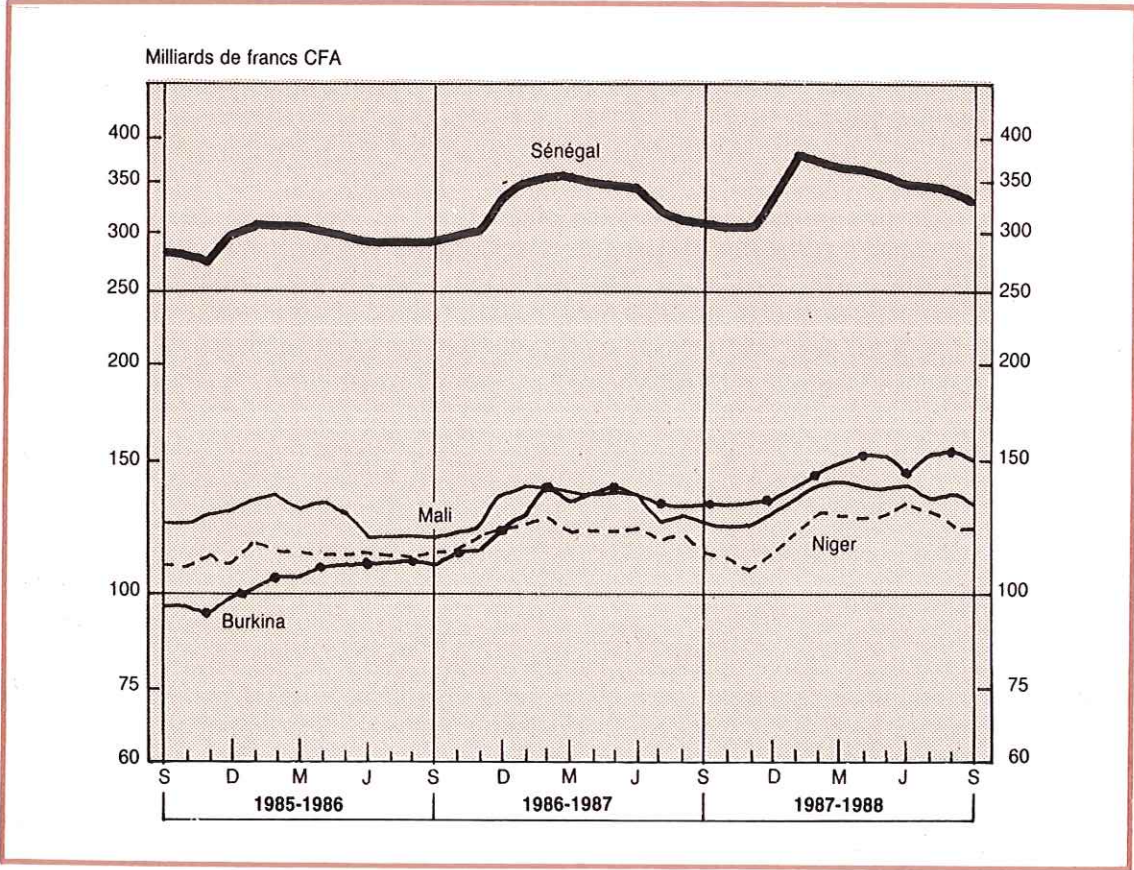
2.3.1. Évolution globale

La masse monétaire s'est accrue de 83,8 milliards de francs, sous l'effet de l'amélioration des avoirs extérieurs nets et de l'expansion du crédit intérieur. Son évolution au cours de l'exercice a été déterminée par le cycle saisonnier de mobilisation des crédits de campagne et d'encaissement des recettes d'exportation. La masse monétaire est ainsi passée de 1 793,7 milliards en septembre 1987 à 1 945,9 milliards en décembre 1987 pour atteindre un maximum de 2 095,6 milliards en février 1988 avant de se replier à 1 877,5 milliards en septembre 1988.

ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



2.3.2. Évolution des composantes

L'expansion de la masse monétaire a affecté ses deux composantes. En effet, les dépôts en banque ont progressé de 1 286,1 milliards de francs en septembre 1987 à 1 350,4 milliards un an plus tard. L'analyse selon la qualité des déposants révèle que les organismes publics et les particuliers et entreprises privées ont vu leurs avoirs croître respectivement de 33,9 milliards et 30,4 milliards. La hausse des disponibilités bancaires des particuliers et entreprises privées s'est effectuée sous forme de placements à terme, alors que l'accroissement des créances des organismes publics sur le système bancaire s'est réparti entre les dépôts à terme et les avoirs à vue.

La circulation fiduciaire, à l'inverse de l'exercice précédent, s'est accrue de 19,8 milliards de francs, en relation avec les crédits de campagne. Sa part dans le stock monétaire s'est pratiquement maintenue avec un taux de 26,9 % à fin septembre 1988 contre 27,0 % un an plus tôt.

2.3.3. Évolution par État

Au **Bénin**, la masse monétaire s'est réduite de 101,1 milliards de francs à 99,4 milliards. Cette contraction est liée à la variation des autres éléments de la situation monétaire, la dégradation des avoirs extérieurs nets compensant l'expansion du crédit intérieur. La baisse de la masse monétaire a résulté de celle des dépôts en banque des particuliers et entreprises privées, la circulation fiduciaire s'étant accrue de 2,5 milliards, en relation avec la hausse des crédits de campagne, et les dépôts des organismes publics, de 5,4 milliards.

Au **Burkina**, le renforcement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires et le léger développement du crédit intérieur ont induit une expansion de 26,4 milliards de francs de la masse monétaire qui est passée de 126,8 milliards en septembre 1987 à 153,2 milliards douze mois plus tard. Cette progression de la liquidité s'est reflétée dans un développement de la circulation fiduciaire à concurrence de 9,9 milliards et des disponibilités bancaires pour 16,9 milliards. L'augmentation de ces dépôts a concerné aussi bien les avoirs des organismes publics que ceux des particuliers et entreprises privées.

En **Côte d'Ivoire**, la masse monétaire a augmenté de 22,5 milliards de francs pour s'établir à 856,5 milliards à fin septembre 1988, malgré une quasi-stabilité des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La source de création de la liquidité intérieure provient donc de la transformation d'actifs auparavant non monétaires dans le bilan des banques. Cette expansion de la liquidité globale s'est traduite par une hausse de 25,4 milliards des dépôts auprès du système bancaire. La circulation fiduciaire s'est inscrite en recul de 2,6 milliards, nonobstant la hausse des crédits de campagne car les importants rachats de billets de l'émission du pays à l'extérieur ont corrélativement entraîné une forte destruction de signes monétaires.

Au **Mali**, le stock monétaire s'est accru de 10,3 milliards de francs pour se situer à 133,1 milliards en septembre 1988. Cet accroissement s'explique par l'amélioration de la position débitrice nette des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur, favorisée par un rapatriement régulier des recettes d'exportation du coton, et par une expansion des crédits ordinaires. Il s'est presque entièrement reflété dans l'évolution des dépôts en banque qui se sont renforcés de 9,7 milliards, sous la poussée aussi bien des avoirs à vue des particuliers et entreprises privées que de leurs dépôts à terme.

Au **Niger**, le relèvement du crédit intérieur a généré une progression de la masse monétaire de 8,9 milliards de francs au terme de la période sous revue. La création de liquidités additionnelles s'est opérée davantage sous forme de disponibilités bancaires que de billets et pièces. En effet, la circulation fiduciaire n'a progressé que de 2,4 milliards, alors que les dépôts en banque se renforçaient de 6,7 milliards, en liaison avec la progression des avoirs du secteur privé.

Au **Sénégal**, la masse monétaire s'est accrue de 307,8 milliards de francs à 331,3 milliards, soit une hausse de 23,5 milliards. Cette évolution a eu pour unique cause l'expansion du crédit intérieur dont l'effet a été limité par la détérioration de la position extérieure nette des institutions monétaires. L'accroissement de la liquidité globale s'est réparti entre la circulation fiduciaire et les dépôts en banque, qui sont ressortis respectivement à 85,5 milliards et 241,6 milliards en septembre 1988 contre 75,2 milliards et 228,8 milliards un an plus tôt. L'analyse suivant la qualité des déposants montre que l'essentiel de l'augmentation a concerné les dépôts à terme des organismes publics.

Au **Togo**, l'effet restrictif de la contraction du crédit intérieur sur la masse monétaire, qui est ressortie à 148,0 milliards de francs au 30 septembre 1988 contre 158,0 milliards un an plus tôt, a été en partie atténué par l'amélioration des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires. La baisse de 10,0 milliards de la liquidité intérieure masque par ailleurs les fortes fluctuations de la circulation fiduciaire au cours de l'exercice, en liaison avec l'évolution des financements de la campagne. Les disponibilités bancaires ont également fléchi, en particulier les dépôts à terme des organismes publics et les avoirs à vue des particuliers et entreprises privées.

2.4. L'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées*

2.4.1. Évolution générale

Le volume de l'épargne collectée par les banques de l'Union a poursuivi sa croissance pour s'établir à 583,3 milliards de francs en septembre 1988, après avoir culminé à 597,4 milliards en juin 1988, alors qu'il se situait à 552,5 milliards au 30 septembre 1987. La hausse enregistrée d'une année à l'autre se reflète dans l'augmentation des dépôts à terme mais surtout dans celle des comptes à régime spécial, notamment des comptes sur livret, qui présentent un certain attrait. Le maintien de la suspension de l'obligation de rémunération des dépôts à vue des particuliers et entreprises a de nouveau constitué sans doute un motif d'incitation de la clientèle à orienter ses encaisses vers les placements à terme. La progression de l'épargne intérieure n'a pas cependant entraîné une modification de sa part dans la masse monétaire.

2.4.2. Évolution par pays

Au **Bénin**, l'épargne recueillie par les banques s'est réduite de 24,5 milliards de francs à 19,2 milliards en septembre 1988. Cette baisse résulte de la contraction des dépôts à terme des particuliers et entreprises, en liaison avec des règlements d'impôts en faveur de l'État par virements bancaires. Les soldes des comptes à régime spécial n'ont pas enregistré d'évolution notable. La part de l'épargne privée dans la masse monétaire s'est rétrécie en régressant de 24,2 % à 19,3 %. De même, le rapport de l'épargne au P.I.B. a diminué, en revenant de 5,1 % en 1987 à 3,8 % en 1988.

(*) Pour des raisons de disponibilité des données, l'analyse de cet agrégat est effectuée uniquement sous l'angle financier.

Au **Burkina**, le montant de l'épargne intérieure a progressé pour le deuxième exercice consécutif, en évoluant de 34,2 milliards de francs à 42,7 milliards en septembre 1988. Cette augmentation a été réalisée presque exclusivement par les banques, les dépôts à la Caisse Nationale d'Épargne n'ayant varié que de 0,1 milliard. La hausse de 8,4 milliards de l'épargne privée, collectée par les banques, a concerné pour 7,1 milliards les dépôts à terme et pour 1,3 milliard les comptes à régime spécial. La part de l'épargne privée dans la masse monétaire s'est consolidée en passant de 27,0 % à 27,9 %. Le ratio de l'épargne intérieure au P.I.B. s'est également renforcé, en se situant à 7,2 % en 1988 au lieu de 6,4 % l'année précédente.

En **Côte d'Ivoire**, l'épargne drainée par les banques s'est accrue de 281,0 milliards de francs à 301,4 milliards, soit une hausse de 7,3 % imputable aussi bien aux dépôts à terme qu'aux comptes à régime spécial qui ont progressé respectivement de 6,8 % et de 7,9 %. La part de l'épargne intérieure des particuliers et entreprises privées dans la masse monétaire a cependant régressé de 35,2 % à 33,7 %. Par rapport au P.I.B., l'épargne privée est ressortie à 9,8 % en 1988 au lieu de 9,2 % en 1987.

Au **Mali**, les banques détenaient une part de 23,1 milliards de francs de l'épargne intérieure en septembre 1988 contre 18,6 milliards à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation a intéressé, pour la majeure partie, les comptes sur livret qui ont bénéficié très nettement de la faveur de la clientèle, puisqu'ils se sont accrus de 3,8 milliards. Quant aux dépôts à terme, ils n'ont accusé qu'un accroissement modeste de 0,7 milliard. La part de l'épargne privée dans la masse monétaire a augmenté de 15,1 % à 17,4 %. La progression enregistrée dans l'évolution du rapport de l'épargne au P.I.B. a été moins forte, le taux évoluant de 3,3 % à 3,9 %.

Au **Niger**, l'expansion de l'épargne intérieure s'est poursuivie, en passant de 36,1 milliards de francs à 41,2 milliards en septembre 1988. Cette hausse trouve son origine dans l'accroissement des dépôts à terme collectés par les banques qui demeurent la forme de placement la plus utilisée, puisqu'ils constituent 88,6 % du total de l'épargne à la fin de l'exercice sous revue. Les comptes à régime spécial ont progressé seulement de 0,4 milliard, alors que les dépôts en Caisse d'Épargne diminuaient de 0,2 milliard. La part des dépôts dans les banques dans la masse monétaire a progressé de 30,0 % à 32,2 % tandis que le ratio de l'épargne sur le P.I.B. stagnait, en se situant à 5,7 % en 1988 au lieu de 5,6 % l'année précédente.

Au **Sénégal**, le montant de l'épargne intérieure a baissé de 3,2 milliards de francs pour s'établir à 112,4 milliards en septembre 1988. Ce recul de 2,8 % contraste avec la progression de 10,9 % enregistrée au cours de l'exercice précédent. Il a concerné exclusivement les dépôts à terme collectés par les banques qui ont régressé de 8,3 milliards. Par contre, les comptes à régime spécial se sont accrus de 4,9 milliards, sous la poussée des placements en comptes sur livret, et les dépôts en Caisse d'Épargne ont augmenté de 0,2 milliard. La part de l'épargne intérieure, gérée par les banques, dans la masse monétaire a fléchi de 36,5 % à 32,9 % à la fin de l'exercice sous revue. Le rapport de l'épargne intérieure totale au P.I.B. s'est également inscrit en recul de 8,4 % à 7,6 %.

Au **Togo**, les organismes financiers ont collecté au 30 septembre 1988 une masse d'épargne privée de 61,6 milliards de francs, dont le volume avoisine celui de 60,6 milliards relevé au terme du précédent exercice. Cette stabilité est cependant la résultante d'une contraction de 1,1 milliard des dépôts à terme collectés par les banques, d'un accroissement de 2,0 milliards des comptes sur livret et d'une augmentation de 0,1 milliard des dépôts à la Caisse d'Épargne. Compte tenu de la réduction de la masse monétaire, la part de l'épargne des banques dans le stock des liquidités s'est accrue de 34,2 % à 37,1 % d'un exercice à l'autre. Dans le même temps toutefois, le rapport de l'épargne financière totale au P.I.B. a diminué de 16,3 % à 15,3 %.

2.5. Concours de la Banque centrale

2.5.1. Évolution globale

La croissance des interventions globales de la Banque centrale s'est nettement ralentie au cours de l'exercice 1987-1988. Appréciée en fin d'exercice, elle est ressortie à 68,0 milliards de francs ou 7,2 % au 30 septembre 1988 contre 122,7 milliards ou 15,0 % un an plus tôt. Cette modération est imputable à l'ensemble des concours consentis aussi bien aux Trésors publics qu'aux banques et établissements financiers.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésors nationaux (a)	196,7	221,9	242,0	254,3
- Découvert en compte courant	153,9	180,4	207,7	224,2
- Effets publics à moyen et long terme	42,4	41,1	33,8	26,9
- Obligations cautionnées	0,4	0,4	0,5	3,2
Banques et établissements financiers	566,9	596,1	698,7	754,4
- Crédits de campagne	93,3	119,1	198,7	242,0
- Crédits ordinaires	473,6	477,0	500,0	512,4
Total	763,6	818,0	940,7	1 008,7
(a) Articles 14, 15 et 12 des Statuts de la B.C.E.A.O.				
Source : B.C.E.A.O.				

Les concours consentis aux Trésors nationaux se sont élevés à 254,3 milliards de francs en fin d'exercice contre 242,0 milliards un an plus tôt. Cette augmentation de 12,3 milliards ou 5,1 % est près de moitié inférieure à celle de 20,1 milliards ou 9,1 % relevée à la fin de l'exercice 1986-1987. L'évolution a été contrastée au niveau des trois modes de financement utilisés. Le montant des découverts en compte courant, octroyés dans le cadre de l'article 14, a atteint 224,2 milliards au 30 septembre 1988, en progression de 7,9 % par rapport au 30 septembre 1987. Cette facilité, qui est la plus utilisée, tend même à renforcer sa part dans l'ensemble des concours aux Trésors, puisque celle-ci est passée à la fin des trois derniers exercices, de 81,3 % à 85,8 % et enfin à 88,2 %. L'escompte des crédits d'investissement suit par contre un mouvement de baisse depuis plusieurs années, les amortissements excédant largement les nouvelles autorisations. Le financement des charges courantes de l'État prévalant sur celui des investissements, il s'ensuit une marginalisation des crédits consentis dans le cadre de l'article 15, dont la part est tombée de 21,6 % au 30 septembre 1985 à 10,6 % au 30 septembre 1988. L'escompte d'obligations cautionnées a été plus largement utilisé par les Trésors publics en 1987-1988, en liaison avec les tensions aiguës sur les finances publiques. De 473 millions au début de l'exercice, le montant accordé à ce titre ressortait à 7,0 milliards à fin décembre 1987 pour régresser à 3,2 milliards au 30 septembre 1988. A noter que les facilités de ce type entrent dans les plafonds des concours aux banques et établissements financiers.

La **trésorerie des banques** s'est améliorée, en raison d'une plus forte expansion des dépôts de la clientèle que des crédits. Toutefois, les banques ont recouru davantage aux concours de la Banque centrale, du fait de l'inégale répartition des liquidités au sein du système bancaire, des rigidités introduites par la consolidation, par la Banque centrale, des soldes débiteurs et/ou des créances gelées de certains établissements en difficulté, enfin des règles d'admissibilité au marché monétaire. Elles ont par conséquent utilisé une part minime de leurs ressources disponibles à se désengager vis-à-vis de leurs correspondants extérieurs, l'essentiel servant au renforcement de leurs placements sur le marché monétaire.

Les **concours aux banques et établissements financiers**, en se situant à 754,4 milliards de francs au 30 septembre 1988 contre 698,7 milliards un an plus tôt, ont connu un rythme d'expansion de 8,0 % pour l'exercice sous revue alors qu'ils avaient progressé de 17,2 % en 1986-1987. La baisse du rythme de progression, observée en 1987-1988 par rapport à l'exercice précédent, est imputable aux deux catégories de crédits refinancés. Malgré ce tassement, la part des concours refinancés par les banques et les établissements financiers s'est inscrite en accroissement. En effet, au 30 septembre des trois derniers exercices, elle est passée successivement de 30,7 % en 1986 à 33,1 % en 1987 et à 35,6 % en 1988. Par ailleurs, les refinancements de crédits de campagne, avec 43,3 milliards, ont représenté un peu plus des trois quarts de l'augmentation de 55,7 milliards enregistrée durant l'exercice sous revue.

Les **refinancements de crédits de campagne** ont évolué de 198,7 milliards de francs au 30 septembre 1987 à un maximum de 361,8 milliards en février 1988, avant d'être ramenés à 242,0 milliards en fin d'exercice. Cette hausse de 21,9 % d'une période à l'autre résulte certes du volume de la commercialisation des produits, mais aussi d'une résorption malaisée des refinancements des crédits de l'espèce. En effet, le dénouement régulier des crédits de campagne a été contrarié par des difficultés d'écoulement de certaines denrées, les déficits des principales filières agricoles et l'adoption d'une politique de rétention par quelques organismes à l'exportation. Les rigidités à l'amortissement normal des concours saisonniers se sont particulièrement amplifiées au cours des deux derniers exercices, comme le révèle l'évolution du rapport entre l'encours de ces refinancements en fin d'exercice et leur maximum pendant les quatre derniers exercices. A fin septembre 1988, ce rapport ressortait en particulier à 66,9 %.

U.M.O.A. - RÉSORPTION DES REFINANCEMENTS DE CRÉDITS DE CAMPAGNE

	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Maximum observé (a)	246,5	297,9	317,1	361,8
Encours en fin d'exercice (b)	93,3	119,1	198,7	242,0
Pour cent				
Ratio de non-résorption $\frac{(b)}{(a)}$	37,8	40,0	62,7	66,9

Les **refinancements de crédits ordinaires** se sont inscrits à 512,4 milliards de francs en fin d'exercice, en accroissement de 12,4 milliards ou 2,5 % par rapport au 30 septembre 1987 au lieu de 23,0 milliards ou 4,8 % en 1986-1987. Ce fléchissement du taux de croissance résulte surtout de la politique modératrice du crédit, menée par l'Institut d'émission.

La comparaison, entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988, des **concours aux banques et établissements financiers suivant les procédures de mobilisation**, montre un tassement de la part des refinancements sous forme de réescompte ou pension, qui demeure cependant prépondérante, et de celle des avances au marché monétaire, avec une réduction de l'écart entre ces deux types de concours. Le poids relatif de chacune de ces procédures a baissé respectivement de 33,4 % à 28,7 % et de 31,7 % à 27,6 %. L'importance des autres avances n'a pratiquement pas varié. Par contre, la consolidation des soldes débiteurs et des créances gelées des banques en difficulté, dans le cadre d'un processus d'assainissement agréé par les Conseils, a porté leur part à 17,0 % contre 2,4 % précédemment, tandis que celle des soldes débiteurs était ramenée de 15,5 % à 8,9 %.

U.M.O.A. - RÉPARTITION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AUX BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS PAR PROCÉDURE DE MOBILISATION

	30 septembre			
	1985	1986	1987	1988
	Pour cent			
Réescompte et pension	33,4	35,6	33,4	28,7
Marché monétaire	42,8	37,6	31,7	27,6
Autres avances	12,9	13,2	17,0	17,8
Créances consolidées	-	-	2,4	17,0
Soldes débiteurs	10,9	13,6	15,5	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Source : B.C.E.A.O.				

L'examen de la répartition des **refinancements de la Banque centrale, selon les taux**, montre le renforcement de la prépondérance des mobilisations au taux d'escompte préférentiel, qui représentent 60,3 % des concours aux banques et établissements financiers au 30 septembre 1988 contre 47,3 % un an plus tôt. L'importance des refinancements au taux privilégié de l'Institut d'émission tient à la place prise par les crédits de campagne, qui s'est encore renforcée, et à la consolidation des soldes débiteurs et des créances gelées des banques en difficulté.

U.M.O.A. - RÉPARTITION PAR TAUX DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
	Pour cent			
Taux d'escompte normal	6,8	5,8	5,5	3,4
- 12,5 %	0,1	0,1	0,1	0
- 10,5 %	2,9	1,4	0,4	0,2
- 9,5 %	-	0,2	0	0
- 8,5 %	-	1,9	3,7	2,8
- 8,0 %	3,8	2,2	1,3	0,4
Taux d'escompte préférentiel	39,1	43,1	47,3	60,3
- Crédits de campagne	16,4	20,0	28,4	31,9
- Autres crédits	22,7	23,1	18,9	28,4
. 10,0 %	0,6	0,4	0,2	0,1
. 8,0 %	19,5	2,4	1,8	1,0
. 7,0 %	-	0,4	0,8	0,1
. 6,0 %	-	8,2	6,8	19,6
. 5,5 %	2,6	11,7	9,3	7,6
Taux des crédits à moyen terme (a)	0,5	-	-	-
Taux du marché monétaire	42,8	37,6	31,7	27,4
Taux des soldes débiteurs	10,8	13,5	15,5	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
(a) Anciens crédits mobilisables au taux de 5,5 % et accordés avant le 1er juillet 1975.				
Source : B.C.E.A.O.				

L'activité du **marché monétaire**, au niveau de l'Union, a été plus soutenue en 1987-1988 que l'exercice précédent, surtout du côté des offres. Celles-ci ont en effet bénéficié de l'amélioration de la liquidité des banques qui s'est traduite, sur toutes les places, par une augmentation, différenciée certes, de la moyenne des dépôts par séance. Celle-ci est en effet passée, au plan global, de 232,2 milliards de francs en 1986-1987 à 284,9 milliards en 1987-1988, soit une augmentation de 22,7 %. Les avances accordées ont également progressé en moyenne, mais à un rythme plus lent. Elles se sont élevées à 205,5 milliards en 1987-1988 au lieu de 201,3 milliards l'exercice précédent, soit un accroissement de 2,1 %. Les demandes d'avances ont concerné surtout le compartiment au jour le jour. Les concours consentis à terme sont demeurés limités. Ils ont été sollicités par quelques banques et sur deux places seulement. La hausse des avances, constatée au niveau de l'Union, n'a concerné que les places d'Abidjan et de Bamako. Le moindre recours des banques au marché monétaire peut s'expliquer par l'importance des refinancements de crédits de campagne, le désengagement partiel ou total du marché de plusieurs banques bénéficiaires de la consolidation de leurs créances gelées, l'absence d'effets éligibles dans le portefeuille de certains établissements demandeurs, traduite par la persistance de comptes débiteurs à la Banque centrale.

U.M.O.A. - MARCHÉ MONÉTAIRE

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Offres	217,9	223,8	237,6	288,3
Avances	242,5	224,2	221,5	207,9
Moyenne par séance				
	1985-1986	1986-1987	1987-1988	
Milliards de francs CFA				
Offres	226,5	232,2	284,9	
Avances	177,1	201,3	205,5	
Source : B.C.E.A.O.				

2.5.2. Évolution par État

Au **Bénin**, la progression des concours de la Banque centrale au Trésor public et aux banques s'est sensiblement accélérée au cours de l'exercice sous revue. Elle est en effet ressortie à 17,3 milliards de francs ou 28,4 % au 30 septembre 1988 au lieu de 6,9 milliards ou 12,8 % un an plus tôt. Cette forte expansion est essentiellement due aux concours aux banques.

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésor public	11,1	11,6	14,2	14,9
Banques et établissements financiers	39,0	42,4	46,7	63,3
Total	50,1	54,0	60,9	78,2

Les concours au Trésor n'ont que faiblement progressé, en passant de 14,2 milliards de francs à 14,9 milliards. Cette augmentation a résulté d'un accroissement du découvert en compte courant, qui s'est établi à 12,7 milliards au lieu de 11,1 milliards au 30 septembre 1987, partiellement compensé par un amortissement de 0,9 milliard sur les crédits d'investissement accordés au titre de l'article 15 des Statuts. Le plafond maximum autorisé a été légèrement dépassé au cours du dernier trimestre de l'exercice sous revue.

Le déficit de la trésorerie des banques s'est aggravé en 1987-1988, du fait d'une plus faible progression des dépôts que des crédits et d'un désengagement vis-à-vis des correspondants extérieurs.

Dans ce contexte, les banques ont recouru davantage aux facilités de la Banque centrale. A la fin de l'exercice sous revue, la demande additionnelle de concours s'est chiffrée à 16,6 milliards de francs contre seulement 4,3 milliards à la fin de l'exercice 1986-1987. Les crédits de campagne sont intervenus pour 3,1 milliards dans la hausse au 30 septembre 1988. Ils ont en effet évolué de 5,6 milliards au 30 septembre 1987 à un maximum de 9,5 milliards à fin juillet, avant de se replier à 8,7 milliards, montant un peu supérieur à la valeur estimée des stocks et des créances à l'exportation. Les refinancements au titre des crédits ordinaires ont suivi une tendance à la hausse, à la suite de la mise en place de deux concours exceptionnels et temporaires au profit de l'État. Ils se sont finalement inscrits à 54,6 milliards au lieu de 41,1 milliards en début de période, soit une augmentation de 13,5 milliards ou 32,8 % au lieu d'une baisse de 0,3 milliard en 1986-1987. Des dépassements sur les plafonds mensuels ont été observés tout au long de l'exercice, les écarts s'étant même accrus.

La part du réescompte et de la pension ainsi que celle du marché monétaire ont peu varié entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988. Elles représentaient à cette dernière date respectivement 20,0 % et 8,9 % des concours contre 21,1 % et 8,8 % un an plus tôt. Le solde des autres facilités était constitué, au 30 septembre 1988, pour 13,0 %, d'avances autres qu'au titre du marché monétaire et, pour 58,1 %, de soldes débiteurs consolidés. La baisse de la part de ces derniers par rapport à celle de 70,1 % enregistrée un an auparavant, est liée à des consolidations intervenues en fin d'année 1987, dans le cadre du programme d'assainissement du système bancaire.

L'activité du marché monétaire n'a concerné que des avances. Celles-ci ont été bien inférieures en 1987-1988 à leur niveau de l'exercice précédent, leur montant moyen par séance ressortant à 2,9 milliards de francs contre 8,1 milliards précédemment.

Au **Burkina**, les concours accordés au Trésor, aux banques et aux établissements financiers ont peu varié au cours de l'exercice. Au 30 septembre 1988, ils se situaient à 23,9 milliards de francs au lieu de 24,0 milliards un an plus tôt. Cette stabilité résulte de mouvements contraires au niveau des deux composantes.

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésor public	9,4	10,8	13,5	17,3
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	0,4	0,5	-	0,9
Banques et établissements financiers	6,5	7,2	10,5	6,6
Total	15,9	18,0	24,0	23,9

Les concours au Trésor, essentiellement consentis sous forme de découvert en compte courant, ont encore augmenté en atteignant 17,3 milliards de francs en fin d'exercice, soit 3,8 milliards ou 28,1 % de plus qu'au 30 septembre 1987. Au cours de l'exercice 1986-1987, ils avaient progressé de 2,7 milliards ou 25,0 %. Cette évolution traduit le maintien des tensions affectant la trésorerie publique, ce qui a amené l'État à présenter à l'escompte des obligations cautionnées, depuis novembre 1987, afin de ne pas dépasser le plafond statutaire.

La trésorerie des banques s'est améliorée au cours de l'exercice, la hausse des crédits bancaires ayant été inférieure à celle des dépôts de la clientèle. L'excédent des ressources collectées a permis à celles-ci d'accroître leurs dépôts au marché monétaire qui sont passés, en moyenne, par séance, de 31,3 milliards de francs pendant l'exercice 1986-1987 à 43,3 milliards en 1987-1988. Compte tenu de la baisse simultanée des avances qui ont fléchi, en moyenne par séance, de 2,7 milliards à 1,2 milliard, l'excédent sur le marché s'est renforcé.

Les interventions en faveur des banques et établissements financiers ont été ramenées de 10,5 milliards de francs au 30 septembre 1987 à 6,6 milliards à la fin de l'exercice sous revue, soit une baisse de 3,9 milliards ou 37,1 %. Les refinancements de crédits de campagne ont notablement diminué en régressant de 5,2 milliards à 2,4 milliards. Cette situation découle d'une amélioration de la trésorerie de la société chargée de la commercialisation du coton. Les stocks de fibres, évalués à 6,3 milliards au 30 septembre 1988, couvrent largement, à cette date, les refinancements correspondants de la Banque centrale. Les crédits ordinaires refinancés ont également enregistré un recul, mais de moindre ampleur. Ils se sont inscrits à 4,2 milliards au lieu de 5,3 milliards un an auparavant. Déduction faite des avances au titre du marché monétaire local, et compte tenu des obligations cautionnées, ces concours ont toujours été contenus dans les limites mensuelles fixées.

Des modifications ont été apportées à la structure, par procédure de mobilisation, des refinancements de l'Institut d'émission entre le début et la fin de l'exercice. Le réescompte et la pension sont demeurés au 30 septembre 1988, avec 3,6 milliards de francs ou 54,6 % contre 7,6 milliards ou 72,7 % un an plus tôt, le mode de refinancement le plus important. Les avances au titre du marché monétaire local, qui s'élevaient à 2,9 milliards au 30 septembre 1987, ont totalement disparu à partir de fin avril 1988, l'unique demanderesse de la place ayant bénéficié d'une consolidation de ses créances gelées à hauteur de 3,0 milliards.

En Côte d'Ivoire, la progression des concours de la Banque centrale au Trésor public et aux banques et établissements financiers a été fortement ralentie en 1987-1988. Elle a été ramenée, en effet, de 79,6 milliards de francs ou 18,0 % au 30 septembre 1987 à seulement 28,1 milliards ou 5,4 % au 30 septembre 1988. La hausse observée à la fin de l'exercice sous revue a été engendrée presque exclusivement par les crédits de campagne.

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésor public	109,6	118,2	123,7	125,2
Banques et établissements financiers	331,9	324,2	398,3	424,9
Total	441,5	442,4	522,0	550,1

Les concours au Trésor public ont globalement peu augmenté, en se chiffrant à 125,2 milliards de francs en septembre 1988 au lieu de 123,7 milliards un an plus tôt. L'accroissement de 1,5 milliard ou 1,2 % résulte de mouvements divergents des deux modes de concours utilisés par l'État. Les avances, sous forme de découvert en compte courant au titre de l'article 14, sont passées, entre le début et la fin de l'exercice sous revue, de 105,9 milliards à 113,5 milliards. Dans le même temps, le montant des crédits d'investissement, escomptés dans le cadre de l'article 15, a été réduit de 17,8 milliards à 11,7 milliards par suite des amortissements normaux. Les concours bruts au Trésor ont été maintenus à l'intérieur des plafonds autorisés.

L'amenuisement des recettes d'exportation et un désengagement vis-à-vis des correspondants extérieurs ont entraîné un resserrement de la trésorerie des banques. Leurs effets ont cependant été atténués par l'impact du recul plus important des crédits à la clientèle, tant publique que privée, que des dépôts.

Les concours aux banques et établissements financiers se sont inscrits à 424,9 milliards de francs au 30 septembre 1988, en augmentation de 26,6 milliards ou 6,7 %, sous l'influence des crédits de campagne, le refinancement des crédits ordinaires ayant enregistré un léger repli. Les concours au titre des crédits de campagne ont, comme à l'accoutumée, d'abord évolué à la hausse en passant de 130,3 milliards en septembre 1987 à un maximum de 260,3 milliards en février 1988, en liaison avec l'importance de la commercialisation du cacao et du coton. Par la suite, la résorption des crédits de l'espèce a été freinée notamment par la mise en place d'une politique de rétention des stocks de cacao. L'encours résiduel au 30 septembre 1988 est ressorti à 158,1 milliards, montant supérieur à la valeur estimée des stocks par la *Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles* (C.S.S.P.P.A.). Cette situation s'explique par le décalage entre la sortie physique des produits et le dénantissement, par les banques, des effets correspondants aux stocks vendus, ainsi que par le fait que la C.S.S.P.P.A. ne prend pas en compte les stocks non marchands, acceptés au refinancement de la Banque centrale. Les efforts déployés dans le cadre de la politique modératrice du crédit ont permis la stabilisation des refinancements des crédits ordinaires qui se sont établis à 266,8 milliards à la fin de l'exercice 1987-1988 contre 268,0 milliards un an plus tôt. Déduction faite des avances au titre du marché monétaire local, les refinancements de crédits ordinaires ont été contenus dans les plafonds mensuels fixés sauf pour les mois de mai, juin et septembre 1988 où de légers dépassements ont été constatés.

L'examen des concours aux banques et établissements financiers, selon les diverses procédures de mobilisation, à la fin des deux derniers exercices, révèle quelques changements. Les effets pris en réescompte ou en pension se sont élevés respectivement à 71,5 milliards de francs et 62,1 milliards, soit 18,0 % et 14,6 % des facilités totales accordées aux organismes de crédit. Les avances consenties dans le cadre du marché monétaire, mode de refinancement le plus utilisé, ont régressé, dans le même temps, de 157,0 milliards ou 39,4 % à 151,2 milliards ou 35,6 %. Les autres avances et les découverts accidentels ont progressé respectivement de 118,5 milliards à 125,7 milliards et de 51,2 milliards à 55,4 milliards. Toutefois, leurs parts sont demeurées quasiment stables autour de 30 % et 13 %. Dans le cadre du plan d'assainissement du système bancaire, des soldes débiteurs ont été consolidés, en mars 1988, à hauteur de 30,5 milliards, ce qui représente 7,2 % des concours aux banques et établissements financiers au 30 septembre 1988.

Le marché monétaire ivoirien est demeuré le plus important de l'Union. En 1987-1988, il a représenté, en moyenne, 33,1 % du total des dépôts et 72,2 % de l'ensemble des avances. Appréciée en moyenne par séance, l'activité du marché monétaire local a été plus soutenue au cours de l'exercice sous revue qu'en 1986-1987, les dépôts ressortant à 94,3 milliards au lieu de 85,6 milliards précédemment, et les avances, à 148,3 milliards contre 128,3 milliards.

Au **Mali**, les interventions de la Banque centrale ont enregistré, entre le début et la fin de l'exercice sous revue, une diminution de 3,7 milliards de francs ou 6,3 % alors qu'elles avaient progressé de 13,1 milliards ou 28,9 % en 1986-1987. La baisse observée est uniquement le fait des concours aux banques et établissements financiers.

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésor public	9,9	14,3	21,2	26,3
Banques et établissements financiers	13,7	31,1	37,3	28,5
Total	23,6	45,4	58,5	54,8

Les concours au Trésor national, effectués exclusivement sous la forme de découvert en compte courant, ont encore augmenté en se situant à 26,3 milliards de francs au lieu de 21,2 milliards un an plus tôt. Cette hausse de 5,1 milliards est toutefois un peu moins importante que celle de 6,9 milliards relevée au 30 septembre 1987. Cette situation reflète le maintien de pressions très vives sur la trésorerie publique, contraignant l'État à ne pas pouvoir rembourser à la Banque centrale la contre-valeur des règlements effectués au titre de ses obligations vis-à-vis du F.M.I., ce qui a entraîné une aggravation de son découvert. Ainsi, malgré un léger relèvement du plafond statutaire en janvier 1988, les utilisations effectives du Trésor se sont constamment situées en dépassement tout au long de la période sous revue. L'écart s'est même accentué puisqu'il est passé de 8,5 milliards au 30 septembre 1987 à 11,5 milliards un an plus tard.

L'évolution de la trésorerie bancaire a été marquée par une faible progression des emplois et un développement important des ressources. Dans ce contexte, les concours de l'Institut d'émission aux banques et établissements financiers ont pu être ramenés de 37,3 milliards de francs au 30 septembre 1987 à 28,5 milliards un an plus tard. Cette réduction s'est manifestée surtout au niveau des refinancements des crédits de campagne qui ont globalement diminué tout au long de la période pour être totalement apurés au 30 septembre 1988, alors qu'ils s'élevaient à 5,4 milliards un an plus tôt. Les refinancements de crédits ordinaires se sont également inscrits en recul, mais de 3,4 milliards seulement. Ils se sont chiffrés, en fin de période, à 28,5 milliards contre 31,9 milliards au 30 septembre 1987. Déduction faite des avances au titre du marché monétaire local, ces concours ont excédé plus ou moins les plafonds normatifs tout au long des onze premiers mois de l'exercice, mais ont été ramenés au niveau du plafond au 30 septembre 1988.

La structure des concours de la Banque centrale, suivant la procédure de mobilisation, s'est modifiée notablement au cours de l'exercice sous revue. Au 30 septembre 1987, les concours aux banques et établissements financiers se ventilaient en réescompte et pension pour 14,6 milliards de francs ou 39,2 % du total, en avances au titre du marché monétaire pour 14,0 milliards ou 37,5 % et en découverts accidentels pour 8,7 milliards ou 23,3 %. Un an plus tard, les refinancements n'étaient plus opérés que sous la forme d'avances au titre du marché monétaire pour 14,1 milliards ou 49,4 % et de soldes débiteurs consolidés pour 14,4 milliards ou 50,6 %, à la suite de l'approbation du programme d'assainissement d'une banque au début de l'année 1988.

Les opérations sur le marché monétaire ont été soutenues au cours de la période. En moyenne par séance, les dépôts ont atteint 16,2 milliards en 1987-1988 contre 11,0 milliards l'exercice précédent. Les avances se sont situées autour de 14 milliards tout au long de l'exercice. En moyenne par séance, elles se sont chiffrées à 14,1 milliards pour l'exercice sous revue au lieu de 12,3 milliards en 1986-1987. Le marché a été souvent excédentaire, dégageant même des surplus en accroissement sensible au cours des derniers mois de l'exercice.

Au **Niger**, les interventions de la Banque centrale en faveur du Trésor public, des banques et établissements financiers ne se sont accrues que de 0,9 milliard de francs ou 2,2 % entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988, alors qu'elles avaient progressé de 10,2 milliards ou 33,2 % en 1986-1987. Les deux composantes ont été affectées par cette quasi-stabilité.

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésor public	8,8	12,9	12,9	12,9
Banques et établissements financiers	18,1	17,8	28,0	28,9
Total	26,9	30,7	40,9	41,8

Les concours à l'État ne sont constitués que de crédits d'investissement escomptés dans le cadre de l'article 15 des Statuts. Ils se sont d'abord inscrits en baisse en évoluant de 12,9 milliards de francs en septembre 1987 à 10,5 milliards en août, en raison des remboursements intervenus, avant de progresser à 12,9 milliards en septembre par suite de la présentation à l'escompte de nouveaux effets. Les facilités au Trésor public ont été constamment contenues dans les limites autorisées.

Au niveau global, la trésorerie des banques s'est améliorée, du fait du rapatriement des recettes d'exportations minières et d'apports des correspondants extérieurs, accompagnés d'une baisse des crédits accordés à la clientèle et d'une hausse des dépôts. Les ressources excédentaires ont servi exclusivement au renforcement des réserves, placées sur le marché monétaire, dans le même temps où un établissement en assainissement continuait à solliciter les concours de l'Institut d'émission.

Les refinancements en faveur des banques et établissements financiers ont évolué de 28,0 milliards de francs en septembre 1987 à un maximum de 32,3 milliards en février 1988 pour finalement se chiffrer à 28,9 milliards en fin d'exercice. Les interventions au titre des crédits de campagne, après avoir été ramenées de 9,9 milliards à 8,7 milliards entre septembre et octobre 1987, ont atteint un maximum de 10,7 milliards en février et mars 1988, sous l'effet du financement de la commercialisation du coton. Elles ont ensuite suivi une tendance à la baisse pour se fixer à 7,4 milliards en fin d'exercice. A cette date, seuls subsistaient des crédits de financement de stocks d'arachides et de niébé de la campagne antérieure. La valeur estimée de ces stocks était inférieure aux effets refinancés, en raison du déficit des filières. Les refinancements ordinaires qui s'élevaient à 18,1 milliards en septembre 1987 se sont maintenus autour de ce niveau jusqu'en janvier 1988. Ils se sont situés ensuite à 21 milliards environ pour ressortir à 21,5 milliards en fin d'exercice. Compte non tenu des avances au titre du marché monétaire local, les concours ordinaires ont été contenus à l'intérieur des plafonds autorisés pendant l'exercice sous revue, à l'exception des mois d'octobre et de novembre 1987 où de légers dépassements ont été observés.

Des modifications importantes ont été apportées dans le mode de refinancement des banques. La comparaison des deux derniers exercices montre un recul du réescompte et de la pension, ramenés de 14,0 milliards ou 50,1 % du total des concours à 8,4 milliards ou 29,2 %. Les avances au titre du marché monétaire ont suivi une évolution inverse en passant de 0,7 milliard ou 2,3 % à 3,5 milliards ou 11,9 %. Les découverts accidentels, qui avec 0,3 milliard, représentaient 1,1 % des concours au 30 septembre 1987, ont été consolidés par la suite. L'ensemble des créances consolidées ont été ainsi portées de 13,0 milliards ou 46,5 % à 17,0 milliards ou 58,9 % en septembre 1988.

L'amélioration globale de la trésorerie des banques a ranimé l'activité du marché monétaire, essentiellement du côté des offres. Les dépôts se sont hissés à 33,0 milliards de francs en fin d'exercice au lieu de 17,8 milliards un an plus tôt. En moyenne par séance, ils sont passés de 21,5 milliards en 1985-1986 à 20,2 milliards en 1986-1987 et à 28,9 milliards en 1987-1988, soit une hausse de 43,1 % sur les deux derniers exercices. Une tendance à la baisse marque par contre l'évolution des avances, leur niveau moyen annuel s'inscrivant successivement à 4,9 milliards, 3,0 milliards et 2,5 milliards.

Au **Sénégal**, les interventions de la Banque centrale en faveur du Trésor public, des banques et établissements financiers ont nettement plus progressé l'exercice sous revue qu'en 1986-1987. En effet, elles se sont situées à 236,9 milliards de francs au 30 septembre 1988 au lieu de 212,6 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 24,3 milliards ou 11,4 % au lieu d'une augmentation de 3,4 milliards ou 1,6 % l'exercice précédent. La forte poussée enregistrée est essentiellement due aux crédits de campagne.

	30 septembre			
	1985	1986	1987	1988
	Milliards de francs CFA			
Trésor public	34,3	39,9	39,8	39,9
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	-	-	-	0,4
Banques et établissements financiers	154,2	169,3	172,8	197,0
Total	188,5	209,2	212,6	236,9

Les concours à l'État n'ont que peu varié au cours de l'exercice. Ils ont été effectués sous la forme de découvert en compte courant au titre de l'article 14 et également, pendant les trois derniers mois de l'exercice, dans le cadre de l'article 12, par escompte d'obligations cautionnées. Le plafond statutaire a été égalé à deux reprises par les réalisations, en décembre 1987 et en juin 1988. Il n'a toutefois pas été dépassé, malgré les vives tensions observées sur la trésorerie publique, qui ont nécessité le recours à l'escompte d'obligations cautionnées depuis juillet 1988.

La trésorerie des banques a été influencée, au cours de l'exercice sous revue, par une progression plus forte des crédits bancaires que des dépôts. Cette situation a nécessité un recours accru aux facilités de la Banque centrale et à celles des correspondants extérieurs. Dans le même temps, on observe un renforcement des réserves des banques excédentaires, lié à des remboursements de la dette intérieure par l'État. En outre, les avances du marché monétaire ont décliné, en raison de l'absence d'effets éligibles au niveau de certains établissements déficitaires.

Dans ce contexte, les concours aux banques et établissements financiers se sont accrus de 24,2 milliards de francs ou 14,0 % entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988 contre seulement 3,5 milliards ou 2,1 % en 1986-1987. Ce sont les refinancements de crédits de campagne qui sont responsables pour 92 % environ de la hausse des concours aux banques en fin d'exercice. De 42,1 milliards au 30 septembre 1987, ils ont atteint un maximum de 76,4 milliards à fin février 1988 avant de se replier à 64,4 milliards en fin d'exercice. Cette évolution est liée notamment à l'importance de la commercialisation de l'arachide et aux difficultés de résorption des concours de l'espèce, en raison d'un déficit conséquent de filière.

Les refinancements de crédits ordinaires, qui se chiffraient à 130,7 milliards de francs au 30 septembre 1987, n'ont que faiblement varié tout au long de l'exercice, sauf en novembre 1987 et en janvier 1988 où ils ont atteint respectivement 136,5 milliards et 139,4 milliards. En fin d'exercice, ils s'élevaient à 132,6 milliards, soit une progression annuelle de 1,9 milliard ou 1,5 %. Les refinancements de crédits ordinaires, déduction faite des avances au titre du marché monétaire local et compte tenu des obligations cautionnées, ont dépassé légèrement les plafonds mensuels fixés à la fin des deux premiers mois de l'exercice, avant de s'inscrire à l'intérieur des limites.

La comparaison au 30 septembre 1987 et 1988 des concours aux banques et établissements financiers, par procédure de financement, fait apparaître des modifications surtout dans la structure de ceux-ci. Le réescompte et la pension sont demeurés les modes de refinancement les plus usités. Ils ont totalisé 126,4 milliards au 30 septembre 1988 au lieu de 112,9 milliards un an plus tôt, soit respectivement 64,2 % et 65,4 % du total des concours aux banques. Les avances consenties dans le cadre du marché monétaire ont été ramenées de 40,7 milliards à 33,3 milliards, soit de 23,5 % à 16,9 %. Dans le cadre du programme d'assainissement des banques, les créances consolidées ont augmenté, en passant de 3,7 milliards ou 2,1 % à 25,3 milliards ou 12,8 %, tandis que les découverts accidentels se repliaient de 15,5 milliards à 12,0 milliards, soit de 9,0 % à 6,1 %.

La conjonction de l'augmentation des offres et de la diminution des demandes d'avances sur le marché monétaire, a entraîné des excédents dans les derniers mois de l'exercice sous revue, alors que l'exercice précédent n'avait enregistré que des déficits. Les opérations ont été surtout traitées sur le marché au jour le jour, mais quelques dépôts ont été enregistrés sur les compartiments à terme à partir du mois de juin. Toutes échéances confondues et au 30 septembre, les offres sont passées de 15,7 milliards de francs en 1986 à 18,9 milliards en 1987 puis à 33,0 milliards en 1988, tandis que les avances reculaient successivement de 53,4 milliards à 40,6 milliards et enfin à 33,3 milliards. Appréciés en moyenne par séance, les dépôts ont évolué de 17,7 milliards en 1986-1987 à 32,1 milliards en 1987-1988, soit une progression de 14,4 milliards ou 81,4 %. Dans le même temps, les avances diminuaient de 9,8 milliards ou 21,6 % en s'inscrivant à 35,5 milliards au lieu de 45,3 milliards.

Au **Togo**, les concours de la Banque centrale au Trésor public, aux banques et établissements financiers ont progressé de 1,2 milliard de francs ou 5,5 % durant l'exercice sous revue au lieu de 3,3 milliards ou 17,8 % en 1986-1987. L'augmentation observée en 1987-1988 est due essentiellement aux facilités accordées au Trésor national.

30 septembre				
	1985	1986	1987	1988
Milliards de francs CFA				
Trésor public	13,6	14,3	16,7	17,8
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	-	-	0,5	1,9
Banques et établissements financiers	3,6	4,2	5,1	5,2
Total	17,2	18,5	21,8	23,0

Les concours à l'État ont poursuivi leur tendance à la hausse, en évoluant de 16,7 milliards de francs à 17,8 milliards entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988, soit une augmentation de 1,1 milliard ou 6,6 %. Cette progression est toutefois moins prononcée que celle de 2,4 milliards ou 16,8 % enregistrée l'exercice précédent. Les tensions aiguës de la trésorerie publique ont nécessité, tout au long de l'exercice, le recours du Trésor à l'escompte d'obligations cautionnées, afin de maintenir le découvert en compte courant dans les limites du plafond statutaire.

La liquidité du système bancaire est demeurée confortable. L'excédent de trésorerie s'est même accru, à la suite notamment du renforcement des dépôts. Cette situation a amené les banques à se désendetter vis-à-vis de l'extérieur et à accroître leurs dépôts sur le marché monétaire.

Les concours aux banques et établissements financiers ont d'abord évolué à la hausse pour atteindre 8,3 milliards de francs à fin février 1988 contre 5,1 milliards au 30 septembre 1987. Ils se sont ensuite contractés, pour s'établir à 5,2 milliards à la fin de l'exercice. Ces mouvements sont liés au refinancement des crédits de campagne, dont le volume est passé de 0,2 milliard en début d'exercice à un maximum de 4,2 milliards en février 1988, avant de revenir à 1,0 milliard au 30 septembre 1988. A cette dernière date, les stocks de produits agricoles étaient évalués à 2,3 milliards. Les refinancements de crédits ordinaires ont plutôt suivi une tendance à la baisse, en se situant à 4,2 milliards en fin d'exercice au lieu de 4,9 milliards au 30 septembre 1987. Déduction faite des avances au titre du marché monétaire local et compte tenu de l'escompte d'obligations cautionnées, ces refinancements ont été constamment maintenus à l'intérieur des plafonds mensuels.

La structure, par procédure de mobilisation, des concours aux banques et établissements financiers s'est sensiblement modifiée dans le courant de l'exercice. La comparaison au 30 septembre des années 1987 et 1988 fait en effet apparaître un renforcement du réescompte et de la pension dont les montants sont ressortis respectivement à 2,9 milliards de francs et 3,7 milliards, soit 56,3 % et 71,0 % du total. Les avances au titre du marché monétaire ont été, au contraire, réduites de 2,2 milliards à 0,1 milliard, soit 43,7 % et 2,2 %. Cette évolution est liée notamment à la consolidation par l'Institut d'émission, en cours d'exercice, des créances gelées d'une banque pour 1,4 milliard. Ce montant représentait, en fin d'exercice, 26,8 % des concours aux banques et établissements financiers.

L'activité du marché monétaire a été soutenue, en 1987-1988, par l'amélioration de la liquidité des banques. Ainsi, la baisse des dépôts observée en 1986-1987 a été en partie annulée. Ceux-ci sont en effet passés, en fin de mois, de 60,9 milliards de francs en septembre 1987 à 77,5 milliards en juillet 1988, pour se situer à 69,4 milliards à la fin de l'exercice au lieu de 77,7 milliards au 30 septembre 1986. En moyenne par séance, les dépôts ont ainsi évolué de 79,0 milliards à 66,4 milliards puis à 70,1 milliards pendant les trois derniers exercices. Les avances, sollicitées par une seule banque, se sont inscrites en recul, leur moyenne par séance ayant été ramenée de 1,6 milliard à 1,0 milliard.

2.6. Base monétaire

2.6.1. Évolution globale

La base monétaire est passée de 789,1 milliards de francs en septembre 1987 à 868,5 milliards en septembre 1988, marquant ainsi un accroissement de 10,1 %. Cet élargissement s'est réalisé au travers de l'augmentation du volume des billets émis et de la croissance des réserves bancaires. L'accroissement de la base monétaire s'explique par l'atténuation de la position débitrice nette de la Banque centrale vis-à-vis de l'extérieur, combinée à un recours accru des Gouvernements et des établissements de crédit aux concours de l'Institut d'émission. Le multiplicateur a été ramené de 2,27 à 2,16, l'expansion de 4,7 % de la masse monétaire ayant été sensiblement inférieure à celle de la base monétaire.

2.6.2. Évolution par État

Au **Bénin**, la base monétaire a progressé de 6,2 milliards de francs pour atteindre 28,3 milliards en septembre 1988. Cette augmentation est imputable aux billets émis pour 4,1 milliards et aux autres dépôts pour 2,2 milliards, les réserves des banques n'ayant presque pas varié. Au niveau des contreparties, cette augmentation a reposé sur la forte poussée des refinancements de la Banque centrale aux banques, qui a été atténuée par la détérioration de 7,9 milliards de la position extérieure nette de l'Institut d'émission. Le recul de la masse monétaire et l'accroissement de la base monétaire ont induit une baisse du multiplicateur de 4,57 à 3,51.

Au **Burkina**, l'élargissement de la base monétaire de 19,1 milliards de francs, entre le début et la fin de l'exercice sous revue, a eu pour origines le renforcement des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale et la dégradation de la position débitrice nette du Gouvernement dans les livres de l'Institut d'émission. L'augmentation de la base monétaire s'est traduite par une émission additionnelle de billets et pièces et un renforcement des réserves des banques. La liquidité globale s'étant développée à un rythme plus faible que celui de la base monétaire, le multiplicateur a fléchi de 1,64 à 1,59.

En **Côte d'Ivoire**, la base monétaire s'est rétrécie de 10,1 milliards de francs pour s'établir à 323,4 milliards en septembre 1988. Cette baisse a été induite par l'aggravation de la position débitrice nette de la Banque centrale vis-à-vis de l'extérieur et la réduction des engagements nets de l'État à l'égard de l'Institut d'émission. Au niveau des composantes, la baisse de la base monétaire s'est traduite par une diminution de 4,8 milliards du volume des billets et pièces émis et une contraction de 5,5 milliards des réserves bancaires. Le multiplicateur s'est relevé de 2,50 à 2,65, en relation avec la progression de la masse monétaire.

Au **Mali**, la base monétaire a progressé de 72,7 milliards de francs à 82,1 milliards. Cette consolidation s'est réalisée à travers une augmentation de 10,4 milliards des réserves des banques, atténuée par un léger recul du volume des billets et monnaies émis. L'augmentation de la base monétaire a été principalement induite par la réduction des engagements extérieurs nets de la Banque centrale. Le multiplicateur a fléchi de 1,68 à 1,62 d'une fin d'exercice à l'autre.

Au **Niger**, l'augmentation de 18,8 milliards de francs de la base monétaire s'est opérée en liaison avec l'accroissement des dépôts des banques de 16,4 milliards et l'expansion des billets et pièces émis à hauteur de 2,4 milliards. Le développement de la base monétaire résulte davantage de la détérioration de la position débitrice nette du Gouvernement vis-à-vis de l'Institut d'émission que de l'amélioration des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale. L'augmentation de la masse monétaire ayant été inférieure à celle de la base, le multiplicateur de monnaie s'est réduit de 2,00 en septembre 1987 à 1,62 en septembre 1988.

Au **Sénégal**, la base monétaire s'est accrue de 27,0 milliards de francs en passant de 102,9 milliards à 129,9 milliards en septembre 1988. Cette variation a résulté des hausses concomitantes des réserves des banques, des autres dépôts et du volume des billets et pièces émis. L'accroissement de la base monétaire est consécutif à la dégradation de la position débitrice nette du Trésor vis-à-vis de la Banque centrale, conjuguée à une augmentation des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, dont l'impact a été quelque peu atténué par la détérioration des avoirs extérieurs nets de l'institut d'émission. Le multiplicateur de monnaie a fléchi de 2,99 à 2,55, par suite d'une progression de la masse monétaire inférieure à celle de la base monétaire.

Au **Togo**, la base monétaire a progressé de 95,0 milliards de francs à 97,8 milliards d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 2,8 milliards contre un recul de 17,6 milliards l'exercice précédent. Cette hausse s'est entièrement reflétée dans l'évolution des réserves des banques, le volume des billets et pièces émis ayant fléchi. Cet élargissement de la base monétaire a été induit par le renforcement des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale. La contraction de la masse monétaire, opposée à l'expansion de la base monétaire, a entraîné un recul du multiplicateur de 1,66 à 1,51.



**Les autres activités de la Banque
centrale**

SOMMAIRE

1 — GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1. Prélèvements et versements aux guichets	87
2. Composition de la circulation fiduciaire	88

2 — EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS A L'INTÉRIEUR DE L'U.M.O.A.

1. Mouvements de billets entre agences	90
2. Dispositions entre les pays de l'U.M.O.A.	92

3 — EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AVEC L'EXTÉRIEUR

1. Opérations sur billets	93
2. Transferts scripturaux	94

4 — ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET DES CHANGES

1. Évolution du réseau bancaire	96
2. Programme d'assainissement des banques	97
3. Activités des chambres de compensation	97
4. Dispositions réglementaires	98

5 — COOPÉRATION MONÉTAIRE

1. Relations avec le Fonds Monétaire International	99
2. Relations avec les autres institutions	100

1. GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1.1. Prélèvements et versements aux guichets

Au cours de l'exercice 1987-1988, les opérations de prélèvements et de versements de billets B.C.E.A.O. effectuées aux guichets des agences de la Banque centrale se sont inscrites en baisse par rapport à l'exercice précédent. En effet, les manipulations aux guichets ont porté sur un total de 858,3 millions de signes monétaires au lieu de 879,7 millions en 1986-1987, soit un recul de 21,4 millions ou 2,4 %. Cette diminution a été induite tant par les billets que par les pièces dont le volume a régressé respectivement de 2,6 % et de 1,3 %.

Les **prélèvements aux guichets** se sont élevés à 460,5 millions de signes monétaires, en retrait de 12,9 millions ou 2,7 % par rapport à l'exercice précédent. Leur structure est restée stable d'un exercice à l'autre, les billets constituant 81,9 % des prélèvements en nombre et 99,7 % en valeur.

Le nombre total de billets sortis des caisses de la Banque centrale s'est chiffré à 377,1 millions pour une valeur globale de 1 223,7 milliards de francs, au lieu de 387,6 millions pour 1 186,6 milliards de francs en 1986-1987. Cette évolution divergente du volume et de la valeur des prélèvements résulte d'un changement dans la structure de la demande de vignettes. Les coupures de 10 000 francs et de 5 000 francs ont été plus sollicitées que l'exercice précédent, alors que le phénomène inverse était observé pour les coupures de 1 000 francs et de 500 francs. Ainsi, la part en volume de chacune des grosses coupures s'est relevée respectivement de 11,5 % à 12,8 % et de 28,7 % à 30,0 %, tandis que celle des billets de 1 000 francs et de 500 francs se repliait de 36,0 % à 34,7 % et de 23,8 % à 22,5 %.

S'agissant des pièces, un total de 83,3 millions d'unités, d'une valeur globale de 3,1 milliards de francs a été retiré aux guichets de la Banque centrale contre 85,8 millions pour 3,3 milliards de francs l'exercice précédent. La tendance à la baisse amorcée en 1985-1986 s'est donc poursuivie et a concerné, à des degrés divers, toutes les catégories, à l'exception de la pièce de 10 francs, dont les sorties ont enregistré une hausse de 17,2 %.

Les **versements aux guichets** de la Banque centrale ont également diminué, toutes catégories confondues, en fléchissant de 406,3 millions de signes monétaires à 397,8 millions. Cette réduction est uniquement due aux billets, les entrées de pièces ayant augmenté. La part en volume des billets dans les versements totaux s'est donc légèrement contractée, évoluant de 90,9 % en 1986-1987 à 90,5 % l'exercice sous revue.

Les entrées de billets se sont établies à 360,1 millions de coupures pour une valeur de 1 096,8 milliards de francs, au lieu de 369,5 millions pour 1 064,8 milliards de francs l'exercice précédent. Ces mouvements de sens contraires du volume et de la valeur sont imputables, comme dans le cas des prélèvements, aux grosses coupures. La structure en volume des versements de billets s'est ainsi modifiée entre les deux derniers exercices. Les parts respectives des vignettes de 10 000 francs et de 5 000 francs se sont renforcées, en passant respectivement de 10,0 % à 11,0 % et de 27,6 % à 29,4 %, tandis que celles des autres coupures suivaient une évolution inverse, revenant de 37,3 % à 35,8 % pour les billets de 1 000 francs, et de 25,1 % à 23,8 % pour ceux de 500 francs.

Le volume des pièces versées s'est accru, en se situant à 37,7 millions pour 2,2 milliards de francs en 1987-1988, au lieu de 36,8 millions pour 2,1 milliards l'exercice précédent. Cette progression a été induite par celle des entrées de pièces de 100 francs, 50 francs et 25 francs, les autres coupures – 10 francs, 5 francs et 1 franc – ayant diminué.

1.2. Composition de la circulation fiduciaire

La circulation fiduciaire, entendue au sens de l'émission nette de billets et pièces de monnaie par la Banque centrale, s'est élevée à 531,3 milliards de francs au 30 septembre 1988, en augmentation de 18,2 milliards ou 3,5 % par rapport au 30 septembre 1987, alors qu'une baisse de 15,2 milliards ou 2,9 % avait été enregistrée durant l'exercice précédent.

Le maximum saisonnier de l'exercice sous revue a été atteint à fin janvier 1988 avec 719,7 milliards de francs, montant en recul par rapport à celui de 726,2 milliards observé à fin février 1987 pour l'exercice antérieur. L'amplitude saisonnière, calculée entre le début de l'exercice et le maximum, a été ainsi de 206,6 milliards ou 40,3 % pour l'exercice 1987-1988 contre 197,9 milliards ou 37,5 % en 1986-1987. Ce dernier montant a été affecté par l'incidence du changement intervenu dans les modalités de rachats des billets B.C.E.A.O. à la Banque de France.

Le minimum saisonnier est observé habituellement en début d'exercice. Toutefois, en 1986-1987, il s'est situé en fin d'exercice, pour la raison évoquée ci-dessus. Ainsi, le 30 septembre 1987 constitue le minimum observé pour les deux derniers exercices.

B.C.E.A.O. - DÉCOMPOSITION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

	Maximum			Fin d'exercice		
	31.01.1986	28.02.1987	31.01.1988	30.09.1986	30.09.1987	30.09.1988
En pourcentage de la valeur totale						
Billets	95,7	96,0	95,9	94,7	94,3	94,4
Pièces	4,3	4,0	4,1	5,3	5,7	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
En pourcentage du volume total						
Billets	19,9	19,9	19,4	17,4	16,8	16,5
Pièces	80,1	80,1	80,6	82,6	83,2	83,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : B.C.E.A.O.

Au **maximum saisonnier**, la part des billets dans la circulation fiduciaire a diminué, tant en volume qu'en valeur, au profit de celle des pièces. La structure de la circulation en billets s'est par ailleurs modifiée. L'importance relative de la vignette de 10 000 francs dans la valeur a été ramenée de 40,2 % au 28 février 1987 à 38,9 % au 31 janvier 1988, alors qu'elle était de 37,6 % au 31 janvier 1986. Ce recul a bénéficié aux vignettes de 5 000 francs et de 1 000 francs, dont les parts respectives sont passées de 42,7 % à 43,7 % et de 12,7 % à 13,0 %. La structure de la circulation des pièces présente peu de différence en valeur au cours de l'exercice, la variation saisonnière qui affecte les pièces de 100 francs étant de faible amplitude.

En **fin de période**, le pourcentage du nombre de billets en circulation par rapport à l'ensemble des coupures a continué de se contracter durant les trois derniers exercices. De 17,4 % à fin septembre 1986, il a fléchi à 16,8 % un an plus tard et à 16,5 % au 30 septembre 1988. Toutefois, les billets ont représenté 94,4 % de la valeur totale de la circulation fiduciaire à la fin de l'exercice sous revue au lieu de 94,3 % un an plus tôt. L'importance relative des coupures de 10 000 francs dans la valeur des billets en circulation s'est relevée de 35,3 % à 38,4 %, retrouvant ainsi son niveau du 30 septembre 1986. Le poids des billets de 5 000 francs, malgré un recul de 44,3 % à 41,4 %, demeure toujours prépondérant. La structure de la circulation des pièces s'est modifiée au cours des deux derniers exercices. La part des pièces de 100 francs, tout en restant de loin la plus importante, s'est tassée en évoluant successivement, à la fin des trois derniers exercices, de 56,7 % à 56,4 %, puis à 55,6 %. Dans le même temps, le poids des pièces de 50 francs se raffermissait en passant successivement de 15,2 % à 15,6 % et à 16,0 %.

2. EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS A L'INTÉRIEUR DE L'U.M.O.A.

Les règlements exécutés, au cours de l'exercice sous revue, entre les agences de la Banque centrale se sont élevés à 430,4 milliards de francs contre 458,4 milliards la période précédente, soit une baisse de 6,1 %. Cette diminution, de même ordre que celle observée entre 1985-1986 et 1986-1987, est due pour environ les deux tiers aux mouvements de billets et, pour le reste, aux transferts scripturaux.

2.1. Mouvements de billets entre agences ^(a)

Au cours de l'exercice 1987-1988, les mouvements de billets entre les agences de la Banque centrale ont porté sur 252,9 milliards de francs, montant en retrait de 19,2 milliards ou 7,1 % par rapport à l'exercice précédent, confirmant ainsi la tendance à la baisse amorcée cet exercice-là. Les sorties de billets ont été de moindre importance dans tous les États, mais à des degrés divers, à l'exception du Sénégal où une hausse a été observée. Les coupures ainsi déplacées ont été émises pour un peu plus de la moitié en Côte d'Ivoire. A l'entrée, les réductions ont surtout affecté le Bénin, ainsi que, dans une moindre mesure, le Niger, le Sénégal et le Togo. Pour les trois autres pays, une hausse a été observée. Elle a même été d'une ampleur conséquente au Burkina.

B.C.E.A.O. - ÉCHANGES DE BILLETS ENTRE AGENCES

	Exercice 1986-1987			Exercice 1987-1988		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Millions de francs CFA						
Bénin	56 398	15 414	+ 40 984	31 635	13 783	+ 17 852
Burkina	60 954	27 820	+ 33 134	71 238	25 973	+ 45 265
Côte d'Ivoire	22 538	134 524	- 111 986	26 321	130 180	- 103 859
Mali	29 697	32 851	- 3 154	31 673	30 929	+ 744
Niger	24 179	28 071	- 3 892	19 601	20 832	- 1 231
Sénégal	23 432	10 525	+ 12 907	19 691	11 424	+ 8 267
Togo	54 921	22 914	+ 32 007	52 699	19 737	+ 32 962
Total	272 119	272 119	-	252 858	252 858	-

(a) Ces mouvements correspondent à la valeur des billets de l'émission d'un pays, récupérés aux guichets de la Banque centrale dans les autres États membres de l'U.M.O.A., et non à celle des billets effectivement rapatriés. Ces billets font ensuite, périodiquement, l'objet d'un rapatriement à l'agence principale du pays d'émission.

Les divers mouvements décrits ci-dessus ont modifié, parfois de façon substantielle, le solde des échanges par État. La plus forte variation a concerné le Bénin, dont l'excédent a chuté de 41,0 milliards de francs à 17,9 milliards, en raison d'une baisse des entrées en provenance des autres États. La moitié environ de la perte constatée provient des échanges avec la Côte d'Ivoire. Pour le Burkina, l'excédent s'est amélioré de 12,1 milliards, par suite principalement d'un renforcement du solde de ses échanges avec la Côte d'Ivoire. La contraction du déficit de ce dernier pays résulte essentiellement d'une diminution du déficit des échanges avec le Bénin et le Sénégal, nonobstant une aggravation de celui vis-à-vis du Burkina. L'atténuation de l'excédent du Sénégal provient surtout de plus faibles entrées de billets émis au Mali et en Côte d'Ivoire. La réduction de plus des deux tiers du solde débiteur des échanges du Niger résulte principalement d'une baisse de 6,1 milliards des sorties de billets vers le Bénin, atténuée par des entrées, plus faibles de 4,1 milliards, de billets originaires du Burkina. A noter également le renversement du solde des échanges de billets intra-U.M.O.A. pour le Mali, dont le déficit de 3,2 milliards en 1986-1987 s'est retourné en un excédent de 0,7 milliard, et le maintien, pratiquement au même niveau, de l'excédent dégagé par le Togo.

Les échanges de billets entre agences ont totalisé 74,5 millions de coupures en 1987-1988 contre 80,1 millions l'exercice précédent. Ils s'effectuent principalement à l'aide des vignettes de 10 000 francs et de 5 000 francs. La part de cette dernière coupure s'est renforcée au détriment de celle de 10 000 francs.

Coupures	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Pour cent				
Billets de 10 000	41	40	39	36
Billets de 5 000	46	45	48	52
Billets de 1 000	10	10	10	9
Billets de 500	3	5	3	3
Total	100	100	100	100

2.2. Dispositions entre les pays de l'U.M.O.A.

Les transferts scripturaux entre les agences de la Banque centrale se sont inscrits en baisse de 8,8 milliards de francs ou 4,7 % par rapport à l'exercice précédent, en se situant à 177,5 milliards. En 1986-1987 le recul s'était chiffré à 10,4 milliards ou 5,3 %. L'évolution relevée d'un exercice à l'autre résulte de mouvements très divers selon les agences, ce qui a modifié de manière sensible le solde de ces règlements pour certains pays.

B.C.E.A.O. - DISPOSITIONS ENTRE LES PAYS DE L'U.M.O.A.

	Exercice 1986-1987			Exercice 1987-1988		
	Reçues	Émises	Soldes	Reçues	Émises	Soldes
Millions de francs CFA						
Bénin	7 766	18 075	- 10 309	5 664	6 215	- 551
Burkina	14 571	43 623	- 29 052	14 616	39 889	- 25 273
Côte d'Ivoire	91 207	24 791	+ 66 416	76 297	35 415	+ 40 882
Mali	3 739	33 836	- 30 097	2 044	25 527	- 23 483
Niger	9 827	35 236	- 25 409	3 846	29 169	- 25 323
Sénégal	23 081	12 652	+ 10 429	19 834	23 960	- 4 126
Togo	29 210	18 093	+ 11 117	29 058	17 277	+ 11 781
Siège	6 905	-	+ 6 905	26 093	-	+ 26 093
Total	186 306	186 306	-	177 452	177 452	-
N.B. - Le terme «disposition» désigne l'opération de transfert scriptural entre les pays de l'U.M.O.A., par l'intermédiaire des agences de la B.C.E.A.O.						

Le déficit des échanges s'est fortement réduit au Bénin, par suite essentiellement d'une baisse de 10 milliards environ des dispositions émises sur la Côte d'Ivoire. Le recul de celui du Burkina a été moins ample, avec un niveau un peu inférieur à 4 milliards, et provient, pour moitié environ, des ordres émis sur le Togo. Pour le Mali, de moindres émissions de dispositions sur le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont été surtout à l'origine de la réduction de près de 7 milliards du déficit. Le solde des transferts intra-U.M.O.A., négatif au Niger et positif au Togo, est demeuré relativement stable dans ces deux pays, au cours des deux derniers exercices. Le quasi-doublement des dispositions émises au Sénégal, au profit surtout de la Côte d'Ivoire, conjugué à une baisse des réceptions, a induit un renversement de l'excédent dégagé en 1986-1987 en un déficit de 4,1 milliards. Enfin, la Côte d'Ivoire demeure le principal bénéficiaire des échanges de dispositions, avec un excédent de près de 41 milliards, en baisse toutefois d'un peu plus du tiers par rapport à celui de l'exercice précédent.

3. EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AVEC L'EXTÉRIEUR

Les règlements extérieurs exécutés par la Banque centrale se sont soldés par un déficit de 71,5 milliards de francs pour l'exercice sous revue, au lieu de 144,3 milliards en 1986-1987. Cette réduction, de moitié environ, du solde négatif des échanges a résulté d'un excédent dégagé au niveau des transferts scripturaux, puisque le déficit des opérations sur billets s'est au contraire accentué.

3.1. Opérations sur billets

Les opérations sur billets de son émission et sur billets de la Zone Franc, effectuées par la B.C.E.A.O. avec l'extérieur, se sont soldées pour l'exercice 1987-1988 par un déficit de 86,4 milliards de francs contre 67,3 milliards l'exercice précédent. Cette détérioration est due à de moindres entrées de billets émis par la B.E.A.C. et surtout par la Banque de France.

B.C.E.A.O. - OPÉRATIONS SUR BILLETS

	Exercice 1986-1987	Exercice 1987-1988
	Millions de francs CFA	
Reprises de billets B.C.E.A.O.	- 176 271	- 177 021
Cessions de billets B.E.A.C.	+ 96 125	+ 89 235
Cessions de billets B.D.F.	+ 12 896	+ 1 373
Solde	- 67 250	- 86 413

Le montant des **billets B.C.E.A.O.** repris à des institutions étrangères s'est pratiquement stabilisé, avec un niveau de 177,0 milliards de francs contre 176,3 milliards l'exercice précédent. Toutefois, ce dernier montant comporte, en raison de l'adoption de nouvelles modalités de rachat avec la Banque de France, des billets qui auraient dû être rachetés en 1985-1986. La ventilation par agence d'émission a pu être à nouveau effectuée pour l'exercice sous revue, mais non pas celle par pays de provenance. Les billets émis par les agences de Côte d'Ivoire se sont chiffrés à 64,9 milliards, soit 31,5 %. Les billets originaires du Mali et du Niger ont représenté respectivement 10,6 % et 11,3 %. La part des billets de chacun des trois autres pays de l'Union s'est située à environ 3 %.

Les recettes au titre des **billets B.E.A.C.** ont poursuivi leur mouvement de baisse, puisqu'elles ont régressé de 97,0 milliards de francs en 1985-1986 à 96,1 milliards l'exercice suivant et à 89,2 milliards en 1987-1988. Le recul observé durant ce dernier exercice a résulté de mouvements divergents, surtout dans les trois pays où les entrées de billets de cette émission sont les plus importantes et représentent globalement un peu plus de 86 % du total. Ainsi, au Bénin, les cessions ont été ramenées de 31,6 milliards à 20,9 milliards, soit seulement 23,4 % au lieu de 32,9 % la période précédente. Au Niger et au Togo, elles ont par contre évolué à la hausse en s'inscrivant à 19,1 milliards et 37,3 milliards contre respectivement 16,5 et 34,6 milliards. La part de chacun de ces pays s'est renforcée, en atteignant 21,4 % et 41,8 % au lieu de 17,2 % et 36,0 % un an plus tôt.

Les entrées nettes de **billets français** se sont fortement contractées, les recettes correspondantes s'étant situées seulement à 1,4 milliard de francs contre 12,9 milliards en 1986-1987. Cette baisse provient essentiellement de la Côte d'Ivoire où les sorties nettes de billets français sont passées de 1,5 milliard à 12,4 milliards. Les variations observées au niveau des entrées nettes dans les autres pays de l'Union ont été par contre peu significatives.

3.2. Transferts scripturaux

Au cours de l'exercice 1987-1988, le montant total des transferts reçus de l'extérieur s'est élevé à 679,2 milliards de francs, en hausse de 22,7 milliards ou 3,5 % par rapport à la période précédente. Les transferts émis ont par contre suivi une évolution inverse, puisqu'ils se sont chiffrés à 664,3 milliards au lieu 733,5 milliards en 1986-1987, soit une baisse de 69,2 milliards ou 9,4 %. Ces mouvements ont induit un renversement du solde des échanges scripturaux qui, déficitaire de 77,0 milliards, est devenu excédentaire de 14,9 milliards.

U.M.O.A. - TRANSFERTS AVEC L'EXTÉRIEUR

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	1986-87	1987-88	1986-87	1987-88	1986-87	1987-88
Millions de francs CFA						
Banques	405 964	393 860	408 483	382 822	- 2 519	+ 11 038
Organismes publics	224 896	275 556	322 647	280 482	- 97 751	- 4 926
C.C.A.O.	25 614	9 771	2 349	1 020	+ 23 265	+ 8 751
Total	656 474	679 187	733 479	664 324	- 77 005	+ 14 863
Source : B.C.E.A.O.						

L'amélioration constatée dans les règlements extérieurs est due essentiellement aux organismes publics et, dans une moindre mesure, aux banques.

Les opérations initiées par les banques ont diminué tant à l'émission qu'à la réception. La baisse des transferts reçus ayant été toutefois inférieure à celle des transferts émis, le solde des règlements est ressorti excédentaire de 11,0 milliards de francs en 1987-1988 au lieu d'un déficit de 2,5 milliards l'exercice précédent.

S'agissant des organismes publics, les entrées de capitaux ont été plus conséquentes, en liaison avec l'augmentation des concours extérieurs à l'appui du financement des programmes d'ajustement. A l'inverse, les règlements ont diminué en relation avec la suspension des paiements et les rééchelonnements au titre de la dette extérieure selon les États. Ainsi, le déficit des paiements a été ramené de 97,8 milliards de francs à 4,9 milliards seulement.

Les règlements opérés dans le cadre de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* (C.C.A.O.) ont nettement diminué en 1987-1988, la baisse atteignant 15,8 milliards de francs ou 61,9 % pour les recettes et 1,3 milliard ou 56,6 % pour les dépenses. L'excédent dégagé a été ainsi ramené de 23,3 milliards à 8,8 milliards. La tendance à la réduction constante des transferts transitant par la C.C.A.O., observée depuis plusieurs exercices, est due notamment à la suspension par la B.C.E.A.O. de ses relations avec certaines banques centrales membres à la suite d'importants arriérés de paiements accumulés par celles-ci et aux mesures restrictives, en matière commerciale et financière, prises dans d'autres pays participant au mécanisme sous-régional de compensation.

4. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET DES CHANGES

4.1. Évolution du réseau bancaire

Entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988, le nombre de banques autorisées à exercer leurs activités dans l'U.M.O.A. a baissé de 71 à 68. Quatre établissements ont été dissous, à savoir la *Caisse Nationale de Crédit Agricole* (C.N.C.A.) au Bénin, la *Banque Nationale d'Épargne et de Crédit* (B.N.E.C.) et la *Banque Ivoirienne de Construction et de Travaux Publics* (B.I.C.T.) en Côte d'Ivoire ainsi que la *Caisse Nationale de Crédit Agricole* (C.N.C.A.) au Niger. Par ailleurs, la *Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin* (C.D.C.B.), qui n'a jamais exercé d'activité, a été radiée de la liste des banques. Enfin, deux banques ont été agréées à savoir, au Burkina, la *Banque Arabe Libyenne Burkinabè pour le Commerce et le Développement* (BALIB) et au Togo, *ECOBANK-Togo*.

Compte tenu de l'agrément, au Sénégal, de la *Société Financière d'Intermédiations et d'Affacturage* (SOFIA), le nombre total d'établissements financiers agréés s'est établi à 36 à la fin de l'exercice sous revue.

En raison de la dissolution des banques mentionnées ci-dessus et du redimensionnement de leur réseau par certains établissements, le nombre de guichets bancaires ouverts a été ramené de 590 à 560. Cette forte réduction de l'implantation bancaire traduit les difficultés du système bancaire, en relation avec la persistance de la crise économique et financière dans les pays de l'Union. La ventilation par pays et par type de guichets à la fin des deux derniers exercices, est retracée dans le tableau ci-après.

U.M.O.A. - RÉPARTITION PAR PAYS DES GUICHETS OUVERTS

	Permanents		Périodiques	
	30 septembre		30 septembre	
	1987	1988	1987	1988
Nombre de guichets				
Bénin	33	21	14	9
Burkina	40	48	21	21
Côte d'Ivoire	204	202	63	62
Mali	34	36	3	3
Niger	28	23	-	1
Sénégal	66	64	2	8
Togo	55	47	27	15
Total	460	441	130	119
Source : B.C.E.A.O.				

4.2. Programme d'assainissement des banques

L'application du dispositif d'assainissement des banques, arrêté par le Conseil d'Administration de la B.C.E.A.O. et le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. en septembre 1986, se poursuit dans tous les États.

Les Comités ad hoc, mis en place dans ce cadre, ont élaboré, avec l'appui de la Banque centrale, des programmes de redressement pour la plupart des banques ou établissements financiers en difficulté ou ont proposé, pour certains, leur liquidation aux autorités compétentes. Le Conseil des Ministres de l'Union, sur proposition du Conseil d'Administration de la B.C.E.A.O., a décidé, lors de sa séance des 15 et 16 septembre 1988, de consentir une concessionnalité supplémentaire pour la consolidation, par la B.C.E.A.O., des soldes débiteurs et des créances gelées des banques en difficulté. Toutefois, le bénéfice de ces nouvelles modalités est subordonné à la mobilisation effective de ressources extérieures et à la mise en œuvre des mesures prévues par les plans de redressement des banques à réhabiliter. Pour les banques en liquidation, l'application de la mesure est automatique.

Au 30 septembre 1988, la Banque centrale avait signé dix conventions de consolidation de soldes débiteurs ou de créances gelées, dont huit au cours du présent exercice. Par ailleurs, deux banques avaient obtenu la concessionnalité supplémentaire, et les dossiers de deux autres étaient en cours d'examen.

4.3. Activités des chambres de compensation

Appréciée au niveau de l'Union, l'activité des Chambres de Compensation fonctionnant auprès de diverses agences de la Banque centrale s'est à nouveau ralentie. Au cours de l'exercice sous revue, le recul du montant total des valeurs échangées a été même plus important qu'en 1986-1987, puisqu'il est ressorti à 14,8 % au lieu de 3,3 % précédemment. Cette baisse, qui a affecté cinq pays sur sept, est généralement liée à la morosité de l'activité économique et, parfois, aux difficultés de certaines banques.

U.M.O.A. - VALEURS ÉCHANGÉES EN CHAMBRE DE COMPENSATION

	Exercices			
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Milliards de francs CFA				
Bénin	84,4	102,6	98,7	60,8
Burkina	190,5	236,9	247,9	256,2
Côte d'Ivoire	4 503,0	5 455,9	5 243,7	4 919,4
Mali	176,3	207,0	155,4	114,2
Niger	157,6	153,2	150,4	146,8
Sénégal	1 154,4	1 199,6	1 188,8	404,5
Togo	335,5	376,2	389,7	469,3
Total	6 601,7	7 731,4	7 474,6	6 371,2
Source : B.C.E.A.O.				

Au Burkina et au Togo, la progression, au cours des trois derniers exercices, des valeurs échangées contraste avec la tendance générale constatée dans l'Union. Dans le premier pays, la hausse s'est légèrement tassée en 1987-1988, en se chiffrant à 3,3 % au lieu de 4,6 % précédemment, alors qu'au Togo une accélération a été enregistrée, les valeurs échangées au cours de l'exercice sous revue augmentant de 20,4 % contre seulement 3,6 % en 1986-1987.

Dans les autres États, la tendance antérieure à la baisse des échanges s'est accentuée en 1987-1988, mais selon des intensités variables. En Côte d'Ivoire et au Niger, la contraction a été un peu plus forte d'un exercice à l'autre, en ressortant respectivement à 6,2 % et 2,4 % au lieu de 3,9 % et 1,8 %. Le recul des valeurs compensées a été encore plus important au Bénin et au Sénégal, en se chiffrant à 38,4 % et 66,0 % contre 3,8 % et 0,9 %. Il s'est maintenu à un niveau élevé au Mali avec 26,5 % au lieu de 24,9 % en 1986-1987.

4.4. Dispositions réglementaires

S'agissant de la réglementation bancaire, les Autorités togolaises ont adopté le 25 avril 1988 un décret portant classement, forme juridique et opérations des établissements financiers.

En matière de législation des changes, une loi relative au contentieux des infractions au contrôle des changes a été promulguée dans le même pays, le 26 mai 1988.

5. COOPÉRATION MONÉTAIRE

5.1. Relations avec le Fonds Monétaire International

Durant l'exercice 1987-1988, les opérations effectuées par la Banque centrale avec le *Fonds Monétaire International* (F.M.I.), pour le compte des États de l'Union, se sont soldées par des déboursements nets de 124,2 millions de D.T.S. contre 191,3 millions l'exercice précédent. Cette évolution, qui traduit une atténuation du phénomène de reflux des ressources du F.M.I. observé au cours des quatre derniers exercices, est essentiellement induite par l'accroissement des concours.

Les tirages bruts se sont chiffrés à 178,9 millions de D.T.S., soit 70,0 milliards de francs, en hausse notable par rapport aux 77,4 millions de D.T.S. ou 30,5 milliards de francs mobilisés en 1986-1987. Cette augmentation s'explique d'une part, par la conclusion de nouveaux accords et, d'autre part, par l'importance des ressources acquises dans le cadre des concours au titre du Mécanisme de financement compensatoire, pour 82,7 millions de D.T.S., et de la Facilité d'Ajustement Structurel, pour 53,5 millions de D.T.S. Évalués à 125,4 millions de D.T.S., les tirages sur les ressources générales n'ont été financés sur ressources d'emprunt qu'à hauteur de 11,1 % au cours de l'exercice sous revue contre 55,2 % en 1986-1987.

Les rachats de monnaie se sont élevés à 213,7 millions de D.T.S. contre 175,2 millions l'exercice précédent. Cet accroissement de 22,0 % provient essentiellement du niveau relativement important des échéances au titre des tirages réalisés au cours de l'exercice 1984-1985. Les remboursements des prêts du Fonds fiduciaire se sont établis à 29,9 millions de D.T.S., soit un montant presque identique aux paiements effectués lors des deux exercices précédents. D'une contrevaletur en monnaie locale de 96,2 milliards de francs, ces amortissements se sont inscrits en hausse de 19,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ils ont cependant occasionné des pertes de change moindres, évaluées à 1,7 milliard de francs au lieu de 5,9 milliards en 1986-1987.

A la suite de ces opérations, les engagements nets des États de l'Union vis-à-vis du F.M.I., tant au titre de l'utilisation des ressources générales que des prêts du Fonds fiduciaire et de la Facilité d'Ajustement Structurel, sont ressortis au 30 septembre 1988 à 821,2 millions de D.T.S., en recul de 7,2 % par rapport à l'encours de 885,9 millions constaté un an plus tôt.

Cette baisse du niveau des engagements a entraîné celle des charges d'intérêt réglées au F.M.I. qui se sont chiffrées à 63,5 millions de D.T.S. au lieu de 69,8 millions en 1986-1987. Ces paiements se répartissent en intérêts sur l'utilisation des ressources générales du Fonds à hauteur de 55,4 millions de D.T.S., en diverses commissions d'un montant total de 7,6 millions de D.T.S. et en charges sur l'encours des prêts du Fonds fiduciaire et de la F.A.S. pour 0,5 million de D.T.S. Hormis les intérêts sur prêts du Fonds fiduciaire, évalués à 0,1 milliard de francs, qui ont été réglés en partie en dollars des États-Unis, toutes ces charges étaient exclusivement exigibles en D.T.S. Aussi, la B.C.E.A.O. a-t-elle dû acquérir un montant global de 64,3 millions de D.T.S., pour une contrevaletur de 25,3 milliards de francs, en faveur des États dont la situation des avoirs en cette unité de compte ne permettait pas les paiements requis.

Par contre, le F.M.I. a versé à la B.C.E.A.O. une somme globale de 4,0 millions de D.T.S. représentant les bonifications au titre du Mécanisme de financement supplémentaire, les rémunérations des positions créditrices et divers autres produits.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaies nationales prévu par l'article V, section 11 de ses statuts, le F.M.I. a accru d'environ 3,4 milliards de francs, au 30 avril 1988, date d'arrêté de son exercice, ses avoirs en francs CFA, comptabilisés dans les livres de la Banque centrale. Cette réévaluation résulte d'une dépréciation d'environ 0,7 % du taux représentatif du franc CFA en D.T.S.

5.2. Relations avec les autres institutions

Les réunions annuelles des organes de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* (C.C.A.O.) et de l'*Association des Banques de l'Afrique de l'Ouest* (A.B.A.O.), des Gouverneurs des banques centrales membres de la *Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (C.E.D.E.A.O.) et du Comité Sous-régional de l'Afrique de l'Ouest de l'*Association des Banques Centrales Africaines* (A.B.C.A.) se sont tenues à Banjul, en Gambie, du 16 au 28 mai 1988. Au cours de ces rencontres, les Gouverneurs ont notamment examiné la situation économique et financière des pays de la sous-région ouest africaine et les activités de la C.C.A.O.

S'agissant de la C.C.A.O., les transactions réalisées par son canal ont connu leur quatrième année consécutive de baisse. En effet, la valeur des transactions brutes transitant par la Chambre a chuté de 58,9 % contre 10,3 % l'exercice précédent, en régressant de 81,2 millions d'UCAO ^(a) en 1986-1987 à 33,45 millions d'UCAO en 1987-1988. Quoiqu'en amélioration, le taux de compensation, qui s'est établi à 26,6 % contre 5,9 % en 1986-1987, demeure faible, traduisant la persistance des déséquilibres dans les transactions. Les règlements se sont chiffrés à 24,5 millions d'UCAO, dont 20,3 millions d'UCAO au profit de la B.C.E.A.O., contre 76,4 millions l'exercice précédent.

En ce qui concerne la coopération monétaire intra-régionale, les Gouverneurs ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la création d'une zone monétaire unique dans le cadre de la C.E.D.E.A.O., en soulignant toutefois que la crédibilité et la viabilité d'une telle zone impliquaient le renforcement préalable de la C.C.A.O. et une convertibilité interne des monnaies de la sous-région.

Outre ses deux réunions annuelles qui ont eu lieu en juin et septembre 1988, le Conseil d'Administration du *Centre Africain d'Études Monétaires* (C.A.E.M.) a tenu une session extraordinaire, à Dakar, le 29 janvier 1988, en marge de la cérémonie d'investiture du nouveau Directeur Général du Centre. Ce Conseil avait essentiellement pour objet de donner des directives au Directeur Général pour la conduite des activités du C.A.E.M.

(a) 1 UCAO = 1 D.T.S.

Les réunions de la *Zone Franc* d'avril et de septembre 1988, ont, comme à l'accoutumée, examiné la situation économique, monétaire et financière des États membres, tout en procédant à des concertations sur les principaux problèmes internationaux.

Les assises annuelles du F.M.I. et de la *Banque Mondiale* se sont déroulées du 27 au 29 septembre 1988 à Berlin-Ouest. Au cours de ces assemblées, les pays développés ont en général réaffirmé que la stratégie actuelle de la dette restait valable mais que ses modalités devraient se fonder davantage sur les mécanismes du marché. Par ailleurs, différentes mesures ont été adoptées par le Conseil d'Administration du F.M.I. en vue de résoudre le problème des arriérés de paiements à son égard.

En ce qui concerne l'accès aux ressources financières du Fonds, le Comité Intérimaire du Conseil des gouverneurs avait demandé, lors de sa réunion d'avril 1988, la création d'un mécanisme de financement pour aléas extérieurs, qui devait se combiner avec le mécanisme de financement compensatoire. En août 1988, le Conseil d'Administration du F.M.I. a approuvé la création de la Facilité de Financement Compensatoire et de Financement pour Imprévus (F.F.C.I.) qui, en plus des deux anciens éléments destinés à compenser la baisse des recettes d'exportation et la hausse du coût des importations de céréales, comporte un nouveau volet de financement pour imprévus. Ce dernier mécanisme vise à accorder, aux pays appliquant des programmes d'ajustement appuyés par le F.M.I., des garanties de financement supplémentaire contre les effets de chocs exogènes inattendus et défavorables affectant les variations clés de la balance courante que sont les recettes d'exportation, les prix des importations et les taux d'intérêt.

S'agissant de la dette des pays à revenu intermédiaire, le Japon a pris une initiative intéressante. Celle-ci consistera à accorder cas par cas, aux pays débiteurs appliquant des programmes d'ajustement soutenus par le F.M.I., des financements additionnels par l'intermédiaire de l'Export-Import Bank of Japon, sous forme de prêts non liés, à des taux inférieurs à ceux du marché, accordés parallèlement aux concours du F.M.I.

Siège de la Banque centrale à Dakar



**L'administration et les comptes
de la Banque centrale**

SOMMAIRE

1 — FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	107
2 — PERSONNEL ET SERVICES	
1. Organigramme de la Banque	110
2. Personnel et formation	110
3. Informatisation de la Banque centrale	112
4. Le réseau	112
3 — LES COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE	
1. Analyse du bilan	113
2. Compte de résultat	117
3. Contrôle des comptes	120

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de la période sous revue, les instances de l'U.M.O.A. et les organes d'administration de la B.C.E.A.O. se sont réunis, conformément aux dispositions du Traité constituant l'Union et des Statuts de la Banque centrale qui lui sont annexés.

La sixième **Conférence des Chefs d'État** de l'Union a tenu ses assises les 7 et 8 août 1988 à Cotonou, en République Populaire du Bénin, sous la Présidence de son Excellence le Général Mathieu KÉRÉKOU, Président de la République Populaire du Bénin.

En application des dispositions de l'article 5 du Traité, la Conférence a porté à sa Présidence son Excellence Blaise COMPAORÉ, Président du Front Populaire, Chef de l'État, Chef du Gouvernement du Burkina Faso.

La Conférence a notamment examiné le rapport d'activité du Gouverneur de la Banque centrale et noté avec satisfaction l'impact positif des mesures courageuses d'ajustement mises en œuvre par les États, qui devront cependant être poursuivies et renforcées. Dans cet esprit, les Chefs d'État ont approuvé les propositions d'orientation de la politique de la monnaie et du crédit pour les prochaines années en vue de préserver la valeur de la monnaie commune. Ces orientations concernent entre autres, l'assainissement durable du système bancaire et financier, l'orientation économique des financements bancaires et le renforcement de la discipline individuelle et collective indispensable pour consolider davantage les bases de l'intégration monétaire.

Concernant la Banque Ouest Africaine de Développement (B.O.A.D.), la Conférence a réaffirmé la mission originelle confiée à cette institution et a donné des directives pour les actions futures qu'elle devra entreprendre, en vue d'accélérer l'intégration économique et le développement équilibré des États membres.

Les Chefs d'État ont par ailleurs examiné la demande d'adhésion de la Guinée-Bissau à l'U.M.O.A. et approuvé les recommandations du Conseil des Ministres de l'Union sur l'ajustement, la dette et la croissance.

Le **Conseil des Ministres de l'Union** s'est réuni, en séances ordinaires, le 21 décembre 1987 à Cotonou, le 31 mars 1988 à Niamey et les 15 et 16 septembre 1988 à Dakar. Il a également tenu deux séances extraordinaires, qui se sont déroulées les 26 et 27 octobre 1987 à Dakar et le 3 août 1988 à Cotonou, en vue de préparer la sixième Conférence des Chefs d'État de l'U.M.O.A. La présidence du Conseil des Ministres a été assurée, en 1987, par M. Komla ALIPUI, Ministre de l'Économie et des Finances de la République togolaise, puis à compter de 1988 par M. Abdoulaye KONÉ, Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, en application de l'article 7 du Traité qui organise une présidence tournante de deux ans.

Au cours de ses réunions ordinaires, le Conseil, outre l'examen régulier de la situation monétaire, a modifié un article du projet de loi uniforme régissant la répression du faux-moyennage dans l'Union. Il a arrêté, en septembre 1988, les directives de politique monétaire et les objectifs d'avoirs extérieurs pour l'ensemble de l'Union et pour chacun des États membres pour l'année 1989. A cet égard, il a mis l'accent sur la nécessité de veiller à une application rigoureuse du dispositif relatif au contrôle des crédits de campagne et du programme d'assainissement des banques en difficulté, ainsi qu'à la mise en œuvre effective de toutes les mesures d'accompagnement de la politique de la monnaie et du crédit.

Le Conseil a, par ailleurs, procédé à la mise à jour des Statuts de la Banque centrale, suite aux directives des Chefs d'État concernant l'administration de la Banque centrale. Il a renouvelé le mandat de M. Abdoulaye FADIGA, comme Gouverneur de la B.C.E.A.O. pour une nouvelle période de six ans, à compter du 1er janvier 1989.

Enfin, le Conseil a décidé de l'affectation des bénéfices de l'exercice 1987-1988 au renforcement exclusif des fonds propres de l'Institut d'émission lors de sa réunion du 21 décembre 1988 à Dakar.

Au cours de la période sous revue, des modifications ont été apportées à la représentation des États au sein du Conseil des Ministres :

– pour le Bénin, M. Didier DASSI, Ministre des Finances, a succédé à M. Barnabé BIDOUZO et M. Souradjou IBRAHIM a été remplacé par M. Simon Ifédé OGOUMA, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;

– pour le Burkina, M. Talata Eugène DONDASSE a cédé son mandat à M. Guy SOME auquel a succédé Mme Bintou SANOGOH, Ministre des Finances. Le second siège, qui était occupé par M. Alain COEFFE, a été confié à M. Yssouf OUEDRAOGO, Ministre du Plan et de la Coopération ;

– pour le Mali, M. Tiéna COULIBALY, Ministre des Finances et du Commerce, et M. Anthioumane N'DIAYE, Ministre du Plan, ont respectivement remplacé MM. Alhousseini TOURÉ et Ousmane Mohamed DIALLO ;

– pour le Niger, l'Intendant militaire Mamadou BEIDARI, Ministre d'État, Chargé des Finances, ainsi que M. Yahaya TOUNKARA, Ministre d'État, Ministre du Plan et de la Planification régionale, ont été nommés en remplacement de MM. Boukary ADJI et Almoustapha SOUMAILA ;

– pour le Sénégal, M. Sérigne Lamine DIOP, Ministre de l'Économie et des Finances, et M. Djibo KA, Ministre du Plan et de la Coopération, ont succédé respectivement à MM. Mamoudou TOURÉ et Cheikh Hamidou KANE.

Le Conseil d'Administration de la Banque centrale s'est réuni, sous la présidence de M. Abdoulaye FADIGA, Gouverneur de la B.C.E.A.O., son Président statuaire, en sessions ordinaires le 18 décembre 1987 à Cotonou, le 30 mars 1988 à Niamey, le 1er juillet 1988 à Ziguinchor et le 17 septembre 1988 à Dakar. Il a, par ailleurs, tenu deux séances extraordinaires, le 24 octobre 1987 à Dakar et le 2 août 1988 à Cotonou, dans le cadre de la préparation de la sixième Conférence des Chefs d'État de l'U.M.O.A.

Au cours de ses réunions, le Conseil a procédé, comme à l'accoutumée, à un examen approfondi de la situation économique et financière de l'Union et décidé des mesures appropriées. Il a également arrêté un certain nombre de décisions, notamment la fixation du maximum d'intervention de la Banque centrale dans les États de l'Union au 31 décembre 1988, l'approbation du rapport sur l'exécution du budget de la B.C.E.A.O. pour l'exercice 1986-1987, l'adoption du rapport d'activité pour 1986-1987 et du budget de l'exercice 1988-1989. Le Conseil a en outre autorisé la participation de l'Institut d'émission à l'augmentation du capital social de plusieurs banques.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article 42 des Statuts, le Conseil a procédé, conformément aux directives des Chefs d'État, à la nomination de deux Vice-Gouverneurs. Ont ainsi été nommés, pour compter du 1er octobre 1988, M. Ousmane OUEDRAOGO, en remplacement de M. Boubakar Amadou HAMA, et M. Oumarou SIDIKOU, respectivement au titre du Burkina et du Niger.

Enfin, en application des dispositions de l'article 63 des Statuts, le Conseil a approuvé, en sa séance du 20 décembre 1988 à Dakar, les comptes de la Banque centrale arrêtés au 30 septembre 1988.

La représentation de deux États au Conseil d'Administration a été modifiée au cours de l'exercice sous revue. Pour le Bénin, M. Raphaël BONOU, Directeur du Trésor et de la Comptabilité publique, a remplacé M. Prosper VIGBE et, pour le Niger, M. Mamadou ABDOULAYE, Directeur des Finances Extérieures et du Contrôle des Assurances, a succédé à M. Amadou SEYDOU.

La composition des **Comités Nationaux du Crédit** a également été affectée par la désignation, à d'autres fonctions, de certains de leurs membres.

2. PERSONNEL ET SERVICES

2.1. Organigramme de la Banque

Lors de sa session de septembre 1988, le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. a créé un deuxième poste de Vice-Gouverneur. Aucune autre modification n'a été apportée dans l'organigramme de la Banque centrale.

2.2. Personnel et formation

En matière de **personnel**, l'effectif global de la Banque centrale, qui était de 2 940 agents au 30 septembre 1987, est passé à 2 943 à la fin de l'exercice sous revue, soit un accroissement de trois agents seulement.

Le nombre d'agents en service au Siège n'a augmenté que de une unité, en se situant à 657 agents. Ce personnel se décomposait en 253 agents d'encadrement, 401 agents de recrutement local et 3 agents de la coopération technique.

L'effectif global des Agences est demeuré relativement stable, avec 2 286 agents au 30 septembre 1988 au lieu de 2 284 agents un an plus tôt. A la fin de l'exercice sous revue, il comprenait 489 agents d'encadrement, 1 796 agents de recrutement local et 1 agent de la coopération technique. Le personnel de recrutement local se répartissait en 551 agents de bureau, 678 agents de caisse et de tri et 567 agents de service.

En matière de **formation**, le Gouvernement de la Banque ayant décidé, depuis 1986, de surseoir à l'organisation de concours pour le recrutement de personnel d'encadrement pour l'Institut d'émission, le *Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires* (C.O.F.E.B.) n'a assuré que la formation des stagiaires des cycles longs, en provenance des administrations, des banques et des établissements financiers. Le Centre a également poursuivi ses actions dans le cadre des cycles courts de perfectionnement en faveur des cadres de ces institutions et des agents de la B.C.E.A.O.

S'agissant des cycles longs, la neuvième promotion du C.O.F.E.B. a terminé sa formation de 18 mois en avril 1988. Sur les 55 stagiaires, 39 sur 42 de l'encadrement supérieur et les 13 de l'encadrement moyen ont obtenu leurs diplômes. En tenant compte de cette promotion, le nombre des cadres formés par le Centre depuis sa création se chiffre à 619 dont 96 pour les administrations, 128 pour les banques et établissements financiers et 395 pour la B.C.E.A.O.

La dixième promotion, composée exclusivement de 23 stagiaires de l'encadrement supérieur, a entamé sa formation théorique de 12 mois au Centre en novembre 1987.

Au titre de la onzième promotion, le Comité d'admission du C.O.F.E.B. chargé d'examiner les candidatures aux cycles longs, lors de sa réunion du 8 août 1988, a retenu 28 stagiaires pour l'encadrement supérieur et 7 stagiaires pour l'encadrement moyen.

En ce qui concerne les cycles courts de perfectionnement, le C.O.F.E.B. a organisé quatre séminaires pendant l'exercice sous revue.

Un séminaire sur le thème « Financement de la Petite et Moyenne Entreprise (P.M.E.) et de l'Artisanat en Afrique de l'Ouest », destiné aux cadres des banques, des établissements financiers, des organismes d'encadrement et de promotion des P.M.E. ainsi que de la B.C.E.A.O., a été organisé conjointement avec le *Bureau International du Travail* (B.I.T.) dans le cadre des relations de coopération entre l'Institut d'émission et cette institution. Ce séminaire, qui s'est déroulé en cinq phases, a débuté par une session régionale à Dakar du 12 au 30 octobre 1987. Quatre rencontres à l'échelon national ont ensuite été organisées successivement à Bamako, du 1er au 5 février 1988, à Niamey, du 8 au 12 février 1988, à Ouagadougou, du 28 mars au 1er avril 1988, et à Dakar, du 11 au 15 avril 1988. Au total, 89 participants ont assisté à ces sessions dont l'animation a été assurée par des agents des organismes cibles, de la B.C.E.A.O., du B.I.T. ainsi que par des consultants extérieurs.

Le deuxième séminaire, qui s'est tenu du 12 novembre au 18 décembre 1987 à Dakar, sur le thème « La gestion de l'économie nationale », a été organisé conjointement avec l'*Institut de Développement Économique* (I.D.E.) de la *Banque Mondiale*. Cette rencontre, la sixième du genre, a regroupé 31 participants en provenance des administrations des pays de l'U.M.O.A. et de Guinée-Bissau. Elle a été animée par des experts et consultants de la *Banque Mondiale* et de l'U.M.O.A.

Le troisième séminaire, qui a porté sur le thème « Contrôle de gestion et rentabilité des opérations du système bancaire de l'U.M.O.A. », a accueilli 35 participants, du 21 au 25 mars 1988, à Dakar. L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les cadres de banque aux techniques de contrôle de la gestion d'une banque, d'améliorer les connaissances des responsables opérationnels et fonctionnels et de confronter les expériences pour une meilleure adaptation des techniques au contexte de la sous-région. L'animation a été assurée par des experts de banques françaises et du *Centre Ivoirien de Gestion d'Entreprises* (C.I.G.E.).

Le quatrième séminaire, qui a consisté en des journées de réflexion sur « l'Organisation et l'harmonisation des politiques informatiques dans le système bancaire de l'U.M.O.A. », s'est déroulé du 25 au 27 avril 1988, à Dakar. Il s'adressait aux directeurs généraux et aux responsables des services informatiques des banques et établissements financiers, aux représentants des Trésors nationaux, ainsi qu'aux Directeurs centraux et nationaux et aux cadres de la B.C.E.A.O. Ces journées ont permis de faire prendre conscience aux décideurs de la nécessité d'une politique informatique harmonieuse et concertée du système bancaire. Des experts de la *Banque de France*, de la *Banque Nationale de Belgique*, de la *Banque du Maroc* ainsi que l'ensemble des participants ont apporté leur concours à l'animation de ce séminaire, en livrant l'expérience de leurs institutions.

Pour ce qui est des programmes de formation, le Comité Consultatif du Centre, au cours de sa réunion du 9 août 1988, a insisté dans ses propositions sur la nécessité, pour le C.O.F.E.B., de poursuivre ses efforts d'adaptation aux besoins des utilisateurs.

En ce qui concerne le perfectionnement du personnel de l'Institut d'émission, 29 agents d'encadrement ont participé à des cours, séminaires, colloques et stages auprès de diverses institutions telles que le F.M.I., le C.A.E.M., la Federal Reserve Bank de New York et l'INSIG.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'informatisation de la Banque centrale, un cycle de formation de programmeurs d'application d'une durée de neuf mois a été mis en œuvre sous forme de cours dispensés par l'*Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie* (E.N.S.U.T.), à Dakar, au profit de 19 agents de l'encadrement moyen.

Enfin, 492 agents de recrutement local ont bénéficié des cours de formation, dispensés par les organismes spécialisés de la profession bancaire, notamment le *Centre International de Formation de la Profession Bancaire* (C.I.F.P.B.) et l'*Institut Technique de Banque* (I.T.B.).

2.3. Informatisation de la Banque centrale

L'exécution du programme d'informatisation des opérations de la Banque centrale est entrée dans une phase décisive, avec l'adoption d'une méthodologie commune d'étude et de réalisation de systèmes d'information, en l'occurrence la méthode MERISE.

A la suite de ce choix, les autorités de la Banque centrale ont mis en place une politique active de formation du personnel à tous les niveaux, afin de tirer le meilleur profit de cette méthode. Parallèlement, des investigations sont en cours en vue d'acquérir le matériel nécessaire à la réalisation du programme.

Par ailleurs, au terme des travaux des journées précitées de réflexion sur l'harmonisation des politiques informatiques, l'accent a été mis sur l'urgence et la nécessité de la normalisation des plans comptables bancaires, des procédures d'échanges et des supports de communication. Dans cette perspective, il a été recommandé la création de structures de concertation, tant au niveau décisionnel que technique. Ces structures regrouperaient les établissements de crédit, les Trésors nationaux et la Banque centrale, cette dernière étant chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des actions dans ce domaine.

2.4. Réseau

La mise en œuvre du programme de reconstruction des agences principales, qui avait été élaboré à la suite de la décision prise à ce sujet par la Conférence des Chefs d'État à Yamoussoukro le 20 novembre 1982, a été poursuivie activement au cours de l'exercice 1987-1988.

Les travaux ont été menés conformément aux calendriers prévisionnels et leur état d'avancement est variable en fonction des dates de démarrage effectif des chantiers qui ont eu lieu au cours de l'exercice précédent dans tous les pays, sauf au Mali. En ce qui concerne la reconstruction de l'agence principale de Bamako, plusieurs étapes de la phase d'étude du projet ont été réalisées au cours de l'exercice sous revue.

3. LES COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE

Conformément à l'article 63 des Statuts de la Banque centrale, les comptes de l'exercice 1987-1988 ont été arrêtés au 30 septembre, comme les années précédentes.

3.1. Analyse du bilan

Le total du bilan au 30 septembre 1988 s'est inscrit à 1 883,0 milliards de francs, en progression de 58,9 milliards ou 3,2 %, au lieu de 14,8 milliards ou 0,8 % seulement pour l'exercice précédent. Les variations les plus importantes ont concerné, à l'actif, les concours de la B.C.E.A.O. et les opérations pour compte des Trésors nationaux. Au passif, par contre, presque toutes les grandes rubriques ont plus ou moins fluctué, mais plus spécialement les dépôts, les engagements vis-à-vis du F.M.I., le capital et les réserves.

ÉVOLUTION DU BILAN AU 30 SEPTEMBRE

	1987	1988
Milliards de francs CFA		
Actif		
Avoirs en or	31,0	41,2
Fonds Monétaire International	14,7	15,1
Avoirs en monnaies étrangères	18,2	19,8
Concours de la B.C.E.A.O.	940,7	1 008,7
Opérations pour compte des Trésors nationaux	386,5	362,2
Participations	13,8	14,1
Autres immobilisations (net)	37,7	38,9
Comptes d'ordre et divers	381,5	383,0
Total	1 824,1	1 883,0
Passif		
Billets et monnaies	513,1	531,3
Dépôts	400,5	443,7
Transferts à exécuter	8,4	8,4
Engagements en monnaies étrangères	11,9	25,9
Fonds Monétaire International	357,6	325,5
Fonds fiduciaire	24,1	12,5
Facilité d'Ajustement Structurel	9,2	30,3
Capital et réserves	149,1	173,4
Comptes d'ordre et divers	350,2	332,0
Total	1 824,1	1 883,0

3.1.1. Analyse des postes de l'actif

Les **avoirs en or** ont été comptabilisés pour 41,2 milliards à la fin de l'exercice sous revue, soit la contre-valeur de 301 887,732 onces d'or au prix moyen de 136 425 francs l'once. Au 30 septembre 1987, ils avaient été évalués à 31,0 milliards de francs. La différence constatée entre le début et la fin de l'exercice est imputable à l'acquisition de 80 086,329 onces d'or à partir de la production aurifère du Burkina, dont l'impact a été atténué par la moins-value due à la baisse du prix moyen de l'once qui se situait à la fin de l'exercice précédent à 139 701 francs.

Le poste **Fonds Monétaire International** a progressé de 0,4 milliard de francs, en s'élevant de 14,7 milliards à 15,1 milliards entre le 30 septembre 1987 et le 30 septembre 1988. Cette hausse est liée à une augmentation nette des disponibilités en D.T.S. et à une légère appréciation du D.T.S. dont la valeur est passée, en fin d'exercice, de 389,625 francs à 392,481 francs. La *position de réserve* qui a évolué de 10,9 milliards à 11,0 milliards n'a été affectée que par la variation du taux de change du D.T.S. Les *disponibilités en Droits de Tirage Spéciaux* se sont élevées à 4,1 milliards au lieu de 3,8 milliards un an auparavant. Leur progression a résulté des opérations ci-après :

	Milliards de francs CFA
Acquisitions	60,4
Cessions	- 36,9
Rémunérations perçues	1,7
Commissions payées	- 24,9
Réévaluation	c ²
Total	0,3

Les **avoirs en monnaies étrangères** se sont situés à 19,8 milliards de francs contre 18,2 milliards un an plus tôt. Cette légère progression résulte des mouvements conjugués des différentes rubriques de ce poste qui se décompose ainsi :

	30 septembre	
	1987	1988
	Milliards de francs CFA	
Avoirs auprès des correspondants en France	0,5	3,0
Encaisses en billets de la Zone Franc	3,9	5,1
Correspondants en dehors de la Zone Franc	1,7	1,9
Bons d'institutions financières internationales	0,9	1,0
Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest	11,2	8,8
Total	18,2	19,8

Les bons des institutions financières internationales sont uniquement constitués de bons B.A.D. d'un montant nominal de 3 millions de dollars des États-Unis venant à échéance le 1er août 1989.

La baisse des créances sur les autres membres de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest s'explique essentiellement par des règlements effectués par certaines banques centrales au titre de leurs arriérés de paiements.

Les concours de la B.C.E.A.O. ont évolué à la hausse en se situant à 1 008,7 milliards de francs au 30 septembre 1988 contre 940,7 milliards un an plus tôt. Cette poussée a surtout concerné les *créances sur les banques* qui se sont accrues de 55,5 milliards et, dans une moindre mesure, celles sur les *Trésors nationaux* en progression de 12,3 milliards, les *créances sur les établissements financiers* n'ayant varié que de 0,2 milliard.

Les opérations pour compte des Trésors nationaux ont enregistré un nouveau recul, en revenant de 386,5 milliards de francs à 362,2 milliards entre le début et la fin de l'exercice. L'encours des *prêts au titre du Fonds fiduciaire* a été ramené de 17,8 milliards à 9,1 milliards, par suite des remboursements effectués sur la période. Les encours au titre de la *Facilité d'Ajustement Structurel* se sont par contre accrus de 9,4 milliards à 30,5 milliards, en raison de la mise à la disposition des États de la contre-valeur de nouveaux tirages au titre de ce mécanisme. Les opérations relatives aux *autres concours du F.M.I.* se sont soldées par un remboursement net de 36,7 milliards, réduisant leur encours à 290,6 milliards au 30 septembre 1988. Les *autres concours*, représentés par un dépôt de 30 millions de dinars koweïtiens en faveur d'un État, sont restés inchangés à 32,0 milliards de francs.

Les participations de la Banque centrale ressortent à 14,1 milliards de francs, en hausse de 350 millions par suite de la souscription de la B.C.E.A.O. à l'augmentation du capital d'une banque au Burkina.

3.1.2. Analyse des postes du passif

Le total du poste **billets et monnaies** s'est élevé à 531,3 milliards de francs au 30 septembre 1988, en progression de 18,2 milliards ou 3,5 % par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Les **dépôts** des diverses institutions locales et étrangères se sont chiffrés à 443,7 milliards de francs à la fin de la période sous revue contre 400,5 milliards un an plus tôt. Ainsi qu'il résulte de l'examen du tableau ci-après, l'accroissement constaté est essentiellement dû aux placements effectués par les banques sur le marché monétaire, les avoirs des Trésors nationaux et autres organismes publics s'étant contractés.

	30 septembre	
	1987	1988
	Milliards de francs CFA	
Banques et institutions étrangères	57,7	61,9
Banques et institutions communes de l'Union	30,6	32,3
Banques inscrites dans les États	249,2	302,5
dont : <i>Marché monétaire</i>	237,6	288,3
Établissements financiers inscrits dans les États	0,1	0,1
Trésors nationaux et autres organismes publics	61,6	40,0
Autres comptes de dépôt	1,3	6,9
Total	400,5	443,7

Les **engagements en monnaies étrangères** ont progressé de 14,0 milliards de francs, en évoluant de 11,9 milliards à 25,9 milliards. Ils représentent le solde du compte de la B.C.E.A.O. à la Banque de France et celui du compte d'opérations auprès du Trésor français. Ce dernier compte a cependant dégagé, en fin de mois, un solde positif de décembre 1987 à mai 1988.

Les **engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International** ont baissé de 357,6 milliards de francs à 325,5 milliards, essentiellement du fait d'un excédent des remboursements sur les tirages au titre des *recours aux crédits du Fonds* qui ont été ramenés de 311,9 milliards à 279,5 milliards. Les *allocations de D.T.S.* se sont chiffrées à 46,0 milliards, en hausse de 0,3 milliard par suite de l'appréciation du D.T.S., aucune nouvelle allocation n'ayant eu lieu au cours de la période.

Les engagements au titre du **Fonds fiduciaire** se sont réduits de 11,6 milliards de francs en s'inscrivant au 30 septembre 1988 à 12,5 milliards, en raison principalement des remboursements effectués durant l'exercice.

Les engagements au titre de la **Facilité d'Ajustement Structurel** se sont accrus de 9,2 milliards de francs à 30,3 milliards, par suite essentiellement des tirages sur cette ligne de crédit du Fonds.

Le poste **capital et réserves** est ressorti à 173,4 milliards de francs, en augmentation de 24,3 milliards par rapport au 30 septembre 1987, du fait d'une dotation de 24,6 milliards au compte report à nouveau et d'une moins-value nette de 0,3 milliard sur les réévaluations trimestrielles du stock d'or. La décomposition de ce poste à la fin de l'exercice sous revue est retracée ci-après :

	30 septembre 1988
	Francs CFA
Capital	39 368 000 000
Réserve statutaire	12 925 000 000
Réserve générale	4 692 332 468
Réserve spéciale de réévaluation des immeubles	19 249 767 402
Réserve spéciale de réévaluation de l'or	18 336 747 299
Report à nouveau	78 812 366 821
Total	173 384 213 990

3.2. Compte de résultat

L'exercice clos le 30 septembre 1988 a dégagé un bénéfice net, après amortissement, de 53,5 milliards de francs contre 29,5 milliards l'exercice précédent. Cette progression du résultat est à lier à une augmentation des produits, plus forte que celle des charges, dans le cadre d'une politique de maîtrise accrue des dépenses.

Produits	Francs CFA
Produits des opérations de crédit	66 214 214 749
Produits sur les avoirs extérieurs	10 301 686 736
Intérêts sur la position extérieure débitrice des États	22 612 236 589
Autres produits	24 256 140 546
Total	123 384 278 620
Charges	
Charges financières	39 808 971 991
Dépenses de fonctionnement	29 771 900 015
- <i>Entretien de la circulation fiduciaire</i>	4 778 637 815
- <i>Frais généraux</i>	22 963 722 932
- <i>Dotations aux amortissements</i>	2 029 539 268
Autres charges	343 595 293
Résultat de l'exercice	53 459 811 321
Total	123 384 278 620

3.2.1. Produits

Les produits se sont globalement inscrits en hausse de 27,8 milliards de francs ou 29,1 %, en s'élevant de 69,6 milliards à 123,4 milliards, grâce essentiellement à la progression des autres revenus.

Les **produits des opérations de crédit** se sont établis à 66,2 milliards de francs au lieu de 62,6 milliards l'exercice précédent. Cet accroissement de 3,6 milliards ou 5,8 % est principalement dû au développement des divers concours de la Banque centrale, les taux d'intervention de celle-ci n'ayant pas été modifiés, sauf ceux du marché monétaire. Les revenus perçus au titre des différentes interventions de l'Institut d'émission se répartissent comme suit :

	Exercices	
	1986-1987	1987-1988
	Millions de francs CFA	
Refinancement en faveur des banques et établissements financiers	27 371	28 797
Concours aux Trésors nationaux	10 298	11 619
Marché monétaire	16 584	17 914
Soldes débiteurs	8 337	4 361
Créances consolidées	—	3 523
Total	62 590	66 214

Les **produits sur les avoirs extérieurs** se sont contractés de 1,6 milliard de francs, en baissant de 11,9 milliards de francs à 10,3 milliards. Ce recul est uniquement dû au compte d'opérations dont la rémunération est tombée de 6,8 milliards à 1,6 milliard seulement, le solde de celui-ci n'ayant été créditeur que de décembre 1987 à mai 1988. Les autres composants de la rubrique sont constitués par les intérêts rapportés par les placements en devises et les bons B.A.D. ainsi que les intérêts de retard versés par les autres banques centrales membres de la C.C.A.O. ayant des arriérés de paiement. Ces produits ont, en effet, augmenté de 3,5 milliards en s'établissant à 8,6 milliards au lieu de 5,1 milliards en 1986-1987.

Les **intérêts sur position débitrice extérieure des États** ont évolué, d'un exercice à l'autre, de 17,1 milliards de francs à 22,6 milliards, soit une augmentation de 5,5 milliards ou 32,2 %.

Les **autres produits** se sont chiffrés à 24,3 milliards de francs contre 4,0 milliards seulement en 1986-1987. Cette hausse provient essentiellement de la forte progression des règlements d'échéances, effectués par certains États, dans le cadre des conventions de remboursement des intérêts sur la position extérieure négative du compte de leurs disponibilités extérieures au titre d'exercices antérieurs, dont le montant est passé de 2,3 milliards à 22,5 milliards. Les commissions perçues sur les transferts scripturaux de fonds, exécutés par la Banque centrale, sont demeurées stables à 1,0 milliard.

3.2.2. Charges

Les charges de l'exercice sous revue se sont élevées à 69,9 milliards de francs, en augmentation de 3,8 milliards ou 5,7 % par rapport à l'exercice précédent, sous la poussée des charges financières et des dépenses de fonctionnement.

Les **charges financières** se sont accrues de 2,1 milliards de francs ou 5,6 % en passant de 37,7 milliards à 39,8 milliards. Cette progression est due aux intérêts versés sur les dépôts des banques au titre du marché monétaire, qui se sont chiffrés à 23,1 milliards au lieu de 20,3 milliards l'exercice précédent, par suite d'une augmentation de la moyenne des dépôts. Les autres charges de la rubrique n'ont pas notablement varié.

Les **dépenses de fonctionnement** se sont inscrites à 29,8 milliards de francs au lieu de 27,9 milliards en 1986-1987, soit une hausse de 1,9 milliard ou 6,8 %. Les charges d'entretien de la circulation fiduciaire ont peu évolué, puisqu'elles se sont fixées à 4,8 milliards contre 4,7 milliards précédemment. Les frais généraux ont par contre progressé de 2,1 milliards ou 10,0 %, en s'établissant à 23,0 milliards. Les dotations aux amortissements ont été comptabilisées pour 2,0 milliards au lieu de 2,3 milliards l'exercice précédent.

Les **autres charges** sont demeurées relativement faibles, avec 344 millions contre 515 millions en 1986-1987.

3.2.3. Affectation du résultat

A la suite de la décision du Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. d'affecter l'intégralité des bénéfices au renforcement des fonds propres de l'Institut d'émission, le résultat de l'exercice 1987-1988 a été réparti de la manière suivante :

	Francs CFA
Capital	16 800 000 000
Réserve statutaire	3 295 000 000
Réserve générale	668 014 925
Provisions pour risques généraux	2 400 362 020
Provisions pour charges à payer	1 200 000 000
Report à nouveau	29 096 434 376
Total	53 459 811 321

3.3. Contrôle des comptes

La vérification des comptes des agences de la B.C.E.A.O. a été effectuée par les contrôleurs nationaux, désignés par les Ministres chargés des Finances dans chacun des États membres de l'U.M.O.A., en application de l'article 64 des Statuts. Ont été commis à cette vérification :

- . au Bénin : M. Alidou KOUSSE, Expert Comptable diplômé, Commissaire de sociétés, agréé près les Cours d'Appel de Cotonou et de Dakar ;
- . au Burkina : M. Noaga Edward OUEDRAOGO, Contrôleur des comptes ;
- . en Côte d'Ivoire : M. René EDI, Expert Comptable diplômé, Commissaire aux comptes ;
- . au Mali : M. Bidanis HAMALAH, Contrôleur d'État ;
- . au Niger : M. Abdoul Razac AHAMETHE ;
- . au Sénégal : M. Alia Diène DRAME, Directeur général du Trésor ;
- . au Togo : M. Kodjo AFANTCHAWO, Expert Comptable diplômé d'État.

Les observations des contrôleurs nationaux ont été centralisées par M. Christian VIEYRA, Commissaire Contrôleur désigné par le Conseil des Ministres de l'Union. Celui-ci a en outre procédé à l'examen de la comptabilité centralisée de la B.C.E.A.O. et établi, à cette occasion, un rapport général qui a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 décembre 1988.

Le contrôle de l'application de la Convention de compte d'opérations, signée le 4 décembre 1973, a été effectué pour la République Française, par M. Antoine MERIEUX, de la Direction du Trésor et, pour l'Union, par M. Christian VIEYRA, Commissaire Contrôleur.

BILAN
DE LA BANQUE CENTRALE

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

BILAN AU 30

Actif

	Francs CFA
Avoirs en or	41 185 033 837
Fonds Monétaire International	15 131 805 481
Position de réserve	10 993 605 638
Droits de Tirage Spéciaux détenus	4 138 199 843
Avoirs en monnaies étrangères	19 835 247 998
Monnaies de la Zone Franc	8 141 044 005
Compte d'opérations	-
Correspondants dans la Zone Franc	3 007 321 495
Billets de la Zone Franc	5 133 722 510
Autres monnaies étrangères	11 694 203 993
Correspondants en dehors de la Zone Franc	1 929 851 694
Bons d'institutions financières	959 325 000
Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest	8 805 027 299
Billets étrangers	-
Créances sur les banques	736 177 982 460
Court terme	573 559 900 386
Moyen terme	162 618 082 074
Long terme	-
Créances sur les établissements financiers	18 223 854 251
Court terme	17 201 866 251
Moyen terme	1 021 988 000
Créances sur les Trésors nationaux	254 345 205 686
Escompte d'obligations cautionnées	3 225 192 193
Escompte d'effets à long terme (art. 15)	26 880 493 000
Découverts en compte courant	224 237 145 580
Compte courant postal	2 374 913
Opérations pour compte des Trésors nationaux	362 186 452 848
Concours mis à la disposition des États	
- Fonds fiduciaire	9 130 074 249
- Facilité d'Ajustement Structurel	30 448 937 715
- Autres concours F.M.I.	290 596 496 972
- Autres concours	32 010 943 912
Participations	14 110 266 356
Autres immobilisations (moins amortissements)	38 915 943 115
Comptes d'ordre et divers	382 902 871 936
TOTAL	1 883 014 663 968

Passif

Francs CFA	
Billets et monnaies	531 270 820 860
Banques et institutions étrangères	61 845 558 241
Banques et institutions communes de l'Union	32 305 355 216
Banques inscrites dans les États	302 520 392 833
Établissements financiers inscrits dans les États	83 057 075
Trésors nationaux et autres comptables publics	40 039 075 021
Autres comptes de dépôts	6 869 383 358
Transferts à exécuter	8 450 837 565
Sur l'extérieur	5 587 943 384
Reçus de l'extérieur	1 900 623 354
Dispositions intra-U.M.O.A. émises	565 655 798
Dispositions internes émises	396 615 029
Engagements en monnaies étrangères	25 880 707 550
Trésor français - Compte d'opérations	22 269 730 393
Banque de France	3 610 977 157
Fonds Monétaire International	325 558 703 477
Recours au crédit du Fonds	279 479 791 121
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	46 078 912 356
Autres concours	42 832 687 831
Concours du Fonds fiduciaire	12 517 407 344
Facilité d'Ajustement Structurel	30 315 280 487
Capital et réserves	173 384 213 990
Comptes d'ordre et divers	331 973 870 951
TOTAL	1 883 014 663 968

TAUX DES OPÉRATIONS
DE LA BANQUE CENTRALE

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE AU 30 SEPTEMBRE 1988

A — Dispositions générales

1 - Taux d'escompte préférentiel (T.E.P.) applicable aux opérations ci-après :

6,00 % l'an

- *Escompte ou prise en pension d'effets privés émis en mobilisation*

- de crédits de campagne (a),
- de crédits de stockage de produits de campagne (b),
- de crédits à court terme et, sous réserve des dispositions du chapitre D, de crédits à moyen terme ainsi que de crédits à long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, consentis à des petites et moyennes entreprises nationales (c) (d) dont l'encours global de crédits de toute nature n'excède pas 30 millions de francs CFA.
- de crédits à court, à moyen et long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, dont le total nominal n'excède pas 15 millions de francs CFA, accordés aux ressortissants des États de l'Union monétaire pour financer la construction d'un logement destiné à constituer leur première habitation principale (e).

Taux exclusif de toute commission. Un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet escompté.

- *Escompte d'effets publics n'ayant plus que dix ans à courir, créés par les États ou les collectivités publiques de l'Union monétaire pour financer la création ou l'amélioration d'équipements collectifs, d'infrastructures ou d'actions d'amélioration des conditions de production, ou, souscrire au capital d'entreprises concourant au développement et présentés par les États, les collectivités publiques, la Banque Ouest Africaine de Développement ou les banques.*

- *Découverts en compte courant aux Trésors nationaux.*

Décisions des Conseils d'Administration des 19 juin 1975, 25 août 1975, 9 avril 1980, 31 mars 1982, 29 mars 1983, 21 mars 1986 et 18 septembre 1986. Décision du Conseil des Ministres du 10 avril 1979.

(a) Par crédits de campagne, il faut entendre, pour l'application du présent barème, les concours bancaires consentis de façon exclusive et certaine pour la commercialisation des produits agricoles locaux, y compris les crédits destinés à financer l'exportation de ces produits :
- lorsque cette commercialisation est effectuée par l'intermédiaire ou sous la surveillance d'organismes placés directement ou indirectement sous le contrôle de l'État ;
- et lorsque le dénouement de ces concours intervient normalement dans un délai maximum de 12 mois à compter du début de la campagne.

(b) Bénéficient également du taux d'escompte préférentiel, les stocks-report, lorsque leur montant représente moins de 40 % des tonnages commercialisés au cours de la campagne.

(c) Sont considérées comme entreprises nationales, les entreprises appartenant à des personnes physiques ressortissant de l'un des États de l'Union, ou à des sociétés dont le capital est détenu à concurrence d'au moins 51 % par des nationaux (personnes physiques ou morales) de l'Union monétaire et dont la gestion est assurée par des nationaux de celle-ci.

(d) Y compris les crédits consentis à des coopératives directement ou indirectement par l'intermédiaire d'organismes publics.

(e) Si un bénéficiaire peut également prétendre, au titre d'autres activités, à des crédits susceptibles d'être mobilisés dans les conditions prévues pour les entreprises nationales dont l'encours de crédit n'excède pas 30 millions de francs CFA, le taux préférentiel ne sera appliqué aux concours dont il bénéficie, comme particulier et comme entrepreneur, que si leur montant cumulé n'excède pas 30 millions de francs CFA.

2 - Taux d'escompte normal (T.E.N.)

8,50 % l'an

applicable aux opérations ci-après :

- *Escompte ou prise en pension d'effets privés autres que ceux visés au paragraphe 1 ci-devant.*

Ce taux s'applique aux effets représentatifs de crédits à court, à moyen ou à long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, ne bénéficiant pas du taux préférentiel prévu au paragraphe 1.

Taux exclusif de toute commission. Un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet escompté.

- *Avances sur effets publics.*

- *Escompte ou prise en pension d'obligations cautionnées.*

3 - Taux divers

- *Avances sur titres admis en garantie*

T.E.N. + 1,50 %

B - Marché monétaire

1. Rémunération des dépôts effectués par les banques	% l'an
- au jour le jour	7,750
- à un mois	7,875
- à trois mois	8,000
2. Avances contre remise d'effets publics ou privés	
- au jour le jour	8,750
- à un mois	8,875
- à trois mois	9,000

C - Commissions de transferts

1. Transferts entre agences de la Banque centrale dans l'Union monétaire	Commission forfaitaire de 100 F.
2. Transferts sur l'Union monétaire	0,10 ‰ minimum 100 F.
3. Transferts de l'Union monétaire sur l'extérieur	2,5 ‰ minimum 100 F.

A ces commissions s'ajoutent les frais de câble ou de télex des transferts exécutés par ces voies.

Les remises de francs CFA en devises autres que le franc français, et inversement, donnent lieu à perception de remboursement des frais de transfert et de change supportés par la Banque centrale.

La Banque centrale exécute sans commission :

- les transferts entre ses sièges de l'Union monétaire,
- les transferts hors de l'Union monétaire,

qui lui sont demandés par les Trésors publics, les administrations des Postes et les institutions assimilées des États de l'Union monétaire.

D - Autres dispositions

Crédits à moyen terme et à long terme

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme ayant bénéficié d'un accord de mobilisation de la Banque centrale avant le 30 juin 1975 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable 5,50 % l'an

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 30 juin 1975 et le 13 avril 1980 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable 5,50 % l'an (a)
ou
8,00 % l'an (b)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 14 avril 1980 et le 6 avril 1982 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable 8,00 % l'an (c)
ou
10,50 % l'an (d)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 7 avril 1982 et le 4 avril 1983 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable 10,00 % l'an (e)
ou
12,50 % l'an (f)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 5 avril 1983 et le 23 mars 1986 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable 8,00 % l'an (g)
ou
10,50 % l'an (h)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 24 mars 1986 et le 21 septembre 1986 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable 7,00 % l'an (i)
ou
9,50 % l'an (j)

(a) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 1er juillet 1975. - (b) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 1er juillet 1975.
(c) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 14 avril 1980. - (d) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 14 avril 1980.
(e) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 7 avril 1982. - (f) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 7 avril 1982.
(g) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 5 avril 1983. - (h) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 5 avril 1983.
(i) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 24 mars 1986. - (j) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 24 mars 1986.

Annexe Statistique

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings. The names are listed in alphabetical order, and each name is followed by a number indicating the page on which the name appears. The names are as follows:

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	2
Position des États vis-à-vis du Fonds Monétaire International	3 à 5
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	6
Production des principales cultures vivrières	7
Prix à la production des cultures d'exportation	8
Indice général des prix à la consommation africaine	9
Situation des institutions monétaires	10 à 17
Situation de la Banque centrale	18 à 25
Situation des banques	26 à 33
Position nette des Gouvernements	34 à 41
Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées	42 - 43
Évolution de la base monétaire	44 à 51
Encours des autorisations préalables	52
Utilisations déclarées aux Centrales des risques :	
– Crédits à court terme	53 à 60
– Crédits à moyen et long terme	61 à 68
Balances des paiements	69 à 72
Décomposition de la circulation fiduciaire	73
Mouvements de billets entre agences	73
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la B.C.E.A.O.	74

U.M.O.A. – COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	1985	1986	1987	1988	1987				1988			
					I	II	III	IV	I	II	III	IV
Prix moyens de la période en francs CFA/kg												
Cacao												
Prix indicatif O.I.C.C.	1 011	717	601	472	607	616	629	551	515	480	452	440
Café												
Prix indicatif Robusta O.I.C	1 189	1 126	676	618	723	675	646	660	633	602	596	640
Coton												
Indice A de Liverpool	600	368	496	417	438	492	571	481	430	425	415	396
Huile d'arachide brute												
Toutes origines												
Rotterdam	408	198	331	390	338	342	323	320	322	360	490	386
Huile de palme												
Sumatra												
CIF, N.W. Europe	229	89	227	287	224	226	212	244	264	280	324	281
Sources : Cacao, Organisation Internationale du Cacao. (O.I.C.C.). - Café, Organisation Internationale du Café (O.I.C.). - Huiles, Oil World. - Coton, Compagnie Cotonnière.												

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMÉS EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTÉS PAR L'U.M.O.A.

Indices moyens – Base 100 : Année 1980												
Indice général	158,2	134,3	115,7	107,1	117,0	116,2	117,2	112,8	108,4	106,5	107,0	106,2
dont Produits végétaux	164,2	137,2	116,3	107,0	117,4	116,8	118,0	112,9	108,9	106,3	106,3	105,6
– Cacao	183,8	130,3	109,2	86,1	110,4	112,1	114,3	100,2	93,7	87,2	82,2	79,9
– Café	173,4	164,2	98,7	90,5	105,5	98,4	94,2	96,4	92,4	87,9	87,0	93,7
– Oléagineux	185,6	89,1	84,6	101,2	84,2	84,5	83,4	85,8	88,8	96,6	118,4	102,1
– Bois	127,7	153,5	154,6	156,9	154,6	154,6	154,6	154,6	154,7	154,7	159,2	159,2
Sources : – Cotations des marchés. – B.C.E.A.O												

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		30 septembre				
		1985	1986	1987	1988	
		Millions de D.T.S.				
U.M.O.A. - Position globale						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	117,4	117,4	117,4	117,4
		- Disponibilités	7,3	11,9	9,3	10,4
Département général	{	- Quotes-parts	436,4	436,4	436,4	436,4
		- Positions de réserve	28,0	28,0	28,0	28,0
		- Encours des tirages	972,3	922,0	800,3	711,9
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	259,8	274,7	251,2	206,8
		. <i>Financt. compensatoire</i>	102,0	24,0	13,5	84,2
		. <i>Facilité élargie</i>	175,8	159,5	132,2	102,2
		. <i>Financt. supplément.</i>	312,7	260,2	173,3	93,6
		. <i>Accès élargi</i>	121,0	202,6	229,6	225,1
		. <i>Financt. stocks régulat.</i>	1,0	1,0	0,5	-
Facilité d'Ajust. Structurel	-	-	23,8	77,3		
Fonds fiduciaire	-	124,8	93,3	61,8	32,0	
Bénin						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		- Disponibilités	€	€	€	€
Département général	{	- Quote-part	31,3	31,3	31,3	31,3
		- Position de réserve	2,0	2,0	2,0	2,0
		- Recours au crédit du Fonds	-	-	-	-
Fonds fiduciaire	-	10,3	7,8	5,3	3,0	
Burkina						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		- Disponibilités	5,6	5,6	5,6	5,6
Département général	{	- Quote-part	31,6	31,6	31,6	31,6
		- Position de réserve	7,5	7,5	7,5	7,5
		- Recours au crédit du Fonds	-	-	-	-
Fonds fiduciaire	-	9,8	7,3	4,8	2,5	
Source : Fonds Monétaire International.						

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

Situation au 30 septembre						
		1985	1986	1987	1988	
Millions de D.T.S.						
Côte d'Ivoire						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	37,8	37,8	37,8	37,8
		– Disponibilités	0,4	5,1	2,4	2,6
Département général	{	– Quote-part	165,5	165,5	165,5	165,5
		– Position de réserve	€	€	€	€
		– Recours au crédit du Fonds	575,6	517,2	429,3	396,4
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	82,4	103,2	107,2	82,8
		. <i>Financt. compensatoire</i>	57,0	–	–	82,7
		. <i>Facilité élargie</i>	157,7	144,8	121,0	94,4
		. <i>Financt. supplément.</i>	264,3	227,1	155,5	86,7
		. <i>Financt. stocks régulat.</i>	1,0	1,0	0,5	–
		. <i>Accès élargi</i>	13,2	41,1	45,1	49,8
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	42,2	32,1	21,9	11,8	
Mali						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	15,9	15,9	15,9	15,9
		– Disponibilités	0,2	0,3	0,2	0,3
Département général	{	– Quote-part	50,8	50,8	50,8	50,8
		– Position de réserve	8,7	8,7	8,7	8,7
		– Recours au crédit du Fonds	69,4	73,2	56,7	46,2
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	44,1	38,3	23,5	17,7
		. <i>Accès élargi</i>	25,3	34,9	33,2	28,5
Facilité d'Ajust. Structurel	– Encours des prêts	–	–	–	10,2	
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	16,1	11,8	7,5	3,6	
Niger						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		– Disponibilités	0,2	0,4	0,3	0,6
Département général	{	– Quote-part	33,7	33,7	33,7	33,7
		– Position de réserve	8,6	8,6	8,6	8,6
		– Recours au crédit du Fonds	54,8	68,8	64,1	47,0
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	24,4	31,4	30,8	21,9
		. <i>Financt. compensatoire</i>	24,0	24,0	13,5	1,5
		. <i>Accès élargi</i>	6,4	13,4	19,8	23,7
Facilité d'Ajust. Structurel	– Encours des prêts	–	–	6,8	16,8	
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	10,5	8,0	5,5	3,0	
Source : Fonds Monétaire International.						

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

Situation au 30 septembre						
		1985	1986	1987	1988	
Millions de D.T.S.						
Sénégal						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	24,5	24,5	24,5	24,5
		– Disponibilités	0,1	0,5	0,6	1,0
Département général	{	– Quote-part	85,1	85,1	85,1	85,1
		– Position de réserve	1,0	1,0	1,0	1,0
		– Recours au crédit du Fonds	222,0	199,0	192,4	173,2
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	76,8	64,0	56,1	60,9
		. <i>Financt. compensatoire</i>	21,0	–	–	–
		. <i>Facilité élargie</i>	18,1	14,7	11,2	7,8
		. <i>Financt. supplément.</i>	43,9	30,4	16,9	6,9
		. <i>Accès élargi</i>	62,2	89,9	108,2	97,6
Facilité d'Ajust. Structurel	– Encours des prêts	–	–	17,0	42,6	
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	24,9	18,3	11,7	5,6	
Togo						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	11,0	11,0	11,0	11,0
		– Disponibilités	0,8	€	0,2	0,3
Département général	{	– Quote-part	38,4	38,4	38,4	38,4
		– Position de réserve	0,2	0,2	0,2	0,2
		– Recours au crédit du Fonds	50,5	63,8	57,8	49,1
		dont : . <i>Tranches de crédit</i>	32,1	37,8	33,6	23,6
		. <i>Financt. supplément.</i>	4,5	2,7	0,9	–
		. <i>Accès élargi</i>	13,9	23,3	23,3	25,5
Facilité d'Ajust. Structurel	– Encours des prêts	–	–	–	7,7	
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	11,0	8,0	5,1	2,5	
Source : Fonds Monétaire International.						

U.M.O.A. - COMMERCIALISATION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Milliers de tonnes					
Arachide					
<i>En coque</i>					
Bénin	€	-	-	1,5	4,7
Mali	-	1,3	3,5	11,0	6,6
Niger	2,0	1,3	2,6	52,4	-
Sénégal	352,0	235,7	347,6	614,0	710,8
<i>Décortiquée</i>					
Burkina (a)	€	0,2	7,5	0,8	0,4
Togo	0,1	9,3	15,1	19,6	€
Cacao					
Bénin	6,0	1,3	0,1	1,0	...
Côte d'Ivoire (b)	417,7	570,9	563,3	619,8	673,9
Togo	16,6	9,8	14,3	12,6	11,1
Café					
Côte d'Ivoire	85,2	276,6	265,7	264,1	186,3
Togo	2,7	10,1	8,6	11,4	11,1
Coton graine					
Bénin	44,5	88,1	89,3	131,3	70,2
Burkina	79,3	88,1	115,5	169,2	148,0
Côte d'Ivoire	142,3	212,1	189,3	213,5	256,1
Mali	140,7	144,3	175,1	201,7	198,8
Niger	3,9	3,9	4,4	8,1	8,6
Sénégal	30,5	46,9	27,9	26,9	38,8
Togo	24,4	54,8	63,3	79,1	67,0
Karité					
Bénin	25,5	€	7,4	0,8	4,0
Burkina	66,7	1,6	70,0	8,4	1,8
Mali	14,9	€	13,8	...	...
Togo	12,8	0,9	20,9	4,5	16,7
Sésame					
Burkina	3,7	6,5	4,6	4,4	0,7
Régimes de palme					
Bénin	33,2	48,9	54,6	55,8	60,7
Côte d'Ivoire	818,8	697,3	927,4	970,9	824,3
Palmistes					
Bénin	18,2	24,7	7,8	7,1	9,1
Côte d'Ivoire	37,6	34,6	37,9	40,3	33,1
Togo	0,3	0,9	3,5	0,2	-
(a) A compter de 1985 - 1986, y compris arachides en coque ramenées en décortiquées. - (b) Achats bruts, y compris freintes et sacheries.					
Sources : Organismes nationaux de commercialisation.					

U.M.O.A. - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIÈRES

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Milliers de tonnes					
Maïs					
Bénin	281,9	379,2	425,1	375,6	267,3
Burkina	71,9	77,6	141,9	158,2	130,5
Côte d'Ivoire	520,0	480,0	420,0	...	...
Mali	75,0	74,0	200,0	185,1	143,0
Sénégal	60,6	98,5	146,9	107,9	113,6
Togo	144,7	221,8	181,6	127,0	172,1
Mil et sorgho					
Bénin	56,7	93,0	90,9	106,3	114,8
Burkina	1 038,8	1 019,6	1 425,7	1 597,7	1 479,6
Côte d'Ivoire	64,0	62,0	62,0	...	...
Mali	670,1	520,0	1 249,4	1 332,8	1 133,4
Niger	1 687,0	1 019,3	1 778,7	1 743,6	1 362,8
Sénégal	351,8	471,4	949,6	633,7	801,3
Togo	130,8	195,2	168,9	212,9	168,2
Riz paddy					
Bénin	5,3	7,5	6,3	8,5	8,2
Burkina	19,3	41,0	20,9	27,0	21,8
Côte d'Ivoire	514,0	540,0	560,0	...	...
Mali	129,2	103,4	187,2	229,2	189,4
Niger	45,3	51,4	56,6	75,4	61,4
Sénégal	108,5	135,8	147,0	148,3	135,8
Togo	10,0	17,8	15,2	19,8	23,2
Igname					
Bénin	620,2	819,5	776,6	874,5	834,9
Côte d'Ivoire	2 470,0	2 500,0	2 300,0	...	...
Togo	383,1	341,9	364,4	409,4	360,4
Manioc					
Bénin	580,2	684,7	708,0	725,3	570,2
Côte d'Ivoire	1 250,0	1 250,0	1 250,0	...	...
Togo	345,2	444,4	474,4	410,7	355,2
Niébé					
Bénin	28,6	42,7	39,1	40,3	34,9
Niger	268,9	194,8	115,4	296,9	208,8
Sénégal	12,9	15,8	79,7	54,9	28,6
Togo	20,6	33,0	26,6	23,1	36,2
Banane "plantain"					
Côte d'Ivoire	1 000,0	1 000,0	1 010,0	...	...
N.B. - Pour le Bénin, le Burkina et la Côte d'Ivoire, année civile.					
Sources : Ministères de l'Agriculture des États.					

U.M.O.A. - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Francs CFA le kilo					
Arachide					
<i>En coque</i>					
Niger	90,0	100,0	130,0	130,0	95,0
Sénégal	70,0	70,0	90,0	90,0	90,0
<i>Décortiquée</i>					
Burkina	138,758	138,758	150,0	90,0	90,0
Togo	145,0	175,0	175,0	150,0	45,0
Cacao					
Côte d'Ivoire	350,0	375,0	400,0	400,0	400,0
Togo	275,0	300,0	330,0	360,0	360,0
Café					
Bénin	235,0	235,0	280,0	280,0	280,0
Côte d'Ivoire (cerises)	175,0	190,0	200,0	200,0	200,0
Togo (marchand)	290,0	315,0	365,0	400,0	400,0
Coton graine (1er choix)					
Bénin	100,0	100,0	110,0	110,0	100,0
Burkina	70,0	90,0	100,0	100,0	95,0
Côte d'Ivoire	100,0	115,0	115,0	115,0	115,0
Mali	74,65	75,0	85,0	85,0	85,0
Niger	120,0	120,0	130,0	130,0	110,0
Sénégal	70,0	70,0	100,0	100,0	100,0
Togo	75,0	90,0	105,0	105,0	105,0
Karité					
Bénin	55,0	55,0	60,0	60,0	60,0
Burkina	58,0	58,0	70,0	40,0	15,0
Togo	55,0	65,0	80,0	50,0	35,0
Palmistes					
Bénin	45,0	60,0	60,0	20,0	20,0
Togo	60,0	75,0	75,0	15,0	25,0
Sources : Journaux officiels des États.					

U.M.O.A. – INDICE GÉNÉRAL DES PRIX A LA CONSOMMATION AFRICAINE

	1984	1985	1986	1987	1988
Base 100 : Année 1970					
Ouagadougou					
1er trimestre	301,7	334,4	325,3	315,0	325,0
2ème "	304,4	335,5	333,0	314,8	330,3
3ème "	320,7	343,6	329,1	318,6	332,5
4ème "	327,6	327,5	318,6	320,4	335,0
Année	313,6	335,3	326,5	317,2	330,7
Bamako (a)					
1er trimestre	512,4	529,7	585,0	452,8	507,6
2ème "	538,3	579,5	593,5	449,5	530,6
3ème "	558,9	637,1	557,9	525,5	571,6
4ème "	559,4	591,4	511,3	500,1	
Année	542,3	584,4	561,9	482,0	
Niamey					
1er trimestre	402,9	398,3	381,6	366,0	379,1
2ème "	417,1	415,6	397,4	364,8	363,5
3ème "	440,6	428,0	424,0	382,9	366,5
4ème "	401,1	402,3	388,5	370,9	354,9
Année	415,4	411,1	397,9	371,2	366,0
Dakar					
1er trimestre	371,8	432,0	481,2	463,6	457,8
2ème "	395,0	454,1	478,1	460,1	449,0
3ème "	423,4	465,4	487,2	472,5	462,6
4ème "	428,8	478,0	499,3	466,1	458,2
Année	404,8	457,4	486,5	465,6	456,9
Lomé					
1er trimestre	374,1	354,8	378,3	377,4	379,4
2ème "	384,8	366,1	386,2	381,8	386,0
3ème "	363,2	362,4	373,9	376,5	373,0
4ème "	351,9	363,9	368,4	371,9	372,8
Année	368,5	361,8	376,7	376,9	377,8
Abidjan (ouvrier, employé, artisan)					
Base 100 = Août 1984 - Juillet 1985					
1er trimestre	...	...	108,9	115,8	125,6
2ème "	...	...	112,5	117,8	128,0
3ème "	...	...	111,6	121,2	129,0
4ème "	...	105,8	114,4	123,6	129,1
Année	...	...	111,9	119,6	127,8
(a) Indices des prix des produits alimentaires relevés sur les marchés.					
N.B. : Indices calculés par la B.C.E.A.O. à partir de ceux établis par les Services nationaux de Statistiques sauf Abidjan.					

U.M.O.A. – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 652,1	– 673,0	– 603,5	– 573,3			
Crédit intérieur	2 294,6	2 427,9	2 378,4	2 512,4			
– Position nette des Gouvernements	439,7	426,5	412,3	454,9			
– Crédits à l'économie	1 854,9	2 001,4	1 966,1	2 057,5			
. Crédits de campagne	119,1	235,4	171,5	256,3			
. Autres crédits	1 735,8	1 766,0	1 794,6	1 801,2			
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	18,3	20,5	21,7	19,8			
ACTIF = PASSIF	1 642,5	1 754,9	1 774,9	1 938,6			
Masse monétaire	1 647,3	1 829,0	1 742,8	1 980,6			
– Circulation fiduciaire	442,5	576,8	500,3	646,0			
– Dépôts en C.C.P.	19,5	17,8	20,3	17,2			
– Dépôts en C.N.E.	5,4	5,5	6,1	6,6			
– Dépôts en banque	1 179,9	1 228,9	1 216,1	1 310,8			
. Organismes publics							
.. A vue	126,0	113,9	92,5	116,2			
.. A terme	89,2	77,7	96,3	110,2			
. Autres							
.. A vue	485,4	539,2	575,4	570,0			
.. A terme	479,3	498,1	511,9	514,4			
Autres éléments (net)	– 4,8	– 74,1	32,1	– 42,0			
	1987		1988				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 537,6	– 568,2	– 711,3	– 597,5	– 554,1	– 656,7	– 681,9
Crédit intérieur	2 536,5	2 565,2	2 515,1	2 521,6	2 631,4	2 608,4	2 543,1
– Position nette des Gouvnts.	398,8	414,5	383,3	363,8	388,9	406,4	393,3
– Crédits à l'économie	2 137,7	2 150,7	2 131,8	2 157,8	2 242,5	2 201,8	2 149,8
. Crédits de campagne	346,8	305,8	263,0	296,5	404,3	373,3	311,0
. Autres crédits	1 790,9	1 844,9	1 868,8	1 861,3	1 838,2	1 828,5	1 838,8
dont : <i>Obligat. caution.</i>	25,7	25,6	18,1	18,0	16,7	19,2	21,5
ACTIF = PASSIF	1 998,9	1 997,0	1 803,8	1 924,1	2 077,3	1 951,5	1 861,2
Masse monétaire	2 047,6	1 981,6	1 793,7	1 945,9	2 092,1	1 961,1	1 877,5
– Circulation fiduciaire	673,0	612,8	485,2	613,6	646,6	546,3	505,0
– Dépôts en C.C.P.	16,2	17,5	15,7	17,4	16,3	15,9	15,3
– Dépôts en C.N.E.	6,6	6,8	6,7	6,7	6,8	7,0	6,8
– Dépôts en banque	1 351,8	1 344,5	1 286,1	1 308,2	1 422,4	1 391,9	1 350,4
. Organismes publics							
.. A vue	125,8	118,9	114,2	116,9	154,0	127,0	125,4
.. A terme	100,2	105,0	102,5	100,9	96,9	118,3	125,2
. Autres							
.. A vue	569,1	544,0	507,5	525,7	571,7	538,7	505,5
.. A terme	556,7	576,6	561,9	564,7	599,8	607,9	594,3
Autres éléments (net)	– 48,7	15,4	10,1	– 21,8	– 14,8	– 9,6	– 16,3
Source : B.C.E.A.O.							

BÉNIN – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 39,5	– 43,0	– 43,7	– 40,6			
Crédit intérieur	148,6	151,0	135,7	140,6			
– Position nette du Gouvernement	9,4	5,5	7,6	8,0			
– Crédits à l'économie	139,2	145,5	128,1	132,6			
. Crédits de campagne	1,0	4,0	1,8	3,4			
. Autres crédits	138,2	141,5	126,3	129,2			
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	–	–	–	–			
ACTIF = PASSIF	109,1	108,0	92,0	100,0			
Masse monétaire	104,5	111,7	100,7	109,1			
– Circulation fiduciaire	22,6	20,3	22,6	26,2			
– Dépôts en C.C.P.	3,3	2,9	3,1	2,7			
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
– Dépôts en banque	78,6	88,5	75,0	80,2			
. Organismes publics							
.. A vue	21,6	19,9	20,2	17,6			
.. A terme	5,4	4,5	3,4	6,1			
. Autres							
.. A vue	32,3	44,1	27,4	32,4			
.. A terme	19,3	20,0	24,0	24,1			
Autres éléments (net)	4,6	– 3,7	– 8,7	– 9,1			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 53,0	– 53,6	– 63,4	– 63,4	– 66,0	– 71,4	– 64,1
Crédit intérieur	149,0	152,5	140,8	136,7	142,4	138,5	141,5
– Position nette du Gouvnt.	8,1	11,9	10,8	11,9	7,2	5,2	6,2
– Crédits à l'économie	140,9	140,6	130,0	124,8	135,2	133,3	135,3
. Crédits de campagne	12,3	11,1	7,2	1,7	10,8	11,0	10,9
. Autres crédits	128,6	129,5	122,8	123,1	124,4	122,3	124,4
dont : <i>Obligat. caution.</i>	–	–	–	–	–	–	–
ACTIF = PASSIF	96,0	98,9	77,4	73,3	76,4	67,1	77,4
Masse monétaire	107,2	110,0	101,1	96,8	100,9	94,0	99,4
– Circulation fiduciaire	26,7	26,1	20,2	19,6	15,5	15,6	22,7
– Dépôts en C.C.P.	2,5	3,0	2,3	3,0	3,0	2,9	2,9
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
– Dépôts en banque	78,0	80,9	78,6	74,2	82,4	75,5	73,8
. Organismes publics							
.. A vue	15,9	16,1	16,9	14,1	18,7	17,0	17,4
.. A terme	5,9	5,8	5,9	5,3	10,8	11,1	10,8
. Autres							
.. A vue	29,0	31,9	28,2	25,1	29,3	24,1	23,4
.. A terme	27,2	27,1	27,6	29,7	23,6	23,3	22,2
Autres éléments (net)	– 11,2	– 11,1	– 23,7	– 23,5	– 24,5	– 26,9	– 22,0
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	28,1	22,0	32,6	44,0
Crédit intérieur	73,1	83,2	86,0	84,9
– Position nette du Gouvernement	– 12,8	– 12,9	– 16,1	– 16,8
– Crédits à l'économie	85,9	96,1	102,1	101,7
. Crédits de campagne	4,3	7,2	7,9	11,2
. Autres crédits	81,6	88,9	94,2	90,5
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	1,9	2,6	2,5	2,4
ACTIF = PASSIF	101,2	105,2	118,6	128,9
Masse monétaire	93,6	98,6	109,6	120,7
– Circulation fiduciaire	27,7	30,9	35,3	43,4
– Dépôts en C.C.P.	2,2	1,9	2,0	2,1
– Dépôts en C.N.E.	5,4	5,5	6,1	6,6
– Dépôts en banque	58,3	60,3	66,2	68,6
. Organismes publics	12,6	13,6	12,3	12,9
.. A vue	6,5	9,0	7,0	7,9
.. A terme	6,1	4,6	5,3	5,0
. Autres	45,8	46,7	53,9	55,7
.. A vue	28,5	27,6	30,1	31,9
.. A terme	17,3	19,1	23,8	23,8
Autres éléments (net)	7,6	6,6	9,0	8,2

CÔTE D'IVOIRE – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 467,3	– 446,3	– 433,3	– 432,3
Crédit intérieur	1 244,5	1 320,4	1 289,2	1 381,6
– Position nette du Gouvernement	232,4	221,8	230,1	245,7
– Crédits à l'économie	1 012,1	1 098,6	1 059,1	1 115,9
. Crédits de campagne	96,2	179,3	122,6	182,8
. Autres crédits	915,9	919,3	936,5	933,1
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	12,6	13,6	15,1	12,2
ACTIF = PASSIF	777,2	874,1	855,9	929,3
Masse monétaire	808,2	939,3	866,0	964,7
– Circulation fiduciaire	218,4	307,0	243,8	318,6
– Dépôts en C.C.P.	3,9	1,8	4,5	1,4
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	585,9	630,5	617,7	644,7
. Organismes publics				
. . A vue	58,2	50,1	39,0	35,6
. . A terme	47,0	36,3	58,9	58,3
. Autres				
. . A vue	215,8	261,1	255,5	281,8
. . A terme	264,9	283,0	264,3	269,0
Autres éléments (net)	– 31,0	– 65,2	– 10,1	– 35,4

MALI – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 53,5	– 55,3	– 64,1	– 62,3
Crédit intérieur	120,6	127,1	131,4	144,4
– Position nette du Gouvernement	41,8	43,6	38,7	44,6
– Crédits à l'économie	78,8	83,5	92,7	99,8
. Crédits de campagne	6,3	7,0	8,3	15,3
. Autres crédits	72,5	76,5	84,4	84,5
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	0,3	0,3	0,3	0,3
ACTIF = PASSIF	67,1	71,8	67,3	82,1
Masse monétaire	118,6	127,5	118,8	135,3
– Circulation fiduciaire	47,6	59,7	54,4	66,9
– Dépôts en C.C.P.	3,0	4,3	3,3	3,1
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	68,0	63,5	61,1	65,3
. Organismes publics				
.. A vue	19,0	16,4	8,9	10,6
.. A terme	1,9	1,5	1,5	1,1
. Autres				
.. A vue	34,6	33,3	34,6	36,9
.. A terme	12,5	12,3	16,1	16,7
Autres éléments (net)	– 51,5	– 55,7	– 51,5	– 53,2
	</			

NIGER – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 19,5	– 28,8	– 17,8	– 19,3			
Crédit intérieur	117,8	128,0	126,0	133,8			
– Position nette du Gouvernement	22,9	26,6	19,9	19,1			
– Crédits à l'économie	94,9	101,4	106,1	114,7			
. Crédits de campagne	2,0	6,0	6,9	14,2			
. Autres crédits	92,9	95,4	99,2	100,5			
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	–	–	–	0,6			
ACTIF = PASSIF	98,3	99,2	108,2	114,5			
Masse monétaire	108,9	108,1	114,4	121,0			
– Circulation fiduciaire	30,0	33,3	36,0	40,5			
– Dépôts en C.C.P.	1,4	1,7	2,0	1,4			
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
– Dépôts en banque	77,5	73,1	76,4	79,1			
. Organismes publics	20,4	10,6	12,7	15,4			
.. A vue	6,9	6,2	3,7	4,0			
.. A terme	13,5	4,4	9,0	11,4			
. Autres	57,1	62,5	63,7	63,7			
.. A vue	44,2	42,1	36,0	37,0			
.. A terme	12,9	20,4	27,7	26,7			
Autres éléments (net)	– 10,6	– 8,9	– 6,2	– 6,5			
	1987		1988				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 4,3	– 0,2	– 3,0	– 10,4	– 3,3	– 2,6	– 6,6
Crédit intérieur	120,2	116,1	114,6	119,7	124,1	130,8	124,1
– Position nette du Gouvnt.	11,9	11,6	2,9	11,4	7,1	18,2	15,2
– Crédits à l'économie	108,3	104,5	111,7	108,3	117,0	112,6	108,9
. Crédits de campagne	13,6	11,5	11,2	12,0	11,2	8,3	7,4
. Autres crédits	94,7	93,0	100,5	96,3	105,8	104,3	101,5
dont : <i>Obligat. caution.</i>	0,2	–	0,3	–	0,1	–	0,1
ACTIF = PASSIF	115,9	115,9	111,6	109,3	120,8	128,2	117,5
Masse monétaire	121,6	122,4	114,7	114,4	126,4	131,7	123,6
– Circulation fiduciaire	41,5	41,5	36,6	35,6	40,2	43,0	39,0
– Dépôts en C.C.P.	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	2,0	1,4
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
– Dépôts en banque	78,7	79,3	76,5	77,2	84,6	86,7	83,2
. Organismes publics	15,5	16,2	18,0	13,3	10,7	12,2	12,2
.. A vue	3,8	4,3	9,4	3,7	3,7	4,8	4,6
.. A terme	11,7	11,9	8,6	9,6	7,0	7,4	7,6
. Autres	63,2	63,1	58,5	63,9	73,9	74,5	71,0
.. A vue	32,7	32,9	23,9	32,2	34,2	34,3	31,2
.. A terme	30,5	30,2	34,6	31,7	39,7	40,2	39,8
Autres éléments (net)	– 5,7	– 6,5	– 3,1	– 5,1	– 5,6	– 3,5	– 6,1
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 262,3	– 293,7	– 256,5	– 233,1			
Crédit intérieur	519,0	554,2	538,3	553,0			
– Position nette du Gouvernement	145,8	150,7	141,9	153,5			
– Crédits à l'économie	373,2	403,5	396,4	399,5			
. Crédits de campagne	9,3	28,3	23,7	27,2			
. Autres crédits	363,9	375,2	372,7	372,3			
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	1,9	2,3	2,0	2,1			
ACTIF = PASSIF	256,7	260,5	281,8	319,9			
Masse monétaire	279,3	300,1	289,1	333,5			
– Circulation fiduciaire	63,7	86,2	76,1	104,3			
– Dépôts en C.C.P.	4,6	3,8	3,9	5,5			
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
– Dépôts en banque	211,0	210,1	209,1	223,7			
. Organismes publics	5,5	4,9	7,4	6,2			
.. A vue	2,7	2,5	4,0	3,0			
.. A terme	2,8	2,4	3,4	3,2			
. Autres	205,5	205,2	201,7	217,5			
.. A vue	100,0	101,0	99,7	114,1			
.. A terme	105,5	104,2	102,0	103,4			
Autres éléments (net)	– 22,6	– 39,6	– 7,3	– 13,6			
	1987		1988				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 228,5	– 234,3	– 249,6	– 229,9	– 241,2	– 260,4	– 278,3
Crédit intérieur	577,1	579,2	558,2	557,3	604,5	608,9	601,0
– Position nette du Gouvnt.	145,3	147,8	139,3	146,0	147,9	152,1	156,5
– Crédits à l'économie	431,8	431,4	418,9	411,3	456,6	456,8	444,5
. Crédits de campagne	62,6	56,9	43,5	29,9	76,5	75,9	65,6
. Autres crédits	369,2	374,5	375,4	381,4	380,1	380,9	378,9
dont : <i>Obligat. caution.</i>	2,4	2,4	2,6	2,2	2,2	2,8	2,1
ACTIF = PASSIF	348,6	344,9	308,6	327,4	363,3	348,5	322,7
Masse monétaire	356,1	342,2	307,8	332,9	366,8	346,2	331,3
– Circulation fiduciaire	122,8	109,0	75,2	100,7	117,1	97,7	85,5
– Dépôts en C.C.P.	4,6	3,9	3,8	3,8	4,2	4,3	4,2
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
– Dépôts en banque	228,7	229,3	228,8	228,4	245,5	244,2	241,6
. Organismes publics	10,0	13,3	15,2	13,2	21,3	30,0	28,3
.. A vue	7,6	10,2	11,4	9,2	11,8	11,3	10,3
.. A terme	2,4	3,1	3,8	4,0	9,5	18,7	18,0
. Autres	218,7	216,0	213,6	215,2	224,2	214,2	213,3
.. A vue	109,6	106,9	101,1	100,8	110,7	106,3	104,2
.. A terme	109,1	109,1	112,5	114,4	113,5	107,9	109,1
Autres éléments (net)	– 7,5	2,7	0,8	– 5,5	– 3,5	2,3	– 8,6
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	55,9	69,1	63,4	52,8
Crédit intérieur	73,0	67,8	79,3	104,0
– Position nette du Gouvernement	2,2	– 4,9	– 2,0	10,8
– Crédits à l'économie	70,8	72,7	81,3	93,2
. Crédits de campagne	0,1	3,7	0,4	2,2
. Autres crédits	70,7	69,0	80,9	91,0
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	1,6	1,6	1,6	2,1
ACTIF = PASSIF	128,9	136,9	142,7	156,8
Masse monétaire	134,1	143,2	143,8	165,5
– Circulation fiduciaire	32,6	39,2	32,0	46,0
– Dépôts en C.C.P.	1,0	1,3	1,4	0,8
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	100,5	102,7	110,4	118,7
. Organismes publics	31,0	33,7	24,6	31,8
.. A vue	10,9	12,2	6,7	6,6
.. A terme	20,1	21,5	17,9	25,2
. Autres	69,5	69,0	85,8	86,9
.. A vue	30,1	30,1	36,9	36,2
.. A terme	39,4	38,9	48,9	50,7
Autres éléments (net)	– 5,2	– 6,3	– 1,1	– 8,7

U.M.O.A. – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Àvoirs extérieurs (net)	– 486,6	– 471,6	– 338,6	– 358,6
Créances sur les États	641,9	642,0	652,5	662,9
Créances sur les banques	552,9	666,2	579,9	695,9
Créances sur les établis. financiers	13,9	14,6	16,4	17,0
ACTIF = PASSIF	722,1	851,2	910,2	1 017,2
Circulation fiduciaire	442,5	576,8	500,3	646,0
Dépôts des États (y c. encaisse)	61,7	71,9	84,3	70,7
Dépôts des banques (y c. encaisse)	253,0	241,8	257,5	250,5
Autres dépôts	0,4	0,8	0,5	31,0
Autres éléments (net)	– 35,5	– 40,1	67,6	19,0

BÉNIN – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 28,6	– 29,7	– 29,8	– 29,9			
Créances sur l'État *	13,9	13,7	13,7	16,1			
Créances sur les banques	39,0	42,5	42,5	44,5			
Créances sur les établiss. financiers	–	–	–	–			
ACTIF = PASSIF	24,3	26,5	26,4	30,7			
Circulation fiduciaire	22,6	20,3	22,6	26,2			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	1,6	4,6	2,4	3,7			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	2,1	3,4	1,5	2,0			
Autres dépôts	0,1	0,3	-	0,2			
Autres éléments (net)	– 2,1	– 2,1	– 0,1	– 1,4			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 38,8	– 37,9	– 38,3	– 39,1	– 47,7	– 50,0	– 46,2
Créances sur l'État	15,9	15,9	15,6	15,5	15,0	15,0	15,7
Créances sur les banques	53,5	52,4	46,8	48,9	55,7	57,1	63,3
Créances sur les établiss. financiers	–	–	–	–	–	–	–
ACTIF = PASSIF	30,6	30,4	24,1	25,3	23,0	22,1	32,8
Circulation fiduciaire	26,7	26,1	20,2	19,6	15,5	15,6	22,7
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	2,6	2,7	2,3	2,1	3,7	3,8	4,7
Dépôts des banques (y c. encaisse)	2,2	1,7	1,7	3,5	3,3	2,1	3,2
Autres dépôts	0,1	0,3	0,2	0,3	0,7	0,9	2,4
Autres éléments (net)	– 1,0	– 0,4	– 0,3	– 0,2	– 0,2	– 0,3	– 0,2
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986													
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre												
Milliards de francs CFA																
Avoirs extérieurs (net)	42,0	35,7	43,7	54,0												
Créances sur l'État	12,1	11,9	12,8	12,2												
Créances sur les banques	5,8	7,0	6,3	7,5												
Créances sur les établiss. financiers	0,7	0,8	0,9	1,1												
ACTIF = PASSIF	60,6	55,4	63,7	74,8												
Circulation fiduciaire					27,7	30,9	35,3	43,4								
Dépôts de l'État (y.c. encaisse)					5,5	5,2	3,0	2,6								
Dépôts des banques (y.c. encaisse)					28,9	20,6	25,3	29,7								
Autres dépôts					–	0,2	0,1	0,1								
Autres éléments (net)					– 1,5	– 1,5	–	– 1,0								
	1987				1988											
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.									
Milliards de francs CFA																
Avoirs extérieurs (net)	59,8	64,7	55,9	64,9	78,2	67,9	77,7									
Créances sur l'État	15,0	15,1	14,8	16,6	17,7	17,7	18,0									
Créances sur les banques	8,0	9,0	9,3	8,1	6,2	6,8	5,4									
Créances sur les établiss. financiers	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2									
ACTIF = PASSIF	84,0	90,0	81,1	90,8	103,3	93,6	102,3									
Circulation fiduciaire									47,0	46,0	38,2	43,7	48,2	39,1	48,1	
Dépôts de l'État (y c. encaisse)									3,4	4,8	4,0	4,0	4,7	3,4	5,5	
Dépôts des banques (y c. encaisse)									34,5	38,2	38,5	42,4	49,2	49,7	44,8	
Autres dépôts									0,1	0,2	0,3	0,6	1,1	1,7	3,4	
Autres éléments (net)									– 1,0	0,8	0,1	0,1	0,1	– 0,3	0,5	
Source : B.C.E.A.O.																

CÔTE D'IVOIRE – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 401,0	- 365,6	- 285,4	- 318,3
Créances sur l'État	332,0	327,4	330,0	327,6
Créances sur les banques	322,4	392,2	313,3	412,9
Créances sur les établiss. financiers	9,5	9,9	10,8	11,1
ACTIF = PASSIF	262,9	363,9	362,9	433,3
Circulation fiduciaire	218,4	307,0	243,7	318,6
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	18,6	25,0	28,1	27,0
Dépôts des banques (y c. encaisse)	75,8	82,0	91,0	87,5
Autres dépôts	0,2	0,1	0,2	0,3
Autres éléments (net)	- 50,1	- 50,2	5,7	- 0,1

MALI – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 41,6	- 41,8	- 48,8	- 46,9
Créances sur l'État	50,7	51,2	49,2	48,8
Créances sur les banques	13,7	20,6	31,1	38,1
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	22,8	30,0	31,5	40,0
Circulation fiduciaire	47,6	59,7	54,4	66,9
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	1,5	3,7	0,6	0,5
Dépôts des banques (y c. encaisse)	18,1	12,0	16,5	13,7
Autres dépôts	-	-	-	-
Autres éléments (net)	- 44,4	- 45,4	- 40,0	- 41,1
1987				
	1987		1988	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 50,6	- 46,2	- 50,0	- 39,2
Créances sur l'État	48,1	48,4	48,4	46,8
Créances sur les banques	42,9	41,9	37,3	32,2
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	40,4	44,1	35,7	39,8
Circulation fiduciaire	66,7	63,8	55,3	60,8
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	1,3	2,0	2,3	1,0
Dépôts des banques (y c. encaisse)	12,6	16,1	17,5	17,3
Autres dépôts	-	-	-	-
Autres éléments (net)	- 40,2	- 37,8	- 39,4	- 39,3
Source : B.C.E.A.O.				

NIGER – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	19,7	12,1	21,8	17,0			
Créances sur l'État	35,4	38,8	44,7	47,7			
Créances sur les banques	18,0	20,3	17,8	26,3			
Créances sur les établiss. financiers	—	—	—	—			
ACTIF = PASSIF	73,1	71,2	84,3	91,0			
Circulation fiduciaire	30,0	33,3	36,0	40,5			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	16,6	16,5	26,4	28,3			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	30,8	24,9	21,6	23,2			
Autres dépôts	—	—	—	—			
Autres éléments (net)	— 4,3	3,5	0,3	— 1,0			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	28,2	31,3	26,6	25,0	32,2	33,2	29,9
Créances sur l'État	45,6	43,2	44,6	42,0	44,3	41,1	40,2
Créances sur les banques	24,6	22,6	28,0	30,4	32,3	29,3	28,9
Créances sur les établiss. financiers	—	—	—	—	—	—	—
ACTIF = PASSIF	98,4	97,1	99,2	97,4	108,8	103,6	99,0
Circulation fiduciaire	41,5	41,5	36,6	35,6	40,2	43,0	39,0
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	34,3	32,9	41,0	31,7	34,5	21,8	22,8
Dépôts des banques (y c. encaisse)	23,4	21,6	20,5	29,6	33,3	36,5	36,9
Autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments (net)	— 0,8	1,1	1,1	0,5	0,8	2,3	0,3
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 233,5	– 246,4	– 216,2	– 197,3			
Créances sur l'État	159,3	158,2	158,0	164,5			
Créances sur les banques	151,1	179,7	165,8	160,6			
Créances sur les établiss. financiers	3,0	3,1	3,4	3,6			
ACTIF = PASSIF	79,9	94,6	111,0	131,4			
Circulation fiduciaire	63,7	86,2	76,1	104,2			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	12,4	6,0	10,2	5,9			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	24,0	21,9	21,1	21,5			
Autres dépôts	–	–	–	–			
Autres éléments (net)	– 20,2	– 19,5	3,6	– 0,2			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 196,7	– 200,1	– 209,4	– 186,0	– 195,3	– 209,1	– 217,1
Créances sur l'État	164,6	163,5	161,3	170,1	168,0	165,4	161,8
Créances sur les banques	188,7	182,5	169,2	156,3	203,1	200,5	193,4
Créances sur les établiss. financiers	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
ACTIF = PASSIF	160,2	149,5	124,7	144,0	179,4	160,4	141,7
Circulation fiduciaire	122,7	109,0	75,2	100,7	117,1	97,7	85,5
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	12,5	7,8	14,2	9,3	13,4	6,1	4,9
Dépôts des banques (y c. encaisse)	23,0	24,1	27,2	31,6	39,9	48,1	43,8
Autres dépôts	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,8	0,6
Autres éléments (net)	1,6	8,1	7,6	2,1	8,7	7,7	6,9
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

1985					1986										
		Septembre		Décembre		Septembre		Décembre							
Milliards de francs CFA															
Avoirs extérieurs (net)		63,4		75,7		78,0		67,3							
Créances sur l'État		38,4		40,7		42,2		45,8							
Créances sur les banques		2,8		4,0		3,1		6,0							
Créances sur les établiss. financiers		0,7		0,8		1,1		1,1							
ACTIF = PASSIF		105,3		121,2		126,4		120,2							
Circulation fiduciaire		32,6		39,2		32,0		46,0							
Dépôts de l'État (y c. encaisse)		5,4		10,8		13,5		2,5							
Dépôts des banques (y c. encaisse)		73,1		77,0		80,6		72,7							
Autres dépôts		—		0,1		—		—							
Autres éléments (net)		— 5,8		— 5,9		0,3		— 1,0							
1986					1987										
		Mars		Juin		Sept.		Déc.		Mars		Juin		Sept.	
Milliards de francs CFA															
Avoirs extérieurs (net)		72,3		64,7		49,0		67,9		70,3		70,8		52,9	
Créances sur l'Etat		45,7		44,8		43,4		42,7		44,2		43,5		42,6	
Créances sur les banques		6,9		5,0		3,6		5,2		6,6		5,3		4,7	
Créances sur les établiss. financiers		1,3		1,4		1,5		1,5		1,5		1,4		1,5	
ACTIF = PASSIF		126,2		115,9		97,5		117,3		122,6		121,0		100,7	
Circulation fiduciaire		53,9		49,6		31,7		48,3		42,6		37,4		25,5	
Dépôts de l'État (y c. encaisse)		6,2		3,0		1,0		0,5		4,3		2,3		1,7	
Dépôts des banques (y c. encaisse)		66,7		61,1		63,3		66,9		75,2		79,0		72,3	
Autres dépôts		—		—		—		—		—		—		—	
Autres éléments (net)		— 0,6		2,2		1,5		1,6		0,5		2,3		1,2	
Source : B.C.E.A.O.															

U.M.O.A. – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 165,5	- 201,4	- 264,9	- 215,2			
Réserves	251,6	239,4	253,5	260,0			
Créances sur les États	100,9	102,6	117,9	125,4			
Crédits à l'économie	1 822,7	1 966,3	1 928,0	2 020,7			
ACTIF = PASSIF	2 009,7	2 106,9	2 034,5	2 190,9			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	1 179,5	1 228,1	1 215,6	1 279,8			
– Organismes publics	215,1	191,1	188,8	195,4			
– Autres	964,4	1 037,0	1 026,8	1 084,4			
Dépôts des États	248,0	249,0	278,5	266,7			
Crédits de la							
Banque centrale	554,3	668,7	585,0	706,0			
Autres éléments (net)	27,9	- 38,9	- 44,6	- 61,6			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 195,1	- 260,8	- 308,7	- 259,4	- 236,4	- 261,7	- 296,3
Réserves	248,7	274,3	271,4	299,0	351,7	321,8	323,9
Créances sur les États	112,7	143,9	144,6	149,5	148,0	152,3	169,2
Crédits à l'économie	2 094,5	2 107,4	2 095,6	2 121,7	2 207,8	2 164,5	2 110,1
ACTIF = PASSIF	2 260,8	2 264,8	2 202,9	2 310,8	2 471,1	2 376,9	2 306,9
Dépôts des particuliers							
et entreprises	1 320,9	1 312,2	1 254,0	1 274,2	1 386,8	1 354,7	1 311,2
– Organismes publics	196,4	198,2	191,3	185,3	223,6	217,9	218,9
– Autres	1 124,5	1 114,0	1 062,7	1 088,9	1 163,2	1 136,8	1 092,3
Dépôts des États	285,3	301,1	327,4	338,9	344,4	343,1	348,1
Crédits de la							
Banque centrale	732,3	699,1	682,9	779,4	831,5	731,3	700,4
Autres éléments (net)	- 77,7	- 47,6	- 61,4	- 81,7	- 91,6	- 52,2	- 52,8
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

BÉNIN – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 10,9	- 13,3	- 13,9	- 10,7
Réserves	2,1	3,4	1,4	2,1
Créances sur l'État	4,9	3,8	3,9	3,7
Crédits à l'économie	139,2	145,5	128,1	132,6
ACTIF = PASSIF	135,3	139,4	119,5	127,7
Dépôts des particuliers				
et entreprises	78,5	88,2	75,0	80,1
– Organismes publics	27,0	24,1	23,6	23,6
– Autres	51,5	64,1	51,4	56,5
Dépôts de l'État	11,1	10,3	10,6	10,9
Crédits de la				
Banque centrale	37,6	40,7	42,8	45,0
Autres éléments (net)	8,1	0,2	- 8,9	- 8,3
1987				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.
1988				
	Mars	Juin	Sept.	
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 14,2	- 15,7	- 25,1	- 24,3
Réserves	2,1	1,7	1,7	3,6
Créances sur l'État	3,9	4,2	5,0	7,0
Crédits à l'économie	140,9	140,6	130,0	124,8
ACTIF = PASSIF	132,7	131,8	111,6	111,1
Dépôts des particuliers				
et entreprises	77,9	80,6	78,4	73,9
– Organismes publics	21,7	21,6	22,7	19,0
– Autres	56,2	59,0	55,7	54,9
Dépôts de l'État	11,6	9,6	9,8	11,4
Crédits de la				
Banque centrale	53,9	52,8	47,1	48,9
Autres éléments (net)	- 10,7	- 11,2	- 23,7	- 23,1
Source : B C E A O				

BURKINA – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 13,9	- 13,7	- 11,1	- 10,0
Réserves	28,9	20,1	21,8	29,3
Créances sur l'État	6,1	6,7	6,5	6,8
Crédits à l'économie	83,1	92,8	98,7	98,2
ACTIF = PASSIF	104,2	105,9	115,9	124,3
Dépôts des particuliers				
et entreprises	58,3	60,1	66,1	68,5
– Organismes publics	12,6	13,4	12,2	12,8
– Autres	45,8	46,7	53,9	55,7
Dépôts de l'État	31,2	31,1	38,0	39,5
Crédits de la				
Banque centrale	5,7	7,0	6,3	7,5
Autres éléments (net)	9,0	7,7	5,5	8,8
	</			

CÔTE D'IVOIRE – SITUATION DES BANQUES

		1985		1986			
		Septembre	Décembre	Septembre	Décembre		
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 66,3	– 80,7	– 148,0	– 114,0			
Réserves	76,5	78,1	90,5	90,2			
Créances sur l'État	50,0	52,7	66,6	74,5			
Crédits à l'économie	990,0	1 075,1	1 033,2	1 092,6			
ACTIF = PASSIF	1 050,2	1 125,2	1 042,3	1 143,3			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	585,7	630,5	617,5	644,4			
– Organismes publics	105,2	86,4	97,8	93,9			
– Autres	480,5	544,1	519,7	505,5			
Dépôts de l'État	122,3	121,5	127,8	118,6			
Crédits de la							
Banque centrale	324,9	393,4	312,3	415,3			
Autres éléments (net)	17,3	– 20,2	– 15,3	– 35,0			
		1987		1988			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 94,8	– 166,1	– 202,5	– 155,8	– 130,4	– 145,6	– 178,8
Réserves	87,5	109,7	103,6	107,7	135,6	89,4	96,0
Créances sur l'État	63,9	93,6	94,6	98,5	98,0	101,7	101,6
Crédits à l'économie	1 110,0	1 126,0	1 137,2	1 187,6	1 195,4	1 157,9	1 117,4
ACTIF = PASSIF	1 166,6	1 163,2	1 132,9	1 238,0	1 298,6	1 203,4	1 136,2
Dépôts des particuliers							
et entreprises	673,0	655,0	602,2	634,5	697,9	664,4	627,5
– Organismes publics	90,2	87,7	79,4	85,5	105,3	83,7	93,7
– Autres	582,8	567,3	522,8	549,0	592,6	580,7	533,8
Dépôts de l'État	140,2	152,8	174,4	165,0	163,9	157,1	146,8
Crédits de la							
Banque centrale	403,6	378,4	385,3	494,5	493,5	401,1	375,8
Autres éléments (net)	– 50,2	– 23,0	– 29,0	– 56,0	– 56,7	– 19,2	– 13,9

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

MALI – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 11,9	– 13,5	– 15,3	– 15,4
Réserves	17,9	12,8	16,8	14,0
Créances sur l'État	2,6	2,6	2,8	3,4
Crédits à l'économie	78,5	83,2	92,4	99,5
ACTIF = PASSIF	87,1	85,1	96,7	101,5
Dépôts des particuliers				
et entreprises	68,0	63,5	61,1	65,3
– Organismes publics	20,9	18,0	10,4	11,8
– Autres	47,1	45,5	50,7	53,5
Dépôts de l'État	12,7	10,5	15,6	9,9
Crédits de la				
Banque centrale	13,9	21,2	31,2	38,3
Autres éléments (net)	– 7,5	– 10,1	– 11,2	– 12,0

NIGER – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 39,2	- 40,9	- 39,6	- 36,3
Réserves	30,5	24,9	21,6	23,1
Créances sur l'État	21,8	21,7	21,1	20,7
Crédits à l'économie	94,9	101,3	106,1	114,1
ACTIF = PASSIF	108,0	107,0	109,2	121,6
Dépôts des particuliers et entreprises	77,5	73,1	76,4	79,2
– Organismes publics	20,4	10,6	12,7	15,4
– Autres	57,1	62,5	63,7	63,8
Dépôts de l'État	19,1	19,1	21,4	21,8
Crédits de la Banque centrale	18,2	20,6	17,8	26,4
Autres éléments (net)	6,8	- 5,8	- 6,4	- 5,8
1987				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.
1988				
	Mars	Juin	Sept.	
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 32,4	- 31,5	- 29,6	- 35,4
Réserves	23,1	21,5	19,9	29,2
Créances sur l'État	21,1	20,8	20,4	19,5
Crédits à l'économie	108,1	104,4	111,4	108,3
ACTIF = PASSIF	119,9	115,2	122,1	121,6
Dépôts des particuliers et entreprises	78,8	79,3	76,4	77,2
– Organismes publics	15,5	16,2	18,0	13,3
– Autres	63,3	63,1	58,4	63,9
Dépôts de l'État	21,6	21,1	22,5	20,0
Crédits de la Banque centrale	24,5	22,6	28,0	30,6
Autres éléments (net)	- 5,0	- 7,8	- 4,8	- 6,2
Source : B.C.E.A.O.				

SÉNÉGAL – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 28,8	- 47,3	- 40,3	- 35,8
Réserves	23,5	22,4	20,9	28,4
Créances sur l'État	15,0	14,5	16,7	15,3
Crédits à l'économie	368,4	398,1	391,0	393,8
ACTIF = PASSIF	378,1	387,7	388,3	401,7
Dépôts des particuliers				
et entreprises	211,0	210,0	209,2	223,7
– Organismes publics	5,6	4,8	7,5	6,2
– Autres	205,4	205,2	201,7	217,5
Dépôts de l'État	18,8	17,5	24,5	23,8
Crédits de la				
Banque centrale	151,1	182,1	171,4	167,5
Autres éléments (net)	- 2,8	- 21,9	- 16,8	- 13,3

TOGO – SITUATION DES BANQUES

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 7,5	– 6,7	– 14,6	– 14,5			
Réserves	72,2	77,6	80,4	72,9			
Créances sur l'État	0,5	0,8	0,4	0,9			
Crédits à l'économie	68,5	70,3	78,6	89,9			
ACTIF = PASSIF	133,7	142,0	144,8	149,2			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	100,5	102,7	110,4	118,6			
– Organismes publics	31,1	33,7	24,7	31,7			
– Autres	69,4	69,0	85,7	86,9			
Dépôts de l'État	30,6	35,2	32,9	32,1			
Crédits de la							
Banque centrale	2,8	4,1	3,2	6,0			
Autres éléments (net)	– 0,2	–	– 1,7	– 7,5			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 11,9	– 5,5	– 3,0	– 10,8	– 7,9	– 4,1	0,3
Réserves	66,4	60,9	63,2	67,2	74,7	76,6	72,1
Créances sur l'État	0,7	0,7	0,9	0,8	1,1	1,2	0,8
Crédits à l'économie	100,5	101,8	100,9	97,1	96,7	94,7	97,5
ACTIF = PASSIF	155,7	157,9	162,0	154,3	164,6	168,4	170,7
Dépôts des particuliers							
et entreprises	121,0	120,5	125,3	114,5	113,6	116,9	121,6
– Organismes publics	30,2	31,2	32,5	27,3	27,4	28,2	30,0
– Autres	90,8	89,3	92,8	87,2	86,2	88,7	91,6
Dépôts de l'État	33,5	34,4	35,0	40,8	45,5	47,8	49,5
Crédits de la							
Banque centrale	6,9	5,0	3,6	5,2	6,6	5,3	3,7
Autres éléments (net)	– 5,7	– 2,0	– 1,9	– 6,2	– 1,0	– 1,6	– 4,1

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

U.M.O.A. – POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	5,7	4,8	4,6	4,8			
Dépôts à la Banque centrale	56,0	67,1	79,7	65,9			
Dépôts dans les banques	248,0	249,0	278,5	266,7			
Obligations cautionnées	18,3	20,5	21,7	19,8			
Total des créances (–)	328,0	341,4	384,5	357,2			
Concours de la Banque centrale	641,9	642,0	652,5	662,9			
– Escompte d'obligations cautionnées	0,4	0,7	0,4	0,5			
– Découverts en comptes courants	153,9	154,2	180,4	189,5			
– Escompte d'effets publics	42,4	41,2	41,1	33,7			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	413,2	413,9	398,6	407,2			
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0			
Concours des banques	100,9	102,6	117,9	125,4			
Dépôts en C.C.P.	19,5	17,8	20,3	17,2			
Dépôts en C.N.E.	5,4	5,5	6,1	6,6			
Total des dettes (+)	767,7	767,9	796,8	812,1			
POSITION NETTE	439,7	426,5	412,3	454,9			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	6,5	6,5	5,2	4,1	6,2	5,6	4,9
Dépôts à la Banque centrale	66,0	59,7	61,6	77,5	63,1	41,0	40,0
Dépôts dans les banques	285,3	301,1	327,4	338,9	344,4	343,1	348,1
Obligations cautionnées	25,7	25,6	18,1	18,0	16,7	19,2	21,5
Total des créances (–)	383,5	392,9	412,3	438,5	430,4	408,9	414,5
Concours de la Banque centrale	646,8	639,2	628,6	628,7	648,2	640,1	616,5
– Escompte d'oblig. cautionnées	0,1	–	0,5	0,7	2,3	2,7	3,2
– Découverts en comptes courants	193,3	201,0	207,8	209,4	218,7	230,6	224,2
– Escompte d'effets publics	33,5	32,8	33,8	26,8	26,4	25,8	26,9
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	387,9	373,4	354,5	353,5	368,8	349,0	330,2
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Concours des banques	112,7	143,9	144,6	149,5	148,0	152,3	169,2
Dépôts en C.C.P.	16,2	17,5	15,7	17,4	16,3	15,9	15,3
Dépôts en C.N.E.	6,6	6,8	6,7	6,7	6,8	7,0	6,8
Total des dettes (+)	782,3	807,4	795,6	802,3	819,3	815,3	807,8
POSITION NETTE	398,8	414,5	383,3	363,8	388,9	406,4	393,3
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

BÉNIN – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,4	0,6	0,4	0,5			
Dépôts à la Banque centrale	1,2	4,0	2,1	3,1			
Dépôts dans les banques	11,1	10,3	10,6	10,9			
Obligations cautionnées	–	–	–	–			
Total des créances (–)	12,7	14,9	13,1	14,5			
Concours de la Banque centrale	13,9	13,7	13,7	16,1			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	6,2	6,2	7,6	10,1			
– Escompte d'effets publics	4,9	4,7	4,0	3,9			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	2,8	2,8	2,1	2,1			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	4,9	3,8	3,9	3,7			
Dépôts en C.C.P.	3,3	2,9	3,1	2,7			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	22,1	20,4	20,7	22,5			
POSITION NETTE	9,4	5,5	7,6	8,0			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,9	0,9	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
Dépôts à la Banque centrale	1,7	1,8	1,8	1,7	3,2	3,3	4,2
Dépôts dans les banques	11,6	9,6	9,8	11,5	12,6	14,4	18,8
Obligations cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
Total des créances (–)	14,2	12,3	12,1	13,6	16,3	18,2	23,5
Concours de la Banque centrale	15,9	15,9	15,6	15,5	15,0	15,0	15,7
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	10,2	10,2	11,1	11,1	10,9	10,9	12,7
– Escompte d'effets publics	3,9	3,9	3,1	3,0	3,0	3,0	2,2
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	1,8	1,8	1,4	1,4	1,1	1,1	0,8
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	3,9	5,2	5,0	7,0	5,5	5,5	11,1
Dépôts en C.C.P.	2,5	3,1	2,3	3,0	3,0	2,9	2,9
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	22,3	24,2	22,9	25,5	23,5	23,4	29,7
POSITION NETTE	8,1	11,9	10,8	11,9	7,2	5,2	6,2
Source : B.C.E.A.O.							

CÔTE D'IVOIRE – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,3	0,8	1,2	1,0			
Dépôts à la Banque centrale	17,3	24,2	26,9	26,0			
Dépôts dans les banques	122,3	121,5	127,8	118,6			
Obligations cautionnées	12,6	13,6	15,1	12,2			
Total des créances (–)	153,5	160,1	171,0	157,8			
Concours de la Banque centrale	332,0	327,4	330,0	327,6			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	81,4	83,4	94,3	101,7			
– Escompte d'effets publics	28,2	24,0	24,0	17,8			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	222,4	220,0	211,7	208,1			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	50,0	52,7	66,6	74,5			
Dépôts en C.C.P.	3,9	1,8	4,5	1,4			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	385,9	381,9	401,1	403,5			
POSITION NETTE	232,4	221,8	230,1	245,7			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,4	1,4	1,0	0,7	1,5	1,7	0,9
Dépôts à la Banque centrale	10,9	11,5	1,0	32,3	6,0	7,0	1,1
Dépôts dans les banques	140,2	152,8	174,4	165,0	163,9	157,1	146,8
Obligations cautionnées	19,0	18,5	10,7	11,3	10,0	11,8	12,7
Total des créances (–)	171,5	184,2	187,1	209,3	181,4	177,6	161,5
Concours de la Banque centrale	311,9	308,2	300,4	289,6	311,2	309,4	286,3
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	3,9	–	–	–
– Découvert en compte courant	97,8	101,4	105,9	106,9	112,0	121,2	113,5
– Escompte d'effets publics	17,8	17,8	17,8	11,7	11,7	11,7	11,7
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	196,3	189,0	176,7	167,1	187,4	176,5	161,1
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	63,9	93,6	94,6	98,5	98,0	101,7	101,6
Dépôts en C.C.P.	1,4	2,0	1,5	1,6	1,0	1,2	1,2
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	377,2	403,8	396,5	389,7	410,2	412,3	389,1
POSITION NETTE	205,7	219,6	209,4	180,4	228,8	234,8	227,6
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

BURKINA – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Billets et monnaies	1,4	1,6	0,8	1,0
Dépôts à la Banque centrale	4,1	3,6	2,2	1,6
Dépôts dans les banques	31,2	31,1	38,0	39,5
Obligations cautionnées	1,9	2,6	2,5	2,4
Total des créances (–)	38,6	38,9	43,5	44,5
Concours de la Banque centrale	12,1	11,9	12,8	12,2
– Escompte d'obligations cautionnées	0,4	0,7	0,5	0,5
– Découvert en compte courant	8,5	8,4	10,1	9,7
– Escompte d'effets publics	0,5	0,3	0,2	0,1
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	2,7	2,5	2,0	1,9
– Autres	–	–	–	–
Concours des banques	6,1	6,7	6,5	6,8
Dépôts en C.C.P.	2,2	1,9	2,1	2,1
Dépôts en C.N.E.	5,4	5,5	6,1	6,6
Total des dettes (+)	25,8	26,0	27,4	27,7
POSITION NETTE	– 12,8	– 12,9	– 16,1	– 16,8

MALI – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,1	0,1	0,1	0,1			
Dépôts à la Banque centrale	1,4	3,6	0,6	0,4			
Dépôts dans les banques	12,7	10,5	15,6	9,9			
Obligations cautionnées	0,3	0,3	0,3	0,3			
Total des créances (–)	14,5	14,5	16,6	10,7			
Concours de la Banque centrale	50,7	51,2	49,2	48,8			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	9,9	10,0	14,3	14,4			
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	40,8	41,2	34,9	34,4			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	2,6	2,6	2,8	3,4			
Dépôts en C.C.P.	3,0	4,3	3,3	3,1			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	56,3	58,1	55,3	55,3			
POSITION NETTE	41,8	43,6	38,7	44,6			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,1	0,5	0,5	0,5	0,6	0,3	0,1
Dépôts à la Banque centrale	1,2	1,5	1,9	0,5	0,5	0,2	3,2
Dépôts dans les banques	9,8	9,1	10,2	11,1	13,7	15,7	21,6
Obligations cautionnées	0,3	0,6	0,6	0,4	0,2	0,2	0,5
Total des créances (–)	11,4	11,7	13,2	12,5	15,0	16,4	25,4
Concours de la Banque centrale	48,1	48,4	48,4	46,8	46,8	46,8	51,9
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	16,0	18,9	21,2	21,3	23,0	25,1	26,4
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–	–	–	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	32,1	29,5	27,2	25,5	23,8	21,7	25,5
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	2,7	2,6	2,9	2,8	1,9	2,0	2,8
Dépôts en C.C.P.	3,1	3,6	3,3	3,6	3,3	2,4	2,5
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	53,9	54,6	54,6	53,2	52,0	51,2	57,2
POSITION NETTE	42,5	42,9	41,4	40,7	37,0	34,8	31,8

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

NIGER – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,0	0,7	0,4	1,0			
Dépôts à la Banque centrale	15,6	15,8	26,0	27,3			
Dépôts dans les banques	19,1	19,1	21,4	21,8			
Obligations cautionnées	–	–	–	0,6			
Total des créances (–)	35,7	35,6	47,8	50,7			
Concours de la Banque centrale	35,4	38,8	44,7	47,7			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	–	–	–	–			
– Escompte d'effets publics	8,7	12,1	12,9	12,0			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	26,7	26,7	31,8	35,7			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	21,8	21,7	21,0	20,7			
Dépôts en C.C.P.	1,4	1,7	2,0	1,4			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	58,6	62,2	67,7	69,8			
POSITION NETTE	22,9	26,6	19,9	19,1			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,7	0,5	0,5	0,6	0,7	0,5	0,5
Dépôts à la Banque centrale	33,6	32,4	40,4	31,1	33,8	21,3	22,3
Dépôts dans les banques	21,6	21,1	22,5	20,0	23,5	22,2	22,1
Obligations cautionnées	0,2	–	0,3	–	–	–	0,1
Total des créances (–)	56,1	54,0	63,7	51,7	58,0	44,0	45,0
Concours de la Banque centrale	45,6	43,2	44,6	42,0	44,3	41,1	40,2
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	–	–	–	–	–	–	–
– Escompte d'effets publics	11,8	11,0	12,9	12,1	11,7	11,1	12,9
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	33,8	32,2	31,7	29,9	32,6	30,0	27,3
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	21,0	20,8	20,4	19,5	19,2	19,1	18,6
Dépôts en C.C.P.	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	2,0	1,4
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	68,0	65,6	66,6	63,1	65,1	62,2	60,2
POSITION NETTE	11,9	11,6	2,9	11,4	7,1	18,2	15,2
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,8	0,5	0,8	0,7			
Dépôts à la Banque centrale	11,6	5,5	9,4	5,2			
Dépôts dans les banques	18,8	17,5	24,5	23,8			
Obligations cautionnées	1,9	2,3	2,0	2,1			
Total des créances (–)	33,1	25,8	36,7	31,8			
Concours de la Banque centrale	159,3	158,2	158,0	164,5			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	34,3	33,3	40,0	38,5			
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	93,0	92,9	86,0	94,0			
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0			
Concours des banques	15,0	14,5	16,7	15,3			
Dépôts en C.C.P.	4,6	3,8	3,9	5,5			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	178,9	176,5	178,6	185,3			
POSITION NETTE	145,8	150,7	141,9	153,5			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,1	1,1	0,9	0,7	1,0	1,0	1,3
Dépôts à la Banque centrale	11,4	6,7	13,3	8,6	12,4	5,1	3,6
Dépôts dans les banques	23,5	24,1	24,0	32,1	25,4	26,4	30,5
Obligations cautionnées	2,4	2,4	2,6	2,2	2,2	2,8	2,1
Total des créances (–)	38,4	34,3	40,8	43,6	41,0	35,3	37,5
Concours de la Banque centrale	164,6	163,5	161,3	170,1	168,0	165,4	161,8
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	0,4
– Découvert en compte courant	39,8	40,6	39,8	40,7	40,1	40,9	39,5
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–	–	–	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	92,8	90,9	89,5	97,4	95,9	92,5	89,9
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Concours des banques	14,5	14,7	15,1	15,7	16,7	17,6	28,0
Dépôts en C.C.P.	4,6	3,9	3,7	3,8	4,2	4,4	4,2
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	183,7	182,1	180,1	189,6	188,9	187,4	194,0
POSITION NETTE	145,3	147,8	139,3	146,0	147,9	152,1	156,5
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1985		1986				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,6	0,4	1,0	0,5			
Dépôts à la Banque centrale	4,8	10,4	12,5	2,0			
Dépôts dans les banques	30,6	35,2	32,9	32,1			
Obligations cautionnées	1,6	1,6	1,6	2,1			
Total des créances (–)	37,6	47,6	48,0	36,7			
Concours de la Banque centrale	38,3	40,7	44,2	45,8			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	13,6	13,1	14,3	15,1			
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	24,7	27,6	29,9	30,7			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	0,5	0,7	0,4	0,9			
Dépôts en C.C.P.	1,0	1,3	1,4	0,8			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	39,8	42,7	46,0	47,5			
POSITION NETTE	2,2	– 4,9	– 2,0	10,8			
	1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,9	0,8	0,8	0,3	0,5	0,6	0,8
Dépôts à la Banque centrale	5,3	2,2	0,2	0,2	3,8	1,7	0,9
Dépôts dans les banques	33,5	34,5	35,0	40,8	45,5	47,8	49,5
Obligations cautionnées	1,3	1,5	1,4	1,6	1,7	1,8	2,3
Total des créances (–)	41,0	39,0	37,4	42,9	51,5	51,9	53,5
Concours de la Banque centrale	45,7	44,8	43,4	42,7	44,2	43,5	42,6
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	0,5	1,6	1,6	1,8	1,9
– Découvert en compte courant	16,4	16,3	16,2	15,6	16,6	16,6	15,8
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–	–	–	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	29,3	28,5	26,7	25,5	26,0	25,1	24,9
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	0,7	0,7	0,9	0,8	1,1	1,2	0,8
Dépôts en C.C.P.	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	47,3	46,5	45,3	44,5	46,3	45,6	44,3
POSITION NETTE	6,3	7,5	7,9	1,6	– 5,2	– 6,3	– 9,2
Source : B.C.E.A.O.							

U.M.O.A. - ÉPARGNE INTÉRIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

	1986	1987		1988		
	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA						
UMOA						
Dépôts dans les banques	494,6	552,5	554,9	588,5	597,4	583,3
- Dépôts à terme	315,2	343,5	338,2	360,9	367,1	352,4
- Comptes à régime spécial	179,4	209,0	216,7	227,6	230,3	230,9
. Comptes sur livret	150,3	184,3	191,9	202,7	205,0	204,9
. Comptes d'épargne-logement	25,1	18,8	17,7	17,1	17,6	18,0
. Autres comptes d'épargne	4,0	6,0	7,1	7,8	7,7	8,0
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
Bénin						
Dépôts dans les banques	20,7	24,5	26,6	20,8	20,8	19,2
- Dépôts à terme	14,6	16,7	18,7	12,4	12,4	11,3
- Comptes à régime spécial	6,1	7,8	7,9	8,4	8,4	7,9
. Comptes sur livret	6,1	7,8	7,4	7,9	7,9	7,4
. Comptes d'épargne logement	-	-	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépôts en caisse d'épargne	2,3	3,4	3,3	...	...	...
Total	23,0	27,9	29,9	...	...	...
Burkina						
Dépôts dans les banques	23,8	27,5	28,5	30,6	32,9	35,9
- Dépôts à terme	14,6	16,8	17,3	18,6	20,8	23,9
- Comptes à régime spécial	9,2	10,7	11,2	12,0	12,1	12,0
. Comptes sur livret	8,8	10,3	10,8	11,6	11,7	11,5
. Comptes d'épargne-logement	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
. Autres comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Dépôts en caisse d'épargne	6,1	6,7	6,7	6,9	7,0	6,8
Total	29,9	34,2	35,2	37,5	39,9	42,7
Côte d'Ivoire						
Dépôts dans les banques	254,3	281,0	282,4	313,7	322,5	301,4
- Dépôts à terme	155,4	161,5	160,5	184,4	191,8	172,5
- Comptes à régime spécial	103,9	119,5	121,9	129,3	130,7	128,9
. Comptes sur livret	91,4	103,7	106,4	114,0	114,6	112,1
. Comptes d'épargne-logement	8,3	9,9	8,9	8,1	8,5	8,9
. Autres	4,0	5,9	6,6	7,2	7,6	7,9
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
N.B. - L'épargne ici retracée est considérée uniquement sous son aspect financier.						
Source : B.C.E.A.O.						

U.M.O.A. - ÉPARGNE INTÉRIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

	1986	1987		1988		
	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA						
Mali						
Dépôts dans les banques	16,1	18,6	19,7	19,0	20,2	23,1
- Dépôts à terme	7,7	8,1	7,0	7,4	7,6	8,8
- Comptes à régime spécial	8,4	10,5	12,7	11,6	12,6	14,3
. <i>Comptes sur livret</i>	8,4	10,5	12,7	11,6	12,6	14,3
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
Niger						
Dépôts dans les banques	27,8	34,5	31,7	39,7	40,3	39,8
- Dépôts à terme	25,6	31,6	28,6	36,5	36,8	36,5
- Comptes à régime spécial	2,2	2,9	3,1	3,2	3,5	3,3
. <i>Comptes sur livret</i>	2,2	2,9	3,1	3,2	3,5	3,3
. <i>Comptes d'épargne-logement</i>	-	-	-	-	-	-
Dépôts en caisse d'épargne	1,4	1,6	1,7	1,6	1,9	1,4
Total	29,2	36,1	33,4	41,3	42,2	41,2
Sénégal						
Dépôts dans les banques	101,8	112,4	114,3	113,4	107,8	109,0
- Dépôts à terme	72,0	76,7	77,1	73,5	68,4	68,4
- Comptes à régime spécial	29,8	35,7	37,2	39,9	39,4	40,6
. <i>Comptes sur livret</i>	13,6	28,1	28,8	31,2	31,1	32,4
. <i>Comptes d'épargne-logement</i>	16,2	7,6	7,9	8,1	8,2	8,1
. <i>Autres comptes d'épargne</i>	...	0,1	0,5	0,6	0,1	0,1
Dépôts en caisse d'épargne	2,4	3,2	...	...	...	3,4
Total	104,2	115,6	...	...	...	112,4
Togo						
Dépôts dans les banques	45,1	54,0	51,7	51,3	52,9	54,9
- Dépôts à terme	25,3	32,1	29,0	28,1	29,3	31,0
- Comptes à régime spécial	19,8	21,9	22,7	23,2	23,6	23,9
. <i>Comptes sur livret</i>	19,8	21,9	22,7	23,2	23,6	23,9
Dépôts en caisse d'épargne	6,3	6,6	6,4	6,4	6,4	6,7
Total	51,4	60,6	58,1	57,7	59,3	61,6
N.B. - L'épargne ici retracée est considérée uniquement sous son aspect financier.						
Source : B.C.E.A.O.						

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987			1988	
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	695,9	758,3	789,1	947,0	1 036,2	908,5	868,5
– Billets et pièces	467,6	523,7	507,9	645,8	671,6	568,2	526,8
– Réserves des banques	227,9	234,1	249,2	267,2	329,0	303,1	302,5
– Autres dépôts	0,4	0,5	32,0	34,0	35,6	37,2	39,2
Contreparties							
de la base monétaire	695,9	758,3	789,1	947,0	1 036,2	908,5	868,5
– Avoirs extérieurs nets	– 486,6	– 338,6	– 402,6	– 338,1	– 317,7	– 395,0	– 385,5
– Position des Gouvernements	580,2	568,2	561,8	547,1	579,6	592,9	572,0
– Concours aux banques et aux établissements financiers	566,8	596,3	698,6	798,1	855,2	782,6	754,4
– Autres éléments nets	35,5	– 67,6	– 68,7	– 60,1	– 80,9	– 72,0	– 72,4
Masse monétaire (M2)	1 647,3	1 742,8	1 793,7	1 945,9	2 092,1	1 961,1	1 877,5
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	2,37	2,30	2,27	2,05	2,02	2,16	2,16
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	26,9	28,7	27,0	31,5	30,9	27,9	26,9
– Dépôts en C.C.P.	1,2	1,2	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
– Dépôts en C.N.E.	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
– Dépôts en banque	71,6	69,8	71,7	67,2	68,0	71,0	72,1
Coefficients de réserves (a)	19,3	20,8	21,6	23,5	23,1	23,7	24,6
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

BÉNIN – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986		1987		1988	
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	24,8	24,1	22,1	23,4	19,5	18,6	28,3
– Billets et pièces	24,7	23,8	21,6	22,9	17,8	17,4	25,7
– Réserves des banques	0,1	0,3	0,3	0,2	1,0	0,3	0,2
– Autres dépôts	–	–	0,2	0,3	0,7	0,9	2,4
Contreparties							
de la base monétaire	24,8	24,1	22,1	23,0	19,5	18,6	28,3
– Avoirs extérieurs nets	– 28,6	– 29,8	– 38,3	– 39,1	– 47,7	– 50,0	– 46,2
– Position du Gouvernement	12,3	11,3	13,3	13,4	11,3	11,2	11,0
– Concours aux banques et aux établissements financiers	39,0	42,5	46,8	48,9	55,7	57,1	63,3
– Autres éléments nets	2,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Masse monétaire (M2)	104,5	100,7	101,1	96,8	100,9	94,0	99,4
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	4,21	4,18	4,57	4,14	5,17	5,05	3,51
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	21,6	22,4	20,0	20,2	15,4	16,6	22,8
– Dépôts en C.C.P.	3,2	3,1	2,3	3,1	3,0	3,1	2,9
– Dépôts en banque	75,2	74,5	77,7	76,7	81,6	80,3	74,3
Coefficients de réserves (a)	2,7	1,9	2,2	4,9	3,9	2,7	4,5
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987		1988		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	56,6	60,6	77,0	86,6	98,3	89,8	96,1
– Billets et pièces	27,7	35,3	39,3	45,1	49,8	39,8	49,3
– Réserves des banques	28,9	25,3	37,4	40,9	47,5	48,3	43,4
– Autres dépôts	–	–	0,3	0,6	1,0	1,7	3,4
Contreparties							
de la base monétaire	56,6	60,6	77,0	86,6	98,3	89,8	96,1
– Avoirs extérieurs nets	42,0	43,7	55,9	64,9	78,2	67,9	77,7
– Position du Gouvernement	6,6	9,8	10,7	12,6	12,9	14,1	12,3
– Concours aux banques et aux établissements financiers	6,4	7,1	10,5	9,3	7,4	8,1	6,6
– Autres éléments nets	1,6	–	– 0,1	– 0,2	– 0,2	– 0,3	– 0,5
Masse monétaire (M2)	93,6	109,6	126,8	134,2	150,6	143,9	153,2
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	1,65	1,80	1,64	1,54	1,53	1,60	1,59
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	29,6	32,2	30,1	32,6	32,0	27,1	31,4
– Dépôts en C.C.P.	2,3	1,9	1,8	2,1	1,4	1,6	1,4
– Dépôts en C.N.E.	5,8	5,6	5,2	5,0	4,6	4,9	4,4
– Dépôts en banque	62,3	60,3	62,9	60,3	62,0	66,4	62,8
Coefficients de réserves (a)	49,6	38,3	47,0	50,4	50,8	50,5	45,2
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

CÔTE D'IVOIRE - ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987		1988		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	294,4	335,0	333,5	413,3	451,0	341,5	323,4
– Billets et pièces	229,2	252,9	239,5	316,1	325,1	259,6	234,7
– Réserves des banques	65,0	81,8	93,8	97,1	125,8	81,8	88,3
– Autres dépôts	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4
Contreparties							
de la base monétaire	294,4	335,0	333,5	413,3	451,0	341,5	323,4
– Avoirs extérieurs nets	– 401,0	– 285,4	– 348,1	– 338,8	– 348,8	– 392,9	– 370,9
– Position du Gouvernement	313,5	301,9	298,5	256,6	303,7	300,7	284,2
– Concours aux banques et aux établissements financiers	331,9	324,2	398,3	510,5	512,2	447,5	424,9
– Autres éléments nets	50,0	– 5,7	– 15,2	– 15,0	– 16,1	– 13,8	– 14,9
Masse monétaire (M2)	808,2	866,0	834,0	941,2	1 014,8	917,2	856,5
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	2,74	2,58	2,50	2,28	2,25	2,68	2,65
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	27,0	28,2	27,6	32,4	31,1	27,4	26,6
– Dépôts en C.C.P.	0,5	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
– Dépôts en banque	72,5	71,3	72,2	67,4	68,8	72,5	73,3
Coefficients de réserves (a)	11,1	13,2	15,6	15,3	18,0	12,3	14,1
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

MALI – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987			1988	
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	65,7	70,9	72,7	78,1	84,7	82,3	82,1
– Billets et pièces	50,9	57,8	57,4	62,9	70,1	64,1	56,4
– Réserves des banques	14,8	13,1	15,3	15,2	14,6	18,2	25,7
– Autres dépôts	–	–	–	–	–	–	–
Contreparties							
de la base monétaire	65,7	70,9	72,7	78,1	84,7	82,3	82,1
– Avoirs extérieurs nets	– 41,6	– 48,8	– 50,0	– 39,2	– 33,1	– 33,1	– 28,1
– Position du Gouvernement	49,2	48,5	46,0	45,8	45,7	46,3	46,7
– Concours aux banques et aux établissements financiers	13,7	31,1	37,3	32,2	32,8	29,8	28,5
– Autres éléments nets	44,4	40,1	39,4	39,3	39,3	39,3	35,0
Masse monétaire (M2)	118,6	117,5	122,8	129,9	142,1	139,1	133,1
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	1,80	1,65	1,68	1,66	1,67	1,69	1,62
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	40,1	45,8	44,9	46,8	47,4	44,6	42,6
– Dépôts en C.C.P.	2,5	2,8	2,9	2,8	2,3	1,8	1,9
– Dépôts en banque	57,4	51,4	52,2	50,4	50,3	53,6	55,5
Coefficients de réserves (a)	21,8	21,4	23,8	23,2	20,4	24,4	34,8
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

NIGER – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987		1988		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	60,8	57,6	57,1	65,2	73,5	79,5	75,9
– Billets et pièces	30,0	36,0	36,6	35,6	40,2	43,0	39,0
– Réserves des banques	30,8	21,6	20,5	29,6	33,3	36,5	36,9
– Autres dépôts	–	–	–	–	–	–	–
Contreparties							
de la base monétaire	60,8	57,6	57,1	65,2	73,5	79,5	75,9
– Avoirs extérieurs nets	19,7	21,8	26,6	25,0	32,2	33,2	29,9
– Position du Gouvernement	18,9	18,3	3,6	10,3	10,0	19,3	17,4
– Concours aux banques et aux établissements financiers	18,0	17,8	28,0	30,4	32,3	29,3	28,9
– Autres éléments nets	4,2	– 0,3	– 1,1	– 0,5	– 1,0	– 2,3	– 0,3
Masse monétaire (M2)	108,9	114,4	114,7	114,4	126,4	131,7	123,6
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	1,79	1,99	2,00	1,75	1,71	1,65	1,62
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	27,5	31,5	31,9	31,1	31,8	32,6	31,5
– Dépôts en C.C.P.	1,3	1,7	1,4	1,4	1,2	1,5	1,2
– Dépôts en banque	71,2	66,8	66,7	67,4	66,9	65,8	67,2
Coefficients de réserves (a)	39,7	28,2	26,8	38,3	39,3	42,0	44,4
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987			1988	
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	87,7	97,2	102,9	132,6	157,3	146,6	129,9
– Billets et pièces	68,0	80,9	80,7	110,3	121,6	103,4	91,0
– Réserves des banques	19,7	16,3	21,7	22,0	35,4	42,4	38,3
– Autres dépôts	–	–	0,5	0,3	0,3	0,8	0,6
Contreparties							
de la base monétaire	87,7	97,2	102,9	132,6	157,3	146,6	129,9
– Avoirs extérieurs nets	– 233,5	– 216,2	– 209,4	– 186,0	– 195,3	– 209,1	– 217,1
– Position du Gouvernement	146,8	147,7	147,1	160,8	154,6	159,3	156,9
– Concours aux banques et aux établissements financiers	154,2	169,3	172,8	159,9	206,7	204,1	197,0
– Autres éléments nets	20,2	– 3,6	– 7,6	– 2,1	– 8,7	– 7,7	– 6,9
Masse monétaire (M2)	279,3	289,1	307,8	332,9	366,8	346,2	331,3
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	3,18	2,97	2,99	2,51	2,33	2,36	2,55
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	22,8	26,3	24,4	30,2	31,9	28,2	25,8
– Dépôts en C.C.P.	1,7	1,4	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3
– Dépôts en banque	75,5	72,3	74,3	68,6	66,9	70,5	72,9
Coefficients de réserves (a)	11,4	10,0	11,9	14,0	15,9	19,9	17,9
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1985	1986	1987		1988		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	105,7	112,6	95,0	115,1	117,7	116,3	97,8
– Billets et pièces	34,2	34,3	33,5	50,8	44,6	39,5	25,5
– Réserves des banques	71,5	78,3	61,5	64,3	73,1	76,8	72,3
– Autres dépôts	–	–	–	–	–	–	–
Contreparties							
de la base monétaire	105,7	112,6	95,0	115,1	117,7	116,3	97,8
– Avoirs extérieurs nets	63,4	78,0	49,0	67,9	70,3	70,8	52,9
– Position du Gouvernement	33,0	30,7	42,4	42,2	39,9	41,2	40,9
– Concours aux banques et aux établissements financiers	3,5	4,2	5,1	6,7	8,1	6,7	5,2
– Autres éléments nets	5,8	– 0,3	– 1,5	– 1,7	– 0,6	– 2,4	– 1,2
Masse monétaire (M2)	134,1	143,8	158,0	163,8	157,2	155,1	148,0
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	1,27	1,28	1,66	1,42	1,34	1,33	1,51
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	24,3	22,3	20,1	29,5	27,1	24,0	17,2
– Dépôts en C.C.P.	0,7	1,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
– Dépôts en banque	75,0	76,7	79,3	69,9	72,3	75,4	82,1
Coefficients de réserves (a)	71,8	72,8	50,4	58,7	65,8	65,5	59,3
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

B.C.E.A.O. – ENCOURS DES AUTORISATIONS PRÉALABLES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU 30 SEPTEMBRE 1988

Branches d'activités	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.*
Millions de francs CFA								
Activités agricoles et annexes	1 552	4 710		258	842	5 939	1 128	14 429
Activités minières	30,0	9 256		330	8 775	1 230	15 774	35 395
Activités industrielles	16 405	23 795		24 195	14 141	72 396	7 947	158 879
Bâtiment et travaux publics	1 230	5 219		2 755	7 625	16 569	2 869	36 267
Commerce	25 102	45 011		48 426	22 780	195 242	51 203	387 764
Transports et communications	2 062	4 430		2 976	5 572	7 073	2 044	24 157
Services divers	808	12 235		3 945	328	22 879	2 613	42 808
Total	47 189	104 656		82 885	60 063	321 328	83 578	699 699
Pour cent								
Activités agricoles et annexes	3,3	4,5		0,3	1,4	1,8	1,3	2,1
Activités minières	0,1	8,9		0,4	14,6	0,4	18,9	5,1
Activités industrielles	34,7	22,7		29,2	23,5	22,5	9,5	22,7
Bâtiment et travaux publics	2,6	5,0		3,3	12,7	5,2	3,4	5,2
Commerce	53,2	43,0		58,4	37,9	60,8	6,3	55,4
Transports et communications	4,4	4,2		3,6	9,3	2,2	2,5	3,4
Services divers	1,7	11,7		4,8	0,6	7,1	3,1	6,1
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
* Total compte non tenu des données de la Côte d'Ivoire, non disponibles.								
Source : B.C.E.A.O.								

U.M.O.A. – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES AUX CENTRALES DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	65 414	50 921	56 195	66 907	69 210	65 091	59 599	54 350	66 937	61 792	59 590
– Agriculture, chasse	44 903	34 679	40 267	49 899	50 490	47 970	42 095	37 996	50 915	44 740	42 273
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	20 511	16 242	15 928	17 008	18 720	17 121	17 504	16 354	16 022	17 052	17 317
Industries extractives	11 223	17 339	20 406	17 309	16 639	24 652	22 203	22 313	23 497	18 541	18 363
– Pétrole brut et gaz naturel	37	11	14	543	171	873	–	–	–	2 197	–
– Autres	11 186	17 328	20 392	16 766	16 468	23 779	22 203	22 313	23 497	16 344	18 363
Industries manufacturières	218 140	233 407	225 185	229 790	230 224	233 858	231 505	235 210	235 381	219 044	230 615
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	85 674	88 674	78 203	79 126	91 928	88 710	80 559	80 842	84 166	71 459	78 524
– Textiles, habillement, cuir	34 770	37 943	44 801	44 322	40 820	44 412	49 297	45 369	44 647	45 328	51 281
– Industries chimiques	29 222	38 207	26 552	31 903	24 259	27 286	25 182	28 941	29 203	27 124	23 212
– Autres	68 474	68 583	75 629	74 439	73 217	73 450	76 467	80 058	77 365	143 911	77 598
Électricité, gaz, eau	13 913	18 512	26 505	23 125	23 926	27 035	26 219	31 987	23 771	22 265	20 000
Bâtiment, travaux publics	77 850	75 224	70 642	74 621	80 031	74 536	76 193	74 237	72 250	75 669	72 983
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	630 002	548 284	527 534	609 945	698 468	686 888	672 620	725 483	797 343	782 033	717 957
– Commerce de gros	522 664	436 264	411 195	492 849	572 603	561 422	544 242	595 420	669 925	651 338	584 291
– Commerce de détail	91 612	96 268	99 868	100 034	107 446	107 803	110 110	111 630	108 661	112 481	116 072
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	15 726	15 752	16 471	17 062	18 419	17 663	18 268	18 433	18 757	18 214	17 594
Transports, enbtrepôts et communications	65 735	66 442	70 030	77 639	68 672	67 594	74 279	77 509	75 839	74 907	72 614
Assurances, aff. immobiliers, serv. aux entreprises	58 628	56 019	58 318	66 228	64 268	68 112	71 739	75 558	57 303	55 928	54 922
– Établissements financiers, assurances	15 450	13 950	14 761	14 562	15 221	14 153	14 639	15 731	14 989	15 441	16 029
– Affaires immobilières, services aux entreprises	43 178	42 069	43 557	51 666	49 047	53 959	57 100	59 827	42 314	40 487	38 893
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	58 824	62 609	63 581	67 625	70 360	71 383	69 478	70 741	66 329	66 615	68 195
– Services divers fournis à la collectivité	4 321	5 474	5 475	5 722	6 391	5 992	6 592	5 778	5 516	5 683	6 052
– Prêts aux particuliers	26 481	27 304	29 867	29 685	32 156	34 297	33 426	33 866	31 783	30 594	30 845
– Autres	28 022	29 831	28 239	32 218	31 813	31 094	29 460	31 097	29 030	30 338	31 298
TOTAL	1 133 994	1 128 757	1 118 396	1 233 189	1 321 798	1 319 149	1 303 835	1 367 388	1 418 650	1 376 794	1 315 239
N.B.-Non compris obligations cautionnées et crédit-bail.											
Source : B.C.E.A.O.											

BÉNIN – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	14 688	10 199	10 300	10 334	10 300	10 290	10 287	10 290	10 318	10 291	10 312
– Agriculture, chasse	13 252	8 764	8 859	8 891	8 845	8 844	8 844	8 844	8 844	8 843	8 868
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 436	1 435	1 441	1 443	1 455	1 446	1 443	1 446	1 474	1 448	1 444
Industries extractives	17	18	19	25	84	84	85	86	64	64	64
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	17	18	19	25	84	84	85	86	64	64	64
Industries manufacturières	10 155	9 919	9 897	8 413	9 712	9 814	9 367	9 307	9 240	9 670	9 104
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 766	1 397	1 414	638	1 349	1 430	849	973	1 073	1 470	1 011
– Textiles, habillement, cuir	6 390	6 504	6 594	5 740	6 127	6 132	6 330	6 106	5 911	5 979	5 894
– Industries chimiques	70	112	103	105	141	113	122	179	147	159	161
– Autres	1 929	1 906	1 786	1 930	2 095	2 139	2 066	2 049	2 109	2 062	2 038
Électricité, gaz, eau	–	–	–	–	–	–	23	20	25	–	15
Bâtiment, travaux publics	654	675	650	823	868	810	848	899	955	1 422	1 631
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	24 466	25 368	22 471	24 621	33 051	34 235	31 557	26 418	35 106	34 328	35 135
– Commerce de gros	16 117	17 145	14 206	16 085	24 373	25 334	22 605	17 396	25 869	24 940	25 767
– Commerce de détail	4 924	4 785	4 826	5 084	5 214	5 439	5 479	5 534	5 745	5 846	5 839
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 425	3 438	3 439	3 452	3 464	3 462	3 473	3 488	3 492	3 542	3 529
Transports, entrepôts et communications	1 946	1 319	1 307	1 340	1 318	1 326	1 294	1 290	1 388	1 425	1 440
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	144	154	159	156	178	159	181	188	194	211	230
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	144	154	159	156	178	159	181	188	194	211	230
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 793	4 453	4 604	4 480	3 229	3 305	2 741	2 632	2 516	3 052	2 764
– Services divers fournis à la collectivité	117	127	121	95	101	100	109	149	108	225	225
– Prêts aux particuliers	212	179	164	200	143	129	124	129	136	135	121
– Autres	4 464	4 147	4 319	4 185	2 985	3 076	2 508	2 354	2 272	2 692	2 418
TOTAL	56 863	52 105	49 407	50 192	58 740	60 023	56 383	51 130	59 806	60 463	60 695
Source : B.C.E.A.O.											

BURKINA – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	12 552	1 959	1 995	2 794	2 696	3 311	3 555	1 141	3 407	3 337	3 223
– Agriculture, chasse	1 552	1 959	1 995	2 794	2 696	3 285	3 555	1 139	3 405	3 335	3 190
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	26	–	2	2	2	33
Industries extractives	2 323	1 393	2 008	1 223	488	130	151	43	66	57	43
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 323	1 393	2 008	1 223	488	130	151	43	66	57	43
Industries manufacturières	8 717	10 311	11 456	10 235	11 580	6 305	6 426	8 718	9 751	9 203	10 066
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 525	6 360	6 118	6 966	7 715	2 653	3 202	5 123	6 174	5 085	5 851
– Textiles, habillement, cuir	187	387	1 010	1 027	1 130	702	811	636	970	1 065	749
– Industries chimiques	1 938	2 421	850	1 210	1 306	1 030	647	709	624	493	916
– Autres	1 067	1 143	3 478	1 032	1 429	1 920	1 766	2 250	1 983	2 560	2 550
Électricité, gaz, eau	–	58	118	127	23	–	94	–	–	–	12
Bâtiment, travaux publics	4 585	4 397	3 418	3 942	4 412	3 312	3 071	5 649	4 471	6 526	6 382
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	23 624	28 162	27 588	24 120	29 761	36 686	34 646	32 652	33 899	36 858	34 236
– Commerce de gros	19 122	23 580	22 582	19 472	22 941	30 922	32 576	26 721	26 994	30 029	26 973
– Commerce de détail	4 396	4 471	4 645	4 327	6 307	5 198	1 947	5 813	6 770	6 721	7 150
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	106	111	361	321	513	566	123	118	135	108	113
Transports, entrepôts et communications	1 024	1 037	1 223	1 247	1 588	931	920	1 196	1 497	1 401	1 682
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	230	236	776	228	24	80	115	105	47	97	95
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	230	236	776	228	24	80	115	105	47	97	95
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 308	4 125	2 157	3 750	4 528	4 258	3 644	4 868	3 557	3 342	3 415
– Services divers fournis à la collectivité	47	44	31	45	38	56	167	85	87	127	98
– Prêts aux particuliers	860	918	499	702	1 502	1 685	1 383	2 251	803	672	797
– Autres	4 401	3 163	1 627	3 003	2 988	2 517	2 094	2 532	2 667	2 543	2 520
TOTAL	47 369	51 678	50 739	47 666	55 100	55 013	52 622	54 372	56 695	60 821	59 154
Source : B.C.E.A.O.											

CÔTE D'IVOIRE – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	28 048	19 792	25 367	28 235	23 144	20 735	21 324	20 005	22 011	20 575	24 042
– Agriculture, chasse	14 239	11 403	16 265	18 252	12 033	11 439	11 657	11 796	14 388	12 586	15 456
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	13 809	8 389	9 102	9 983	11 111	9 296	9 667	8 209	7 623	7 989	8 586
Industries extractives	1 483	1 344	1 347	2 353	1 941	2 765	1 809	1 797	4 086	1 830	1 796
– Pétrole brut et gaz naturel	37	11	14	543	171	873	–	–	2 197	–	–
– Autres	1 446	1 333	1 333	1 810	1 770	1 892	1 809	1 797	1 889	1 830	1 796
Industries manufacturières	108 331	121 165	116 885	122 671	121 426	129 457	126 884	130 415	127 263	116 750	125 270
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	40 887	42 658	34 787	37 641	48 223	50 799	45 239	43 239	47 377	35 238	40 557
– Textiles, habillement, cuir	13 747	16 895	20 665	21 089	18 146	21 185	24 496	22 619	20 957	23 539	26 885
– Industries chimiques	14 845	22 060	16 044	18 701	11 544	14 143	12 428	14 584	13 139	13 536	13 682
– Autres	38 852	39 552	45 389	45 240	43 513	43 330	44 721	49 973	45 790	44 437	44 146
Électricité, gaz, eau	10 403	13 909	22 631	20 064	21 440	24 699	24 831	30 899	22 783	21 102	18 944
Bâtiment, travaux publics	37 336	32 873	28 405	29 660	32 853	31 047	32 157	29 644	28 492	29 691	26 156
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	371 962	292 581	272 988	326 908	370 332	352 070	362 321	425 979	448 524	429 903	381 271
– Commerce de gros	336 748	255 873	234 272	287 515	330 145	310 056	318 575	383 796	412 416	393 948	345 969
– Commerce de détail	30 233	32 152	33 804	34 193	34 652	36 761	37 522	35 834	30 029	30 548	30 028
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 981	4 556	4 912	5 200	5 535	5 253	6 224	6 349	6 079	5 407	5 274
Transports, entrepôts et communications	39 209	39 996	42 001	48 684	39 097	38 448	42 138	43 934	39 980	40 135	35 807
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	36 063	33 435	33 980	41 255	40 807	44 262	45 465	46 782	27 793	25 789	24 163
– Établissements financiers, assurances	1 408	803	390	391	1 002	973	376	1 189	249	234	265
– Affaires immobilières, services aux entreprises	34 655	32 632	33 590	40 864	39 805	43 289	45 089	45 593	27 544	25 555	23 898
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	19 540	21 663	24 519	24 537	25 673	26 737	26 290	26 295	22 107	21 879	21 451
– Services divers fournis à la collectivité	2 031	2 910	3 217	3 304	3 489	3 476	3 419	3 014	2 559	2 620	3 011
– Prêts aux particuliers	14 817	15 702	18 116	17 776	19 111	20 073	19 543	19 040	17 490	16 885	16 420
– Autres	2 692	3 051	3 186	3 457	3 073	3 188	3 328	4 241	2 058	2 374	2 020
TOTAL	652 375	576 758	568 123	644 367	676 713	670 220	683 219	755 750	743 039	707 654	658 900
N.B. - Non compris obligations cautionnées et crédit-bail.											
Source : B.C.E.A.O.											

MALI – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	8 914	5 408	5 207	12 097	18 988	16 185	9 971	8 479	15 550	10 940	5 259
– Agriculture, chasse	8 754	5 258	5 061	11 956	18 865	16 067	9 843	8 365	15 427	10 817	5 136
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	160	150	146	141	123	118	128	114	123	123	123
Industries extractives	190	214	284	318	293	316	291	218	175	213	242
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	190	214	284	318	293	316	291	218	175	213	242
Industries manufacturières	16 742	16 434	17 097	17 871	17 715	16 690	17 354	17 214	17 954	16 963	18 524
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 303	6 980	6 984	7 249	7 294	6 869	6 868	6 885	7 549	6 883	7 198
– Textiles, habillement, cuir	3 835	3 790	4 171	4 319	4 208	4 070	4 337	4 159	4 158	4 135	4 844
– Industries chimiques	454	360	399	405	595	445	579	614	398	384	491
– Autres	5 150	5 304	5 543	5 898	5 618	5 306	5 570	5 556	5 849	5 561	5 991
Électricité, gaz, eau	13	14	118	13	14	17	14	33	37	102	39
Bâtiment, travaux publics	2 019	2 086	2 427	2 792	2 844	2 783	3 133	3 174	3 108	2 903	3 060
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	32 709	33 529	37 778	38 580	38 754	39 407	40 424	39 612	40 723	41 752	41 162
– Commerce de gros	25 567	26 007	29 987	30 653	30 504	30 585	30 449	29 049	29 374	29 803	29 225
– Commerce de détail	6 762	7 139	7 414	7 560	7 884	8 459	9 628	10 199	10 954	11 546	11 571
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	380	383	377	367	366	363	347	364	395	403	366
Transports, entrepôts et communications	3 341	3 440	3 804	3 696	3 730	3 764	3 839	3 750	4 155	4 089	4 085
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises.	1 237	1 298	1 326	1 228	1 295	1 297	1 355	1 358	1 392	1 389	1 427
– Établissements financiers, assurances	905	903	891	849	849	849	881	882	880	884	892
– Affaires immobilières, services aux entreprises	332	395	435	379	446	448	474	476	512	505	535
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 532	8 662	10 292	10 395	10 906	10 212	8 243	7 704	8 775	8 567	8 271
– Services divers fournis à la collectivité	16	18	40	43	89	34	36	44	44	105	44
– Prêts aux particuliers	318	344	373	326	405	468	417	427	554	551	388
– Autres	8 198	8 300	9 879	10 026	10 412	9 710	7 790	7 233	8 177	7 911	7 839
TOTAL	73 697	71 085	78 333	86 990	94 539	90 671	84 624	81 542	91 869	86 918	82 069

NIGER – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	3 736	3 873	4 141	4 150	4 404	4 382	4 562	4 646	4 873	5 072	5 112
– Agriculture, chasse	3 736	3 873	4 141	4 150	4 404	4 382	4 562	4 646	4 873	5 072	5 112
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	2 399	1 223	1 705	1 999	1 075	1 885	1 796	1 928	4 819	3 696	1 701
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 399	1 223	1 705	1 999	1 075	1 885	1 796	1 928	4 819	3 696	1 701
Industries manufacturières	11 701	11 832	11 556	12 125	12 001	12 377	13 280	10 362	13 116	9 026	12 172
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 823	4 317	4 531	4 100	4 570	4 638	4 621	4 501	4 531	3 288	3 442
– Textiles, habillement, cuir	1 663	1 630	2 401	2 257	1 608	2 104	2 477	1 550	3 225	1 819	3 374
– Industries chimiques	733	754	574	648	578	261	611	213	118	545	587
– Autres	5 482	5 131	4 050	5 120	5 245	5 374	5 571	4 098	5 242	3 374	4 769
Électricité, gaz, eau	1 598	2 057	1 986	1 959	1 839	1 260	298	235	127	233	118
Bâtiment, travaux publics	8 536	9 981	10 047	10 534	10 975	11 381	12 151	10 625	10 763	10 598	11 311
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	44 180	43 058	45 417	54 537	54 380	49 590	52 223	52 479	52 098	55 840	55 132
– Commerce de gros	29 164	28 293	29 807	39 192	38 681	34 484	36 001	36 498	35 921	37 719	36 388
– Commerce de détail	12 853	12 442	13 194	12 970	13 351	12 688	13 880	13 578	13 795	15 721	16 336
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 163	2 323	2 416	2 375	2 348	2 418	2 342	2 403	2 382	2 400	2 408
Transports, entrepôts et communications	8 136	8 168	8 641	8 184	8 348	8 510	8 547	8 220	8 737	8 152	8 246
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	251	536	161	224	165	79	179	132	142	135	169
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	251	536	161	224	165	79	179	132	142	135	169
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers	2 056	2 224	2 081	1 917	1 852	1 758	1 654	2 859	2 595	2 247	2 391
– Services divers fournis à la collectivité	426	425	400	460	385	372	312	324	349	329	337
– Prêts aux particuliers	260	254	254	231	217	223	225	251	381	368	419
– Autres	1 370	1 545	1 427	1 226	1 250	1 163	1 117	2 284	1 865	1 550	1 635
TOTAL	82 591	82 852	85 735	95 629	95 039	91 222	94 690	91 486	97 270	94 999	96 352

Source : B.C.E.A.O.

SÉNÉGAL – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	8 013	9 336	8 849	8 955	9 384	9 900	9 560	9 497	10 532	11 321	11 440
– Agriculture, chasse	2 934	3 094	3 636	3 540	3 369	3 694	3 323	2 943	3 761	3 910	4 338
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5 079	6 242	5 213	5 415	6 015	6 206	6 237	6 554	6 771	7 411	7 102
Industries extractives	1 687	2 597	3 234	1 815	1 091	888	1 041	1 116	887	1 531	1 011
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	1 687	2 597	3 234	1 815	1 091	888	1 041	1 116	887	1 531	1 011
Industries manufacturières	59 340	60 522	55 252	55 206	55 002	56 242	54 073	55 292	54 327	53 955	50 378
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	25 508	26 287	23 546	21 403	22 009	21 168	18 174	18 377	15 963	18 406	18 323
– Textiles, habillement, cuir	8 696	8 499	9 723	9 684	9 344	9 982	10 603	10 042	9 187	8 500	8 975
– Industries chimiques	10 493	11 730	7 951	10 147	9 546	10 780	10 281	12 099	14 251	11 470	6 639
– Autres	14 643	14 006	14 032	13 972	14 103	14 312	15 015	14 774	14 926	15 579	16 441
Électricité, gaz, eau	1 807	2 313	1 521	810	511	952	793	657	628	468	645
Bâtiment, travaux publics	19 740	20 787	20 596	21 238	21 998	22 165	22 294	21 767	22 177	22 781	22 573
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	111 888	105 002	100 848	113 338	136 019	139 233	120 090	115 939	150 371	149 726	141 231
– Commerce de gros	85 624	77 514	73 621	85 306	104 535	110 102	89 145	84 779	118 551	117 936	107 051
– Commerce de détail	21 824	22 771	22 534	23 054	25 602	23 931	25 873	26 142	25 874	25 775	28 666
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 440	4 717	4 693	4 978	5 882	5 200	5 072	5 018	5 946	6 015	5 514
Transports, entrepôts et communications	10 474	10 797	11 238	11 661	12 455	12 709	15 685	16 906	17 773	17 716	18 812
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	20 368	19 984	21 594	22 700	21 341	21 714	23 867	26 418	27 190	27 612	28 349
– Établissements financiers, assurances	13 113	12 213	13 451	13 294	13 341	12 297	13 337	13 620	13 831	14 297	14 845
– Affaires immobilières, services aux entreprises	7 255	7 771	8 143	9 406	8 000	9 417	10 530	12 798	13 359	13 315	13 504
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	17 701	20 310	18 803	21 472	22 901	23 671	25 647	24 967	25 420	25 928	28 423
– Services divers fournis à la collectivité	1 425	1 495	1 332	1 496	1 901	1 559	2 167	1 742	2 107	1 940	2 160
– Prêts aux particuliers	9 590	9 426	9 891	9 879	10 169	11 205	11 133	11 158	11 779	11 343	12 021
– Autres	6 686	9 389	7 580	10 097	10 831	10 907	12 347	12 067	11 534	12 645	14 242
TOTAL	251 017	251 648	241 935	257 195	280 702	287 474	273 050	272 559	309 305	311 038	302 862
Source : B.C.E.A.O.											

TOGO – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	463	354	336	342	294	288	340	292	246	256	202
– Agriculture, chasse	436	328	310	316	278	259	311	263	217	177	173
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	27	26	26	26	16	29	29	29	29	79	29
Industries extractives	3 118	10 550	11 809	9 576	11 667	18 584	17 115	12 161	13 400	11 150	13 506
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	3 118	10 550	11 809	9 576	11 667	18 584	17 115	12 161	13 400	11 150	13 506
Industries manufacturières	3 154	3 224	3 042	3 269	2 788	2 973	4 036	3 902	3 730	3 477	5 101
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	862	675	823	1 129	768	1 153	1 521	1 744	1 499	1 089	2 142
– Textiles, habillement, cuir	252	238	237	206	257	237	243	257	239	291	560
– Industries chimiques	689	770	631	687	549	514	514	543	526	537	736
– Autres	1 351	1 541	1 351	1 247	1 214	1 069	1 758	1 358	1 466	1 560	1 663
Électricité, gaz, eau	92	161	131	152	99	107	166	143	171	360	227
Bâtiment, travaux publics	4 980	4 525	5 099	5 632	6 081	3 038	2 539	2 479	2 284	1 748	1 870
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	21 170	20 584	23 486	27 841	36 171	35 667	31 359	32 404	36 622	33 626	29 790
– Commerce de gros	10 322	7 852	6 720	14 626	21 424	19 939	14 891	17 181	20 800	16 963	12 918
– Commerce de détail	10 620	12 508	13 451	12 846	14 436	15 327	15 781	14 530	15 494	16 324	16 482
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	228	224	273	369	311	401	687	693	328	339	390
Transports, entrepôts et communications	1 605	1 685	1 816	2 827	2 136	1 906	1 856	2 213	2 309	1 989	2 542
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	335	376	322	437	458	521	577	575	545	695	489
– Établissements financiers, assurances	24	31	29	28	29	34	45	40	29	26	27
– Affaires immobilières, services aux entreprises	311	345	293	409	429	487	532	535	516	669	462
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	894	1 172	1 125	1 074	1 271	1 442	1 259	1 416	1 359	1 600	1 480
– Services divers fournis à la collectivité	259	455	334	279	388	395	382	420	262	337	177
– Prêts aux particuliers	424	481	570	571	609	514	601	610	640	640	679
– Autres	211	236	221	224	274	533	276	386	457	623	624
TOTAL	35 811	42 631	44 124	51 150	60 965	64 526	59 247	55 585	60 666	54 901	55 207
Source : B.C.E.A.O.											

U.M.O.A. – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES AUX CENTRALES DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	19 846	16 715	16 867	13 952	15 065	14 768	14 756	14 440	14 472	14 727	14 133
– Agriculture, chasse	13 504	12 229	12 506	10 066	11 193	10 351	10 140	9 365	10 227	10 188	9 920
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	6 342	4 487	4 361	3 886	3 872	4 417	4 616	5 075	4 245	4 539	4 213
Industries extractives	18 738	16 720	15 536	13 290	17 249	15 756	15 482	14 774	11 733	13 062	12 466
– Pétrole brut et gaz naturel	10 149	8 359	7 659	7 337	7 247	6 765	6 587	6 088	3 621	5 097	4 848
– Autres	8 589	8 361	7 877	5 953	10 002	8 991	8 895	8 686	8 112	7 965	7 618
Industries manufacturières	126 647	125 975	120 954	113 989	108 766	112 048	106 737	101 088	97 631	92 567	93 360
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	52 809	50 808	49 786	45 204	44 476	43 714	41 923	38 278	36 038	32 599	34 094
– Textiles, habillement, cuir	9 460	9 764	8 535	8 308	9 787	8 956	10 177	8 797	7 546	6 770	7 675
– Industries chimiques	40 536	40 461	38 188	35 579	30 018	35 414	31 262	31 608	33 169	31 752	31 034
– Autres	23 842	24 942	24 445	24 899	24 485	23 964	23 375	22 405	20 878	21 446	20 557
Électricité, gaz, eau	35 212	52 378	57 573	55 738	53 762	52 562	50 840	49 699	41 890	46 074	44 422
Bâtiment, travaux publics	15 230	16 466	17 239	16 369	16 074	15 898	16 142	15 589	13 681	13 198	13 758
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	126 127	124 309	125 869	129 653	133 346	141 597	157 261	131 592	146 265	144 540	154 004
– Commerce de gros	99 509	99 433	99 914	103 482	103 212	112 807	128 053	99 632	114 171	112 520	121 457
– Commerce de détail	13 825	13 556	13 769	13 654	14 052	14 467	15 163	16 715	17 241	17 843	18 005
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	12 793	11 320	12 186	12 517	16 109	14 323	14 045	15 245	15 755	14 177	14 542
Transports, entrepôts et communications	40 874	39 352	36 058	38 124	45 874	43 572	42 746	41 923	41 920	36 647	41 708
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	54 196	53 992	52 106	41 098	40 600	40 541	39 548	41 945	45 730	45 446	45 452
– Établissements financiers, assurances	98	102	153	166	315	313	319	321	278	269	234
– Affaires immobilières, services aux entreprises	54 098	53 890	51 953	40 932	40 285	40 228	39 229	41 624	45 452	45 177	45 218
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	62 035	62 835	63 824	63 718	62 252	64 526	66 371	67 427	62 213	62 878	63 045
– Services divers fournis à la collectivité	5 664	5 597	5 463	6 003	5 772	5 929	6 108	5 830	5 843	6 045	6 041
– Prêts aux particuliers	46 309	45 561	48 136	46 089	45 843	47 420	47 981	50 996	43 136	43 742	43 679
– Autres	10 062	11 677	10 225	11 626	10 637	11 177	12 282	10 601	13 234	13 091	13 325
TOTAL	498 905	508 742	506 026	485 931	492 988	501 268	509 883	478 477	475 535	469 139	482 348
Source : B.C.E.A.O.											

BÉNIN – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	1 478	1 437	1 473	1 469	1 495	1 492	1 449	1 446	1 477	1 466	1 483
– Agriculture, chasse	1 404	1 353	1 394	1 394	1 415	1 417	1 417	1 442	1 414	1 407	1 424
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	74	84	79	75	80	75	32	4	63	59	59
Industries extractives	70	70	70	70	370	370	368	368	415	413	412
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	70	70	70	70	370	370	368	368	415	413	412
Industries manufacturières	10 979	10 809	10 915	10 895	10 098	10 017	10 220	10 109	9 975	9 948	10 322
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 818	5 524	5 567	5 549	4 859	4 819	4 948	4 900	4 751	4 713	4 688
– Textiles, habillement, cuir	108	101	102	81	101	101	101	101	89	49	54
– Industries chimiques	257	257	325	321	319	319	379	334	351	421	780
– Autres	4 796	4 927	4 921	4 944	4 819	4 778	4 792	4 774	4 784	4 765	4 800
Électricité, gaz, eau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bâtiment, travaux publics	1 290	1 365	1 293	1 293	1 321	1 321	902	925	928	940	948
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 009	5 879	5 804	6 154	6 174	6 096	6 101	5 960	5 978	5 868	6 586
– Commerce de gros	2 576	2 469	2 398	2 603	2 307	2 212	2 071	1 873	1 815	1 732	1 990
– Commerce de détail	858	864	836	971	1 071	1 104	1 253	1 263	1 352	1 370	1 803
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 575	2 546	2 570	2 580	2 796	2 780	2 777	2 824	2 811	2 766	2 793
Transports, entrepôts et communications	2 216	1 069	990	990	1 423	1 212	1 079	1 059	1 094	1 094	1 056
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 005	1 020	1 000	998	1 004	1 118	1 118	1 120	1 120	1 106	1 109
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	1 005	1 020	1 000	998	1 004	1 118	1 118	1 120	1 120	1 106	1 109
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 838	4 975	4 816	4 665	4 303	4 161	3 952	3 904	3 624	3 654	3 156
– Services divers fournis à la collectivité	622	637	627	614	608	596	605	592	568	554	554
– Prêts aux particuliers	1 552	1 528	1 460	1 472	1 440	1 402	1 380	1 358	1 377	1 343	1 386
– Autres	2 664	2 810	2 709	2 579	2 255	2 163	1 967	1 954	1 679	1 757	1 216
TOTAL	27 885	26 624	26 361	26 534	26 188	25 787	25 189	24 891	24 611	24 489	25 072

BURKINA – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	2 625	2 513	2 411	2 529	3 229	3 079	3 004	3 111	3 611	3 607	3 537
– Agriculture, chasse	2 625	2 513	2 411	2 529	3 229	3 079	3 004	3 111	3 611	3 607	3 537
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	4 744	4 680	4 172	2 247	4 182	3 284	3 718	3 211	2 817	2 810	2 667
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	4 744	4 680	4 172	2 247	4 182	3 284	3 718	3 211	2 817	2 810	2 667
Industries manufacturières	7 144	7 869	6 915	8 092	8 282	10 109	9 912	10 041	9 303	9 518	9 941
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 870	2 776	2 703	2 743	2 720	3 508	4 339	4 142	4 099	3 984	4 054
– Textiles, habillement, cuir	1 436	2 285	1 056	1 425	1 460	1 284	2 232	2 226	2 062	2 044	2 383
– Industries chimiques	1 136	933	1 127	2 075	2 040	3 455	1 375	1 456	1 404	1 669	1 537
– Autres	1 702	1 875	2 029	1 849	2 062	1 862	1 966	2 217	1 738	1 821	1 967
Électricité, gaz, eau	1 096	1 140	710	1 089	881	794	758	668	652	558	512
Bâtiment, travaux publics	850	801	810	862	816	972	794	494	723	715	756
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 018	5 265	5 540	7 371	7 534	6 273	7 478	6 599	6 241	5 968	6 923
– Commerce de gros	2 578	3 142	3 719	5 223	5 713	4 433	5 606	4 024	4 049	3 810	4 416
– Commerce de détail	1 603	1 336	1 294	1 422	1 053	1 116	1 034	1 423	1 384	1 398	1 740
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	837	787	527	726	768	724	838	1 152	808	760	767
Transports, entrepôts et communications	2 392	2 587	2 099	2 234	2 336	1 894	2 055	2 113	1 790	1 922	1 798
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	987	984	412	960	740	605	809	1 078	1 087	1 415	1 937
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	987	984	412	960	740	605	809	1 078	1 087	1 415	1 937
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 836	5 886	7 502	6 864	6 046	8 393	9 661	9 253	8 058	8 422	8 291
– Services divers fournis à la collectivité	401	402	350	498	318	268	395	61	335	332	368
– Prêts aux particuliers	3 560	2 597	5 335	3 378	3 265	5 186	5 500	7 501	3 681	3 725	3 685
– Autres	1 875	2 887	1 817	2 988	2 463	2 939	3 766	1 691	4 042	4 365	4 238
TOTAL	30 692	31 725	30 571	32 248	34 046	35 403	38 189	36 568	34 282	34 935	36 362
Source : B.C.E.A.O.											

CÔTE D'IVOIRE – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	11 211	8 533	8 967	5 609	5 899	5 675	5 578	4 880	4 415	4 657	4 102
– Agriculture, chasse	7 523	6 460	6 975	4 210	4 427	3 683	3 498	2 500	2 836	2 908	2 654
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	3 688	2 073	1 992	1 399	1 472	1 992	2 080	2 380	1 579	1 749	1 448
Industries extractives	10 503	8 714	8 016	7 389	7 332	6 851	6 674	6 193	3 728	5 204	5 030
– Pétrole brut et gaz naturel	10 149	8 359	7 659	7 337	7 247	6 765	6 587	6 088	3 621	5 097	4 848
– Autres	354	355	357	52	85	86	87	105	107	107	182
Industries manufacturières	73 139	70 680	68 747	59 580	58 302	58 790	59 209	52 257	48 996	46 841	47 608
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	28 182	26 701	25 328	21 108	21 636	19 754	20 789	17 474	15 732	14 577	15 773
– Textiles, habillement, cuir	6 137	5 755	5 754	5 248	6 542	6 207	6 406	4 980	3 988	3 434	4 196
– Industries chimiques	27 520	26 151	25 653	20 485	18 206	21 317	21 081	20 227	21 584	19 968	19 250
– Autres	11 300	12 073	12 012	12 739	11 918	11 512	10 933	9 576	7 692	8 862	8 389
Électricité, gaz, eau	29 945	47 065	53 020	49 802	48 191	47 477	46 028	45 008	37 542	42 254	40 845
Bâtiment, travaux publics	5 610	6 626	7 522	6 958	6 688	6 392	6 444	6 111	4 059	3 457	3 564
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	25 180	24 844	25 702	27 355	27 907	26 396	29 824	34 262	38 528	48 167	45 107
– Commerce de gros	18 131	18 323	18 450	20 371	20 188	18 136	21 615	25 292	9 464	38 573	36 298
– Commerce de détail	4 577	4 783	5 111	4 643	5 071	5 804	6 214	6 401	5 936	6 619	5 867
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 472	1 730	2 141	2 341	2 648	2 456	1 995	2 569	3 128	2 975	2 942
Transports, entrepôts et communications	27 752	27 060	24 344	26 312	33 850	32 697	34 171	33 441	33 404	27 816	32 654
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	40 263	40 146	38 764	27 324	28 592	26 703	25 294	27 451	31 143	30 286	29 484
– Établissements financiers, assurances	15	15	15	34	34	34	34	34	34	34	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	40 248	40 131	38 749	27 290	28 558	26 669	25 260	27 417	31 109	30 252	29 484
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	20 813	21 068	20 713	20 063	20 478	20 098	19 808	19 652	15 338	15 529	15 773
– Services divers fournis à la collectivité	2 270	1 914	2 091	2 359	2 327	2 540	2 462	2 428	2 379	2 417	2 222
– Prêts aux particuliers	17 495	17 764	17 536	16 781	17 177	16 622	16 415	16 211	11 645	11 833	11 555
– Autres	1 048	1 106	1 086	923	974	936	931	1 013	1 314	1 279	1 996
TOTAL	244 416	254 736	255 794	230 392	237 280	231 079	233 030	229 255	217 153	224 211	224 167
Source : B.C.E.A.O.											

MALI – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	224	196	143	180	266	291	278	259	273	259	257
– Agriculture, chasse	224	196	143	180	266	291	278	259	273	259	257
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	–	–	–	–	–	30	73	73	73	73	73
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–	–	30	73	73	73	73	73
Industries manufacturières	3 688	4 331	3 676	4 130	4 114	4 795	4 514	4 696	4 951	5 070	4 673
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 018	2 386	2 388	2 485	2 522	2 788	2 711	2 985	3 084	3 201	3 186
– Textiles, habillement, cuir	26	26	13	13	–	–	–	–	–	–	–
– Industries chimiques	475	467	270	455	332	651	463	342	459	450	447
– Autres	1 169	1 452	1 005	1 177	1 260	1 356	1 340	1 369	1 408	1 419	1 040
Électricité, gaz, eau	2	–	2	2	2	2	2	–	2	–	2
Bâtiment, travaux publics	–	39	39	39	31	23	23	23	23	15	8
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	663	660	723	663	504	512	772	674	843	848	1 029
– Commerce de gros	554	526	546	524	338	328	587	516	650	668	671
– Commerce de détail	109	134	177	139	166	184	185	158	193	180	358
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transports, entrepôts et communications	302	290	225	192	286	290	279	285	445	417	416
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	19	16	5	16	25	15	22	17	23	22	22
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	7	7	7	7	7
– Affaires immobilières, services aux entreprises	19	16	5	16	25	15	15	10	16	15	15
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	3 420	3 449	3 657	3 937	3 922	3 973	3 885	3 395	4 430	4 205	4 325
– Services divers fournis à la collectivité	8	7	3	3	3	3	1	1	2	1	1
– Prêts aux particuliers	1 461	1 422	1 471	1 531	1 500	1 509	1 565	1 406	1 725	1 588	1 685
– Autres	1 951	2 020	2 183	2 403	2 419	2 461	2 319	1 988	2 703	2 616	2 640
TOTAL	8 318	8 981	8 470	9 458	9 150	9 931	9 848	9 422	11 063	10 909	10 806
Source : B.C.E.A.O.											

NIGER – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	183	134	167	132	165	165	150	150	284	284	289
– Agriculture, chasse	183	134	167	132	165	165	150	150	2284	2284	289
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	768	506	517	517	517	378	412	310	310	171	103
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	768	506	517	517	517	378	412	310	310	171	103
Industries manufacturières	2 825	2 595	2 475	2 425	2 301	2 140	1 948	1 912	1 824	1 717	1 384
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 565	1 357	1 483	1 486	1 407	1 372	881	1 083	867	714	634
– Textiles, habillement, cuir	665	580	546	521	493	366	440	440	386	385	230
– Industries chimiques	18	200	–	–	–	34	256	64	264	329	249
– Autres	577	458	446	418	401	368	371	325	307	289	271
Électricité, gaz, eau	1 734	1 676	1 428	1 399	1 153	1 143	929	929	655	646	432
Bâtiment, travaux publics	354	453	279	255	253	220	516	501	456	502	946
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	2 529	1 425	1 336	1 194	1 154	1 033	988	872	1 873	1 657	1 543
– Commerce de gros	1 561	1 214	1 144	997	913	870	816	716	1 662	1 509	1 398
– Commerce de détail	326	195	165	171	204	126	136	120	198	136	132
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	642	16	27	26	37	37	36	36	13	12	13
Transports, entrepôts et communications	1 877	1 835	1 834	1 747	1 616	1 433	1 455	1 284	1 245	1 105	1 115
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	15	42	13	8	8	8	8	8	25	22	22
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	15	42	13	8	8	8	8	8	25	22	22
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	1 953	2 008	1 963	2 077	2 058	1 808	2 004	2 472	2 288	2 267	2 219
– Services divers fournis à la collectivité	51	47	45	43	41	39	34	34	15	30	28
– Prêts aux particuliers	1 777	1 808	1 845	1 973	1 974	1 696	1 907	2 184	2 187	2 211	2 168
– Autres	125	153	73	61	43	73	63	254	86	26	23
TOTAL	12 238	10 674	10 012	9 754	9 225	8 328	8 410	8 438	8 960	8 371	8 053

Source : B.C.E.A.O.

SÉNÉGAL – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	3 468	3 277	3 209	3 561	3 507	3 569	3 824	4 110	3 928	3 940	3 955
– Agriculture, chasse	895	955	926	1 156	1 194	1 226	1 327	1 426	1 325	1 209	1 249
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 573	2 322	2 283	2 405	2 313	2 343	2 497	2 684	2 603	2 731	2 706
Industries extractives	136	136	131	133	134	135	136	138	139	140	140
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	136	136	131	133	134	135	136	138	139	140	140
Industries manufacturières	26 935	27 254	26 062	26 790	23 547	24 078	18 495	19 295	20 110	16 314	16 510
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	11 866	11 494	11 973	11 505	11 034	11 181	7 941	7 139	6 975	4 613	4 969
– Textiles, habillement, cuir	944	873	920	899	1 071	898	888	941	990	827	782
– Industries chimiques	10 589	11 465	9 840	11 278	8 042	8 599	6 380	7 861	7 920	7 720	7 589
– Autres	3 536	3 422	3 329	3 108	3 400	3 400	3 286	3 354	4 225	3 154	3 170
Électricité, gaz, eau	1 982	2 052	2 125	2 158	2 205	1 831	1 868	1 877	1 855	1 491	1 516
Bâtiment, travaux publics	6 736	6 798	6 934	6 567	6 579	6 604	7 128	7 081	6 968	7 043	7 095
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	82 496	82 045	82 759	82 682	85 381	96 213	106 606	77 132	86 321	75 305	85 340
– Commerce de gros	72 927	72 561	72 714	72 828	72 828	85 514	95 936	65 873	75 175	64 729	74 653
– Commerce de détail	3 379	3 319	3 198	3 086	2 978	2 654	2 756	3 076	3 066	3 373	3 129
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	6 190	6 165	6 847	6 768	9 575	8 045	7 914	8 183	8 080	7 203	7 558
Transports, entrepôts et communications	5 969	6 095	5 758	5 818	5 445	5 123	2 626	2 637	2 834	3 160	3 230
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	11 262	11 155	11 278	11 373	9 867	11 826	11 984	11 982	12 055	12 050	12 141
– Établissements financiers, assurances	73	77	109	122	271	269	268	270	227	218	217
– Affaires immobilières, services aux entreprises	11 189	11 078	11 169	11 251	9 596	11 557	11 716	11 712	11 828	11 832	11 924
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	19 919	20 204	19 811	20 435	19 990	20 503	21 211	22 481	22 136	22 388	22 677
– Services divers fournis à la collectivité	2 071	2 041	1 986	2 096	2 111	2 101	2 188	2 252	2 091	2 237	2 338
– Prêts aux particuliers	15 552	15 569	15 566	15 795	15 522	15 934	15 938	17 019	17 174	17 468	17 577
– Autres	2 296	2 594	2 259	2 544	2 357	2 468	3 085	3 210	2 871	2 683	2 762
TOTAL	158 903	159 016	158 067	159 517	156 655	169 882	173 878	146 733	156 346	141 831	152 604
Source : B.C.E.A.O.											

TOGO – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1986				1987				1988		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	657	625	497	492	504	497	473	484	484	514	510
– Agriculture, chasse	650	618	490	485	497	490	466	477	484	514	510
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	7	7	7	7	7	7	7	7	–	–	–
Industries extractives	2 517	2 614	2 630	2 615	4 714	4 708	4 101	4 481	4 251	4 251	4 041
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 517	2 614	2 630	2 615	4 714	4 708	4 101	4 481	4 251	4 251	4 041
Industries manufacturières	1 937	2 436	2 164	2 077	2 122	2 119	2 439	2 778	2 472	3 159	2 922
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	490	570	344	328	298	292	314	555	530	797	790
– Textiles, habillement, cuir	144	144	144	121	120	100	110	109	31	31	30
– Industries chimiques	541	988	973	965	1 079	1 039	1 328	1 324	1 187	1 195	1 182
– Autres	762	734	703	663	625	688	687	790	724	1 136	920
Électricité, gaz, eau	453	446	288	1 288	1 330	1 315	1 255	1 217	1 184	1 125	1 115
Bâtiment, travaux publics	390	384	362	395	386	366	335	454	524	526	441
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	4 232	4 199	4 005	4 234	4 713	5 074	5 492	6 093	6 481	6 727	7 476
– Commerce de gros	1 182	1 198	943	936	925	1 314	1 422	1 338	1 356	1 499	2 031
– Commerce de détail	2 973	2 925	2 988	3 222	3 509	3 479	3 585	4 274	4 655	4 767	4 976
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	77	76	74	76	285	281	485	481	470	461	469
Transports, entrepôts et communications	366	416	808	831	856	923	1 081	1 104	1 108	1 133	1 439
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	645	629	615	419	364	266	313	289	277	545	737
– Établissements financiers, assurances	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
– Affaires immobilières, services aux entreprises	635	619	605	409	354	256	303	279	267	535	727
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 256	5 237	5 382	5 677	5 455	5 590	5 850	6 270	6 339	6 413	6 603
– Services divers fournis à la collectivité	241	257	361	390	364	382	423	462	453	474	530
– Prêts aux particuliers	4 912	4 873	4 923	5 159	4 965	5 071	5 276	5 317	5 347	5 574	5 623
– Autres	103	107	98	128	126	137	151	491	539	365	450
TOTAL	16 453	16 986	16 751	18 028	20 444	20 858	21 339	23 170	23 120	24 393	25 284

Source : B.C.E.A.O.

BÉNIN – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984	1985*	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	– 29,1	– 36,9	– 60,3	– 63,9	– 78,4
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 77,1	+ 88,7	+ 53,5	+ 44,8	+ 35,8
<i>Importations FOB</i>	– 106,2	– 125,6	– 113,8	– 108,7	– 114,2
Services	– 36,6	– 32,7	– 20,3	– 17,9	– 16,2
Transferts sans contrepartie	+ 39,9	+ 41,0	+ 39,6	+ 39,6	+ 43,9
dont : <i>Privés</i>	+ 15,9	+ 22,6	+ 22,8	+ 22,8	+ 25,3
<i>Publics</i>	+ 24,0	+ 18,4	+ 16,8	+ 16,8	+ 18,6
Balance des paiements courants	– 25,8	– 28,6	– 41,0	– 42,2	– 50,7
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	+ 13,9	+ 22,4(a)	+ 44,1(a)	+ 18,6(a)	+ 50,0(a)
Balance de base	– 11,9	– 6,2(b)	+ 3,1(b)	– 23,6(b)	– 0,7(b)
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	+ 12,5	-	...	...	...
Erreurs et omissions nettes	+ 2,9	-	...	...	...
Balance globale	+ 3,5	– 6,2	+ 3,1	– 23,6	– 0,7
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Court et long terme. - (b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements des capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

BURKINA – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984	1985	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	– 56,5	– 99,7	– 102,3	– 94,8	– 100,9
dont : <i>Exportations FOB</i>	61,5	58,8	58,0	70,2	74,2
<i>Importations FOB</i>	– 118,0	– 158,5	– 160,3	– 165,0	– 175,1
Services	– 45,7	– 50,9	– 45,0	– 53,0	– 58,1
Transferts sans contrepartie	100,7	119,8	132,2	133,0	134,0
dont : <i>Privés</i>	41,7	62,7	64,2	65,0	65,0
<i>Publics</i>	59,0	57,1	68,0	68,0	69,0
Balance des paiements courants	– 1,5	– 30,8	– 15,1	– 14,8	– 25,0
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	19,6	24,5	36,3	29,3	32,5
Balance de base	18,1	– 6,3	21,2	14,5	7,5
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	0,2	1,2	1,4	2,0	2,5
Erreurs et omissions nettes	2,7	1,9	-	-	-
Balance globale	+ 21,0	– 3,2	+ 22,6	+ 16,5	+ 10,0
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

CÔTE D'IVOIRE – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984	1985	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	496,9	607,0	535,8	376,5	242,4
dont : <i>Exportations FOB</i>	1 146,8	1 240,4	1 103,7	929,1	728,1
<i>Importations FOB</i>	- 649,9	- 633,4	- 567,9	- 552,6	- 485,7
Services	- 405,6	- 462,9	- 518,6	- 476,6	- 477,2
Transferts sans contrepartie	- 115,1	- 113,7	- 124,3	- 122,0	- 125,9
dont : <i>Privés</i>	- 123,6	- 121,5	- 144,9	- 138,8	- 142,3
<i>Publics</i>	8,5	7,8	20,6	16,8	16,4
Balance des paiements courants	- 23,8	30,4	- 107,1	- 222,1	- 360,7
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	191,4	90,6	51,1	162,8	380,7
Balance de base	167,6	121,0	- 56,0	- 59,3	20,0
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	- 6,7	1,5	5,0	- 5,0	2,0
Erreurs et omissions nettes	- 9,7	- 9,7	- 11,3	- 10,0	-
Balance globale	151,2	112,8	- 62,3	- 74,3	22,0
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

MALI – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984*	1985*	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 33,4	- 68,5	- 49,0	- 25,7	- 30,7
dont : <i>Exportations FOB</i>	63,0	79,1	71,2	78,1	80,0
<i>Importations FOB</i>	- 96,4	- 147,6	- 120,2	- 103,8	- 110,7
Services	- 55,3	- 100,5	- 91,3	- 81,9	- 86,2
Transferts sans contrepartie	49,1	109,5	80,4	74,3	83,0
dont : <i>Privés</i>	8,9	21,0	16,1	13,5	13,8
<i>Publics</i>	40,2	88,5	64,3	60,8	69,2
Balance des paiements courants	- 39,6	- 59,5	- 59,9	- 33,3	- 33,9
Mouvements de capitaux non monétaires à long terme	34,3(a)	48,0(a)	46,4(a)	36,2(a)	40,9(a)
Balance de base	- 5,3(b)	- 11,5(b)	- 13,5(b)	2,9(b)	7,0(b)
Mouvements de capitaux non monétaires à court terme	-	-	-	-	-
Erreurs et omissions nettes	- 1,1	- 2,4	- 1,2	1,8	-
Balance globale	- 6,4	- 13,9	- 14,7	4,7	7,0
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme ; y compris la consolidation du solde débiteur de 75,0 milliards en 1984.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

NIGER – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984	1985*	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	– 6,5	– 63,7	– 12,8	– 12,0	– 20,9
dont : <i>Exportations FOB</i>	132,5	116,6	114,6	108,6	110,4
<i>Importations CAF</i>	– 139,0	– 180,3	– 127,4	– 120,6	– 131,3
Services	– 37,7	– 34,0	– 40,3	– 42,0	– 37,6
Transferts sans contrepartie	44,8	68,9	37,3	27,7	37,7
dont : <i>Privés</i>	– 17,2	– 24,7	– 15,0	– 15,0	– 14,5
<i>Publics</i>	62,0	93,6	52,3	42,7	52,2
Balance des paiements courants	0,6	– 28,8	– 15,8	– 26,3	– 20,8
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	14,8	24,8	22,2	30,4	28,1
Balance de base	15,4	– 4,0	6,4	4,1	7,3
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	– 0,8	– 0,3	– 5,7	5,7	-
Erreurs et omissions nettes	4,5	4,2	3,2	– 2,7	-
Balance globale	19,1	– 0,1	3,9	7,1	7,3
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

SÉNÉGAL – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984	1985*	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	– 96,6	– 131,7	– 90,6	– 89,2	– 78,3
dont : <i>Exportations FOB</i>	261,2	225,8	205,7	206,9	234,1
<i>Importations FOB</i>	– 357,8	– 357,5	– 296,3	– 296,1	– 312,4
Services	– 83,1	– 71,7	– 73,9	– 70,3	– 76,7
Transferts sans contrepartie	60,7	81,4	68,0	73,0	70,6
dont : <i>Privés</i>	0,1	4,6	3,6	9,0	9,5
<i>Publics</i>	60,6	76,8	64,4	64,0	61,1
Balance des paiements courants	– 119,0	– 122,0	– 96,5	– 86,5	– 84,4
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	87,0	91,5	110,4	115,5	87,8
Balance de base	– 32,0	– 30,5	13,9	29,0	3,4
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	24,1	– 11,4	20,7	– 38,7	– 25,4
Erreurs et omissions nettes	– 3,2	4,1	10,0	3,8	-
Balance globale	– 11,1	– 37,8	44,6	– 5,9	– 22,0
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

TOGO – BALANCE DES PAIEMENTS

	1984	1985	1986*	1987*	1988**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	12,1	– 9,7	– 28,3	– 19,5	– 8,9
dont : <i>Exportations FOB</i>	127,1	126,7	94,5	89,4	97,8
<i>Importations FOB</i>	– 115,0	– 136,4	– 122,8	– 108,9	– 106,7
Services	– 32,6	– 37,2	– 33,4	– 34,4	– 34,9
Transferts sans contrepartie	31,9	34,6	31,2	26,6	23,8
dont : <i>Privés</i>	– 0,8	3,4	3,7	3,8	3,8
<i>Publics</i>	32,7	31,2	27,5	22,8	20,0
Balance des paiements courants	11,4	– 12,3	– 30,5	– 27,3	– 20,0
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	10,3	14,0	10,4	31,0	22,5
Balance de base	21,7	1,7	– 20,1	3,7	2,5
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	– 4,9	6,6	5,0	1,7	2,2
Erreurs et omissions nettes	– 1,8	– 2,4	-	-	-
Balance globale	15,0	5,9	– 15,1	5,4	4,7
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
* Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

B.C.E.A.O. – DÉCOMPOSITION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Coupages	30 sept. 1986	28 fév. 1987	30 sept. 1987	31 janv. 1988	30 sept. 1988
Millions de francs CFA					
Billets	500 552	697 341	484 078	689 924	501 394
10 000	192 162	280 029	171 068	268 331	192 358
5 000	210 398	297 749	214 185	301 445	207 735
1 000	73 115	88 467	73 331	89 542	75 393
500	23 208	29 427	23 826	28 938	24 240
Autres	1 669	1 669	1 668	1 668	1 668
Pièces	27 794	28 879	29 029	29 780	29 877
100	15 768	16 428	16 362	16 830	16 612
50	4 213	4 467	4 527	4 651	4 772
25	2 561	2 649	2 708	2 778	2 835
10	2 657	2 712	2 761	2 820	2 902
5	1 945	1 979	2 027	2 056	2 110
Autres	650	644	644	645	646
Total	528 346	726 220	513 107	719 704	531 271

U.M.O.A. – MOUVEMENTS DE BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 1986 - 1987								
Agences de retrait	Agences d'émission							Total des entrées
	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Millions de francs CFA								
Bénin	-	3 308	20 989	3 416	14 141	1 386	13 158	56 398
Burkina	1 398	-	44 957	5 376	3 129	953	5 141	60 954
Côte d'Ivoire	972	6 633	-	8 184	1 985	2 916	1 848	22 538
Mali	225	2 751	21 967	-	974	3 315	465	29 697
Niger	1 599	6 960	11 053	1 996	-	629	1 942	24 179
Sénégal	433	792	11 210	9 971	666	-	360	23 432
Togo	10 787	7 376	24 348	3 908	7 176	1 326	-	54 921
Total des sorties	15 414	27 820	134 524	32 851	28 071	10 525	22 914	272 119
Exercice 1987 - 1988								
Agences de retrait	Agences d'émission							Total des entrées
	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Millions de francs CFA								
Bénin	-	2 441	9 835	1 444	7 985	683	9 247	31 635
Burkina	1 622	-	53 430	5 506	3 447	1 156	6 077	71 238
Côte d'Ivoire	887	8 022	-	10 486	1 685	3 778	1 463	26 321
Mali	305	2 692	23 106	-	1 165	3 911	494	31 673
Niger	1 534	2 823	10 491	2 241	-	551	1 961	19 601
Sénégal	399	941	9 060	7 824	972	-	495	19 691
Togo	9 036	9 054	24 258	3 428	5 578	1 345	-	52 699
Total des sorties	13 783	25 973	130 180	30 929	20 832	11 424	19 737	252 858
Source : B.C.E.A.O.								

U.M.O.A. – MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA B.C.E.A.O.

	Prélèvements			Versements		
	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Milliers de signes monétaires						
Billets	376 573	387 642	377 148	366 204	369 461	360 052
10 000	47 441	44 465	48 416	38 498	37 087	39 531
5 000	108 374	111 262	113 296	102 290	101 957	105 964
1 000	130 837	139 426	130 778	131 776	137 800	128 859
500	89 921	92 489	84 658	93 640	92 617	85 698
Pièces	86 338	85 773	83 333	40 500	36 797	37 736
100	22 313	21 486	19 119	18 091	15 974	16 698
50	14 130	12 641	11 933	6 953	6 700	6 941
25	9 715	10 956	10 165	5 155	4 724	5 147
10	17 947	17 617	20 643	7 141	7 574	7 502
5	17 188	18 221	17 210	2 933	1 725	1 428
1	5 045	4 852	4 263	227	100	19
Total	462 911	473 415	460 481	406 704	406 258	397 788
Millions de francs CFA						
Billets	1 192 078	1 186 631	1 223 727	1 075 026	1 064 763	1 096 838
10 000	474 410	444 650	484 160	384 980	370 870	395 310
5 000	541 870	556 310	566 460	511 450	509 785	529 820
1 000	130 837	139 426	130 778	131 776	137 800	128 859
500	44 961	46 245	42 329	46 820	46 308	42 849
Pièces	3 451	3 327	3 059	2 372	2 135	2 228
100	2 231	2 149	1 912	1 809	1 597	1 670
50	707	632	597	348	335	347
25	243	274	254	129	118	129
10	179	176	206	71	76	75
5	86	91	86	15	9	7
1	5	5	4	€	€	€
Total	1 196 159	1 189 958	1 226 786	1 077 398	1 066 898	1 099 066
Source : B.C.E.A.O.						

Imprimerie de la Banque Centrale
des États de l'Afrique de l'Ouest
D A K A R
